



RAPPORT

sur le **PRIX** et la

QUALITÉ

des

SERVICES

de

l'eau et de l'assainissement

2020

Le Mot du Vice-Président



Deux mille vingt aura été une année singulière avec la crise sanitaire de la COVID 19. La vie s'est arrêtée le 16 mars 2020 pour la France entière, mais vous verrez au travers de ce rapport que l'activité a été soutenue et qu'à aucun moment, et malgré les difficultés, la qualité du service public ne s'est jamais écartée de ses objectifs premiers : alimenter les habitants avec une eau de qualité et assurer le traitement des eaux usées.

La priorité a été donnée à la continuité du service, la surveillance de la qualité sanitaire de l'eau a été renforcée, et le service de l'assainissement s'est rapidement doté des moyens nécessaires pour assurer l'exploitation des ouvrages afin que les habitants de la Métropole n'aient aucunement à s'inquiéter de ces services essentiels.

Je tiens à saluer la mobilisation et l'abnégation des agents et des partenaires de la Métropole qui ont ainsi permis d'assurer cette mission dans les meilleures conditions.

Les objectifs de long terme n'ont quasiment pas été impactés : les travaux d'investissement ont été soutenus, et ils ont même dépassé l'année 2019, nos partenaires ayant plus que jamais besoin de la Métropole pour maintenir leur activité.

La préservation de la ressource, fort enjeu du service, a également été un axe important de travail : cette année la préservation de la nappe fragile du Cénomanien s'est concrétisée par une diminution de près de 3% des prélèvements, portant à 25 % la réduction des prélèvements, après 15 ans d'efforts, nous pouvons en être fier.

Le renouvellement des réseaux d'eau n'a jamais été aussi conséquent et leur rendement s'est amélioré de 1,3 %.

A l'heure où les enjeux de la transition écologique sont primordiaux, les efforts menés ont permis de diminuer de près de 7% les consommations énergétiques des stations d'épuration (proportionnellement à la pollution traitée).

Nous avons, de surcroît, lancé un grand chantier d'amélioration de l'efficacité de la station d'épuration de La Grange David, avec l'objectif d'atteindre l'autosuffisance d'une des 50 plus grandes stations d'épuration Françaises ,plus gros consommateur en énergie de la Métropole.

Enfin, la relation aux abonnés a été au cœur de nos ambitions. Nous avons lancé une agence en ligne qui permet de faciliter toutes les démarches simplement et en toute sécurité.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce rapport

Bertrand RITOURET

Table des matières

PARTIE 1	LES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	6
	PREAMBULE	6
	L'EAU POTABLE EN CHIFFRES	7
	L'ASSAINISSEMENT EN CHIFFRES	8
	PRESENTATION GENERALE	9
	Le Territoire	9
	L'organisation du service	10
	Les modes de gestion	10
PARTIE 2	L'EAU POTABLE	12
	FAITS MARQUANTS EN 2020	12
	PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURE	20
	Les ressources	20
	Les usines	21
	Les réservoirs	22
	Evolution des branchements	24
	LES DONNEES TECHNIQUES	25
	Le traitement de l'eau potable	25
	Le cas spécifique de Tours	26
	Volumes prélevés au milieu naturel	27
	Nappe du Cénomanién	27
	Nappe du Turonien	28
	Nappe Alluviale	28
	Eau de Surface	28
	Volumes vendus aux communes extérieures	29
	Volumes achetés aux communes extérieures	30
	Volumes produits	30
	Evolution des volumes facturés	31
	Rendement des réseaux	32
	Le renouvellement des réseaux	33
	Taux de renouvellement des réseaux	35
	La qualité de l'eau	36
	Conformité de la ressource	37
	Conformité de l'eau produite	39
	Conformité de l'eau distribuée	41
	Bilan énergétique des usines	43

PARTIE 3	L'ASSAINISSEMENT	44
	FAITS MARQUANTS EN 2020	44
	PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES	48
	Typologie et linéaire des réseaux	48
	Répartition des postes de relevage, trop-pleins et déversoirs d'orage	49
	Les réseaux, les ouvrages annexes	49
	Les stations d'épuration	50
	LES DONNEES TECHNIQUES	51
	Le traitement de l'eau usée	51
	Le cas spécifique de la station d'épuration de la Grange David	52
	L'existence d'un zonage	53
	Le traitement des eaux usées dans les stations d'épuration	54
	Les volumes traités	55
	Les charges en DBO ₅	55
	Conformité sur le traitement de la pollution carbonée	56
	Conformité sur le traitement de la pollution azotée	56
	Conformité sur le traitement de la pollution phosphorée	57
	La valorisation agricole des boues	57
	Le bilan énergétique des stations	58
	Le bilan de production de biogaz	59
	Les abonnés, les volumes assujettis à la redevance	60
	Les réseaux de collecte des eaux usées	61
	L'entretien	61
	L'extension des réseaux	62
	Le renouvellement des réseaux	63
	La réhabilitation des réseaux par l'intérieur	64
	Les branchements	64
	Les branchements mis en service	64
	Les branchements domestiques	65
	Les branchements industriels	67
	Les avis sur les dossiers A.D.S.	67
	La métrologie	69
	Le SPANC	74

PARTIE 4	INDICATEURS REGLEMENTAIRES	80
	SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	80
	Service eau potable	80
	Service assainissement collectif	80
	Service assainissement non collectif	81

	DETAILS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	82
	Service eau potable	82
	Service assainissement collectif	92
	Service assainissement non collectif	99
PARTIE 5	LES ACTIONS INTERNATIONALES	101
	AU SENEGAL	101
PARTIE 6	LES DONNEES FINANCIERES	103
	L'EAU POTABLE	103
	La facture d'eau	103
	Le budget annexe eau potable	106
	L'ASSAINISSEMENT	109
	Le budget annexe assainissement collectif	109
	Le budget annexe assainissement non collectif	112
	L'EAU PLUVIALE	113
	Le budget annexe eaux pluviales	113
PARTIE 7	ANNEXES	115
	ANALYSES ET FREQUENCES DES CONTRÔLES	115
	NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU	119
	QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ? (Agence Régionale de Santé)	123
	FACTURE AU 1^{er} JANVIER 2019 ET 1^{er} JANVIER 2020	141
	DELIBERATION VOTE DES TARIFS – EAU POTABLE	147
	DELIBERATION VOTE DES TARIFS – BRCH EAU POTABLE	154
	DELIBERATION VOTE DES TARIFS – ASS. NON COLLECTIF	162
	DELIBERATION VOTE DES TARIFS – BRCH EU ET EP	166
	DELIBERATION VOTE DES TARIFS – ASS. COLLECTIF	172



Tours Métropole Val de Loire - Direction du Cycle de l'Eau

Service Eau et Assainissement

Rédaction : Olivier LE NOAN

Validation : Vincent SOULARD

Date : 30/06/2021

PARTIE 1

LES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

PREAMBULE

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

L'article D.2224-1 (annexe VI) du Code précité précise les caractéristiques et les indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement figurer dans le rapport.

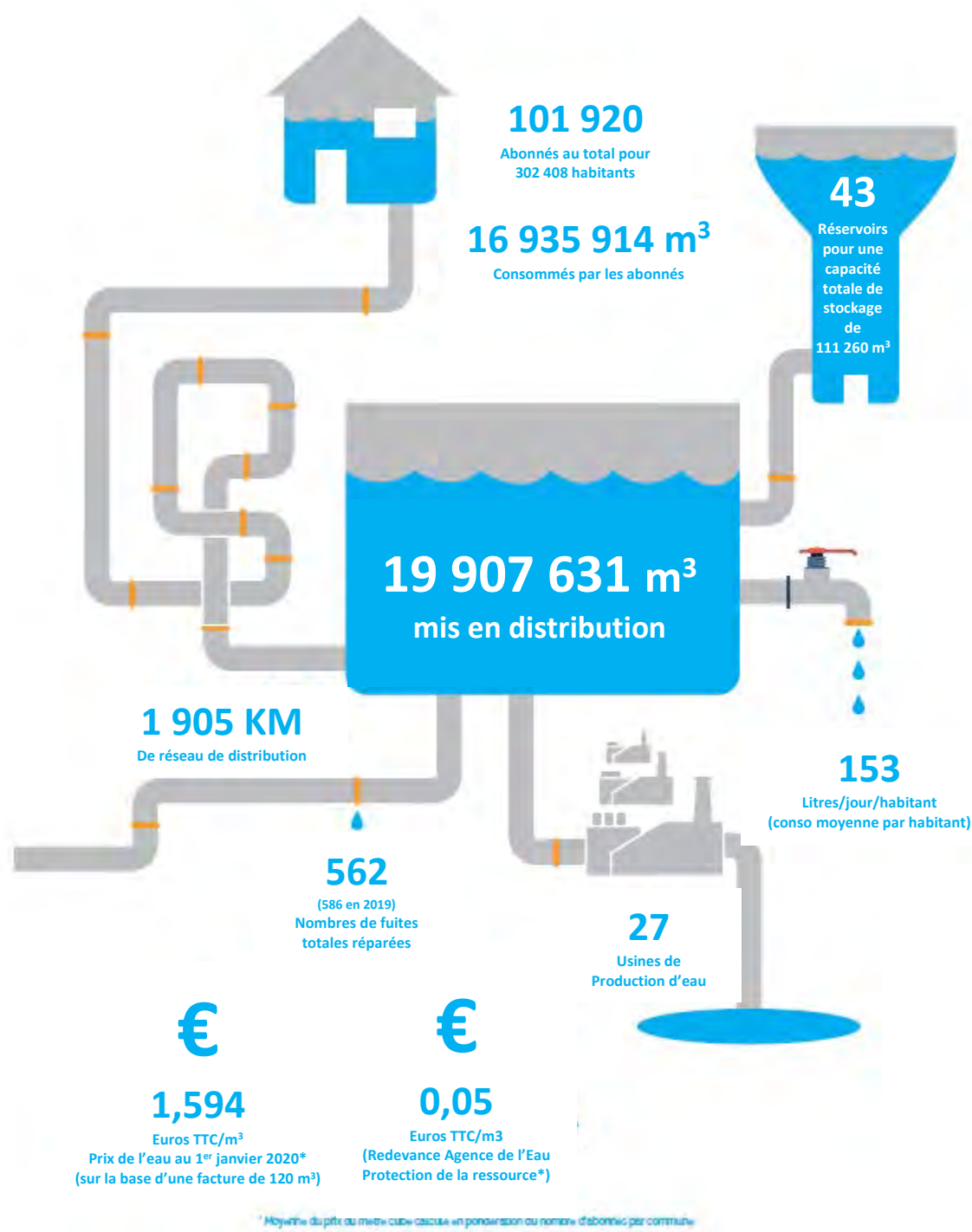
Depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, le rapport annuel sur l'eau doit respecter de nouvelles exigences en introduisant des indicateurs de performances conformément au décret n° 2007-675 et à l'Arrêté du 2 mai 2007.

Ce document est également examiné par la Commission consultative des services publics locaux créée en application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

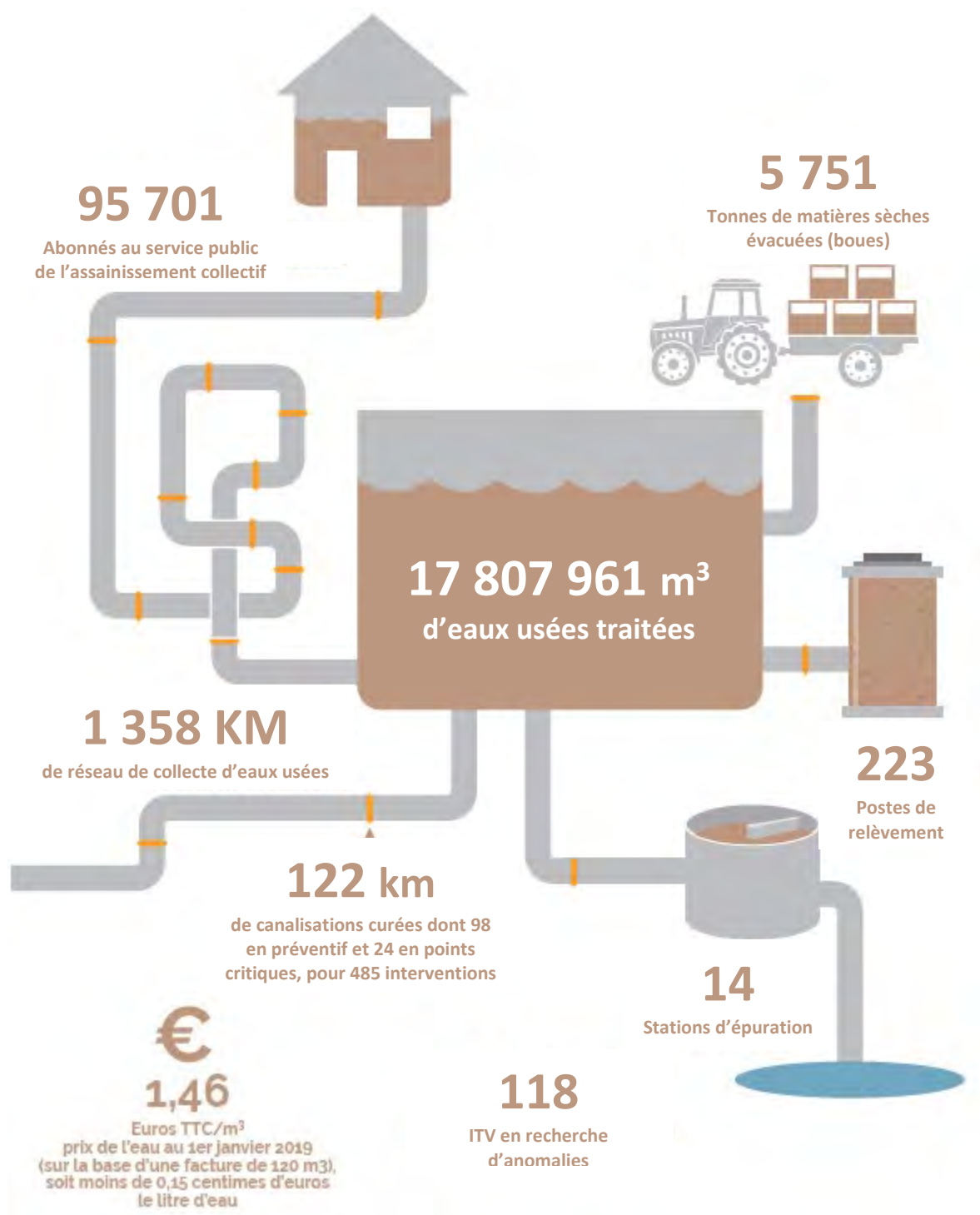
Le rapport annuel 2020 prend en compte, les indicateurs de gestion établis par les Services de Tours Métropole Val de Loire et les éléments fournis par les exploitants VEOLIA EAU et SAUR qui ont transmis leurs rapports de délégataires le 30/04/2021 et le 11/06/2021.

Présenté au conseil d'exploitation de la Régie de l'eau et de l'assainissement, ce document fait ensuite l'objet d'une communication au Conseil métropolitain lors d'une séance publique. Ce document est accessible à l'ensemble des usagers des services de l'eau et de l'assainissement.

L'EAU POTABLE EN CHIFFRES



L'ASSAINISSEMENT EN CHIFFRES



PRESENTATION GENERALE

LE TERRITOIRE

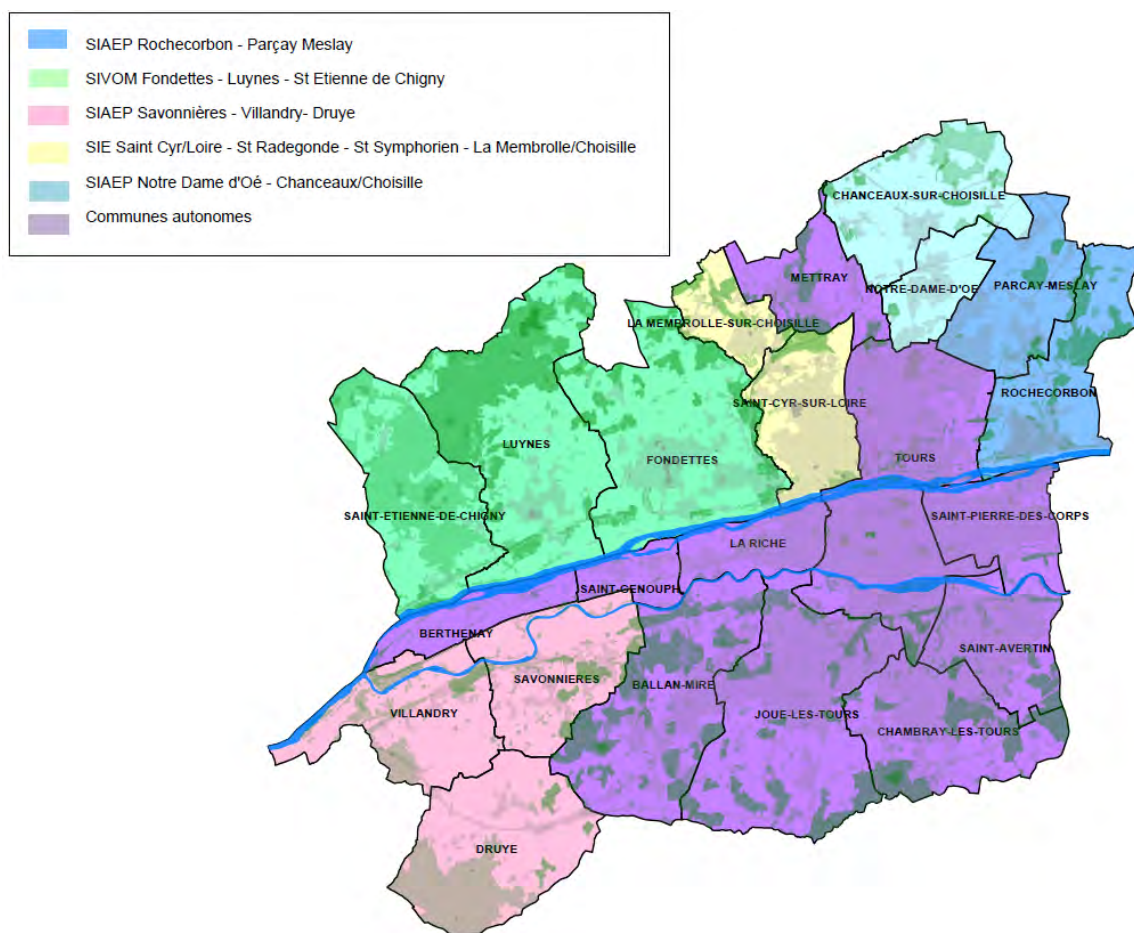
Tours Métropole Val de Loire, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, a été créée le 22 mars 2017 par décret du 20 mars 2017.

Outre la compétence Assainissement prise en compte initialement dès 2000, la métropole exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 les compétences Eau Potable et Eau Pluviale.

Elle comprend **22 communes**.

En 2020, Tours Métropole Val de Loire regroupe 302 408 habitants.

INTEGRATION DES COMMUNES A LA COMPETENCE EAU POTABLE



L'ORGANISATION DU SERVICE

Au 1er janvier 2020, l'organisation du service comptabilisait 203 agents répartis de la façon suivante :

Cadre d'emplois	Equivalent Temps Plein Eau Potable	Equivalent Temps Plein Assainissement
Filière Administrative	11,8	5,8
Filière Technique	67,9	58
Emplois de droit privé	26	33
Total Général	105,7	96,80

LES MODES DE GESTION

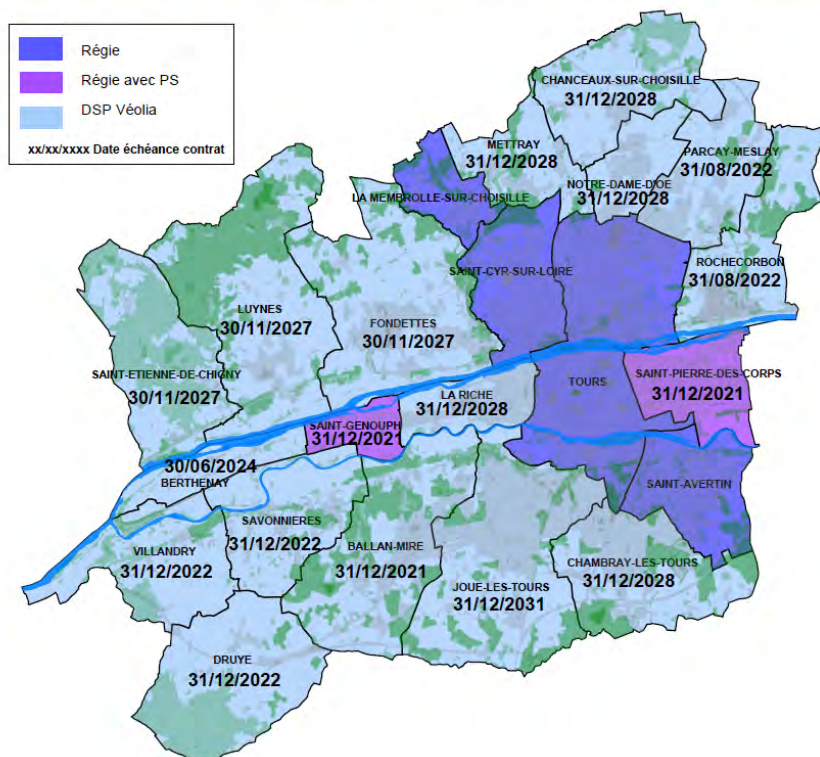
L'Eau Potable

La Métropole exploite en régie directe les systèmes de production et de distribution d'eau potable de 4 communes : Tours, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire et La Membrolle-sur-Choisille, correspondant à environ deux tiers de la population desservie.

Les systèmes de production et de distribution d'eau potable des communes de Ballan-Miré, Chambray-lès-Tours, La-Riche, Notre-Dame-d'Oé, Mettray, Joué-lès-Tours, Rochecorbon, Savonnières, Druye, Villandry, Berthenay, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny, Fondettes, Parçay-Meslay et Chanceaux-sur-Choisille sont, quant à eux, exploités en gestion déléguée par la société VEOLIA.

La Métropole fait également appel à des entreprises (Véolia) en prestation de service via des marchés publics sur les communes de Saint-Genouph et Saint-Pierre-des-Corps pour la gestion de la production et de la distribution et gère en régie directe la facturation, le recouvrement et la relation aux usagers.

CARTOGRAPHIE DES MODES DE GESTION SUR L'EAU POTABLE



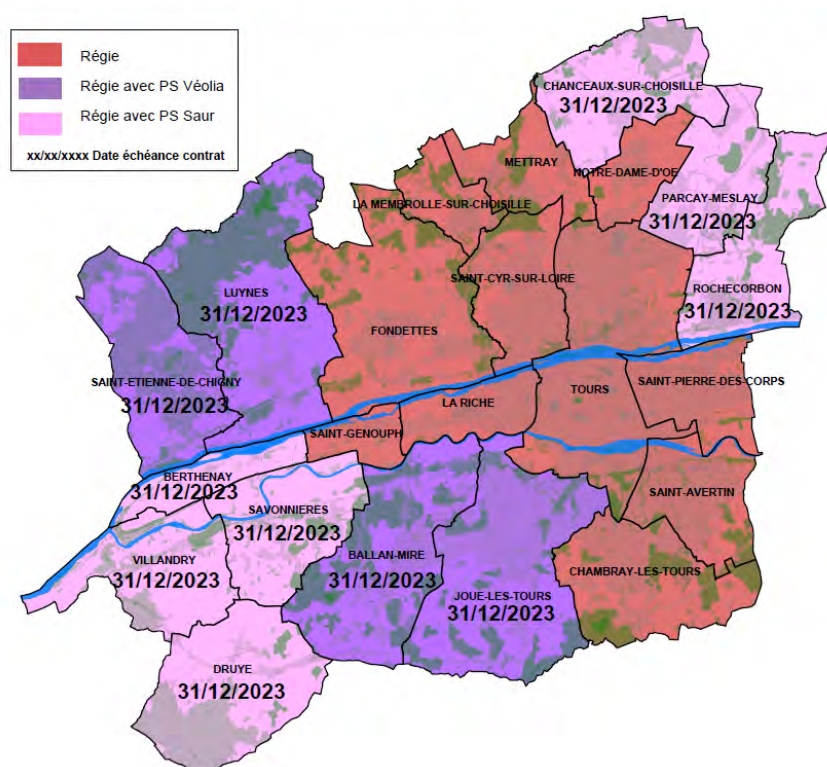
L'Assainissement

La Métropole intervient en régie sur toutes les communes de son territoire.

Cette régie est réalisée en prestation directe sur la moitié des communes : Saint-Genouph, Fondettes, La-Riche, La-Membrolle-sur-Choisille, Saint-Cyr-sur-Loire, Mettray, Notre-Dame-d'Oé, Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Avertin et Chambray-Lès-Tours.

L'exploitation des infrastructures des eaux usées des communes de Saint-Etienne-de-Chigny, Luynes, Ballan-Miré et Joué-Lès-Tours est réalisée dans le cadre d'une prestation de service par la société Véolia. Pour les communes de Berthenay, Villedandry, Savonnières, Druye, Chanceaux-sur-Choisille, Parçay-Meslay et Rochecorbon cette même prestation est réalisée par la société Saur.

CARTOGRAPHIE DES MODES DE GESTION SUR L'ASSAINISSEMENT



FAITS MARQUANTS EN 2020

⇒ Désamiantage de l'île Aucard

Entre 2000 et 2007, les puits de captage situés sur l'île Aucard ont fait l'objet de réhabilitations rendues nécessaires par une baisse de productivité. Les travaux mis en œuvre ont donné lieu à une pollution du sol dans la mesure où les matériaux extraits contenant de l'amiante n'ont pas été évacués dans les règles de l'art.

Tours Métropole s'est assurée par un programme de surveillance mis en place depuis début 2019 qu'il n'y avait aucune pollution de l'air ou de l'eau. Sur les multiples analyses réalisées (mensuelles), aucune n'a montré la présence d'amiante. Pour autant, Tours Métropole s'était formellement engagée à procéder au retrait de ce matériau dont la présence était parfaitement anormale.

Suite au diagnostic réalisé en 2019, les zones polluées par des débris d'amiante ciment ont pu être identifiées et faire l'objet d'un programme de travaux. Ce programme a été élaboré en complète transparence avec les acteurs de l'état (Agence Régionale de Santé, Inspection du travail, Direction Régionale de l'Environnement).

Les travaux de retrait des terres contenant de l'amiante ont eu lieu entre le 6 juillet et le 4 septembre. 331 tonnes de déblais contenant des déchets divers dont des morceaux d'amiante ont été extraites.



(opération de retrait et d'évacuation des terres polluées et évacuation par un passage à gué)

L'opération s'est déroulée de manière concomitante avec la démolition du bâtiment B du patronage Laïc, celui-ci contenant également des matériaux avec présence d'amiante.

Aucune fibre détectée dans les mesures environnementales réalisées durant toute la durée du chantier.

Tours Métropole respecte ainsi ses engagements visant à traiter de manière définitive cette problématique et respecte les arrêtés préfectoraux visant à la protection de la ressource (périmètres de protection) conformément au code de la Santé Publique.

⇒ Renouvellement du réseau d'eau potable de la vallée des Traits à Luynes

Renouvellement d'une canalisation en PVC Ø 90 mm, antérieure à 1970 présentant une fréquence de casse importante. La longueur totale du linéaire à renouveler était de 1500m. Les travaux se sont déroulés en deux phases (740 ml en 2019 et 760 ml en 2020).

Compte-tenu, essentiellement, de la grande longueur et du faible nombre de branchements, la solution d'une pose "par éclatement" a été retenue. Elle consiste à tirer une canalisation en PEHD dans la canalisation existante qui sert de fourreau pour la chaîne de traction. L'obus de traction est équipé d'un jeu de couteaux adapté à la nature de la canalisation existante et d'un élargisseur pour écarter les débris de canalisation et garantir une section de passage suffisante pour la nouvelle canalisation.

Cette technique permet de réduire les terrassements au strict minimum, puits de tir tous les 100 mètres environ, branchements particuliers à renouveler et pièces existantes spécifiques, coude ou té par exemple.

Les travaux ont démarré en février 2020, ont été interrompus en raison du confinement puis se sont terminés à la fin du mois de mai 2020. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Humbert pour un montant de 96 000 €HT.



⇒ COVID-19 – Continuité du service public et dispositions de sécurité renforcées pour garantir une eau de qualité

Depuis l'activation par le gouvernement des mesures de restrictions et de confinement généralisées, en mars 2020, la Direction du Cycle de l'Eau a dû s'adapter pour répondre à ses missions de service public et garantir la sécurité des personnes.

En ce qui concerne l'eau potable, les services ont pris attache avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour adapter nos consignes d'exploitation et nous assurer de la parfaite désinfection de l'eau distribuée. Le Plan de Continuité d'Activité a été déclenché. Un programme d'analyse d'eau soutenu a été mis en place pour maintenir la désinfection de l'eau potable à un niveau haut. Le taux de chloration en sortie de réservoir a été réévalué et son contrôle renforcé pour répondre à la demande de l'ARS et respecter les consignes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Concernant la gestion de la relation avec les habitants pendant cette crise sanitaire, l'accueil des habitants a été maintenu dès le premier jour ; le choix a été fait de garantir un accueil téléphonique et par courriel le plus proche possible du service habituel pour répondre aux questions et maintenir la gestion des urgences, des abonnements et des réclamations.

De nombreuses informations sont depuis disponibles sur le site www.tours-metropole.fr à la rubrique « services aux habitants/ eau potable/ l'eau dans ma commune » et les démarches en ligne sont accessibles via les documents et formulaires mis en ligne.

Des mesures spéciales COVID-19 ont été prises pour les entreprises. Ainsi pour soutenir l'économie et les entreprises locales, Tours Métropole Val de Loire a mis en place des mesures de paiement échelonnées ou décalées pour le règlement des factures d'eau et d'assainissement, en application des dispositifs de l'ordonnance n° 2020-316 du 25 mars 2020.

Enfin, les travaux de création et de remplacement de canalisations d'eau potable ont d'abord été stoppés puis ont repris progressivement dès que les entreprises ont été en mesure de proposer des protocoles de reprise d'activité qui respectent les gestes barrières et la préservation de leurs salariés, conformément aux accord trouvés entre le gouvernement et les fédérations d'entreprises du BTP.

⇒ Bilan sur la baisse du prélèvement en nappe du Cénomanien

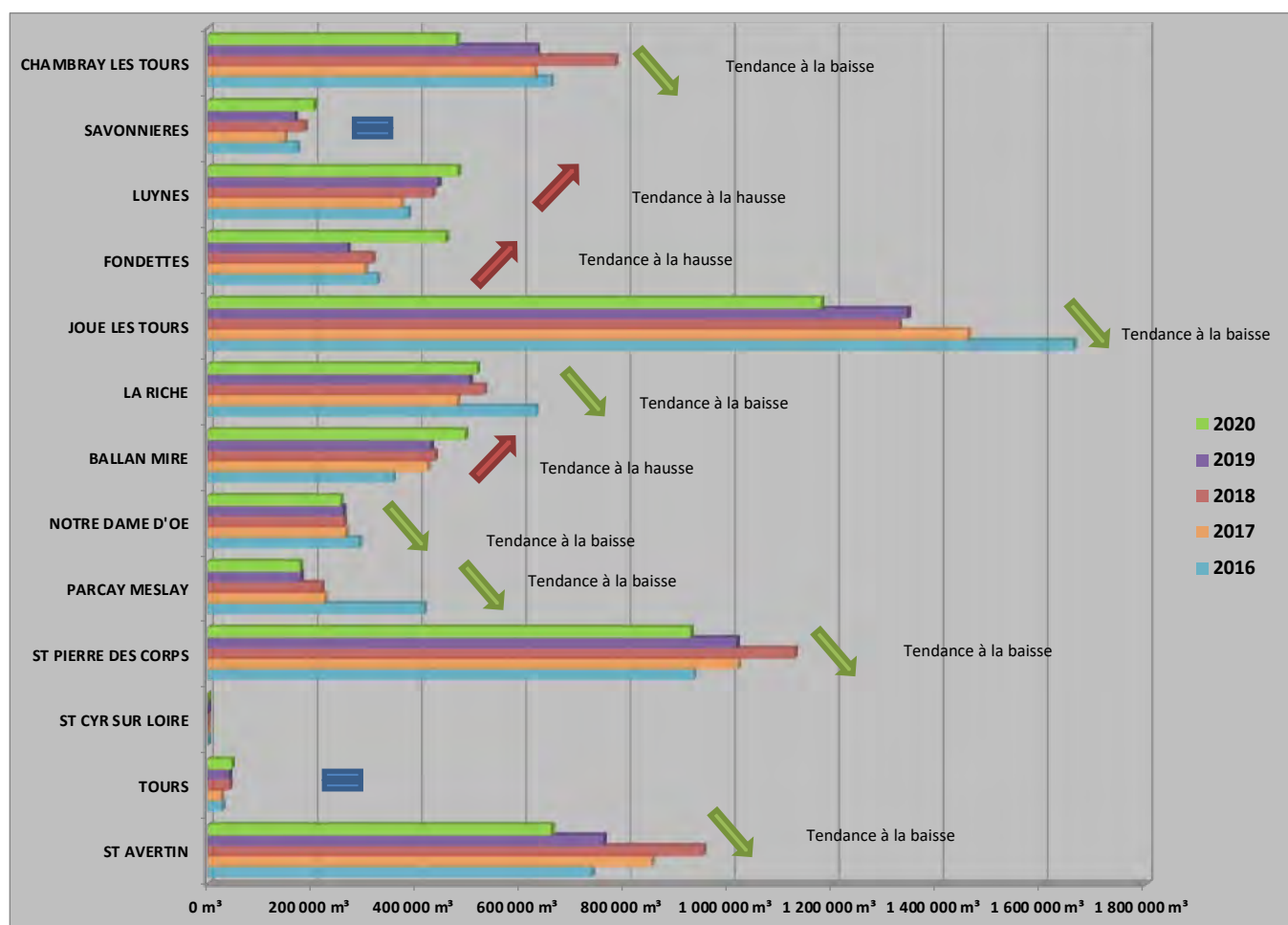
L'aquifère du Cénomanien est une nappe profonde captive, constituée d'une succession de couches de sables fossiles comprises entre deux couches d'argile situées respectivement à -100 mètres et - 200 mètres sous le niveau de la Loire. Cette nappe se recharge très lentement à partir des zones périphériques où les sables du Cénomanien affleurent en surface (région de Vierzon, Saint-Nicolas-de-Bourgueil...).

Elle a une bonne productivité mais moins importante que la nappe alluviale. Elle est peu sensible aux pollutions et aux précipitations. L'eau issue de la nappe du Cénomanien est d'excellente qualité bactériologique et de bonne qualité physico-chimique. Elle présente la particularité d'être dure (calcaire), très minéralisée et chargée en fer.

Présente sur 10 départements, cette nappe a fait l'objet d'une surexploitation jusqu'au milieu des années 2000. Grâce au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, des mesures prioritaires ont été prises. En 2004, les prélèvements au Cénomanien étaient de 7,7 millions de mètres cube par an et en 2020 de 5,8 millions de mètres cubes. Ainsi, en seize ans près de deux milliards de litres ont été économisés dans cette nappe.

De son côté, afin de préserver cette ressource, la Métropole a mis en œuvre depuis plus de 10 ans des actions importantes visant à limiter ces prélèvements. En 2020, le volume prélevé sur la nappe du Cénomanien a été encore réduit par rapport aux années précédentes (-25% contre -22% en 2019).

Ces économies peuvent être limitées en été. Ainsi en 2020, face à plusieurs vagues de canicule, la Direction du Cycle de l'Eau s'est trouvée dans l'obligation d'arrêter l'usine de prélèvement d'eau du Cher de Joué-lès-Tours et de la substituer par la ressource du Cénomanien. Toujours à la suite des différentes vagues de chaleur et à la baisse de la Loire, les communes de Vouvray et de Cinq-Mars-la-Pile n'ont plus eu accès à suffisamment d'eau. Grâce aux contrats de réciprocité, Tours Métropole a pu leur fournir la quantité manquante.



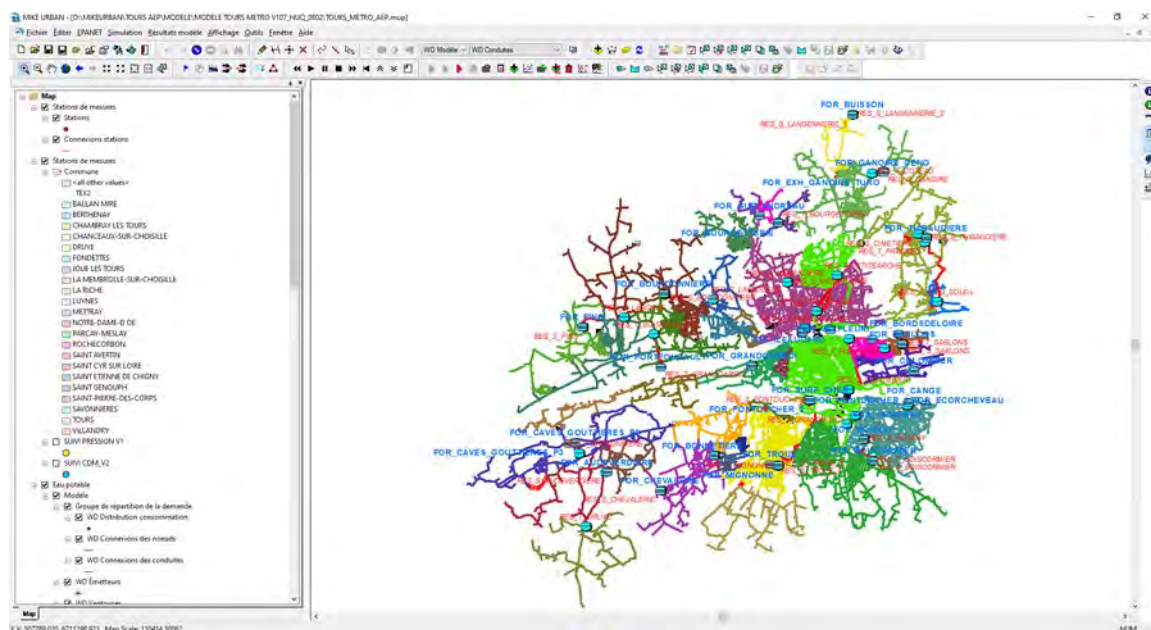
⇒ Schéma Directeur Eau Potable.

Le schéma directeur eau potable a démarré en 2019.

Durant l'année 2020, le levé GPS de l'ensemble des réseaux d'eau potable des 22 communes se sont poursuivis. Les données sont actuellement en cours de mise en forme et d'intégration dans le SIG Métropolitain.

L'étude est également l'occasion d'intégrer l'ensemble des connaissances patrimoniales (matériaux, âge des canalisations, etc.) sous le SIG afin de développer à la fin du schéma directeur un véritable outil de gestion patrimoniale homogène sur l'ensemble du territoire Métropolitain.

La modélisation hydraulique de l'ensemble des réseaux d'eau potable du territoire a été réalisée en 2020 (cf. photo ci-dessous). L'outil, qui permettra notamment de simuler des situations de crise et adapter notre système d'alimentation pour y répondre, pourra être exploité par les services de la Direction du Cycle de l'Eau à terme.



Modèle hydraulique du système d'alimentation en eau potable Métropolitain

Le schéma directeur avec le programme de travaux pour les années à venir devrait être finalisé au cours du premier semestre 2022.

⇒ Point sur l'évolution des Pesticides

Le suivi sanitaire réalisé depuis 2018 a permis de réaliser 464 prélèvements sur les eaux brutes de la Loire et du Cher (300 sur la ressource en Loire et 164 sur la ressource du Cher) ainsi que 661 prélèvements sur les eaux traitées ou distribuées (521 sur le secteur Loire et 140 sur le secteur Cher). Les résultats de ces contrôles sur les pesticides organochlorés ont permis de mettre en évidence :

- pour les eaux brutes : aucun dépassement des limites de qualité pour chaque pesticide ni pour la somme de tous les pesticides sur la Loire comme sur le Cher,
- pour les eaux traitées ou distribuées issues de la nappe alluviale de la Loire : pas de dépassement des limites de qualité pour la somme de tous les pesticides mais on note 2 dépassements par substance individuelle sur les eaux traitées en 2020 (28 en 2019 - 20 en 2018),
- pour les eaux traitées ou distribuées issues de la nappe alluviale du Cher : pas de dépassement des limites de qualité par substance individuelle sur les eaux distribuées sur l'année 2020 (4 en 2019 – 0 en 2018).

Suite aux constatations de 2018, Tours Métropole Val de Loire a décidé, depuis 2019, de renforcer le programme de surveillance des analyses incluant les métabolites de pesticides une fois par mois à la fois sur l'eau brute et sur l'eau produite.

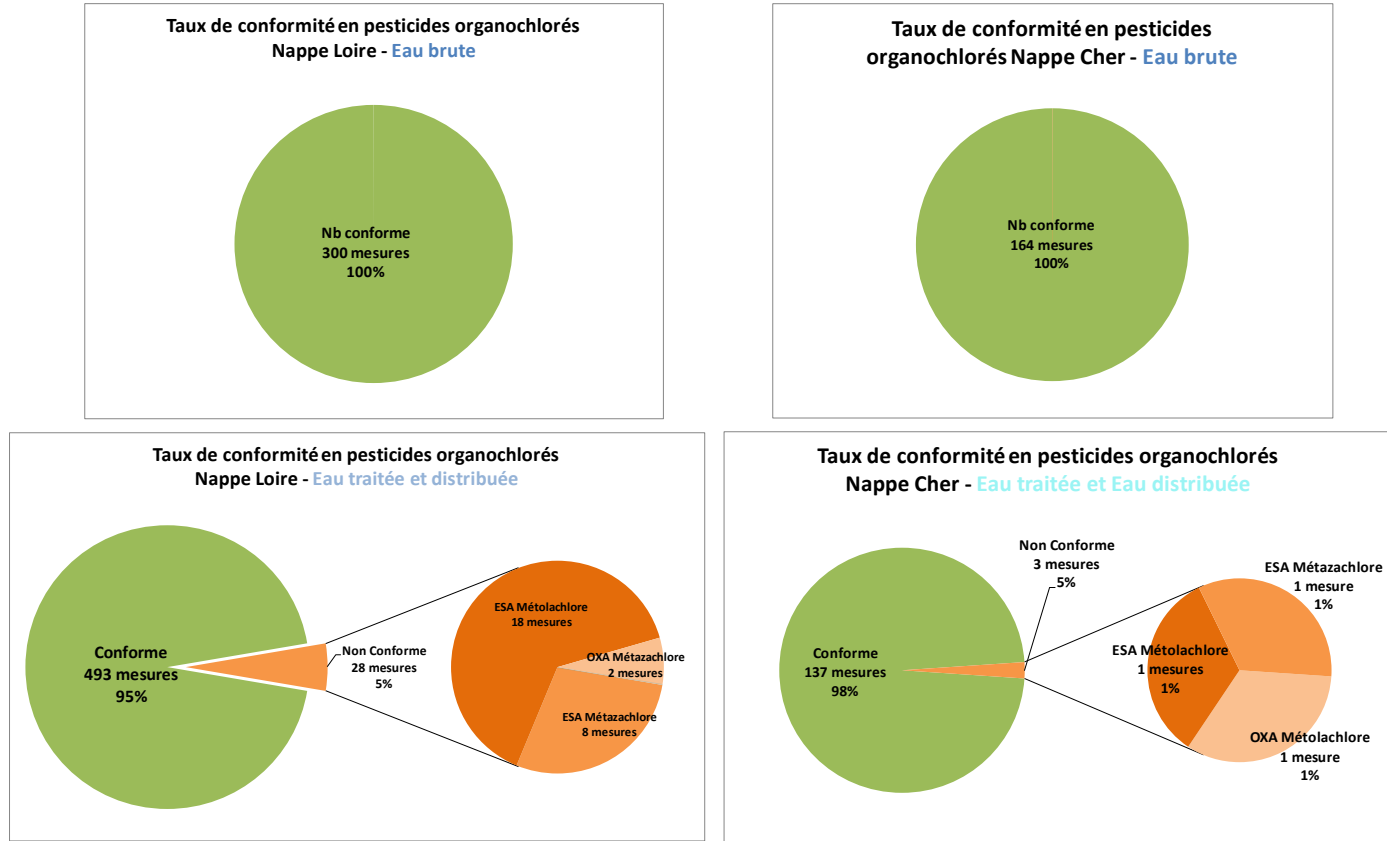
Le tableau suivant donne le détail des dépassements survenus de 2018 à 2020.

Détail des dépassements sur eaux traitées/distribuées de 2018 à 2020

2018	date	Source	Nappe	ESA Métazachlore	ESA Métolachlore	OXA Métazachlore	OXA Métolachlore
	22/01/2018	Ile Aucard (eau traitée)	Loire	0,240 µg/l	0,130 µg/l	0,124 µg/l	
	08/02/2018	Ile Simon	Loire	0,182 µg/l	0,140 µg/l		
	20/02/2018	Port Foucault	Loire	0,162 µg/l			
	28/02/2018	Ile Simon	Loire	0,130 µg/l	0,100 µg/l		
	08/03/2018	Port Foucault	Loire	0,150 µg/l	0,103 µg/l		
	26/03/2018	Port Foucault	Loire	0,181 µg/l	0,117 µg/l		
	19/04/2018	Ile Simon	Loire		0,127 µg/l		
	22/05/2018	Ile Simon	Loire		0,150 µg/l		
	11/06/2018	Ile aux Vaches	Loire		0,103 µg/l		
	12/06/2018	Port Foucault	Loire		0,108 µg/l		
	25/06/2018	Port Foucault	Loire		0,125 µg/l		
	13/09/2018	Ile Simon	Loire		0,105 µg/l		
	20/12/2018	Ile Simon	Loire	0,116 µg/l			
2019	date	Source	Nappe	ESA Métazachlore	ESA Métolachlore	OXA Métazachlore	OXA Métolachlore
	07/01/2019	Ile Aucard (eau traitée)	Loire	0,147 µg/l	0,101 µg/l	0,107 µg/l	
	14/01/2019	Ile Simon	Loire		0,122 µg/l		
	13/02/2019	Iles aux Brions	Cher		0,126 µg/l		
	28/02/2019	Ile Simon	Loire		0,170 µg/l		
	21/03/2019	Ile Simon	Loire		0,120 µg/l		
	21/11/2019	Ile Simon	Loire		0,141 µg/l		
	06/12/2019	Ile aux Brions	Loire	0,133 µg/l	0,270 µg/l		0,161 µg/l
	10/12/2019	Ile Simon	Loire		0,150 µg/l		
2020	date	Source	Nappe	ESA Métazachlore	ESA Métolachlore	OXA Métazachlore	OXA Métolachlore
	25/02/2020	Ile Simon	Loire		0,140 µg/l		
	12/03/2020	Ile Simon	Loire		0,130 µg/l		

Remarque :
- limite de qualité pour les eaux brutes : 2 µg/l par substance individuelle, 5 µg/l pour la somme des pesticides
- limite de qualité pour les eaux distribuées : 0,1 µg/l par substance individuelle, 0,5 µg/l pour la somme des pesticides

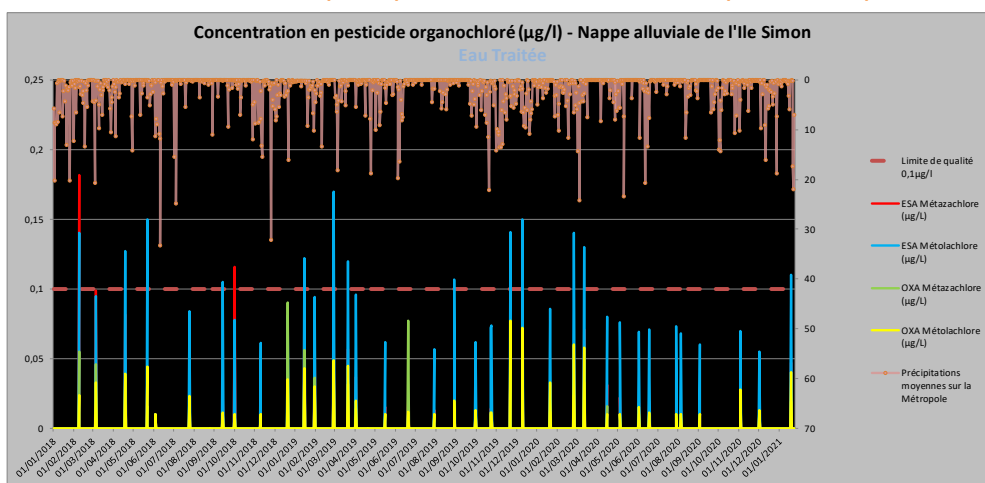
Les graphiques suivants donnent le taux de conformité des résultats obtenus depuis 2018 sur les eaux brutes, traitées et distribuées en fonction de la nappe du Cher et de la Loire.



Bien que sans danger pour la santé car les taux sont nettement inférieurs à la concentration Vmax recommandée par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) qui fixe un seuil sanitaire auquel il convient de considérer un danger pour la santé à 500 µg/l, un plan d'action a été mis en place pour suivre et remédier à cette problématique. Ainsi, depuis 2018, il a été décidé :

- de vérifier la corrélation pluie/ taux de métabolites en renforçant la surveillance en période hivernale et début de printemps,
- de réaliser des études préalables sur le secteur de Saint-Cyr-sur-Loire île Simon en vue d'un traitement. Dans l'attente, l'interconnexion mise en place entre Tours et Saint-Cyr-sur-Loire permet d'alimenter les quartiers de Sainte-Radegonde et Saint-Symphorien par l'usine de production de l'île Aucard, où l'eau produite est dépourvue de pesticides,
- de renforcer le suivi sur les secteurs Fondettes-Port Foucault et Saint-Cyr-sur-Loire-Quai Portillon.

Exemple de suivi sur eaux traitées/distribuées pour la période 2018-2020 - corrélation entre pluviométrie et pesticides



Ces métabolites de pesticides sont issus de la dégradation des pesticides de la famille des désherbants et leur présence est la conséquence des activités agricoles environnantes – notamment les cultures de maïs. Par ailleurs, les usines de traitement de Fondettes-Port Foucault et de Saint-Cyr-sur-Loire-Quai Portillon ne sont pas équipées pour pouvoir traiter ce type de polluants, contrairement à celles de Tours-île Aucard et de Joué-lès-Tours-Pont de Cher qui procèdent à un traitement par l'ozone permettant leur élimination.

Les conséquences sur le plan administratif, lorsque le taux observé dépasse de plus de 30 jours consécutifs la norme autorisée sur au moins un pesticide, est le classement en non-conformité « NC1 ». Seul, le métabolite de pesticide Métolachlore ESA dépasse la valeur limite de qualité. Compte tenu de l'insuffisance de données relatives à l'activité « pesticide » et renforcé par l'incertitude sur l'absence d'effets génotoxiques in vivo du Métolachlore ESA, celui-ci est considéré comme un métabolite « pertinent pour les Eaux Destinées à la Consommation Humaine ». L'eau distribuée ne présente pas pour autant de danger sanitaire. En effet, l'ANSES a déterminé une valeur Vmax (valeur à partir de laquelle le produit présente un risque sanitaire pour la personne exposée) du métabolite de pesticide Métolachlore ESA à 510 µg/L, soit près de 5000 fois au-dessus de la norme.

Pour faire face à cette situation, Tours Métropole Val de Loire s'est engagé dans les démarches réglementaires conformément à l'arrêté ministériel du 25 novembre 2003. Dans ce contexte et par arrêté préfectoral n°20 E9 du 10 décembre 2020, il a été accordé à la Métropole une dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation, provenant du forage en nappe profonde (la nappe du

cénomaniens) et provenant des captages en nappe alluviale (la nappe située sous la Loire) de l'île Simon à Saint-Cyr-sur-Loire.

La dérogation préfectorale autorise, pour une durée de 3 ans, le dépassement de la limite de qualité mais en deçà de 0,220 µg/l. Dans ce délai maximum de 3 ans, une nouvelle usine de traitement des eaux, dotée de dispositifs de traitements plus efficaces sera mise en service. Cet équipement sera implanté sur le site de la Ménardière, à Saint-Cyr-sur-Loire.

Par ailleurs, sur le site de Port Foucault à Fondettes, une étude pour la mise en place d'un traitement est menée depuis 2019. Des essais sur pilote constitué d'un lit de charbon actif en micrograin ont été réalisés. Après six mois de fonctionnement en continu du pilote, le procédé a apporté une réelle contribution au traitement des pesticides, micropolluants émergents et matières organiques. En ce qui concerne en particulier le métabolite Métolachlore ESA une très bonne élimination de ce dernier a été constatée alors que l'eau brute était au-dessus de la limite de qualité pendant plusieurs semaines.

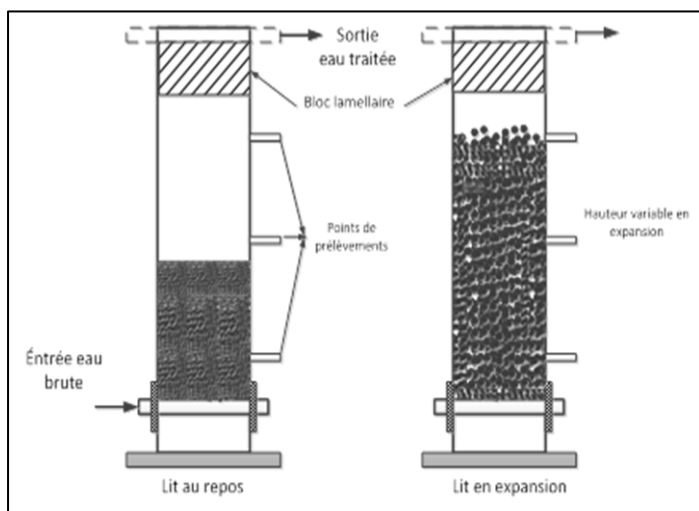


Schéma de principe du pilote



Photo du pilote

⇒ Adoption du règlement de service eau potable

Par délibération en date du 23 novembre 2020, Tours Métropole Val de Loire s'est doté d'un règlement de service eau Potable unique sur le territoire des communes gérées en régie directe : La Membrolle-sur-Choisille, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Genouph, Saint-Pierre-des-Corps et Tours.

Ce règlement définit les obligations mutuelles du distributeur d'eau et de l'abonné au service de l'eau potable.

Il fournit ainsi des renseignements sur l'organisation pratique du service de l'eau, tels que :

- Les demandes d'abonnement,
- L'emplacement et le contrôle du compteur,
- Les tarifs incluant le prix du service (abonnement et m³ d'eau) fixé par Tours Métropole Val de Loire ainsi que les taxes et redevances, et les modalités de facturation,
- Les informations concernant la sécurité sanitaire (qualité de l'eau, installations publiques et privées, ...).

Le règlement de service est consultable sur le site de Tours métropole Val de Loire, rubrique Services aux habitants, l'eau dans ma commune.

⇒ Lancement de l'agence en ligne, nouveau logiciel abonnés

Le projet de mise en œuvre d'un nouveau logiciel de gestion/facturation des abonnés au service eau potable (communes en régie directe), fruit de deux années de travail intensif, a abouti en 2020.

Le fournisseur du logiciel a été retenu fin 2019 après appel d'offres. La phase de migrations des données des 3 anciens logiciels ainsi que celle de paramétrage du nouveau logiciel a été réalisée au 1er semestre 2020 (y compris la période de confinement). Les formations ont été réalisées en visio-conférence. La première facturation des 60 000 abonnés avec le nouveau logiciel a démarré au mois de juillet 2020.

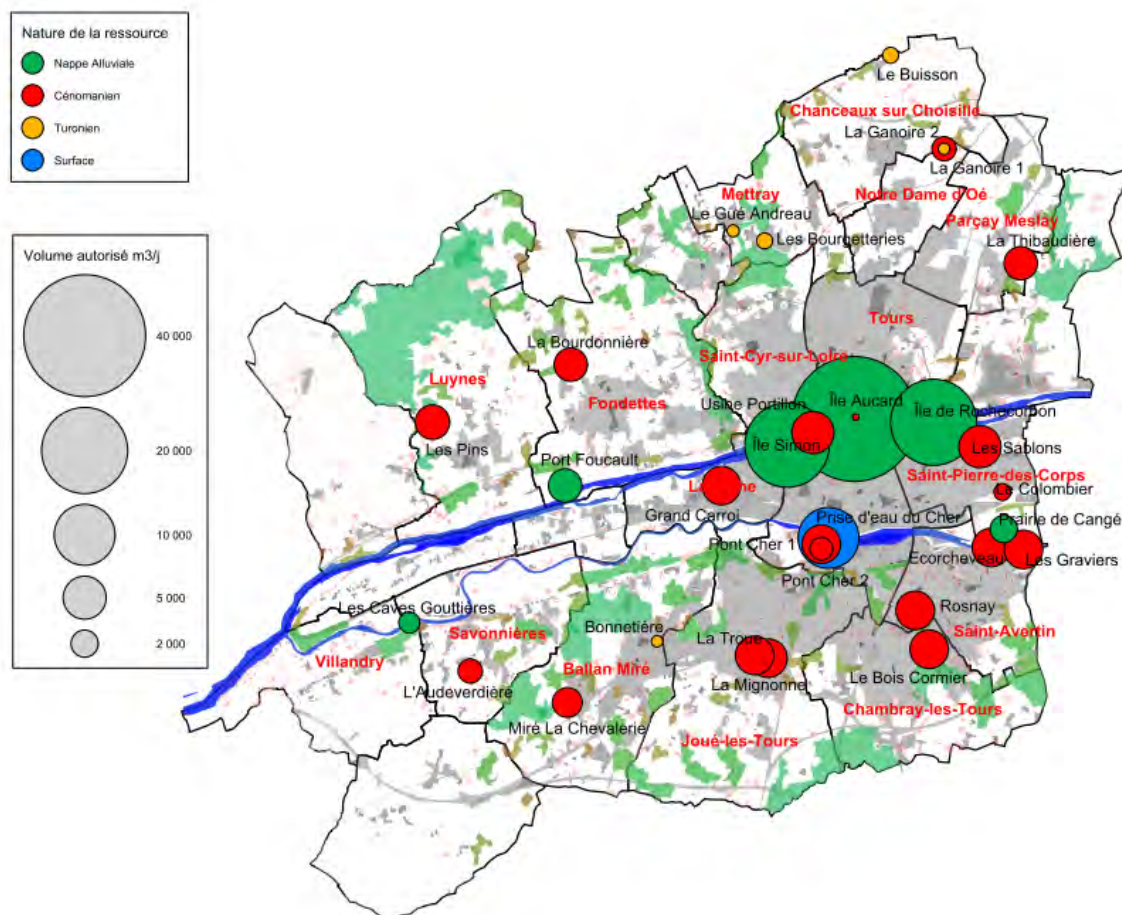
Cet outil commun permettra d'optimiser la gestion de la relation abonnés en améliorant la qualité du service, les relevés d'index d'eau, les interventions techniques chez les usagers.

Une nouvelle offre de service a pu ainsi être mise en ligne par Tours Métropole Val de Loire : les abonnés du Service de l'eau peuvent désormais payer leur facture, transmettre leur relevé de compteur via leur espace en ligne, en toute sécurité, 24h/24. Au 31 décembre 2020, Tours Métropole Val de Loire comptabilisait 4 000 créations de comptes et un peu plus de 7 000 connexions. En 2021, l'offre évoluera pour permettre aux abonnés et futurs abonnés, d'effectuer leurs démarches 100 % digitalisées, facilitant ainsi la gestion de leur contrat.

LES RESSOURCES

Les ressources sollicitées sur le territoire sont principalement les ressources alluviales de la Loire et la nappe du Cénomanien.

CARTOGRAPHIE DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE



LES USINES

Commune	Usines	Nature de l'installation	Type de traitement	Capacité de production	Capacité / commune	Taux de production par rapport à la capacité	Volume autorisé	Volume autorisé / commune	Taux de production par rapport à la capacité autorisée
Saint Avertin	Ecorcheveau	Station de reprise et de traitement	Déferriération Chloration	6 000 m³/j	10 000 m³/j	24%	10 000 m³/j	14 000 m³/j	14%
	Rosnay	Station de surpression et de traitement	Déferriération Chloration	4 000 m³/j		9%	4 000 m³/j		9%
Tours	Ile Aucard	Station de reprise et de traitement	Ozonation Filtration sur charbon actif Chloration	35 000 m³/j	55 000 m³/j	46%	42 120 m³/j	62 120 m³/j	38%
	Gare du Canal	Station de reprise et de traitement	Ozonation Filtration sur charbon actif Chloration	20 000 m³/j		51%	20 000 m³/j		51%
Saint Cyr sur Loire	Usine Portillon (CTE)	Station de reprise et de traitement	Aération (pulvérisation) Filtration sur sable Chloration	7 250 m³/j	14 500 m³/j	43%	12 000 m³/j	24 000 m³/j	26%
	Usine Portillon (DGR)	Station de reprise et de traitement	Aération (pulvérisation) Filtration sur sable Chloration	7 250 m³/j			12 000 m³/j		
Saint Pierre des Corps	Bords de Loire	Station de reprise et de traitement	Chloration	A l'arrêt depuis 2004	8 000 m³/j		A l'arrêt depuis 2004	5 573 m³/j	
	Les Sablons	Station de reprise et de traitement	Déferriération Chloration	4 000 m³/j		43%	4 800 m³/j		36%
	Le Colombier	Station de surpression et de traitement	Déferriération Chloration	4 000 m³/j		20%	773 m³/j		106%
Ballan Miré	Miré La Chevalerie	Station de reprise, de traitement et de surpression	Déferriération Filtration sur sable Chloration	2 400 m³/j	2 760 m³/j	55%	2 400 m³/j	2 760 m³/j	55%
	Bonnetière	Station de reprise	Filtration sur charbon actif Chloration	360 m³/j		25%	360 m³/j		25%
Chambray-Lès-Tours	Le Bois Cormier	Station de reprise et de traitement	Déferriération Filtration sur sable Chloration	4 000 m³/j	4 000 m³/j	31%	4 000 m³/j	4 000 m³/j	31%
Chanceaux sur Choissille	Le Buisson	Station de reprise et de surpression	Filtration sur charbon actif Chloration	500 m³/j	500 m³/j	70%	700 m³/j	700 m³/j	50%
Notre Dame D'oé	La Ganoire 1	Station de reprise et de surpression	Déferriération Filtration sur sable Chloration	360 m³/j	1 160 m³/j	72%	360 m³/j	1 960 m³/j	72%
	La Ganoire 2	Station de reprise et de surpression	Déferriération Filtration sur sable Chloration	800 m³/j		86%	1 600 m³/j		43%
Fondettes	La Bourdonnière	Station de reprise et de surpression	Déferriération Filtration sur sable Chloration	3 000 m³/j	5 400 m³/j	42%	3 000 m³/j	6 000 m³/j	42%
	Port Foucault	Station de reprise	Chloration	2 400 m³/j		37%	3 000 m³/j		29%
Luynes	Les Pins	Station de reprise et de surpression	Déferriération Filtration sur sable Chloration	3 200 m³/j	3 200 m³/j	41%	3 200 m³/j	3 200 m³/j	41%
Joué-Lès-Tours	La Mignonne 1	Station de reprise et de traitement	Déferriération Filtration sur sable Chloration	4 000 m³/j	22 200 m³/j	20%	4 000 m³/j	23 400 m³/j	20%
	La Mignonne 2	Station de reprise et de traitement	Déferriération Filtration sur sable Chloration	3 200 m³/j		32%	4 000 m³/j		26%
	Pont Cher eau de surface	Station de reprise et de traitement	Déferriération Filtration sur sable Filtration sur charbon actif Ozonation	10 000 m³/j		40%	10 000 m³/j		40%
	Pont Cher 1	Station de reprise et de traitement	Déferriération Filtration sur sable Chloration	1 000 m³/j		28%	1 400 m³/j		20%
	Pont Cher 2	Station de reprise et de traitement	Déferriération Filtration sur sable Chloration	4 000 m³/j		25%	4 000 m³/j		25%

Commune	Usines	Nature de l'installation	Type de traitement	Capacité de production	Capacité / commune	Taux de production par rapport à la capacité	Volume autorisé	Volume autorisé / commune	Taux de production par rapport à la capacité autorisée
La Riche	Grand Carroi	Station de reprise	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	4 000 m³/j	4 000 m³/j	35%	4 000 m³/j	4 000 m³/j	35%
Mettray	Les Bourgettes	Station de reprise	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	1 100 m³/j	1 100 m³/j	32%	1 100 m³/j	1 100 m³/j	32%
Parçay Meslay	La Thibaudière	Station de reprise et de surpression	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	1 500 m³/j	1 500 m³/j	32%	3 000 m³/j	3 000 m³/j	16%
Savonnières	L'Audeverdière	Station de reprise et de surpression	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	1 800 m³/j	1 800 m³/j	31%	1 600 m³/j	1 600 m³/j	35%
Villandry	Les Caves Gouttières	Station de reprise	Chloration	800 m³/j	800 m³/j	50%	1 200 m³/j	1 200 m³/j	33%
Capacité totale de production					135 920 m³/j	40%	Volume totale de production autorisée	158 613 m³/j	34%

Le taux de production par rapport à la capacité des usines est de 40%. Par rapport à la capacité autorisée les unités de production fonctionnent à 34 %. Ce chiffre s'explique par la nécessité de pouvoir produire en secours de l'eau en suffisamment grande quantité en cas de défaillance d'une ressource (pollution, incident technique...).

LES RESERVOIRS

Commune	Réservoirs	Nature de l'installation	Volume	Autonomie moyenne en jours
SAINT AVERTIN	Rue de Cagné	Château d'eau	3 000 m³	2,8
	Avenue de Gaulle - Rosnay	Réservoir enterré	2 000 m³	
TOURS	Petite Arche	Château d'eau	3 000 m³	2,3
	La Tranchée	Réservoir enterré	30 000 m³	
	Ile Aucard	Réservoir enterré	2 000 m³	
	Gare du Canal	Réservoir enterré	2 000 m³	
	Rives du Cher	Château d'eau	2 000 m³	
	Rives du Cher	Réservoir enterré	6 000 m³	
	Montjoyeux	Réservoir enterré	15 000 m³	
	Grandmont	Château d'eau	1 500 m³	
SAINT CYR SUR LOIRE	Ménardiè-re	Réservoir enterré	3 000 m³	1,4
	Ménardiè-re	Réservoir enterré	2 000 m³	
	Ménardiè-re	Château d'eau	3 500 m³	
SAINT PIERRE DES CORPS	Les Sablons	Château d'eau	2 000 m³	2,5
	Les Sablons	Réservoir enterré	1 000 m³	
	La Rabaterie	Château d'eau	2 100 m³	
	Le Colombier	Réservoir enterré	1 000 m³	
	Bords de Loire	Réservoir enterré	160 m³	

Commune	Réservoirs	Nature de l'installation	Volume	Autonomie moyenne en jours
Ballan Miré	Miré La Chevallerie	Réservoir enterré	1 500 m ³	1,4
	La Bonnetière	Château d'eau	500 m ³	
Chambray-Lès-Tours	Le Bois Cormier	Réservoir enterré	1 000 m ³	2,4
	Le Bois Cormier	Château d'eau	2 000 m ³	
Chanceaux sur Choisille	Le Buisson 1	Réservoir enterré	150 m ³	1,4
	Le Buisson 2	Réservoir enterré	800 m ³	
	Le Coteau	Château d'eau	300 m ³	
Notre Dame D'oé	La Ganoire	Réservoir enterré	500 m ³	1,1
Fondettes	La Bourdonnière	Château d'eau	1 300 m ³	
	La Limougère	Château d'eau	300 m ³	
	La Borde	Réservoir enterré	800 m ³	
	Bois Farault	Château d'eau	750 m ³	
Luynes	Les Pins	Réservoir enterré	500 m ³	1,8
Joué-Lès-Tours	La Mignonne	Réservoir enterré	6 800 m ³	
	La Mignonne	Château d'eau	4 000 m ³	
	Pont Cher	Réservoir enterré	2 300 m ³	
La Riche	Grand Carroi	Château d'eau	3 000 m ³	2,2
Mettray	Les Bourgetteries	Château d'eau	300 m ³	0,8
Parçay Meslay	Frasnes	Château d'eau	200 m ³	4,9
	La Thibaudière	Château d'eau	1 500 m ³	
Rochecorbon	Cimetière	Réservoir enterré	à l'arrêt	
	Bois Soleil	Château d'eau	600 m ³	0,9
Druey	La Croix Robert	Château d'eau	300 m ³	
Savonnières	La Bretonnière	Château d'eau	300 m ³	
	L'Audeverdière	Réservoir enterré	300 m ³	

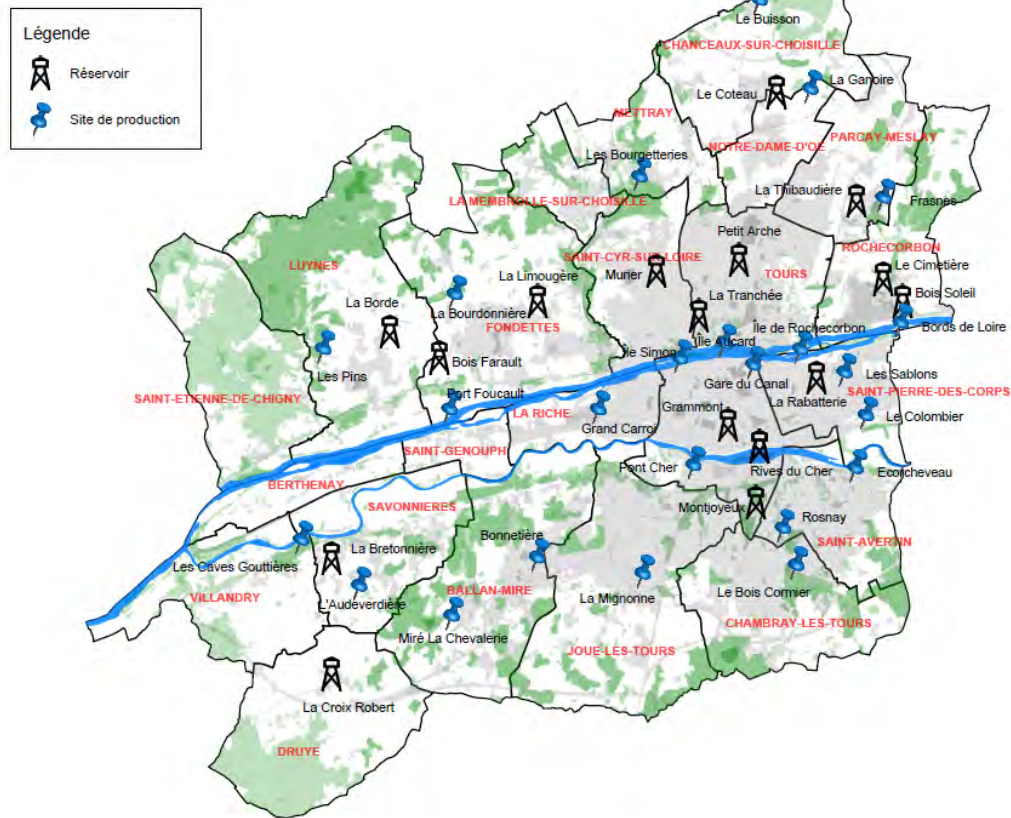
Autonomie moyenne globale =	$\frac{111\,260\text{ m}^3}{54\,541\text{ m}^3/\text{j}}$	= 2,0 jours
-----------------------------	---	-------------

Le territoire métropolitain totalise une capacité de stockage de 111 260 m³.

L'autonomie moyenne est de 2 jours $\left(\text{Auto moy} = \frac{\text{capacité de stockage (m}^3\text{)}}{\text{V mis en distribution (m}^3/\text{j)}} \right)$

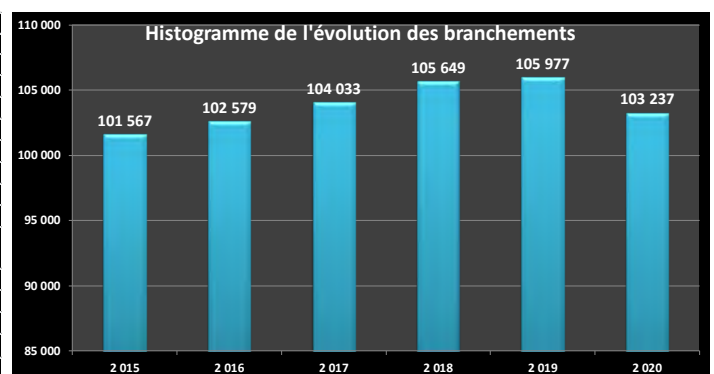
La cartographie suivante permet de situer les ouvrages de production et les réservoirs sur le territoire.

CARTOGRAPHIE DES SITES DE PRODUCTION ET STOCKAGE AEP



EVOLUTION DES BRANCHEMENTS

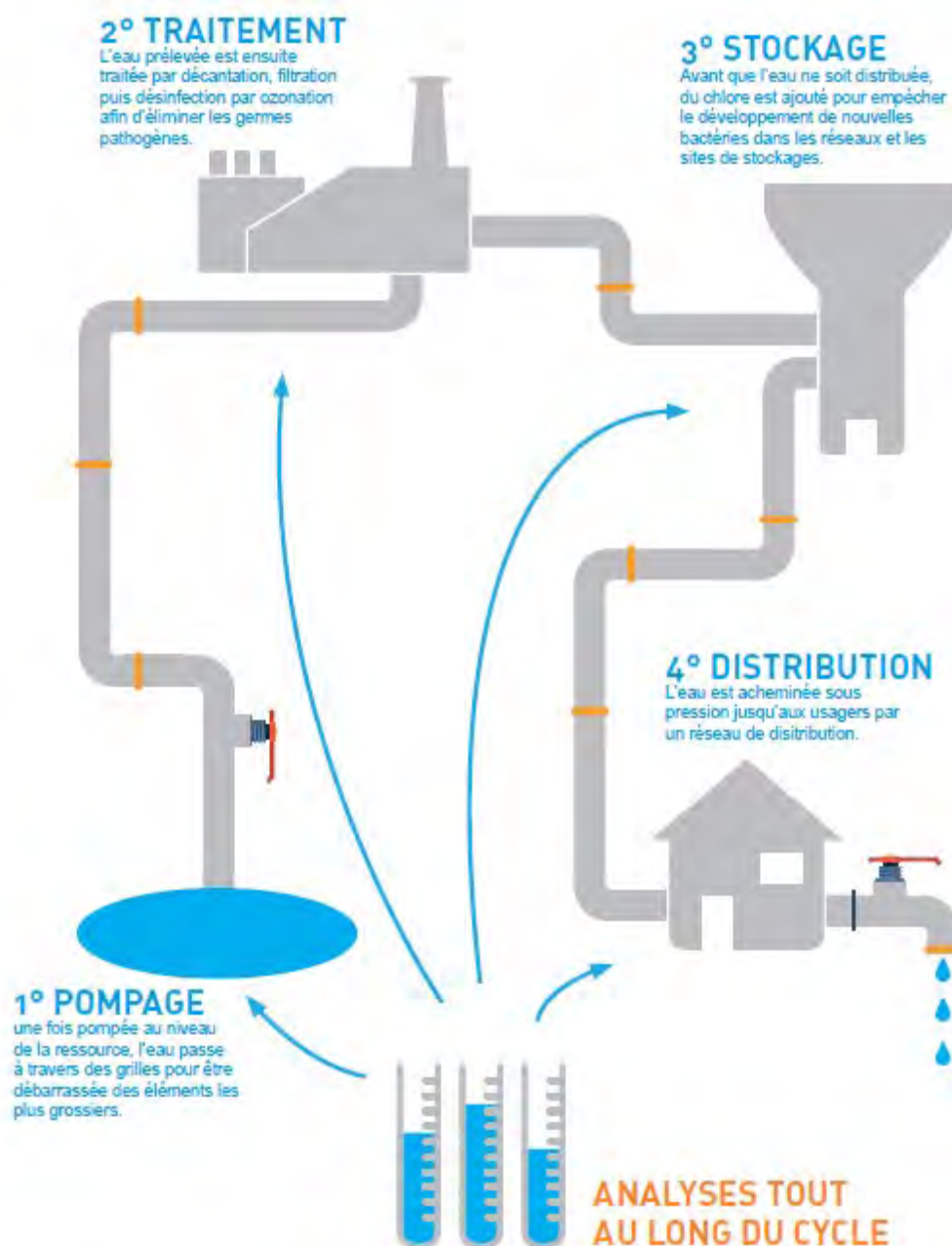
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Evolution par commune 2019/2020
Saint Avertin	6 618	6 641	6 671	6 762	6 786	6 590	-2,89% *
Tours	21 100	21 100	21 860	22 602	22 648	20 681	-8,69% *
Saint Cyr sur Loire	24 314	25 072	25 348	25 783	26 685	25 875	-3,04% *
Saint Pierre des Corps	5 843	5 853	5 871	5 927	5 888	5 901	0,22%
La Membrolle sur Choissille	1 347	1 385	1 421	1 422	1 437	1 451	0,97%
Ballan Miré	3 004	3 040	3 060	3 082	3 113	3 137	0,77%
Berthenay	294	294	295	300	283	303	7,07%
Chambray-Lès-Tours	4 259	4 283	4 299	4 315	4 329	4 343	0,32%
Fondettes - Luynes - Saint Etienne de Chigny	7 491	7 528	7 622	7 689	7 722	7 747	0,32%
Joué-Lès-Tours	14 407	14 434	14 456	14 508	14 550	14 596	0,32%
La Riche	3 055	3 067	3 088	3 107	3 113	3 128	0,48%
Mettray	929	933	939	944	949	958	0,95%
SIAEP Notre Dame D'oé	3 407	3 421	3 447	3 492	2 720	2 738	0,66%
SIAEP Rochecorbon - Parçay Meslay	2 750	2 770	2 790	2 816	2 831	2 847	0,57%
Saint Genouph	497	497	499	499	500	501	0,20%
SIAEP Savonnières - Villandry - Druye	2 252	2 261	2 367	2 401	2 423	2 441	0,74%
TOTAL	101 567	102 579	104 033	105 649	105 977	103 237	-2,59% *
Evolution / N-1	1.00%	1.00%	1.42%	1.55%	0.31%	-2.59%	



Le nombre de branchements a chuté de plus de 2,5% pour atteindre 103 237 branchements d'eau potable en 2020. Cette baisse résulte de la mise en place d'un nouveau logiciel métier sur le secteur Régie qui a permis de nettoyer la base de données (suppression de doublons, etc...).

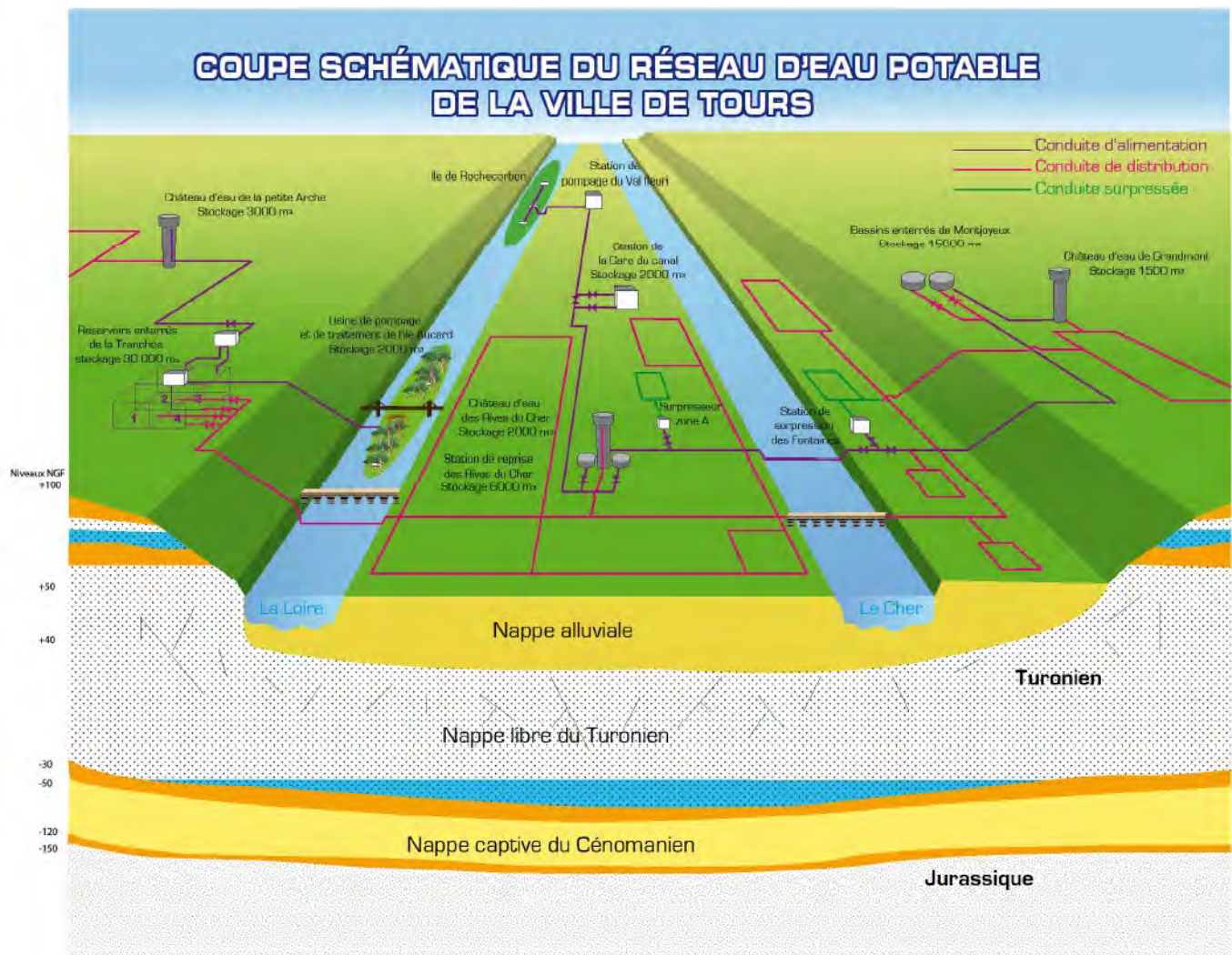
*Mise en place d'un nouveau logiciel métier pour la gestion de l'Eau Potable en 2020.
Le tri de la base de données explique la baisse du nombre de branchements sur le secteur Régie.

LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE (filière type à titre indicatif)



LE CAS SPECIFIQUE DE TOURS

Le réseau est entièrement maillé. Il est constitué essentiellement par des canalisations en fonte grise ou ductile dont les diamètres s'échelonnent de 60 à 1 000 millimètres. Il assure en tout lieu une pression statique au sol comprise entre 3 et 4 bars. La longueur totale du réseau est de 367 Km.



On distingue quatre grandes zones de distribution :

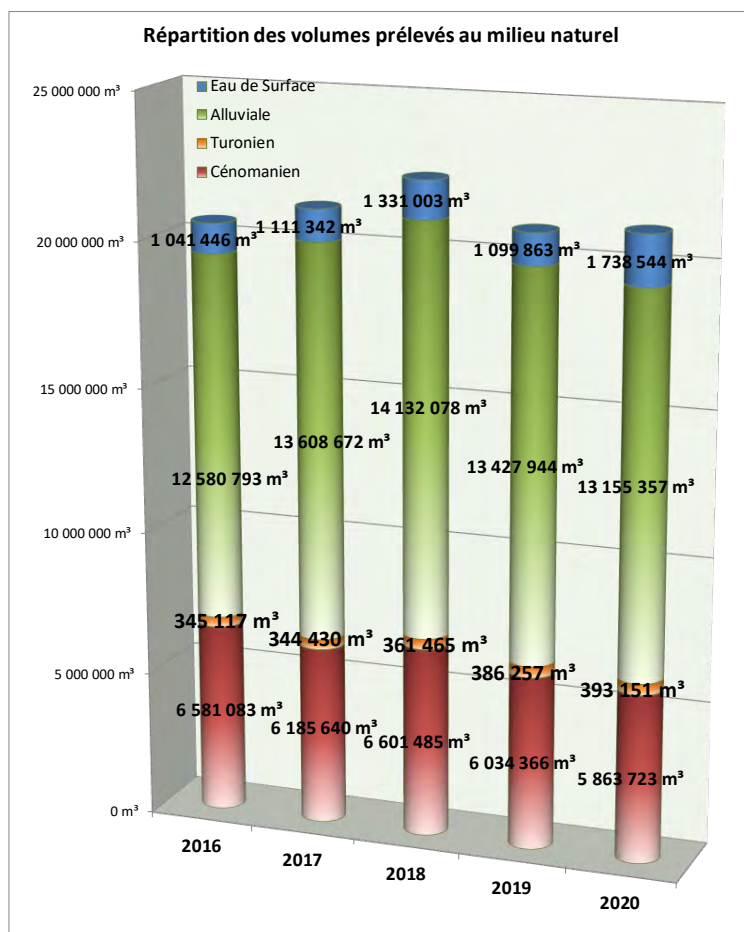
- **Tours Centre** : la plus importante, desservie à partir des bassins de stockage de la Tranchée et de Grammont de capacité respective de 30 000 m³ et 15 000 m³,
- **Tours nord** : le plateau nord de la ville est desservi par le château d'eau de la Petite Arche de capacité 3 000 m³,
- **Tours quartier Fontaines** : desservi par un réseau d'eau surpressé en raison de la hauteur des immeubles,
- **Tours Sud** : le plateau sud de la ville est desservi par le château d'eau de Grandmont de capacité 1500m³.

La capacité de stockage du service est au total de 61 500 m³.

VOLUMES PRELEVES AU MILIEU NATUREL

NAPPE DU CENOMANIEN

Pompage Nappe du Cénomanién	Commune	Volume m ³ /an	Evo % N/N-1
Ecorcheveau	ST AVERTIN	247 560 m ³	-56%
Les Gravières		272 076 m ³	505%
Rosnay		135 111 m ³	-8%
Ile Aucard	TOURS	46 447 m ³	13%
Ile Simon	ST CYR SUR LOIRE	410 m ³	-5%
Les Sablons	ST PIERRE DES CORPS	627 515 m ³	8%
Le Colombier		298 512 m ³	-31%
La Thibaudière	PARCAY MESLAY	177 142 m ³	-1%
La Ganoire F2	NOTRE DAME D'OE	254 761 m ³	-2%
Miré - La Chevallerie	BALLAN MIRE	493 307 m ³	15%
Grand Carroi	LA RICHE	516 651 m ³	3%
La Mignone 1	JOUE LES TOURS	313 005 m ³	-8%
La Mignone 2		389 894 m ³	-14%
Pont Cher 1		107 879 m ³	-13%
Pont Cher 2		365 588 m ³	-14%
La Bourdonnière	FONDETTES	457 054 m ³	71%
Les Pins	LUYNES	479 683 m ³	8%
L'Audeverdière	SAVONNIERES	203 798 m ³	22%
Le Bois Cormier	CHAMBRAY LES TOURS	477 330 m ³	-24%
TOTAL		5 863 723 m ³	-2,8%



Globalement le pompage en nappe du Cénomanién est en baisse de près de 3% en 2020. Le volume pompé est au niveau le plus bas depuis 5 ans et passe ainsi sous la barre des 6 millions de m³. Cette évolution est globalement à la baisse sur tous les sites de pompages à l'exception des pompages de Ballan-Miré, Fondettes et Savonnières en raison de contextes particuliers dus à la problématique pesticide notamment pour Fondettes. La forte augmentation à Saint-Avertin sur le site des Gravières est due à une meilleure répartition entre les différents sites de production de la commune mais le prélèvement dans cette ressource est également à la baisse à l'échelle de la commune (- 13% entre 2019 et 2020).

En 2020, 5 863 723 m³ ont été prélevés sur cette ressource.

Gestion de la nappe du cénomanién : contexte à l'échelle du bassin Loire-Bretagne

La nappe du Cénomanién couvre 25 000 km² dans le bassin Loire-Bretagne. Son exploitation localement trop intensive a conduit à une baisse inexorable du niveau de la nappe notamment dans la région tourangelle. C'est pourquoi le SDAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2016-2021 a fixé comme objectif la réduction des prélèvements sur cette nappe de 20% par rapport à la période 2004-2006. **En 2020, sur le territoire de la métropole, la baisse des prélèvements sur la nappe du Cénomanién par rapport à cette période de référence est de plus de 25%.**

NAPPE DU TURONIEN

Pompage Nappe du Turonien	Commune	Volume m ³ /an	Evo % N/N-1
Le Buisson	CHANCEAUX SUR CHOISILLE	130 730 m ³	0%
La Ganoire F1	NOTRE DAME D'OE	96 194 m ³	1%
Le Gué Andreau	METTRAY	0 m ³	4%
Les Bourgetteries		132 278 m ³	
Bonnetière	BALLAN MIRE	33 949 m ³	2%
TOTAL		393 151 m ³	1,8%

Le prélèvement dans la ressource du Turonien est en augmentation par rapport à 2019 (+1,8 %) avec 393 151 m³ prélevés.

NAPPE ALLUVIALE

Pompage Nappe Alluviale	Commune	Volume m ³ /an	Evo % N/N-1
Prairie de Cangé	ST AVERTIN	173 849 m ³	-6%
Ile Aucard	TOURS	10 150 479 m ³	-5%
Ile de Rochecorbon			
Ile Simon	ST CYR	2 355 720 m ³	21%
Bord de Loire	ST PIERRE DES CORPS	0 m ³	0%
Port Foucault	FONDETTES	329 185 m ³	-23%
Les Caves Gouttières	VILLANDRY	146 124 m ³	-3%
TOTAL		13 155 357 m ³	-2,0%

Le prélèvement en nappe alluviale a globalement diminué de 2 % en 2020 pour atteindre 13 155 357 m³. La commune de Saint-Cyr-sur-Loire est à la hausse sur cette ressource pour compenser la limitation des prélèvements sur le Cénomanien sur les autres communes.

EAU DE SURFACE

Pompage Eau de Surface	Commune	Volume m ³ /an	Evo % N/N-1
Pont Cher	JOUE LES TOURS	1 738 544 m ³	58%
TOTAL		1 738 544 m ³	58,1%

Le prélèvement en eau de surface ne concerne que le site de Pont Cher à Joué-lès-Tours. Ce prélèvement a fortement augmenté en 2020 (+58%) pour compenser la limitation des prélèvements sur le Cénomanien sur les autres communes.

Au niveau de la Métropole, 5 ressources sont sollicitées :

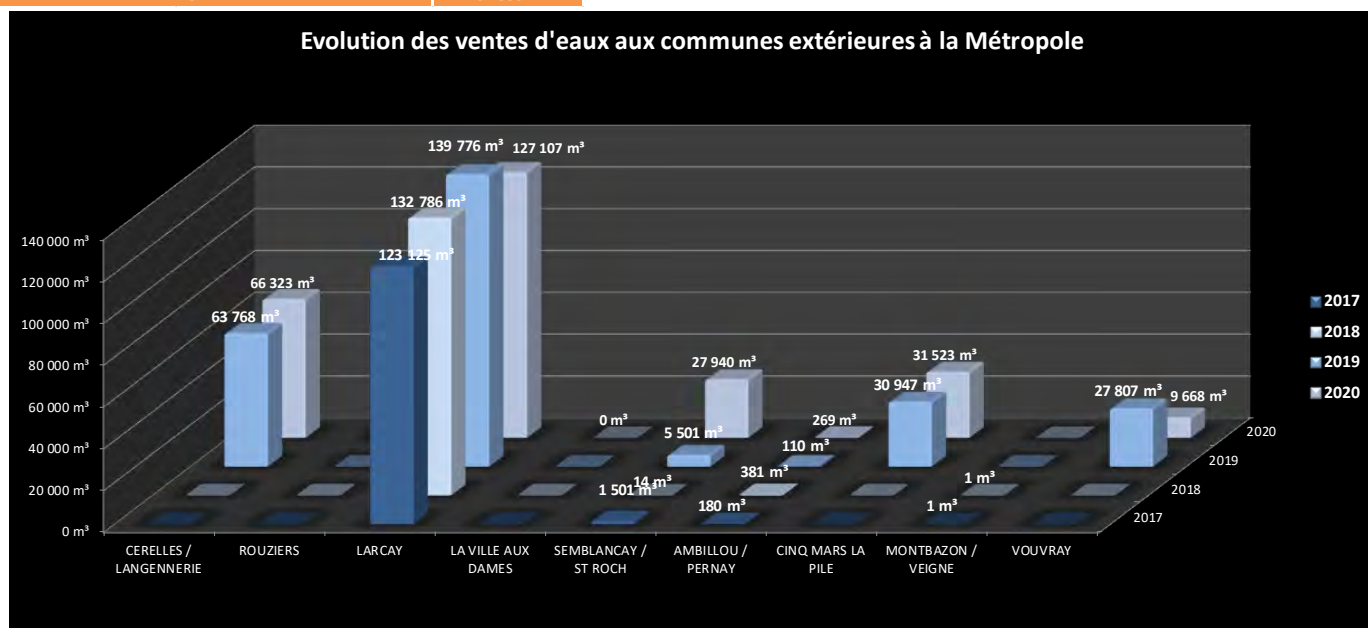
- Eau issue des alluvions de Loire (4 usines) pour un volume total de 12 835 384 m³ (**60,69 %** du total de la production de la métropole)
- Eau issue de la nappe du Cénomanién (19 sites de prélèvement) pour un volume total prélevé de 5 863 723 m³ (**27,72%**)
- Eau issue de la nappe du Cher (2 sites) pour un volume total de 319 973 m³ (**1,51 %**)
- Eau issue de l'eau de surface du Cher (1 site) pour un volume total de 1 738 544 m³ (**8,22 %**)
- Eau issue de la nappe du Turonien pour un volume total de 393 151 m³ (**1,86 %**)

Cette diversité de ressources permet par le biais d'interconnexions de sécuriser l'alimentation en eau potable de la population, même en cas de défaillance ou de pollution accidentelle. Des travaux continus permettent de maintenir et d'améliorer ces secours et interopérabilité des ressources.

VOLUMES VENDUS AUX COMMUNES EXTERIEURES

Exportation vers commune extérieure	Commune de destination	Vente commune extérieure Volume m ³ /an
CHANCEAUX SUR CHOISILLE/ NOTRE DAME D'OE	CERELLES / LANGENNERIE	66 323 m ³
	ROUZIERES	0 m ³
SAINT AVERTIN	LARCAY	127 107 m ³
SAINT PIERRE DES CORPS	LA VILLE AUX DAMES	0 m ³
FONDETTES - LUYNES - SAINT ETIENNE DE CHIGNY	SEMBLANCAY / ST ROCH	27 940 m ³
	AMBILLOU / PERNAY	269 m ³
	CINQ MARS LA PILE	31 523 m ³
CHAMBRAY LES TOURS	MONTBAZON / VEIGNE	0 m ³
ROCHECORBON / PARCAY MESLAY	VOUVRAY	9 668 m ³
TOTAL		262 830 m ³

En 2020, 262 830 m³ d'eau ont été vendus à des communes extérieures à la métropole soit sensiblement le même volume qu'en 2019 (-1,4%). Le maintien de nouvelles interconnexions en dehors de la Métropole ainsi que la collaboration avec des communes ayant des besoins en augmentation (Saint-Roch) expliquent la conservation des volumes vendus aux communes extérieures.



VOLUMES ACHETES AUX COMMUNES EXTERIEURES

Exportation vers commune extérieure	Commune d'achat	Achat commune extérieure Volume m³/an
FONDETTES - LUYNES - SAINT ETIENNE DE CHIGNY	AMBILLOU / PERNAY	11 150 m³
CHAMBRAY LES TOURS	ESVRES	0 m³
	MONTBAZON / VEIGNE	0 m³
ROCHECORBON / PARCAY MESLAY	VOUVRAY	0 m³
CHANCEAUX SUR CHOISILLE / NOTRE DAME D'OE	ROUZIER	0 m³
TOTAL		11 150 m³



En 2020, 11 150 m³ d'eau ont été achetés à des communes extérieures à la métropole. Ce volume est identique aux volumes achetés aux communes extérieures constatés en 2019. Ces achats concernent uniquement la commune de Saint-Etienne-de-Chigny pour alimenter le secteur de la queue de Merluiche et de l'Arnerie par le réseau de Pernay.

VOLUMES PRODUITS INTRODUITS DANS LE RESEAU DE DISTRIBUTION (VOLUME DE SERVICE NON COMPTE)

NAPPE DU CENOMANIEN

Volume produit à partir de la Nappe du Cénomani	Commune	Volume m³/an	Evo % N/N-1
Ecorcheveau	ST AVERTIN	165 601 m³	-70%
Les Gravières		178 750 m³	315%
Rosnay		136 675 m³	-2%
Ile Aucard	TOURS	44 496 m³	14%
Ile Simon	ST CYR SUR LOIRE	406 m³	-1%
Les Sablons	ST PIERRE DES CORPS	625 479 m³	13%
Le Colombier		297 544 m³	-29%
La Thibaudière	PARCAY MESLAY	172 738 m³	-1%
La Ganoire F2	NOTRE DAME D'OE	249 706 m³	-3%
Miré - La Chevallerie	BALLAN MIRE	485 450 m³	14%
Grand Carroi	LA RICHE	506 829 m³	2%
La Mignone 1	JOUÉ LES TOURS	298 707 m³	-6%
La Mignone 2		376 646 m³	-11%
Pont Cher 1		102 829 m³	-11%
Pont Cher 2		360 537 m³	-9%
La Bourdonnière	FONDETTES	454 695 m³	71%
Les Pins	LUYNES	473 144 m³	8%
L'Audeverdière	SAVONNIERES	202 705 m³	22%
Le Bois Cormier	CHAMBRAY LES TOURS	450 020 m³	-28%
TOTAL		5 582 957 m³	-4%

NAPPE DU TURONNIEN

Volume produit à partir de la Nappe du Turonien	Commune	Volume m³/an	Evo % N/N-1
Le Buisson	CHANCEAUX SUR CHOISILLE	128 128 m³	-1%
La Ganoire F1	NOTRE DAME D'OE	94 279 m³	-1%
Le Gué Andreau	METTRAY	0 m³	
Les Bourgettes		130 234 m³	5%
Bonnetière	BALLAN MIRE	33 408 m³	4%
TOTAL		386 049 m³	2%

NAPPE ALLUVIALE

Volume produit à partir de la Nappe Alluviale	Commune	Volume m³/an	Evo % N/N-1
Prairie de Cangé	ST AVERTIN	175 635 m³	-1%
Ile Aucard	TOURS	5 809 263 m³	-8%
Ile de Rochecorbon		3 742 475 m³	-5%
Ile Simon	ST CYR	2 277 875 m³	23%
Bord de Loire	ST PIERRE DES CORPS	0 m³	
Port Foucault	FONDETTES	319 743 m³	-25%
Les Caves Gouttières	VILLANDRY	145 341 m³	-3%
TOTAL		12 470 332 m³	-3%

EAU DE SURFACE

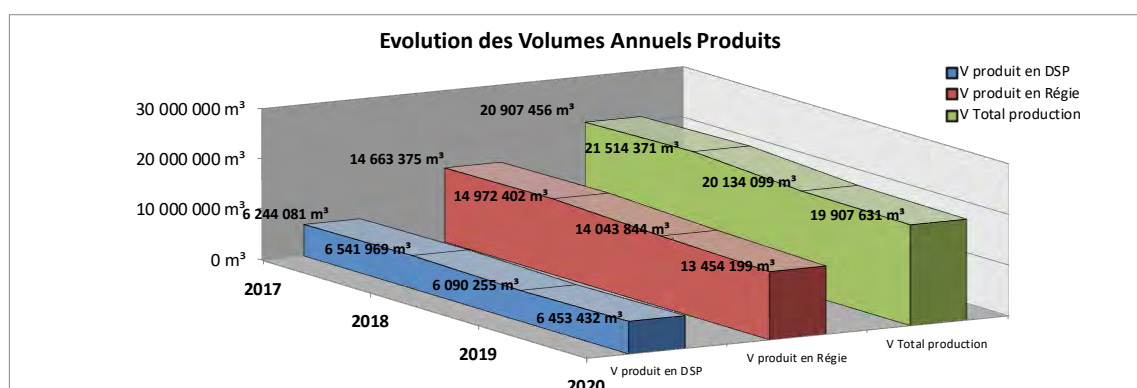
Volume produit à partir de l'Eau de Surface	Commune	Volume m³/an	Evo % N/N-1
Pont Cher	JOUÉ LES TOURS	1 468 293 m³	42%
TOTAL		1 468 293 m³	42%

REPARTITION PAR TYPE DE RESSOURCE

TYPE DE RESSOURCE		Volume m³/an	Répartition %
	Alluviale LOIRE	12 149 356 m³	61,03%
	Alluviale CHER	320 976 m³	1,61%
	Cénomaniens	5 582 957 m³	28,04%
	Turonien	386 049 m³	1,94%
	Eau de Surface	1 468 293 m³	7,38%
TOTAL		19 907 631 m³	

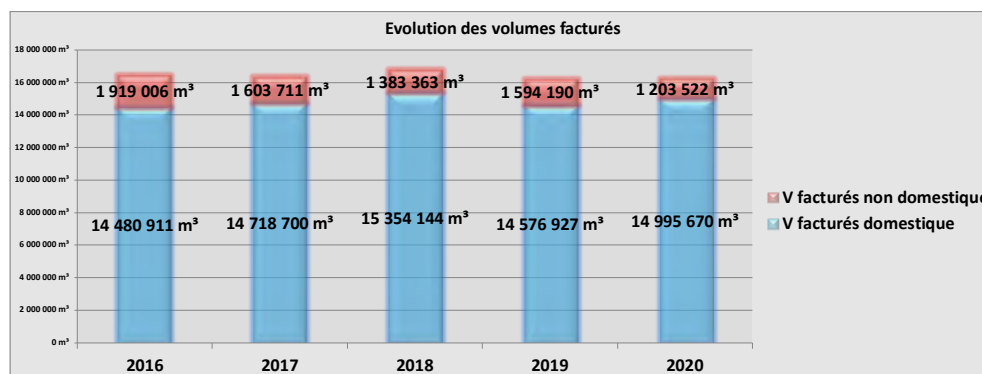
Les volumes produits sont en très légère baisse de 1% avec 19 907 631 m³.

A l'échelle de la métropole, globalement les volumes produits en Régie sont 2 fois plus importants qu'en DSP ce qui s'explique par la taille des communes concernées.



EVOLUTION DES VOLUMES FACTURES

	2017			2018			2019			2020		
	Volumes facturés abonnés non domestiques	Volumes facturés abonnés domestiques	Evo % (N/N-1)	Volumes facturés abonnés non domestiques	Volumes facturés abonnés domestiques	Evo % (N/N-1)	Volumes facturés abonnés non domestiques	Volumes facturés abonnés domestiques	Evo % (N/N-1)	Volumes facturés abonnés non domestiques	Volumes facturés abonnés domestiques	Evo % (N/N-1)
Saint Avertin	0 m³	753 505 m³	-0,5%	0 m³	687 184 m³	-8,8%	0 m³	770 387 m³	12,1%	10 404 m³	704 924 m³	-7,1%
Tours	1 244 702 m³	5 468 500 m³	-5,7%	1 265 095 m³	5 902 176 m³	6,8%	1 265 261 m³	5 496 320 m³	-5,7%	1 160 768 m³	5 360 310 m³	-3,6%
Saint Cyr sur Loire	0 m³	2 171 623 m³	6,2%	0 m³	2 216 640 m³	2,1%	0 m³	2 069 088 m³	-6,7%	5 256 m³	2 397 905 m³	16,1%
La Membrolle sur Choissille	0 m³	148 290 m³	4,6%	0 m³	157 393 m³	6,1%	0 m³	139 166 m³	-11,6%	100 m³	165 247 m³	18,8%
Saint Pierre des Corps	187 103 m³	700 103 m³	6,2%	105 280 m³	743 350 m³	-4,3%	169 669 m³	683 187 m³	0,5%	18 858 m³	784 034 m³	-5,9%
Ballan Miré	0 m³	414 328 m³	15,4%	0 m³	419 504 m³	1,2%	0 m³	409 359 m³	-2,4%	0 m³	439 875 m³	7,5%
Berthenay	0 m³	26 708 m³	-3,6%	0 m³	27 605 m³	3,4%	0 m³	28 168 m³	2,0%	0 m³	29 083 m³	3,2%
Chambray-Lès-Tours	22 662 m³	831 038 m³	10,1%	0 m³	817 534 m³	-4,2%	0 m³	820 082 m³	0,3%	0 m³	751 470 m³	-8,4%
SIAEP Notre Dame D'Oé	0 m³	391 290 m³	-0,3%	0 m³	375 144 m³	-4,1%	0 m³	369 415 m³	-1,5%	0 m³	367 203 m³	-0,6%
SIAEP Savonnières	0 m³	251 658 m³	-2,8%	0 m³	245 668 m³	-2,4%	0 m³	254 621 m³	3,6%	0 m³	253 256 m³	-0,5%
Fondettes - Luynes - St Etienne de Chigny	10 726 m³	855 231 m³	4,3%	12 988 m³	807 595 m³	-5,2%	12 665 m³	813 161 m³	0,6%	1 379 m³	917 516 m³	11,3%
Joué-Lès-Tours	138 518 m³	1 702 062 m³	-0,9%	0 m³	1 978 275 m³	7,5%	146 595 m³	1 730 825 m³	-5,1%	6 757 m³	1 829 968 m³	-2,2%
La Riche	0 m³	513 057 m³	-3,7%	0 m³	500 901 m³	-2,4%	0 m³	516 091 m³	3,0%	0 m³	499 900 m³	-3,1%
Mettray	0 m³	113 779 m³	7,9%	0 m³	109 697 m³	-3,6%	0 m³	103 371 m³	-5,8%	0 m³	115 777 m³	12,0%
SIAEP Rochecorbon	0 m³	331 973 m³	2,7%	0 m³	324 735 m³	-2,2%	0 m³	328 088 m³	1,0%	0 m³	339 150 m³	3,4%
Saint Genouph	0 m³	45 555 m³	10,8%	0 m³	40 743 m³	-10,6%	0 m³	45 598 m³	11,9%	0 m³	40 052 m³	-12,2%
TOTAL	1 603 711 m³	14 718 700 m³	-0,3%	1 383 363 m³	15 354 144 m³	2,5%	1 594 190 m³	14 576 927 m³	-3,4%	1 203 522 m³	14 995 670 m³	0,2%



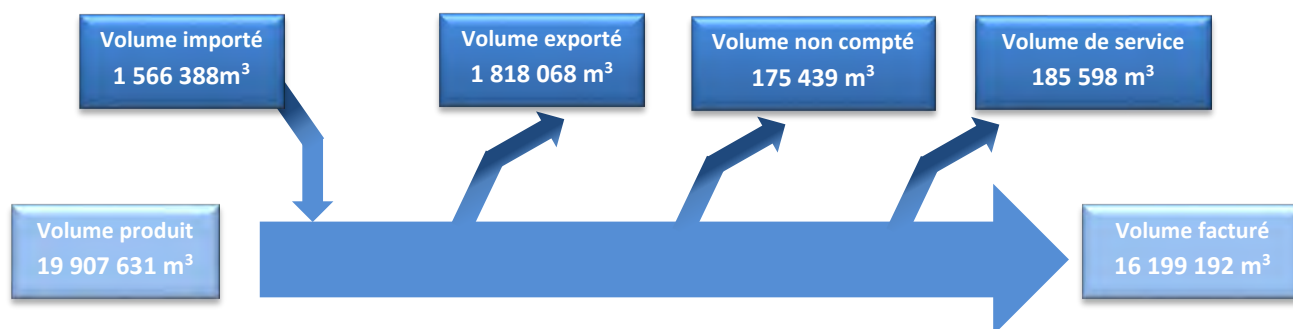
Rapport annuel 2020

sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement eaux usées

Page 31

RENDEMENT DES RESEAUX

Communes	Rendement 2014	Rendement 2015	Rendement 2016	Rendement 2017	Rendement 2018	Rendement 2019	Rendement 2020	Moyenne sur 5 ans
Saint Avertin	90,80 %	88,38 %	88,98 %	77,75 %	65,24 %	76,74 %	80,59 %	77,86 %
Tours	86,60 %	89,60 %	89,43 %	86,69 %	81,69 %	83,61 %	85,44 %	85,37 %
Saint Cyr sur Loire	86,48 %	83,85 %	82,22 %	87,07 %	81,69 %	83,61 %	85,44 %	84,01 %
La Membrolle sur Choissille	74,42 %	77,21 %	77,71 %	87,19 %	79,63 %	51,87 %	81,74 %	75,63 %
Saint Pierre des Corps	86,10 %	94,20 %	93,70 %	92,22 %	83,17 %	92,19 %	90,72 %	90,40 %
Ballan Miré	89,70 %	90,00 %	89,20 %	91,41 %	92,77 %	92,40 %	90,16 %	91,19 %
Berthenay	99,30 %	92,60 %	97,00 %	94,12 %	96,20 %	98,00 %	96,50 %	96,36 %
Chambray-Lès-Tours	88,00 %	88,40 %	88,90 %	98,07 %	90,60 %	92,90 %	90,91 %	92,28 %
Chanceaux sur Choissille / Notre Dame D'Oé	90,10 %	95,00 %	92,40 %	90,67 %	85,69 %	90,86 %	88,45 %	89,61 %
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	75,50 %	79,30 %	80,30 %	75,55 %	72,87 %	78,83 %	80,25 %	77,56 %
Joué-Lès-Tours	82,20 %	82,90 %	77,90 %	82,41 %	84,13 %	85,76 %	87,32 %	83,50 %
La Riche	97,20 %	94,50 %	96,80 %	96,27 %	94,52 %	92,57 %	83,65 %	92,76 %
Mettray	84,20 %	78,30 %	85,50 %	97,51 %	91,94 %	85,18 %	90,10 %	90,05 %
Parçay Meslay / Rochecorbon	72,00 %	79,90 %	81,60 %	85,76 %	81,75 %	82,59 %	81,60 %	82,66 %
Saint Genouph	93,20 %	92,10 %	96,50 %	96,31 %	91,49 %	97,78 %	83,67 %	93,15 %
Savonnières / Villandry / Druye	71,90 %	74,40 %	79,70 %	88,43 %	76,83 %	84,08 %	83,05 %	82,42 %
Rendement TMVL	85,48 %	86,29 %	87,36 %	85,79 %	81,72 %	84,28 %	85,58 %	84,95 %



Le rendement R du réseau se calcule par la formule :

$$R = (V \text{ facturé} + V \text{ exporté} + V \text{ non compté} + V \text{ de service}) / (V \text{ produit} + V \text{ importé})$$

En 2020, le rendement est égal à 85,58 %

L'indicateur permettant de suivre le bon état et le bon suivi du patrimoine est le rendement de réseau. En 2020, celui-ci est de plus de 85 %, à savoir pour 100 litres produits, seuls 85 sont effectivement distribués à l'utilisateur. Ce rendement est bon à l'échelle d'une métropole, en effet, en France, le rendement moyen observé est de l'ordre de 80 %.

Le rendement global en 2020 est en hausse par rapport à 2019. Le rendement par commune est également à la hausse ou à la stabilité sur la quasi-totalité des communes à l'exception de La-Riche et Saint-Genouph fortement impactés par des prises d'eau illicites.

LE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Communes	Situation des travaux	Linéaire de réseaux	Montant des travaux
Saint Avertin	Rue des Cicotees	673 ml	251 432,18 € H.T.
	Rue du Cormery	308 ml	120 409,54 € H.T.
	Rue de la Chalonnaière	393 ml	133 546,09 € H.T.
	TOTAL	1 374 ml	505 387,81 € H.T.
Tours	Rue DIOCLES	186 ml	66 270,57 € H.T.
	Rue BERTHIER	321 ml	131 547,40 € H.T.
	Avenue du DANEMARK	223 ml	174 510,66 € H.T.
	Rue du MAINE	480 ml	262 867,34 € H.T.
	Rue GIRAudeau	381 ml	142 303,08 € H.T.
	Rue Camille FLAMMARION	157 ml	53 475,84 € H.T.
	Rue FEBVOTTE	261 ml	328 247,56 € H.T.
	Boulevard HEURTELOUP	268 ml	167 546,18 € H.T.
	Rue du Général RENAULT	136 ml	139 957,33 € H.T.
	Boulevard HEURTELOUP	282 ml	182 898,16 € H.T.
	Avenue de GRAMMONT	140 ml	67 978,25 € H.T.
	Avenue de l'EUROPE	270 ml	225 293,45 € H.T.
	Avenue de l'EUROPE	190 ml	129 970,37 € H.T.
	Rue Georges DELPERRIER	81 ml	59 838,09 € H.T.
	Rue Edouard VAILLANT	160 ml	98 113,60 € H.T.
	Rue de HONFLEUR	193 ml	54 380,83 € H.T.
	Hopital TROUSSEAU - NHT	900 ml	630 549,00 € H.T.
	Cour du Général BERTRAND	160 ml	En régie
	Rue des CERISIERS	56 ml	En régie
	TOTAL	4 845 ml	2 915 747,71 € H.T.
Saint Cyr sur Loire	Rue des FONTAINES	202 ml	74 267,39 € H.T.
	Impasse des FOURS A CHAUX	100 ml	46 021,40 € H.T.
	Rue du VERCORS (Réseau Ex-SIE)	230 ml	79 414,83 € H.T.
	Rue de CHATENAY (Réseau Ex-SIE)	614 ml	En régie
	TOTAL	1 146 ml	199 703,62 € H.T.
La Membrolle sur Choisille	Rue de l'ABREUVOIR / COLOMBEAU	370 ml	74 267,39 € H.T.
	Route de CHÂTEAU LAVALLIERE	521 ml	46 021,40 € H.T.
	TOTAL	891 ml	120 288,79 € H.T.
Saint Pierre des Corps	Avenue Stalingrad (Tranche 2)	355 ml	186 911,27 € H.T.
	Avenue Stalingrad (Tranche 3)	576 ml	163 153,56 € H.T.
	TOTAL	931 ml	350 064,83 € H.T.
Ballan Miré	Rue de la Gare	190 ml	67 792,87 € H.T.
	Rue du Puits Tessier	334 ml	156 004,89 € H.T.
	TOTAL	524 ml	223 797,76 € H.T.
Chambray-lès-Tours	Route d'Yzernay	750 ml	162 745,46 € H.T.
	Rue Jean Perrin (Tranche 2)	395 ml	193 999,03 € H.T.
	TOTAL	1 145 ml	356 744,49 € H.T.

Communes	Situation des travaux	Linéaire de réseaux	Montant des travaux
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame d'Oé	Rue de la Mairie	330 ml	163 566,18 € H.T.
	Le Buisson	35 ml	6 263,27 € H.T.
	Rue du Coulevrou / Bevénière (NDO)	70 ml	130 000,00 € H.T.
	TOTAL	435 ml	299 829,45 € H.T.
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	Allée de la Planche	/	21 384,20 € H.T.
	Avenue de Rochebise	400 ml	126 115,85 € H.T.
	Rue de Chantelouze	/	31 810,85 € H.T.
	Rue Carlotti	205 ml	91 214,36 € H.T.
	Rue Fernand Bresnier	380 ml	147 464,41 € H.T.
	Vallée des Traits (Tranche 2) Luynes	765 ml	96 251,00 € H.T.
	TOTAL	1 750 ml	514 240,67 € H.T.
Joué-lès-Tours	Rue de la Patalisse	/	80 528,99 € H.T.
	Allée des Grands Chênes	197 ml	88 748,31 € H.T.
	Allée des Sous Bois	240 ml	56 403,87 € H.T.
	Allée du Verger	270 ml	80 187,65 € H.T.
	Allée Fleurie	160 ml	64 171,71 € H.T.
	Le Pont aux Oies	105 ml	36 747,08 € H.T.
	Rue de Lattre de Tassigny	300 ml	110 969,43 € H.T.
	Route de Narbonne	840 ml	284 888,90 € H.T.
	Rue du Val Violet	240 ml	75 319,54 € H.T.
	Rue Flemming	270 ml	92 052,45 € H.T.
	Rue de la Coudraye	/	160 583,83 € H.T.
	Bd des Bretonnières	100 ml	34 983,10 € H.T.
	TOTAL	2 722 ml	1 165 584,86 € H.T.
La Riche	Rue de la Fuye (partie réservoir)	32 ml	59 640,35 € H.T.
	Route du Saugé	340 ml	75 099,50 € H.T.
	TOTAL	372 ml	134 739,85 € H.T.
Mettray	Rue de la Motte	337 ml	181 650,61 € H.T.
	La Gaillardière	50 ml	19 402,18 € H.T.
	TOTAL	387 ml	181 650,61 € H.T.
Parçay-Meslay / Rochecorbon	Rue de la Mulocherie	540 ml	144 605,44 € H.T.
	Résidence de Frasne	340 ml	99 868,90 € H.T.
	Rue Saint Georges (Tranche 2) Rochecorbon	325 ml	104 768,73 € H.T.
	TOTAL	1 205 ml	349 243,07 € H.T.
Savonnières / Villandry / Druye	Route des Rosiers	530 ml	117 736,00 € H.T.
	Rue du commerce/ Rue des anciens d'AFN	575 ml	240 026,66 € H.T.
	Impasse de la Caillarderie	100 ml	51 638,61 € H.T.
	40 rue du Petit Bois	40 ml	12 040,00 € H.T.
	Rue des Fontaines	660 ml	247 715,20 € H.T.
	TOTAL	1 905 ml	669 156,47 € H.T.
TOTAL GENERAL		19 255 ml	7 986 179,99 € H.T.

Plus de 19 km de réseau ont été renouvelés au cours de l'année 2020 pour un montant de travaux de près de 8 M € H.T. (19 km en 2017, 20 km en 2018, 17 km en 2019).

TAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Communes	Linéaire de réseau hors branchements	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	Linéaire de réseaux renouvelés au cours l'année 2020	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans	Taux moyen de renouvellement des réseaux en 2020
Saint Avertin	110,63 km	5,95 km	1,37 km	1,07%	1,24%
Tours	367,95 km	21,53 km	4,65 km	1,17%	1,26%
Saint Cyr sur Loire	213,71 km	12,92 km	0,53 km	1,21%	0,25%
La Membrolle sur Choisisse	32,16 km	1,71 km	0,89 km	1,06%	2,77%
Saint Pierre des Corps	87,13 km	6,29 km	0,71 km	1,44%	0,81%
Ballan Miré	87,08 km	2,00 km	0,53 km	0,46%	0,61%
Berthenay	15,33 km	0,18 km	0,00 km	0,23%	0,00%
Chambray-Lès-Tours	114,16 km	2,55 km	1,15 km	0,45%	1,01%
Chanceaux sur Choisisse / Notre Dame D'Oé	89,11 km	1,74 km	0,59 km	0,39%	0,66%
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	251,54 km	5,30 km	1,60 km	0,42%	0,63%
Joué-Lès-Tours	223,99 km	13,82 km	2,62 km	1,23%	1,17%
La Riche	51,43 km	3,04 km	0,37 km	1,18%	0,72%
Mettray	29,38 km	0,47 km	0,42 km	0,32%	1,41%
Parçay Meslay / Rochecorbon	89,70 km	4,57 km	1,45 km	1,02%	1,62%
Saint Genouph	17,44 km	0,00 km	0,00 km	0,00%	0,00%
Savonnières / Villandry / Druye	124,44 km	9,84 km	2,38 km	1,58%	1,91%
Taux moyen de renouvellement des réseaux	1905,17 km	91,90 km	19,26 km	0,96%	1,01%

Le renouvellement du réseau est un enjeu majeur en termes de continuité de service et de préservation de la ressource (limitation des pertes en eau).

Il peut être regardé sous l'angle du taux de renouvellement ou sous l'angle de l'âge moyen cible. Ainsi, en régime de croisière, un taux de renouvellement de 1 %, correspondra à un âge moyen du patrimoine de 100 ans. Pour un taux à 2% cet âge moyen sera de 50 ans.

Or ce calcul repose sur une uniformité du patrimoine, ce qui est loin d'être le cas comme le démontre la présente étude. En France, la pyramide de pose des conduites est la suivante :



Extrait de l'étude « Gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable » – ASTEE juillet 2014

L'intérêt d'une étude patrimoniale est donc bien de faire correspondre la pertinence du renouvellement par rapport à la probabilité de défaillance et une cible globale à long terme.

Le taux de renouvellement constaté est de 0,96 % sur les 5 dernières années et de 1,01 % sur l'année 2020. Ceci correspondant à un âge moyen des réseaux situé entre 99 et 104 ans selon que l'on raisonne sur l'année écoulée ou sur les 5 dernières années.

LA QUALITE DE L'EAU

Conformément à l'arrêté du 21 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exception des eaux minérales naturelles, des analyses sont effectuées régulièrement depuis la ressource jusqu'à la distribution. Ces prélèvements sont analysés par le Laboratoire INOVALYS (ancien Laboratoire Départemental de Touraine), agréé par le Ministère de la Santé avec lequel l'Agence Régionale de Santé a passé un marché public pour la réalisation des analyses bactériologiques et physico-chimiques du contrôle de la qualité de l'eau potable.

Il existe trois niveaux de contrôles :

- A la ressource, des analyses sont réalisées sur l'eau brute. Elles permettent de contrôler l'absence de modification significative dans la structure naturelle de l'eau brute. Ces analyses sont de type RP (Ressource Profonde) pour les eaux d'origine souterraine ; RS (Ressource Superficielle) pour les eaux d'origine superficielle et RSadd pour les eaux d'origine superficielle, dont le débit prélevé est supérieur ou égal à 100 m³/jour en moyenne,
- A la production, des analyses sont effectuées à la sortie des installations de traitement. Elles permettent de vérifier l'efficacité du traitement et de s'assurer que la qualité de l'eau respecte la réglementation sur le plan physico-chimique et bactériologique. Ces analyses sont de type P (production) avec 2 niveaux, les P1 (analyses réduites) et les P1P2 (analyses approfondies),
- A la distribution, des analyses sont réalisées sur des points de contrôle permanents choisis pour couvrir tous les secteurs de distribution. Ces analyses sont de type D (distribution) avec 2 niveaux, les D1 (analyses de routine effectuées aux robinets normalement utilisés pour la consommation humaine) et les D1D2 (analyses étendues permet de mesurer la présence éventuelle de substances nocives ou indésirables dans l'eau.).

La fréquence et le nombre d'analyses de type R dépendent du débit journalier d'eau prélevé pour la production d'eau destinée à la consommation humaine. La fréquence et le nombre d'analyses de type P et D dépendent de la population desservie par le réseau et du débit d'eau distribuée.

Le contenu des analyses et le tableau des fréquences tels que définis par l'arrêté du 21 janvier 2010 sont disponibles en Annexe 1.



CONFORMITE DE LA RESSOURCE (RP)

			Contrôle ARS Limite de qualité				Contrôle ARS Référence de qualité			
			Nbr de paramètres conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Global Tout type de ressource	Microbiologique	66	0	66	100,00%	35	0	35	100,00%
		Physico-chimique	7624	4	7628	99,95%	1206	1	1207	99,92%
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Cénomanien	Microbiologique	28	0	28	100,00%	14	0	14	100,00%
		Physico-chimique	3192	0	3192	100,00%	484	0	484	100,00%
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Nappe alluviale	Microbiologique	18	0	18	100,00%	11	0	11	100,00%
		Physico-chimique	2069	0	2069	100,00%	299	0	299	100,00%
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Turonien	Microbiologique	4	0	4	100,00%	2	0	2	100,00%
		Physico-chimique	511	3	514	99,42%	80	0	80	100,00%
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Eau de Surface	Microbiologique	16	0	16	100,00%	8	0	8	100,00%
		Physico-chimique	1852	1	1853	99,95%	343	1	344	99,71%

Les analyses réalisées sur la ressource ont toutes satisfait aux exigences de qualité en microbiologie.

Sur les analyses physico-chimiques, les résultats sont très satisfaisants avec plus de 99,9 % de taux de conformité.

Les dépassements en limite de qualité sont les suivants :

- 1 dépassement en Température sur le prélèvement de l'eau de surface à Joué-lès-Tours (T° de 25,3°C en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 25°C),
- 3 dépassements en Sélénium sur la ressource du Turonien à la Bonnetière à Ballan-Miré (concentration de 30 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 10 µg/l).

Ci-joint le détail des analyses par site :

Communes	Sites	Nature de la ressource	Type de paramètre	Contrôle ARS Limite de qualité				Contrôle ARS Référence de qualité			
				Nbr de paramètres conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité
SAINT AVERTIN	Ecorcheveaux	Cénomanien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	0	1	100,00%
			Physico-chimique	222	0	222	100,00%	35	0	35	100,00%
	Graviers	Cénomanien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	0	1	100,00%
			Physico-chimique	222	0	222	100,00%	35	0	35	100,00%
	Prairie de Cangé	Nappe alluviale	Microbiologique	4	0	4	100,00%	4	0	4	100,00%
			Physico-chimique	222	0	222	100,00%	38	0	38	100,00%
	Rosnay	Cénomanien	Microbiologique	0	0	0		0	0	0	
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	0	
TOURS	Ile Aucard	Nappe alluviale	Microbiologique	4	0	4	100,00%	2	0	2	100,00%
			Physico-chimique	474	0	474	100,00%	72	0	72	100,00%
	Ile Aucard	Cénomanien	Microbiologique	4	0	4	100,00%	2	0	2	100,00%
			Physico-chimique	444	0	444	100,00%	69	0	69	100,00%
	Ile aux vaches	Nappe alluviale	Microbiologique	4	0	4	100,00%	2	0	2	100,00%
			Physico-chimique	553	0	553	100,00%	75	0	75	100,00%
SAINT CYR SUR LOIRE	Ile Simon	Cénomanien	Microbiologique	0	0	0		0	0	0	
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	0	
	Ile Simon	Nappe alluviale	Microbiologique	4	0	4	100,00%	2	0	2	100,00%
			Physico-chimique	445	0	445	100,00%	69	0	69	100,00%

Communes	Sites	Nature de la ressource	Type de paramètre	Contrôle ARS Limite de qualité			Contrôle ARS Référence de qualité				
				Nbr de paramètres conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité
SAINT PIERRE DES CORPS	Bords de Loire	Nappe alluviale	Microbiologique	0	0	0		0	0	0	
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	0	
	Les Sablons	Cénomanien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	0	1	100,00%
			Physico-chimique	222	0	222	100,00%	34	0	34	100,00%
	Le Colombier	Cénomanien	Microbiologique	0	0	0		0	0	0	
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	0	
BALLAN MIRE	Miré La Chevalerie	Cénomanien	Microbiologique	0	0	0		0	0	0	
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	0	
	Bonnetière	Turonien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	0	1	100,00%
			Physico-chimique	288	3	291	98,97%	46	0	46	100,00%
CHAMBRAY-LES-TOURS	Les pièces de la Branchoire	Cénomanien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	0	1	100,00%
			Physico-chimique	225	0	225	100,00%	34	0	34	100,00%
LANGENNERIE (CHANCEAUX SUR CHOISILLE) / CERELLES	Langennerie	Turonien	Microbiologique	0	0	0		0	0	0	
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	0	
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE / NOTRE DAME D'OE	La Ganoire F1	Turonien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	0	1	100,00%
			Physico-chimique	223	0	223	100,00%	34	0	34	100,00%
	La Ganoire F2	Cénomanien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	0	1	100,00%
			Physico-chimique	222	0	222	100,00%	35	0	35	100,00%
FONDETTES	La Bourdonnière	Cénomanien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	0	1	100,00%
			Physico-chimique	222	0	222	100,00%	34	0	34	100,00%
	Port Foucault	Nappe alluviale	Microbiologique	0	0	0		0	0	0	
			Physico-chimique	110	0	110	100,00%	10	0	10	100,00%
LUYNES / SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY	Les Pins	Cénomanien	Microbiologique	0	0	0		0	0	0	
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	0	
JOUÉ-LES-TOURS / CHAMBRAY	La Mignonne 1	Cénomanien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	0	1	100,00%
			Physico-chimique	222	0	222	100,00%	34	0	34	100,00%
	La Mignonne 2	Cénomanien	Microbiologique	0	0	0		0	0	0	
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	0	
	Pont Cher eau de surface	Eau de Surface	Microbiologique	16	0	16	100,00%	8	0	8	100,00%
			Physico-chimique	1852	1	1853	99,95%	343	1	344	99,71%
	Pont Cher 1	Cénomanien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	0	1	100,00%
			Physico-chimique	303	0	303	100,00%	36	0	36	100,00%
	Pont Cher 2	Cénomanien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	0	1	100,00%
			Physico-chimique	222	0	222	100,00%	35	0	35	100,00%
LA RICHE / SAINT-GENOUPH	Le Grand Carroi ouest	Cénomanien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	0	1	100,00%
			Physico-chimique	222	0	222	100,00%	34	0	34	100,00%
METTRAY	Les Bourgetteries	Turonien	Microbiologique	0	0	0		0	0	0	
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	0	
	Le Gué Andreau	Turonien	Microbiologique	0	0	0		0	0	0	
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	0	

Communes	Sites	Nature de la ressource	Type de paramètre	Contrôle ARS Limite de qualité			Contrôle ARS Référence de qualité				
				Nbr de paramètres conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité
PARCAY-MESLAY / ROCHECORBON	La Thibaudière	Cénomanien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	0	1	100,00%
			Physico-chimique	222	0	222	100,00%	35	0	35	100,00%
SAVONNIERES / DRUYE / VILLANDRY SUD	L'Audeverdière	Cénomanien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	0	1	100,00%
			Physico-chimique	222	0	222	100,00%	34	0	34	100,00%
SAVONNIERES / VILLANDRY NORD / BERTHENAY	île aux brions P2	Nappe alluviale	Microbiologique	0	0	0		0	0	0	
			Physico-chimique	21	0	21	100,00%	0	0	0	
	île aux brions P3	Nappe alluviale	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	0	1	100,00%
			Physico-chimique	244	0	244	100,00%	35	0	35	100,00%



CONFORMITE DE L'EAU PRODUITE

			Contrôle ARS Limite de qualité			Contrôle ARS Limite de qualité				
			Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de Contrôle Conforme	Nbr de Contrôle Non Conforme	Nbr de Contrôle Total	Taux de conformité
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Global Tout type de ressource	Microbiologique	244	0	244	100,00%	133	0	133	100,00%
		Physico-chimique	12273	4	12277	99,97%	130	3	133	97,74%
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Cénomanien	Microbiologique	82	0	82	100,00%	43	0	43	100,00%
		Physico-chimique	4326	0	4326	100,00%	43	0	43	100,00%
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Nappe alluviale	Microbiologique	72	0	72	100,00%	37	0	37	100,00%
		Physico-chimique	4081	4	4085	99,90%	34	3	37	91,89%
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Nappe alluviale / Cénomanien	Microbiologique	36	0	36	100,00%	23	0	23	100,00%
		Physico-chimique	1194	0	1194	100,00%	23	0	23	100,00%
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Turonien	Microbiologique	16	0	16	100,00%	8	0	8	100,00%
		Physico-chimique	805	0	805	100,00%	8	0	8	100,00%
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Turonien / Cénomanien	Microbiologique	10	0	10	100,00%	8	0	8	100,00%
		Physico-chimique	776	0	776	100,00%	8	0	8	100,00%
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Cénomanien / Eau de Surface	Microbiologique	28	0	28	100,00%	14	0	14	100,00%
		Physico-chimique	1091	0	1091	100,00%	14	0	14	100,00%

Les analyses en microbiologie réalisées sur l'eau produite ont toutes satisfait aux exigences de qualité en microbiologie.

Sur les analyses physico-chimiques, les résultats sont très satisfaisants avec plus de 99,9 % de taux de conformité.

Les dépassements en limite de qualité sont les suivants :

- 1 dépassement en pesticide ESA Métolachlore sur le prélèvement de la nappe alluviale à Saint-Cyr-sur-Loire (concentration de 0,14 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 0,10 µg/l),
- 3 dépassements en Sélénium sur le prélèvement de la nappe alluviale à Fondettes (concentration de 14 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 10 µg/l).

Ci-joint le détail des analyses par sites :

Communes	Sites	Nature de la ressource	Type de paramètre	Contrôle ARS Limite de qualité				Contrôle ARS Limite de qualité			
				Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de Contrôle Conforme	Nbr de Contrôle Non Conforme	Nbr de Contrôle Total	Taux de conformité
SAINT AVERTIN	prairie de Cangé Ecorchevaux Gravières	Nappe alluviale Cénomanien	Microbiologique	8	0	8	100,00%	6	0	6	100,00%
			Physico-chimique	272	0	272	100,00%	6	0	6	100,00%
	Gare du canal Rosnay	Nappe alluviale Cénomanien	Microbiologique	6	0	6	100,00%	3	0	3	100,00%
			Physico-chimique	16	0	16	100,00%	3	0	3	100,00%
TOURS	Ile Aucard	Nappe alluviale Cénomanien	Microbiologique	22	0	22	100,00%	14	0	14	100,00%
			Physico-chimique	906	0	906	100,00%	14	0	14	100,00%
	Gare du Canal (point de production de l'île aux vaches)	Nappe alluviale	Microbiologique	24	0	24	100,00%	12	0	12	100,00%
			Physico-chimique	1681	0	1681	100,00%	12	0	12	100,00%
SAINT CYR SUR LOIRE	Ménardière (production de l'île Simon quai de Portillon)	Nappe alluviale	Microbiologique	28	0	28	100,00%	14	0	14	100,00%
			Physico-chimique	1536	1	1537	99,93%	14	0	14	100,00%
SAINT PIERRE DES CORPS	Bords de Loire	Nappe alluviale	Microbiologique	0	0	0				0	
			Physico-chimique	0	0	0				0	
	Les Sablons	Cénomanien	Microbiologique	10	0	10	100,00%	5	0	5	100,00%
			Physico-chimique	521	0	521	100,00%	5	0	5	100,00%
	Le Colombier	Cénomanien	Microbiologique	6	0	6	100,00%	3	0	3	100,00%
			Physico-chimique	262	0	262	100,00%	3	0	3	100,00%
BALLAN MIRE	Miré La Chevalerie	Cénomanien	Microbiologique	8	0	8	100,00%	4	0	4	100,00%
			Physico-chimique	262	0	262	100,00%	4	0	4	100,00%
	Bonnetière (Sainte Rose)	Turonien	Microbiologique	4	0	4	100,00%	2	0	2	100,00%
			Physico-chimique	281	0	281	100,00%	2	0	2	100,00%
CHAMBRAY-LES-TOURS	Le Bois Cormier	Cénomanien	Microbiologique	14	0	14	100,00%	7	0	7	100,00%
			Physico-chimique	858	0	858	100,00%	7	0	7	100,00%
LANGENNERIE (CHANCEAUX SUR CHOISILLE) / CERELLES	Langennerie	Turonien	Microbiologique	6	0	6	100,00%	3	0	3	100,00%
			Physico-chimique	262	0	262	100,00%	3	0	3	100,00%
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE / NOTRE DAME D'OE	La Ganoire 1 et 2	Turonien Cénomanien	Microbiologique	10	0	10	100,00%	8	0	8	100,00%
			Physico-chimique	776	0	776	100,00%	8	0	8	100,00%
FONDETTES	La Bourdonnière	Cénomanien	Microbiologique	12	0	12	100,00%	6	0	6	100,00%
			Physico-chimique	524	0	524	100,00%	6	0	6	100,00%
	Port Foucault (île Godineau)	Nappe alluviale	Microbiologique	16	0	16	100,00%	9	0	9	100,00%
			Physico-chimique	584	3	587	99,49%	6	3	9	66,67%

Communes	Sites	Nature de la ressource	Type de paramètre	Contrôle ARS Limite de qualité			Taux de conformité	Contrôle ARS Limite de qualité			
				Nbr de paramètres	Nbr de paramètres	Nbr de paramètres		Nbr de Contrôle	Nbr de Contrôle	Nbr de Contrôle	Taux de conformité
LUVNES	Les Pins	Cénomanien	Microbiologique	8	0	8	100,00%	5	0	5	100,00%
			Physico-chimique	597	0	597	100,00%	5	0	5	100,00%
JOUE-LES-TOURS	La Mignonne / eau de surface / pont de Cher	Cénomanien Eau de Surface	Microbiologique	28	0	28	100,00%	14	0	14	100,00%
			Physico-chimique	1091	0	1091	100,00%	14	0	14	100,00%
LA RICHE	Grand Carroi	Cénomanien	Microbiologique	10	0	10	100,00%	6	0	6	100,00%
			Physico-chimique	521	0	521	100,00%	6	0	6	100,00%
METTRAY	Les Bourgetteries	Turonien	Microbiologique	6	0	6	100,00%	3	0	3	100,00%
			Physico-chimique	262	0	262	100,00%	3	0	3	100,00%
PARCAY-MESLAY ROCHECORBON	La Thibaudière (Frasnes)	Cénomanien	Microbiologique	10	0	10	100,00%	5	0	5	100,00%
			Physico-chimique	521	0	521	100,00%	5	0	5	100,00%
SAVONNIERES DRUYE VILLANDRY SUD	L'Audeverdière	Cénomanien	Microbiologique	4	0	4	100,00%	2	0	2	100,00%
			Physico-chimique	260	0	260	100,00%	2	0	2	100,00%
SAVONNIERES / VILLANDRY NORD / BERTHENAY	Ile aux Brions (Cave Gouttière)	Nappe alluviale	Microbiologique	4	0	4	100,00%	2	0	2	100,00%
			Physico-chimique	280	0	280	100,00%	2	0	2	100,00%

CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE

			Contrôle ARS Limite de qualité				Contrôle ARS Limite de qualité			
			Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de Contrôle Conforme	Nbr de Contrôle Non Conforme	Nbr de Contrôle Total	Taux de conformité
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Global Tout type de ressource	Microbiologique	864	0	864	100,00%	428	0	428	100,00%
		Physico-chimique	1767	3	1770	99,83%	363	3	366	99,18%
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Cénomanien	Microbiologique	206	0	206	100,00%	99	0	99	100,00%
		Physico-chimique	511	0	511	100,00%	99	0	99	100,00%
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Nappe alluviale	Microbiologique	42	0	42	100,00%	79	0	79	100,00%
		Physico-chimique	198	0	198	100,00%	79	0	79	100,00%
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Nappe alluviale Cénomanien	Microbiologique	450	0	450	100,00%	167	0	167	100,00%
		Physico-chimique	713	2	715	99,72%	165	2	167	98,80%
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Cénomanien Eau de Surface	Microbiologique	94	0	94	100,00%	48	0	48	100,00%
		Physico-chimique	181	0	181	100,00%	48	0	48	100,00%
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Turonien	Microbiologique	34	0	34	100,00%	13	0	13	100,00%
		Physico-chimique	95	0	95	100,00%	13	0	13	100,00%
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Turonien Cénomanien	Microbiologique	38	0	38	100,00%	22	0	22	100,00%
		Physico-chimique	69	1	70	98,57%	21	1	22	95,45%

Les analyses en microbiologie réalisées sur l'eau distribuée ont toutes satisfait aux exigences de qualité en microbiologie.

Sur les analyses physico-chimiques, les résultats sont très satisfaisants avec plus de 99,8 % de taux de conformité.

Les dépassements en limite de qualité sont les suivants :

- 1 dépassement en Chlorure de Vinyle sur le mélange Céno-Turonien à Ballan-Miré (concentration de 1,8 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 0,5 µg/l),
- 2 dépassements des teneurs en Plomb (réseau intérieur chez des particuliers) sur le mélange Céno-nappe alluviale à Tours (concentration de 66 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 10 µg/l).

Ci-joint le détail des analyses par sites :

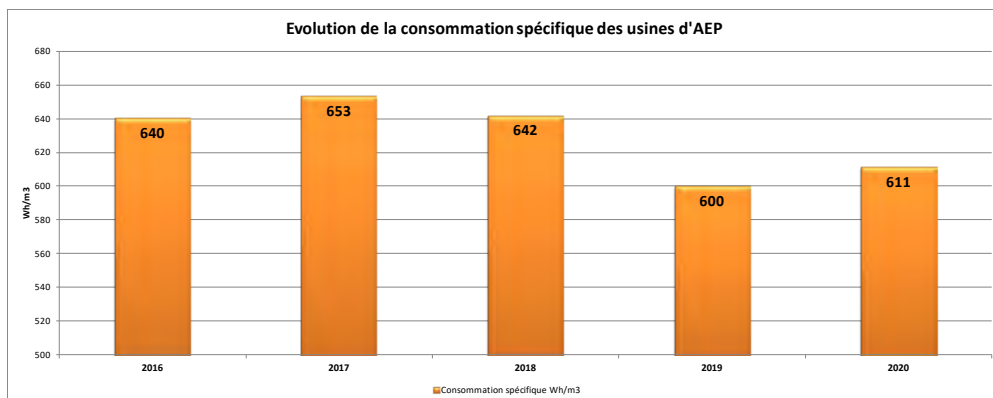
Communes	Sites	Nature de la ressource	Type de paramètre	Contrôle ARS Limite de qualité			Contrôle ARS Limite de qualité				
				Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de Contrôle Conforme	Nbr de Contrôle Non Conforme	Nbr de Contrôle Total	Taux de conformité
SAINT AVERTIN LARCAY	Ecorcheveaux Rosnay	Nappe alluviale / Céno-manien	Microbiologique	36	0	36	100,00%	19	0	19	100,00%
			Physico-chimique	127	0	127	100,00%	19	0	19	100,00%
TOURS	Ile Aucard Gare du canal	Nappe alluviale / Céno-manien	Microbiologique	290	0	290	100,00%	148	0	148	100,00%
			Physico-chimique	586	2	588	99,66%	146	2	148	98,65%
SAINT CYR SUR LOIRE LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	Ménardière (production de l'île Simon quai de Portillon)	Nappe alluviale	Microbiologique	124	0	124	100,00%	62	0	62	100,00%
			Physico-chimique	442	0	442	100,00%	62	0	62	100,00%
SAINT PIERRE DES CORPS	Les Sablons	Céno-manien	Microbiologique	24	0	24	100,00%	12	0	12	100,00%
			Physico-chimique	33	0	33	100,00%	12	0	12	100,00%
	Le Colombier	Céno-manien	Microbiologique	20	0	20	100,00%	10	0	10	100,00%
			Physico-chimique	20	0	20	100,00%	10	0	10	100,00%
BALLAN MIRE	Bonnetière (Sainte Rose) Miré (La Chevalerie)	Turonien / Céno-manien	Microbiologique	26	0	26	100,00%	16	0	16	100,00%
			Physico-chimique	57	1	58	98,28%	15	1	16	93,75%
CHAMBRAY-LES-TOURS	Le Bois Cormier (Les Pièces de la Branchoire)	Céno-manien	Microbiologique	32	0	32	100,00%	16	0	16	100,00%
			Physico-chimique	92	0	92	100,00%	16	0	16	100,00%
LANGENNERIE (CHANCEAUX SUR CHOISILLE) / CERELLES	Langennerie (Le Buisson)	Turonien	Microbiologique	18	0	18	100,00%	5	0	5	100,00%
			Physico-chimique	49	0	49	100,00%	5	0	5	100,00%
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE / NOTRE DAME D'OE	La Ganoire 1 et 2	Turonien / Céno-manien	Microbiologique	12	0	12	100,00%	6	0	6	100,00%
			Physico-chimique	12	0	12	100,00%	6	0	6	100,00%
FONDETTES	La Bourdonnière	Céno-manien	Microbiologique	24	0	24	100,00%	12	0	12	100,00%
			Physico-chimique	74	0	74	100,00%	12	0	12	100,00%
	Port Foucault	Nappe alluviale	Microbiologique	26	0	26	100,00%	13	0	13	100,00%
			Physico-chimique	154	0	154	100,00%	13	0	13	100,00%
LUYNES SAINT ETIENNE DE CHIGNY	Les Pins	Céno-manien	Microbiologique	20	0	20	100,00%	11	0	11	100,00%
			Physico-chimique	20	0	20	100,00%	11	0	11	100,00%
JOUE-LES-TOURS	La Mignonne 1 et 2	Céno-manien / Eau de Surface	Microbiologique	94	0	94	100,00%	48	0	48	100,00%
			Physico-chimique	181	0	181	100,00%	48	0	48	100,00%
LA RICHE SAINT GENOUPH	Grand Carroi	Céno-manien	Microbiologique	42	0	42	100,00%	20	0	20	100,00%
			Physico-chimique	104	0	104	100,00%	20	0	20	100,00%
METTRAY	Les Bourgetteries / Le Gué Andreau	Turonien	Microbiologique	16	0	16	100,00%	8	0	8	100,00%
			Physico-chimique	46	0	46	100,00%	8	0	8	100,00%
PARCAY-MESLAY ROCHECORBON	La Thibaudière	Céno-manien	Microbiologique	26	0	26	100,00%	5	0	5	100,00%
			Physico-chimique	52	0	52	100,00%	5	0	5	100,00%
SAVONNIERES DRUYE VILLANDRY SUD	L'Audeverdière	Céno-manien	Microbiologique	18	0	18	100,00%	13	0	13	100,00%
			Physico-chimique	116	0	116	100,00%	13	0	13	100,00%
SAVONNIERES / VILLANDRY NORD / BERTHENAY	Les Caves Gouttières	Nappe alluviale	Microbiologique	16	0	16	100,00%	4	0	4	100,00%
			Physico-chimique	44	0	44	100,00%	4	0	4	100,00%

BILAN ENERGETIQUE DES USINES

		2017	2018	2019	2020	
Commune	Usines	Consommation spécifique Wh/m ³	Consommation spécifique Wh/m ³	Consommation spécifique Wh/m ³	Consommation spécifique Wh/m ³	Evolution N/N-1
Saint Avertin	Ecorcheveau			243	376	54,7%
	Rosnay			290	557	92,1%
Tours	Ile Aucard	310	370	360	219	-39,2%
	Gare du Canal	50	190	180	410	127,8%
Saint Cyr sur Loire	Usine Portillon (CTE)	660	630	423	389	-8,0%
	Usine Portillon (DGR)					
Saint Pierre des Corps	Bords de Loire					
	Les Sablons	440	409	426	457	7,3%
	Le Colombier	446	478	395	429	8,6%
Ballan Miré	Miré La Chevalerie	841	804	828	818	-1,2%
	Bonnetière	624	640	614	605	-1,5%
Chambray-Lès-Tours	Le Bois Cormier	630	706	657	1016	54,6%
Chanceaux sur Choissille	Le Buisson	702	510	633	517	-18,3%
Fondettes	La Bourdonnière	893	854	886	718	-19,0%
	Port Foucault	763	744	742	746	0,5%
Joué-Lès-Tours	La Mignonne 1	859	787	810	799	-1,4%
	La Mignonne 2					
	Pont Cher eau de surface					
	Pont Cher 1	782	788	786	794	1,0%
	Pont Cher 2					
La Riche	Grand Carroi	443	406	417	435	4,3%
Luynes	Les Pins	739	719	741	784	5,8%
Mettray	Les Bourgettes	723	579	637	146	-77,1%
Notre Dame D'oé	La Ganoire 1	635	638	602	612	1,7%
	La Ganoire 2					
Parçay Meslay	La Thibaudière	1019	1013	1149	1146	-0,3%
Savonnières	L'Audeverdière	939	996	825	828	0,4%
Villandry	Les Caves Gouttières	563	569	549	637	16,0%
Moyenne		653	642	600	611	1,9%

La consommation spécifique des usines de traitement d'eau potable est de 611 Wh/m³ d'eau refoulée. Par rapport à 2019, ce chiffre est en légère augmentation de près de 2 % mais reste bien inférieur aux années antérieures.

Les différences entre les usines s'expliquent par les différences de filières de traitement et les hauteurs de refoulement.



Station de l'île Aucard : arrivée des puits et de l'anti-bélier

FAITS MARQUANTS EN 2020

⇒ COVID-19 – Continuité du service public et dispositions d'hygiénisation de boues suspectées de COVID provenant de petites stations d'épuration extérieures

Au niveau de l'assainissement, grâce au Plan de Continuité d'Activité de l'Assainissement, les installations de pompage et de traitement des eaux usées ont fonctionné de la même manière qu'en l'absence de COVID et ont été entièrement fonctionnelles.

Avec l'apparition du coronavirus, le Ministère de la Transition Ecologique a imposé l'hygiénisation des boues produites pendant la pandémie avant leur retour au sol. Suite à des demandes de la DDT, de communes et d'exploitants de stations et de l'INRAE, Tours Métropole Val de Loire a accepté l'injection de ces boues en entrée de station. Des conventions ont été rédigées avec les différents maîtres d'ouvrage. Ainsi les stations extérieures de Luynes, Parçay-Meslay et La Madelaine à Chambray-lès-Tours ont nécessité des aménagements et une organisation pour assurer l'évacuation des boues avec des filières conformes.

En 2020, 3 165 tonnes de boues ont ainsi été traitées. L'activité se poursuit en 2021.

⇒ Travaux d'extension de la station d'épuration des Négrières à Berthenay

La station d'épuration des Négrières avait été réalisée en 2006 pour une capacité de traitement de 120 EH. Les eaux usées du bourg étaient traitées sur filtres à sable. La capacité hydraulique étant atteinte et compte tenu du niveau de colmatage des filtres, il a été décidé de mettre aux normes cette station et d'augmenter légèrement sa capacité nominale à 170 EH.

Le principe retenu est l'épuration sur filtre planté de roseaux, ces derniers grâce à leur système racinaire permettent de drainer l'eau des filtres et éviter ainsi leur colmatage.

La mise en eau a débuté fin juillet 2020.

Le montant des travaux de construction s'élève à 259 373 € HT



poste de relevage et prétraitements
en entrée de station d'épuration



les lits filtrants avant plantation des roseaux

⇒ Chantier de l'Usine Saint François pour les eaux pluviales

L'usine Saint François à Tours entre la Loire et le Cher qui date de 1911 est indispensable à la sécurité des habitants d'une bonne partie de Tours et de la Riche car elle permet le pompage, jusqu'à 3 m³ par seconde, des eaux de pluie lorsque le Cher est en crue. A l'origine, elle fonctionnait grâce à des machines à vapeur. Cette usine a été refaite à neuf en octobre 2020 par l'entreprise MCS pour un montant de 226 077,60 € TTC.

Le chantier consistait à remplacer toute l'ossature métallique de supportage des pompes ainsi que les tuyauteries de refoulement. Des améliorations de la sécurité du site ont également été réalisées avec notamment un grillage autour de la bêche de pompage.



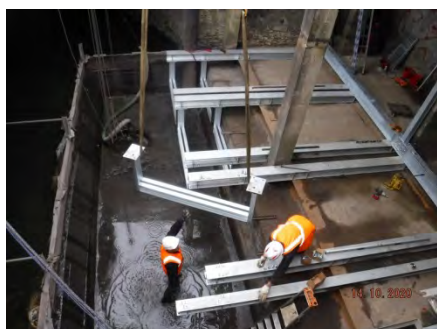
Démontage support pied d'assise



Conduite de refoulement



Mise en place de conduite verticale de refoulement



Remontage nouvelle structure



Fermeture garde de corps fosse

⇒ Chantier du Pont Mirabeau

Un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection du champ captant et du forage du Cénomaniens de l'île Aucard imposait la mise en place de la collecte et du traitement des eaux de pluie ruisselant sur le pont Mirabeau avant leur rejet en Loire. Situé dans ce secteur, les travaux visaient à prévenir aussi bien les risques de pollution d'origine chronique (lessivage des voiries) que les risques de pollution d'origine accidentelle (déversement de transports de matières dangereuses).

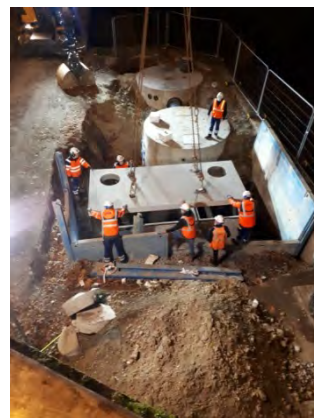
Le projet consistait à poser en encorbellement (à accrocher sous le pont) de chaque côté du pont un caniveau en inox de diamètre équivalent à 400mm afin de capter les eaux pluviales drainées par l'ouvrage et les diriger vers un bassin de stockage/traitement créé sur le quai Malraux en pied de pile de pont avant d'être rejetées en berge de Loire.

Le choix d'un caniveau en inox présentait le triple avantage d'être plus léger à supporter par l'ouvrage, de permettre une insertion visuelle beaucoup plus esthétique et de faire gagner du temps sur la mise en œuvre et donc de réduire les délais de réalisation.

En effet l'impact sur la circulation était une contrainte importante du chantier. C'est pourquoi la solution retenue a consisté à travailler pendant les vacances d'été et de nuit sur le pont (de 20h à 6h en juillet et août).

Les travaux se sont déroulés en parallèle sur deux sites différents : l'un depuis le pont par l'intermédiaire de nacelles négatives (une de chaque côté de l'ouvrage traversant) et l'autre au pied du pont en rive gauche de la Loire, à l'emplacement du parking des bords de Loire sur le quai Malraux.

L'ensemble du chantier a nécessité 6 mois de travail de juillet à décembre 2020 pour un montant de 2,5 millions d'euros hors taxe financés intégralement par la Métropole.



⇒ Adoption du règlement de service Eaux Pluviales

La Direction du Cycle de l'Eau a proposé une nouvelle version du règlement du service public de gestion des eaux pluviales applicable au 1^{er} janvier 2020 sur le territoire de la Métropole.

L'objet de ce document est de définir les droits et devoirs de chacune des parties qui sont le service public des eaux pluviales et les usagers de ce service sur le territoire de TMVL. Sur le plan technique, sont décrits les différents type d'eaux pluviales admissibles dans le système public en fonction de leur qualité ; les règles à respecter en cas d'aménagement ou d'imperméabilisation du sol ainsi que les conditions de raccordement au système public de gestion des eaux pluviales.

Le règlement de service eaux pluviales est consultable sur le site de Tours métropole Val de Loire, rubrique Services aux habitants, Assainissement.

⇒ Schéma directeur assainissement du centre de la Métropole

Dernière étude diagnostique concernant le bassin versant de la station d'épuration de la Grange David.

L'objectif de l'étude est de réaliser un état des lieux du patrimoine assainissement et de son fonctionnement, son adaptation face aux évolutions urbanistiques, démographiques et climatologiques afin d'établir le programme de travaux des années à venir.

Le périmètre de l'étude regroupe le centre de l'agglomération tourangelle, à savoir les communes de Saint-Genouph, La-Riche et Tours entre la Loire, le Cher et l'A10.

Le bassin versant concerné par l'étude représente environ 15 500 branchements, 220 km de collecteurs et un débit moyen de l'ordre de 14 900 m³/j et comprend également les modélisations hydrauliques des collecteurs structurants du bassin versant.

Une étude diagnostique se déroule classiquement en 4 phases, à savoir :

- 1 – état des lieux
- 2 – campagne de mesures (débit et qualité)
- 3 – modélisation
- 4 – proposition du programme de travaux

Durant l'année 2020 les deux premières phases de l'étude ont été menées. Ces premières phases permettent dans l'immédiat d'améliorer la cartographie des réseaux d'assainissement en base SIG. De plus, la campagne de mesures s'est accompagnée de mesures ponctuelles en H₂S (sulfure d'hydrogène), problématique particulièrement sensible sur l'agglomération.

La fin de l'étude et la production du schéma directeur est prévue pour le début de l'année 2022.

L'étude est réalisée par le cabinet Artélia pour un montant de 397 000 €.HT.

⇒ **Bouclage pour l'alimentation en air comprimé du poste de refoulement de Dublineau**

Le poste pneumatique de relevage des eaux usées de Dublineau est le 4^{ème} poste de Tours Centre en terme de capacité (capacité moyenne par temps sec de 1 600 m³/j – il collecte un bassin versant représentant environ 20 km de collecteurs pour environ 2 000 branchements.)

Les travaux ont pour objectif de sécuriser l'alimentation en air comprimé du poste en réalisant un bouclage des canalisations d'alimentation en air.

Les travaux consistent en la pose de 750 ml de canalisation en PEHD 160 mm, via les rues Dublineau, la contre-allée de la rue du Docteur Herpin, la rue Camille Desmoulins, puis la rue Edouard Vaillant jusqu'au niveau de la passerelle Fournier. Sur l'emprise de la rue Edouard Vaillant, une canalisation d'eau potable a également été posée en tranchée commune.

Un forage dirigé a été réalisé au niveau du carrefour avec la rue Marcel Tribut, pour ne pas impacter la circulation et en raison de l'occupation du sous-sol.

Les travaux ont démarré début octobre 2020 et se sont achevés en janvier 2021.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SOGEA pour un montant de 236 000 €HT.



Chantier Tours Centre 2020 :
Bouclage air comprimé et renouvellement AEP

⇒ **Extension du réseau de collecte route des Rosiers à Savonnières**

Extension du réseau de collecte des eaux usées conformément au zonage d'assainissement.

Les travaux ont consisté à poser un collecteur en polypropylène Ø 200 mm entre 1,60 et 2,30 m de profondeur et à créer 44 branchements particuliers.

Le renforcement de la canalisation d'eau potable présente dans la rue a également été réalisé (530 ml de canalisation en fonte Ø 125 mm, en remplacement d'une fonte Ø 100 mm) ainsi que le renouvellement des branchements particuliers existants sur le linéaire.

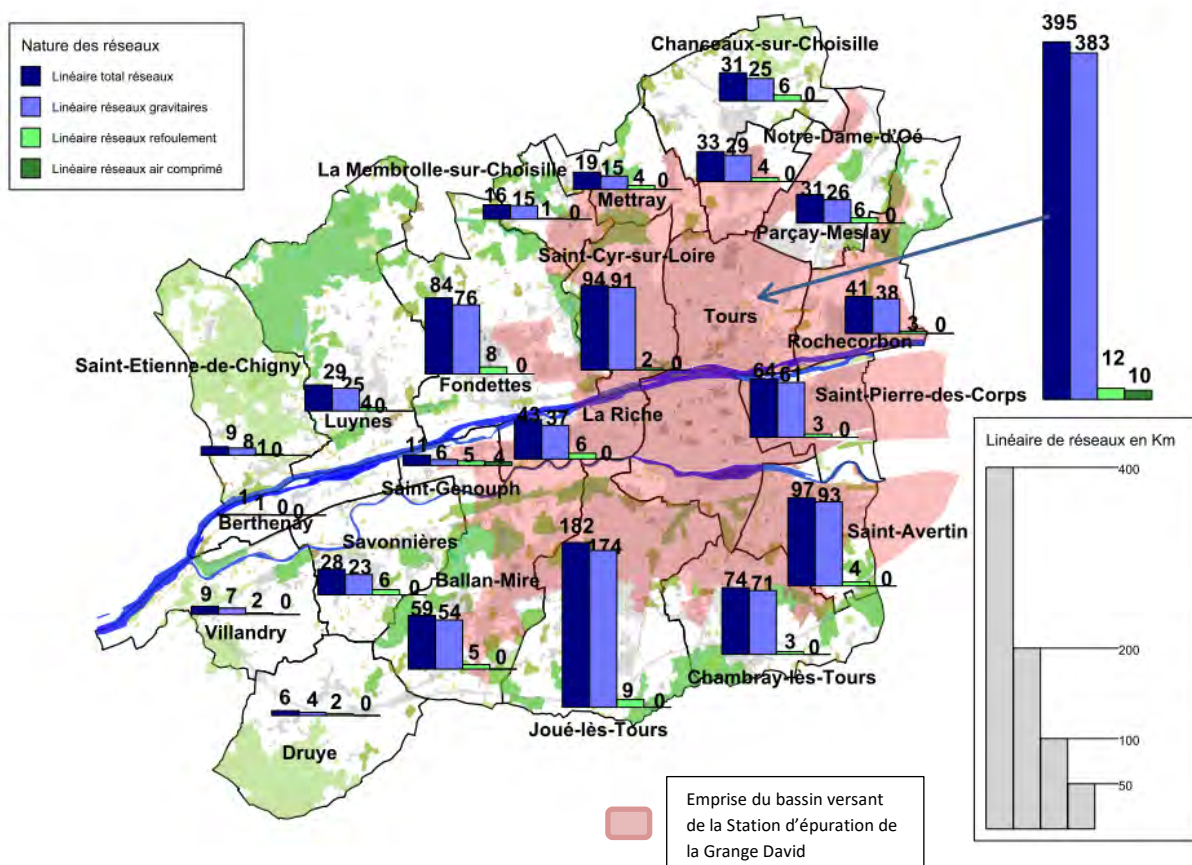
Les travaux ont démarré début décembre 2019, ils ont été interrompus lors du confinement et se sont terminés en juin 2020.

Les travaux ont été réalisés sous la maîtrise d'œuvre du cabinet Hadès. Ils ont été précédés d'une réunion publique (objet des travaux - principe d'un branchement - organisation et planning).

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Jérôme TP pour un montant de 346 000 €.HT (118 000 €HT pour l'eau potable et 228 000 €HT pour l'assainissement).

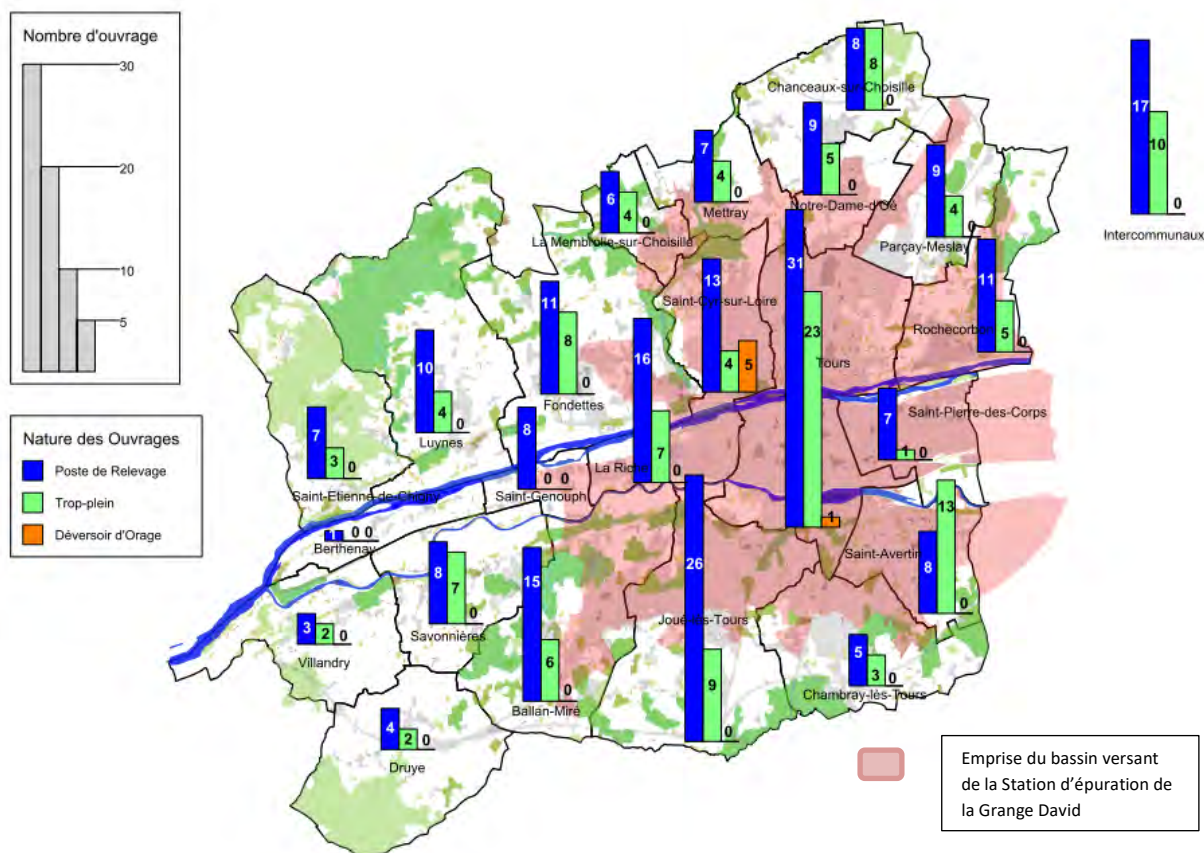
TYPOLOGIE ET LINEAIRE DES RESEAUX

CARTOGRAPHIE DES REPARTITIONS DE LINEAIRE DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT



REPARTITION DES POSTES DE RELEVAGE, TROP-PLEINS ET DEVERSOIRS D'ORAGE

CARTOGRAPHIE DES REPARTITIONS DES POSTES DE RELEVAGE, TROP-PLEINS ET DEVERSOIRS D'ORAGE



LES RESEAUX, LES OUVRAGES ANNEXES

Le système d'assainissement de la métropole tourangelle est majoritairement de type séparatif, ce qui signifie que les eaux usées (ménagères et industrielles) et les eaux pluviales (ruissellement de toiture, voirie) sont recueillies dans des canalisations distinctes.

Dans le secteur ancien de Saint-Cyr-sur-Loire, il subsiste des réseaux qui fonctionnent en système unitaire (eaux usées et pluviales dans le même collecteur). Afin d'éviter les débordements par temps de pluie, le réseau est équipé d'un certain nombre de déversoirs d'orage qui évacuent directement à la Loire les eaux diluées excédentaires.

Postes de relèvement : 223
Réseaux de collecte : 1 358 Km
Regards eaux usées : 35 344
Déversoirs d'orages : 6
Trop-pleins : 122

LES STATIONS D'EPURATION

Les eaux usées de la Métropole sont acheminées pour être traitées sur **14 stations d'épuration**. La plus importante est la station d'épuration de « **La Grange David** », dont la capacité est de **400 000 équivalent-habitants**. Les 13 autres unités ont une capacité de traitement nominale plus modeste variant de 30 à 10 000 équivalent-habitants.

La station d'épuration de la Grange David traite les effluents des communes de Ballan-Miré, du bassin versant du Cher de Chambray-lès-Tours, du bassin versant de Tours de Fondettes, du bassin versant du Cher de Joué-lès-Tours, de La Membrolle sur Choisille, de La Riche, de Mettray, de Notre-Dame-d'Oé (exception du secteur des Bordes raccordé sur la station de Chanceaux-sur-Choisille), des ZAC des Papillons et du Cassantin à Parçay-Meslay, de Saint-Cyr-sur-Loire, de Saint-Genouph, de Saint-Pierre-des-Corps, de Rochecorbon et Tours. Elle reçoit également les effluents de communes extérieures à la Métropole comme Larçay et La Ville-aux-Dames.

Les secteurs des Giraudières et des Renardières situés sur la commune de Veigné sont quant à eux traités sur la station de La Madelaine à Chambray-lès-Tours.

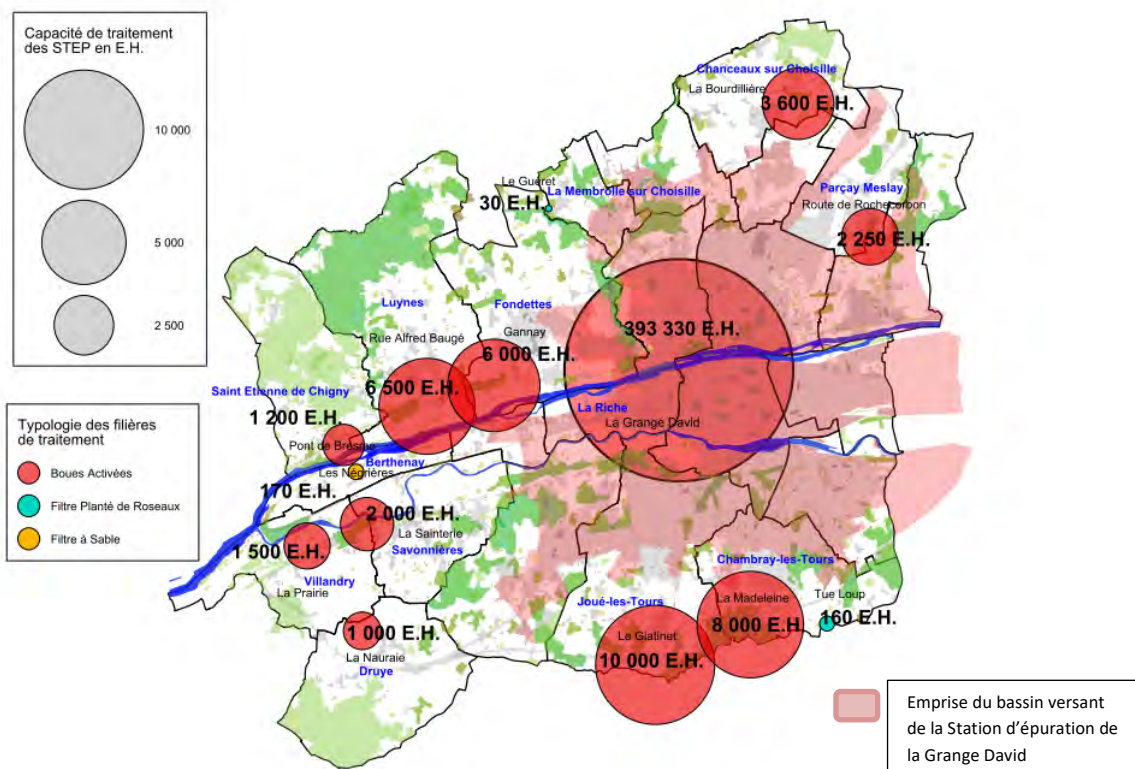
Le secteur de Langennerie sur la commune de Chanceaux-sur-Choisille est traité sur la station d'épuration de Cerelles situé en dehors du périmètre de la Métropole.

14 Stations d'épuration*
Débit annuel traité 17 807 961 m³

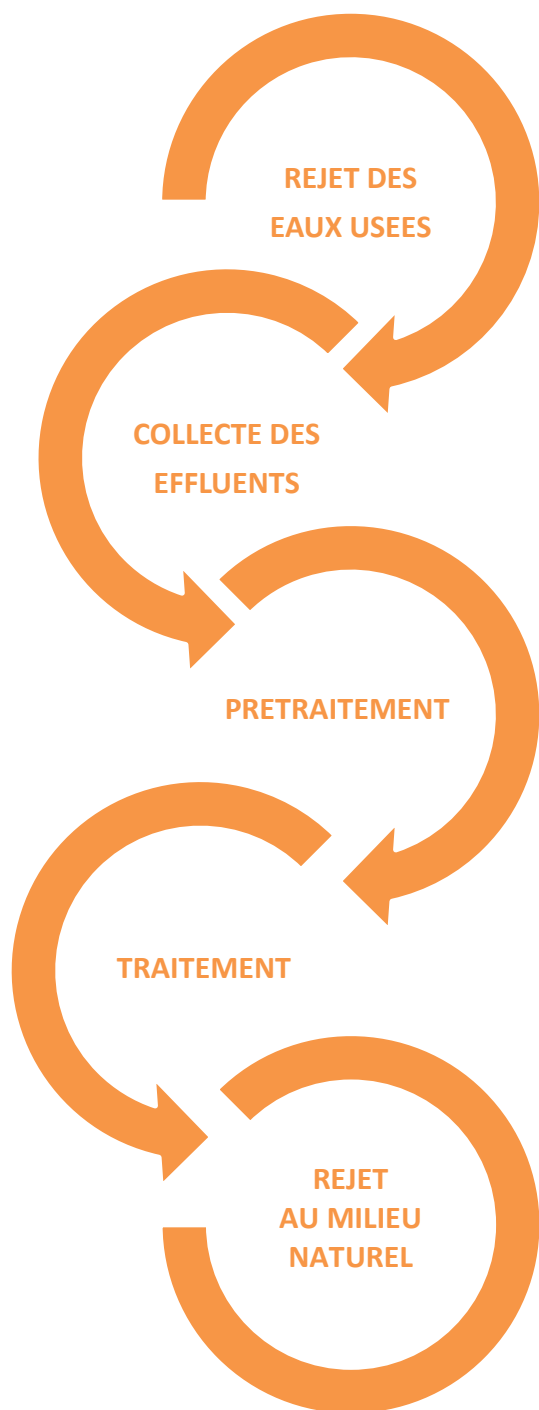


Photo aérienne de la STEP de la Grange David à La Riche

CARTOGRAPHIE DES STATIONS D'EPURATION



LE TRAITEMENT DE L'EAU USEE (filière type à titre indicatif)



1° Utilisée pour les besoins domestiques, l'eau rejetée contient des lessives, des graisses, des matières organiques et beaucoup d'autres choses.

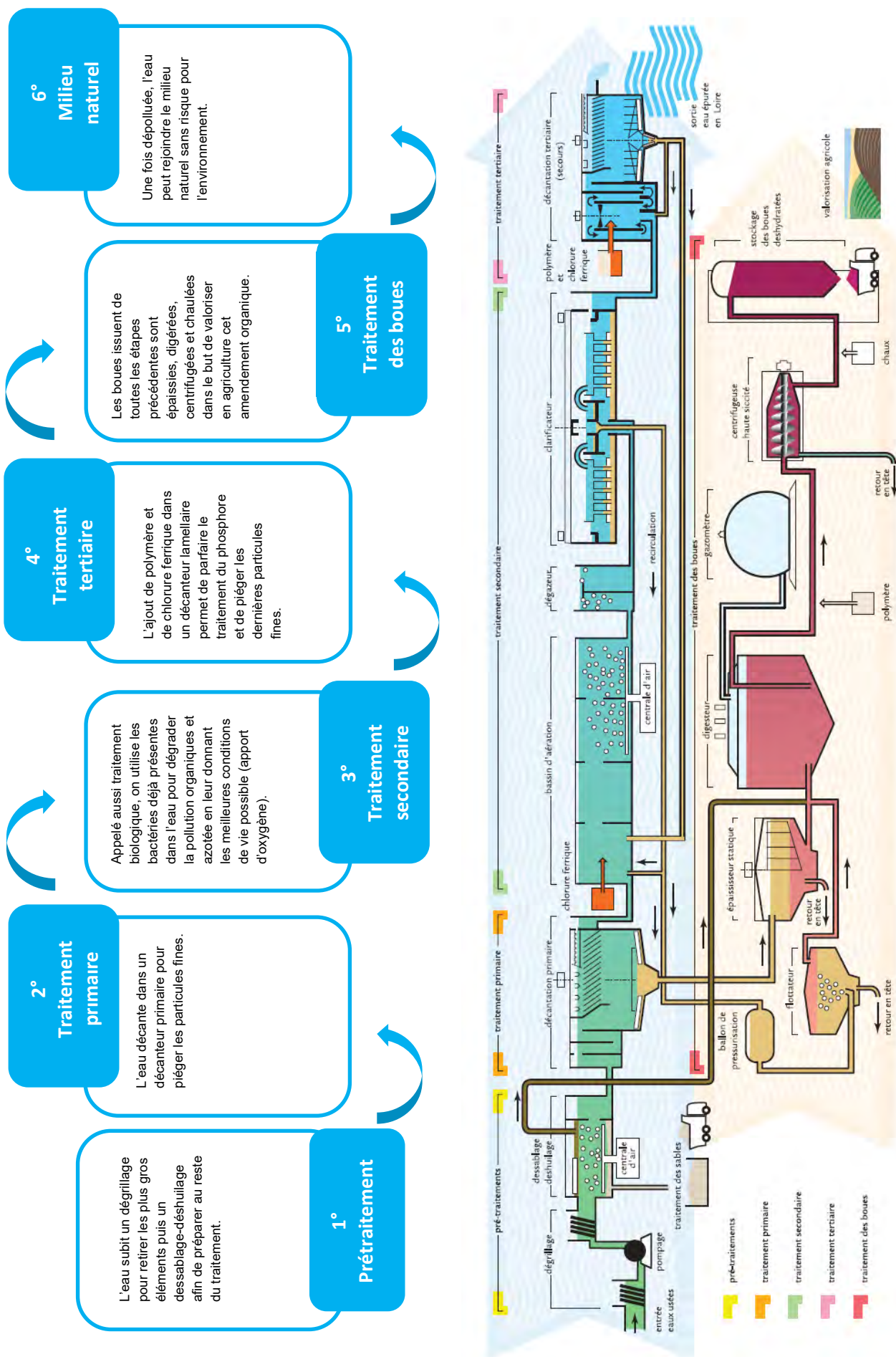
2° Depuis la boîte de branchement de l'habitation jusqu'à la station d'épuration un réseau de collecte enterré véhicule les eaux usées.

3° Avant de traiter ces effluents, les prétraitements permettent de se débarrasser des déchets les plus gros, des graisses et des sables qui pourraient nuire à l'efficacité du traitement.

4° Grâce à l'activité biologique de micro-organismes aidés par une oxygénation forcée, la pollution dissoute est dégradée. Le résidu formé (boues) est ensuite valorisé en agriculture.

5° Une fois traitée, l'eau assainie est alors rejetée au milieu naturel et peut continuer son cycle.

LE CAS SPECIFIQUE DE LA STATION D'EPURATION DE LA GRANGE DAVID

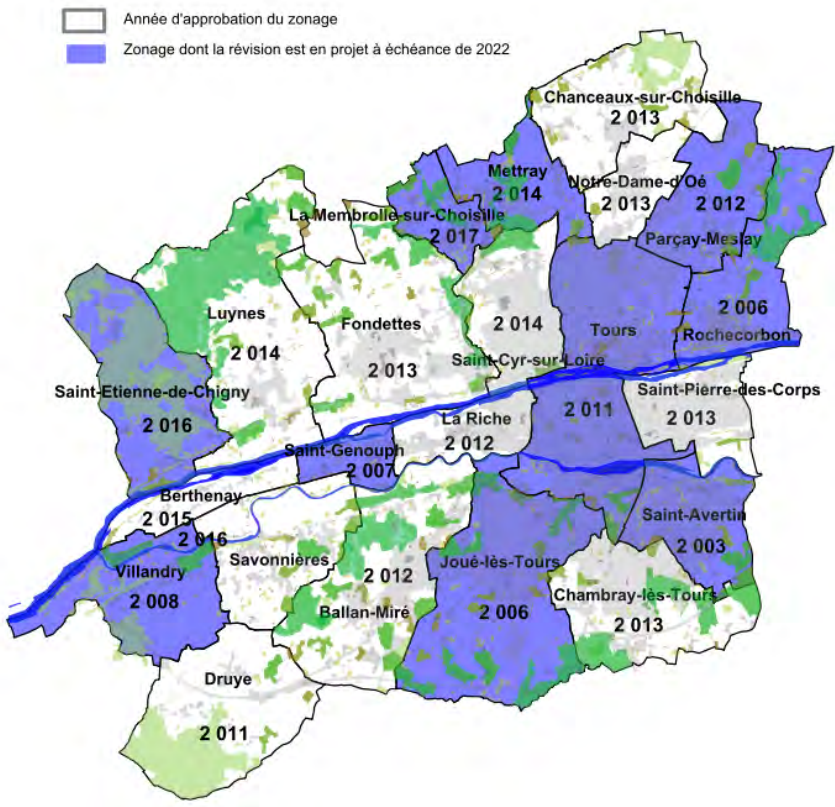


L'EXISTENCE D'UN ZONAGE

La Loi sur l'Eau du 3 Janvier 1992 impose aux collectivités d'établir, sur leur territoire, un schéma directeur de l'assainissement. Tours Métropole Val de Loire a entrepris différentes révisions de zonages dont l'avancement est le suivant :

COMMUNE	DATE D'APPROBATION DU ZONAGE	REVISION
BALLAN-MIRE	20 septembre 2012	
BERTHENAY	7 septembre 2015	
CHAMBRAY-LES-TOURS	9 octobre 2013	
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE	24 octobre 2013	
DRUYE	15 septembre 2011	
FONDETTES	9 octobre 2013	
JOUE-LES-TOURS	14 septembre 2006	Révision 2020-2022 avec HADES
LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE	13 février 2017	Révision 2020-2022 avec NCA
LA RICHE	20 septembre 2012	
LUYNES	13 février 2014	
METTRAY	13 février 2014	Révision 2020-2022 avec NCA
NOTRE-DAME-D'OE	9 octobre 2013	
PARCAY-MESLAY	20 septembre 2012	Projet révision 2020-2022 avec HADES
ROCHECORBON	2006	Projet révision 2020-2022 avec HADES
SAINT-AVERTIN	30 octobre 2003	Projet révision 2020-2022 avec HADES
SAINT-CYR-SUR-LOIRE	13 février 2014	
SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY	22 février 2016	Projet révision 2020-2022 avec NCA
SAINT-GENOUPH	14 juin 2007	Projet révision 2020-2022 avec NCA
SAINT-PIERRE-DES-CORPS	13 juin 2013	
SAVONNIERES	05 septembre 2016	
TOURS	12 mai 2011	Projet révision 2020-2022 avec NCA
VILLANDRY	28 février 2008	Projet révision 2020-2022 avec NCA

CARTOGRAPHIE DES ANNEES D'APPROBATION DES ZONAGES ET DE LEURS REVISIONS



LE TRAITEMENT DES EAUX DANS LES STEP

Les stations d'épuration reçoivent les eaux vannes et ménagères collectées par les réseaux d'égouts, mais aussi celles issues des activités. Ces eaux usées sont traitées sur 14 stations dont celle de La Grange David qui traite plus de 90 % de la pollution tant en volume qu'en kg de DBO₅.

Les procédés de traitement, à la fois physiques et biologiques, éliminent la majeure partie de la pollution afin de protéger le milieu récepteur naturel.

Le principe du traitement biologique en aération prolongée par les bactéries s'applique, mais certaines étapes comme la décantation primaire et le traitement tertiaire n'ont pas lieu d'être au regard de la faible quantité de pollution reçue.

Les stations de Tue Loup à Chambray-lès-Tours et de Guéret à La Membrolle-sur-Choisille reposent sur le principe du filtre planté de roseaux. Les bactéries sont fixées sur une couche de sable ou de zéolithe et dégradent biologiquement la matière organique.

Pour la Station de la Grange David

Boues produites : 6 184 tonnes

Capacité nominale : 393 330 E.H.

Eaux traitées : 16 346 013 m³

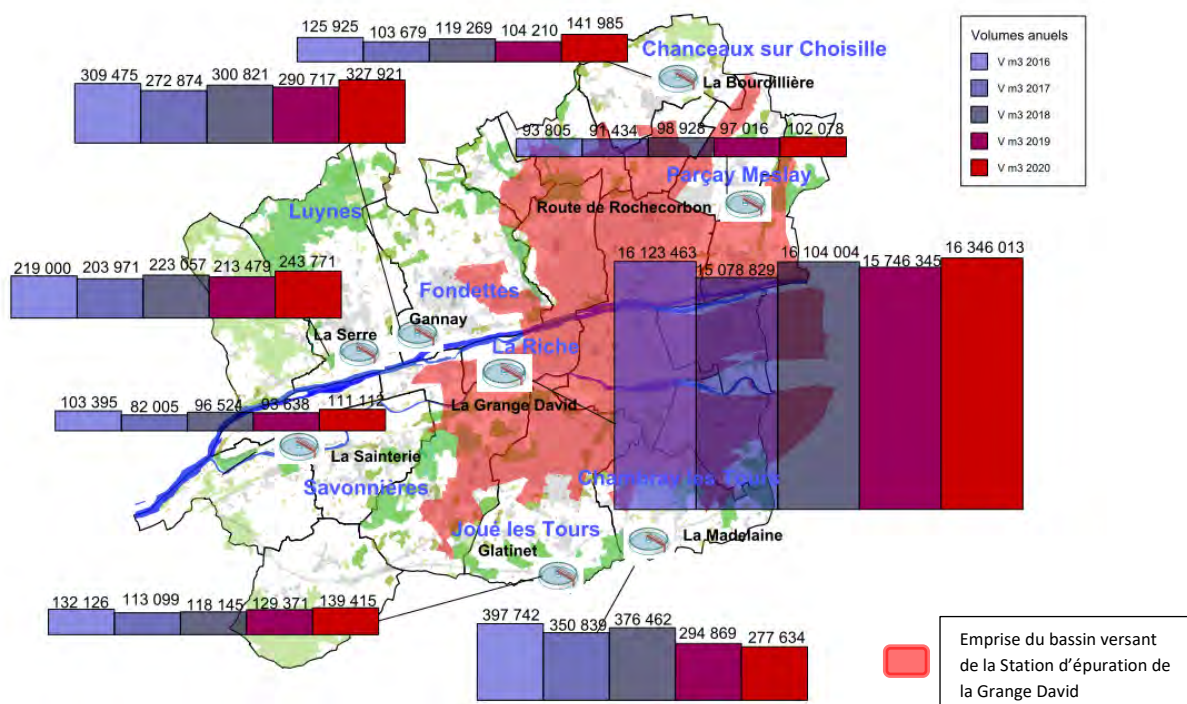
Charge maximum reçue sur 7 jours consécutifs : 334 216 E.H.

TABLEAU RECAPITULATIF DES STATIONS D'EPURATION

Communes	Nom du Site	Filière Eaux	Filière Boues	Capacité de Traitement EH
Savonnières	La Sainterie	Boues Activées	Table d'égouttage	2 000 EH
Saint Etienne de Chigny	Pont de Bresme	Boues Activées	Filtres Plantés de Roseaux	1 200 EH
La Membrolle sur Choisille	Le Guéret	Filtres Plantés de Roseaux	Filtres Plantés de Roseaux	30 EH
Villandry	La Prairie	Boues Activées	Epaississeur concentraté	1 500 EH
Berthenay	Les Négrières	Filtres Plantés de Roseaux	Filtres Plantés de Roseaux	170 EH
Druye	La Naurale	Boues Activées	Filtres Plantés de Roseaux	1 000 EH
Joué-les-Tours	Le Glatinet	Boues Activées	Centrifugation avec pré-chaulage	10 000 EH
Chambray-les-Tours	La Madeleine	Boues Activées	Table d'égouttage	8 000 EH
Chambray-les-Tours	Tue Loup	Filtres Plantés de Roseaux	Filtres Plantés de Roseaux	160 EH
Fondettes	Gannay	Boues Activées	Filtre à bandes	6 000 EH
Luynes	Rue Alfred Baugé	Boues Activées	Centrifugation	6 500 EH
Chanceaux sur Choisille	La Bourdillière	Boues Activées	Table d'égouttage	3 600 EH
Parçay Meslay	Route de Rochecorbon	Boues Activées	Epaississement en silo	2 250 EH
La Riche	La Grange David	Boues Activées	Centrifugation et post chaulage	393 330 EH
TOTAL	14 STEP	11 Boues Activées	4 Tables d'égouttage ou filtres à bandes	435 740 EH
		3 Filtres Plantés de Roseaux	5 Filtres à sable ou Roseaux	
		0 Filtre à Sable	1 Epaississeurs concentraté	
			3 Centrifugations	
			1 Epaississeur en silo	

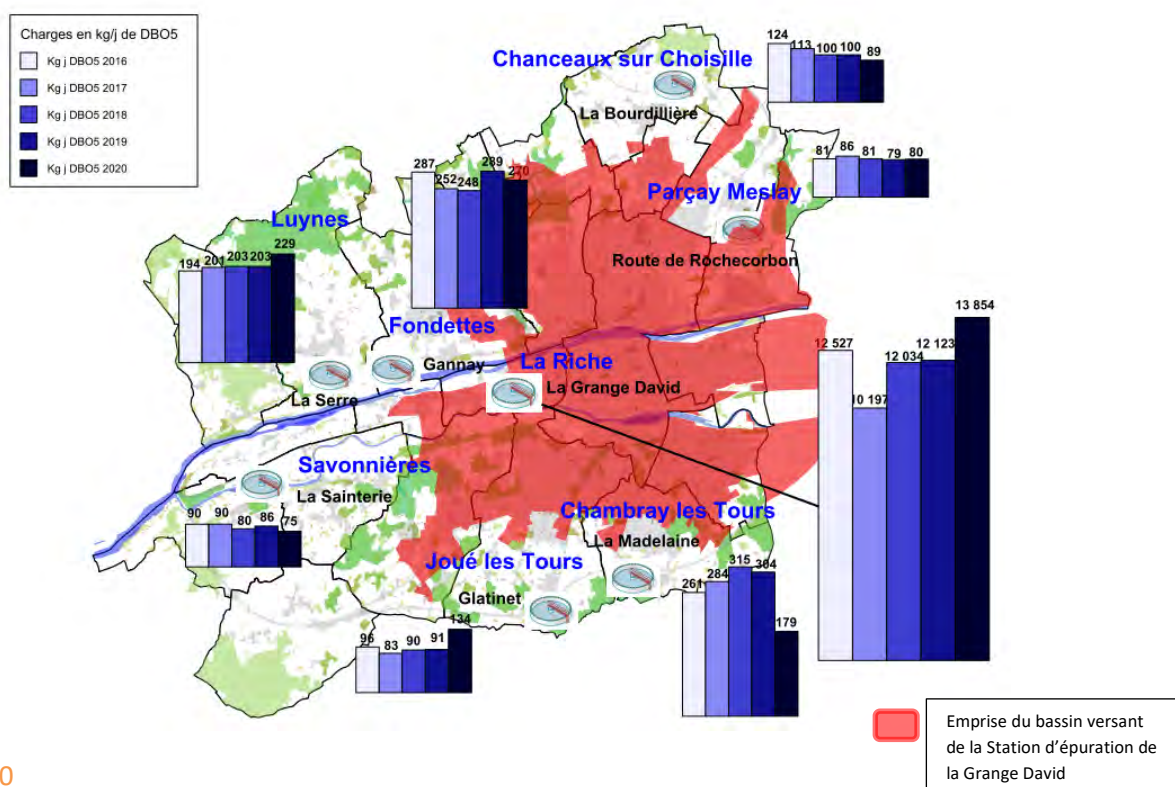
LES VOLUMES TRAITES

EVOLUTION DES VOLUMES ANNUELS POUR LES STEP > 2 000 E.H.



LES CHARGES EN DBO5

EVOLUTION DES CHARGES EN DBO5 POUR LES STEP > 2 000 E.H



CONFORMITE SUR LE TRAITEMENT DE LA POLLUTION CARBONEE

STEP	Nombre de bilans réalisés / Nombre bilans conformes	Taux de conformité	Observations
La Riche La Grange David	● 362/362	● 100%	
Fondettes Gannay	● 12/12	● 100%	
Luynes La Serre	● 12/12	● 100%	
Parçay Meslay Route de Rochecorbon	● 12/11	● 92%	1 dépassement en DCO lors du bilan de juin avec 185 mg/l pour une norme à 90 mg/l
Chanceaux sur Choisille La Bourdillière	● 13/12	● 92%	1 dépassement en MES lors du bilan de janvier avec 38 mg/l pour une norme à 30 mg/l
Chambray-lès-Tours La Madeleine	● 12/11	● 92%	1 dépassement en MES et DCO lors du bilan de novembre avec 22 mg/l pour une norme à 20 mg/l en MES et 55 mg/l pour une norme à 50 mg/l en DCO. Léger dépassement du rendement minimum sur ces 2 paramètres également.
Joué-lès-Tours Le Glatinet	● 12/12	● 100%	
Savonnières La Sainterie	● 12/12	● 100%	

CONFORMITE SUR LE TRAITEMENT DE LA POLLUTION AZOTEE

STEP	Nombre de bilans réalisés / Nombre bilans conformes	Taux de conformité	Observations
La Riche La Grange David	● 362/349	● 100%	Taux de conformité de 100 % malgré 13 bilans non conforme car le rendement épuratoire minimum a été atteint.
Fondettes Gannay	● 12/11	● 100%	Taux de conformité de 100 % malgré 1 bilan non conforme car le rendement épuratoire minimum a été atteint.
Luynes La Serre	● 4/4	● 100%	
Parçay Meslay Route de Rochecorbon	● 4/4	● 100%	
Chanceaux sur Choisille La Bourdillière	● 5/5	● 100%	
Chambray-lès-Tours La Madeleine	● 4/4	● 100%	
Joué-lès-Tours Le Glatinet	● 4/3	● 100%	Dépassement des concentrations en NTK à l'occasion du bilan de décembre mais moyenne annuelle en dessous des normes.
Savonnières La Sainterie	● 4/4	● 100%	

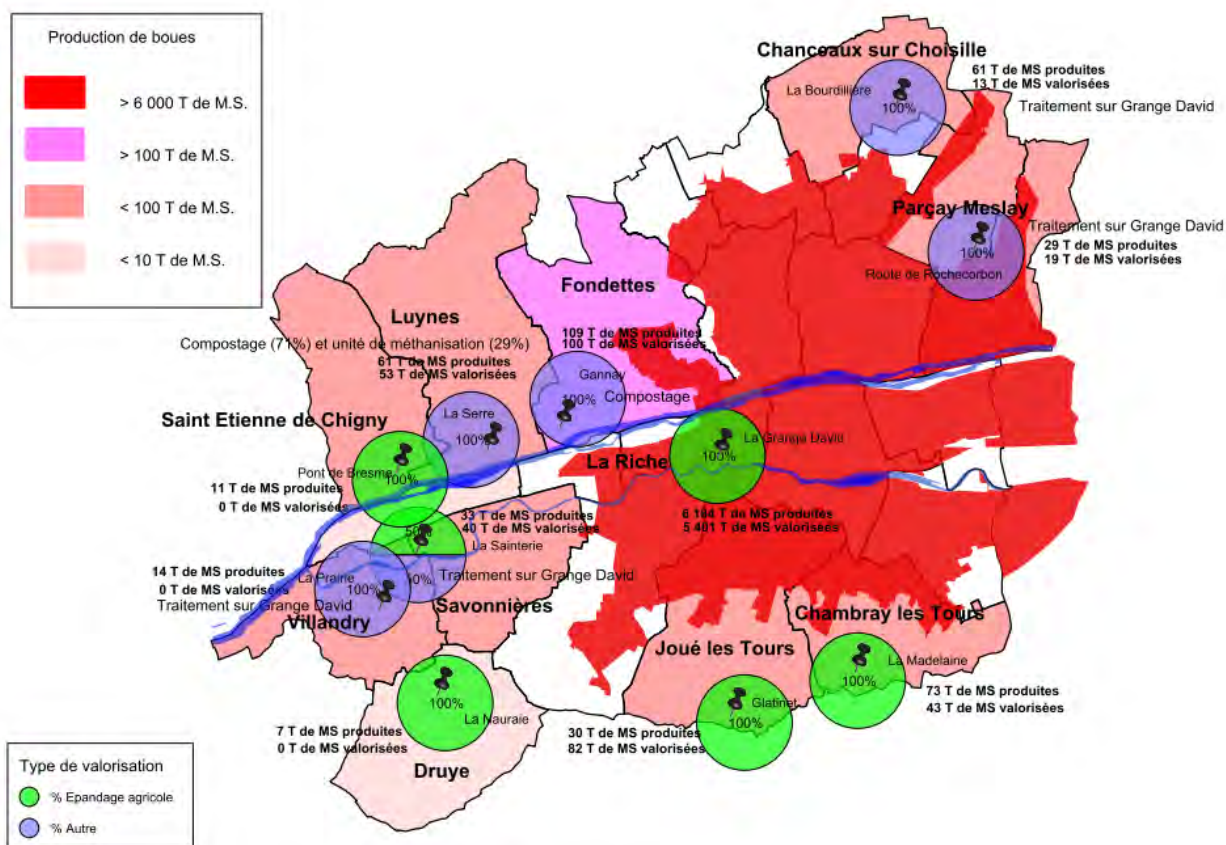
STEP	Nombre de bilans réalisés / Nombre bilans conformes	Taux de conformité	Observations
La Riche La Grange David	● 362/282	● 100%	Taux de conformité de 100 % malgré 80 bilans non conformes car le rendement épuratoire minimum a été atteint.
Fondettes Gannay	● 12/11	● 100%	Rendement épuratoire moyen de 84% pour une norme à 85% mais concentration moyenne inférieure à la norme de rejet
Luynes La Serre	● 12/12	● 100%	
Parçay Meslay Route de Rochecorbon	● 12/12	● 100%	
Chanceaux sur Choisille La Bourdillière	● 13/13	● 100%	
Chambray-lès-Tours La Madeleine	● 12/12	● 100%	
Joué-lès-Tours Le Glatinet	● 11/10	● 100%	Bilan du mois d'août non conforme suite à un problème sur la pompe de chlorure ferrique mais rendement épuratoire moyen atteint et concentration moyenne inférieure à la norme de rejet
Savonnières La Sainterie	● 12/12	● 100%	

LA VALORISATION AGRICOLE DES BOUES

Les quantités de boues évacuées en 2020 sont en légère baisse par rapport à 2019. Cette valeur dépend des conditions météorologiques qui facilitent ou non les campagnes d'épandage et modifient les quantités stockées sur site. La crise sanitaire a également eu un impact sur la filière (voir rubrique « Faits Marquants en Assainissement 2020 »).

**5 751 Tonnes de M.S. évacuées en 2020
dont 5 401 Tonnes pour la Grange David**

PRODUCTION ET VALORISATION DES BOUES EN TONNE DE MATIERE SECHE

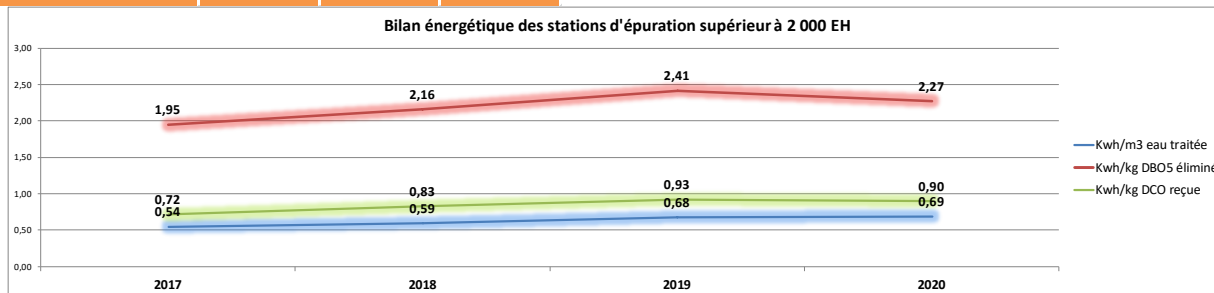


LE BILAN ENERGETIQUE DES STATIONS

Stations	2020		
	Kwh/m ³ eau traitée	Kwh/kg DBO5 éliminé	Kwh/kg DCO reçue
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	0,99	4,30	1,81
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisisse	0,88	3,93	1,56
Station de Gannay Fondettes	0,83	2,82	1,03
Station de Glatinet Joué-lès-Tours	1,74	5,03	2,37
Station de la Grange David La Riche	0,66	2,15	0,85
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes	1,29	3,78	1,38
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochecorbon à Parçay-Meslay	1,10	3,90	1,49
Station de Rochecorbon - RN 152			
Station de La Sainterie Savonnières	0,92	3,82	1,36
Moyenne	0,69	2,27	0,90

En moyenne pondérée sur l'ensemble des stations de plus de 2 000 Equivalent Habitant, 2,3 Kwh est consommé pour éliminer 1 kg de pollution organique (DBO5). Ce ratio varie du simple au double (5,03 à 2,15 Kwh/kg DBO5 éliminé) en fonction des performances épuratoires des stations et de leur taux de charge.

Par rapport à 2019, le bilan énergétique des stations est en légère baisse d'environ 3% notamment sur le ratio d'énergie consommé par rapport au Kg de DBO5 éliminé (-6,4%).



LE BILAN DE PRODUCTION DE BIOGAZ



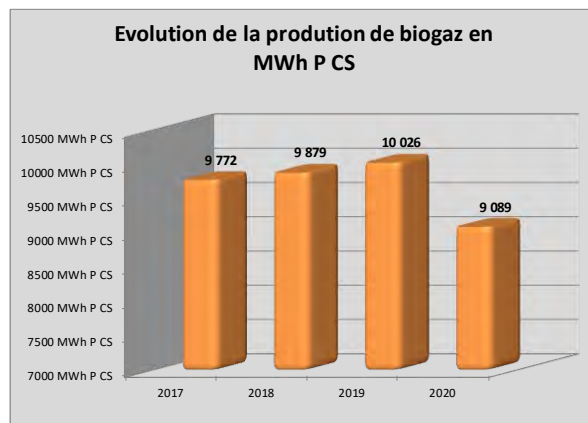
La station d'épuration des eaux usées de la Grange David comprend un procédé de digestion mésophile des boues. La fermentation anaérobie des boues qui en découle, produit un biogaz riche en méthane.

Suite à la construction de l'unité d'injection de biométhane, le biogaz généré est traité dans un but de valorisation énergétique.

En 2020, la valorisation énergétique de biogaz a permis de produire 9 089 MWh PCS soit l'équivalent de la consommation de 782 foyers.

Cette consommation représente la réduction de 1 863 tonnes de CO₂ rejetées.

La baisse du volume de biogaz traité est justifiée par des problèmes techniques sur le module épuratoire en juin, août et septembre.

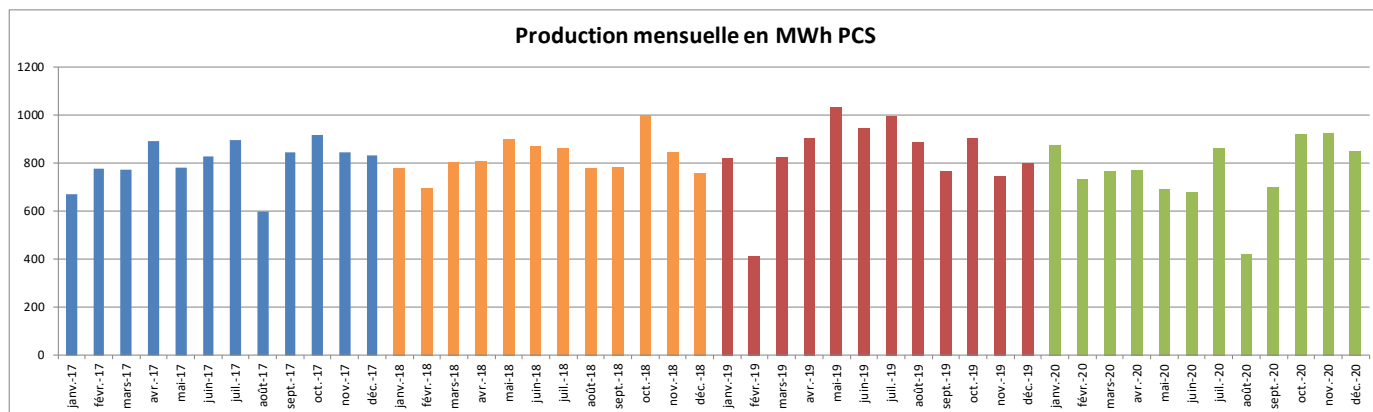


En août, la quantité de boues à digérer est aussi plus faible, compte tenu des congés.

En 2020, la signature de l'avenant n°3 va permettre à Dalkia de réaliser des travaux pour augmenter la capacité épuratoire de l'installation avec un nouveau système PSA (Pressure Swing Adsorption: adsorption par variation de pression). Les travaux sont programmés en 2021.

Parallèlement, Tours Métropole Val de Loire va installer une pompe à chaleur pour récupérer de la chaleur fatale sur le site de la station afin de remplacer les chaudières en digestion qui consomment du biogaz.

Les recettes de Tours Métropole Val de Loire sont en diminution sur l'exercice 2020 avec 232 436.43 € (redevance + loyer) alors qu'en 2019, le montant était de 310 463.56 €.

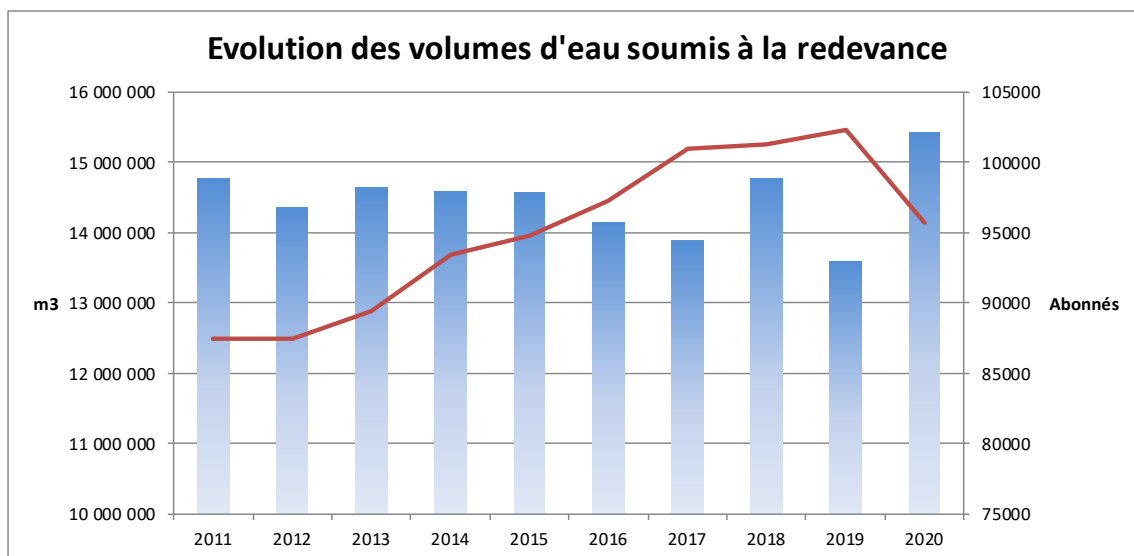


Données	Unité	2020	2019	2018	2017
Volume biogaz traité	Nm³	1 358 358	1 478 147	1 502 186	1 586 993
Volume GPL consommé	Nm³	8 296	10 740	3 477	1 233
Volume biogaz torché	Nm³	113 279	73 126	72 065	135 246
Volume biométhane injecté (donnée GRDF)	Nm³	834 885	919 288	912 498	894 755
Énergie primaire injectée équivalente	MWh	9 089	10 026	9 879	9 772
Consommation électrique plateforme	MWh	612	662	650	598
Consommation électrique module épuratoire	MWh	509	556	546	460
Disponibilité plateforme	%	92,89%	95,11%	96,67%	95,4 % *
Disponibilité module épuratoire	%	92,33%	94,35%	95,54%	94,8 % *
Rendement module épuratoire	%	98,05%	98,62%	99,44%	97,7 % *
Taux Annuel d'Extraction	%	90,53%	93,05%	95,00%	92,7 % *

* En raison des contraintes liées à la mise en service de l'installation, certaines données n'ont pu être collectées qu'à partir du mois de mars 2017. Les indicateurs dépendants de ces données sont donc eux aussi calculés à partir du mois de mars 2017.

LES ABONNES, LES VOLUMES ASSUJETTIS A LA REDEVANCE

	Nombre d'abonnés au service assainissement	Evolution % 2019/2020	Volume Soumis à la taxe assainissement (m³)	Evolution % 2019/2020
Ballan Miré	3 791	5,70%	362 559 m³	7,02%
Berthenay	43	2,33%	4 039 m³	-5,12%
Chambray-lès-Tours	4 534	3,37%	657 213 m³	-3,71%
Chanceaux sur Choisille	1 262	2,38%	112 027 m³	4,57%
Druey	214	1,87%	17 697 m³	4,09%
Fondettes	4 253	3,81%	462 034 m³	21,21%
Joué-lès-Tours	15 184	0,51%	1 554 113 m³	-21,63%
La Membrolle sur Choisille	1 409	18,81%	124 509 m³	18,19%
La Riche	3 717	4,65%	451 488 m³	6,04%
Luynes	1 864	1,02%	185 425 m³	19,40%
Mettray	872	6,77%	101 353 m³	15,89%
Notre Dame d'Oé	1 740	2,30%	190 656 m³	2,28%
Parçay Meslay	1 122	2,94%	109 457 m³	11,62%
Rochechouart	1 591	2,45%	162 366 m³	12,49%
Saint Avertin	5 202	-26,47%	769 878 m³	-3,04%
Saint Cyr sur Loire	9 456	-0,95%	836 141 m³	14,27%
Saint Etienne de Chigny	497	2,62%	55 124 m³	68,22%
Saint Genouph	323	0,31%	28 486 m³	-12,58%
Saint Pierre des Corps	5 409	-17,99%	759 595 m³	-4,71%
Savonnières	1 084	6,46%	95 596 m³	12,62%
Tours	16 204	-29,62%	7 013 957 m³	33,61%
+ Sainte Radegonde	1 069	-4,59%	103 687 m³	20,62%
+ Saint Symphorien	14 525	-4,59%	1 248 475 m³	20,62%
Total Tours	31 798	-17,34%	8 366 119 m³	31,32%
Villandry	336	1,79%	35 531 m³	0,40%
TOTAL	95 701	-6,89%	15 441 406 m³	13,57%



La forte diminution du nombre d'abonnés s'explique par la mise en place d'un nouvel outil informatique de gestion des abonnés. La migration des données dans la nouvelle application a permis de mettre à jour la base de données en supprimant notamment les doublons et les branchements fermés (contrat restant ouvert). Avec ce nouveau recensement le nombre d'abonnés au service assainissement est de 95 701.

Cette mise à jour a permis également de mieux recenser les volumes d'eau assujettis. Ainsi en 2020, le volume soumis à la taxe assainissement est de 15 441 406 m³.

LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

L'ENTRETIEN

Curage préventif du réseau : 98 Km
Curages des points critiques : 24 Km
Interventions de maintenance sur le réseau : 485

Interventions réalisées sur les réseaux				
COMMUNES	Canalisations curées en préventif (Km)	Canalisations curées en points critiques (Km)	% de linéaire curé en préventif par rapport au linéaire total de réseau gravitaire	% de linéaire curé en point critique par rapport au linéaire total de réseau
Ballan-Miré	0,00	0,00	0%	0%
Berthenay	0,00	0,00	0%	0%
Chambray-lès-Tours	0,00	1,78	0%	2%
Chanceaux-sur-Choisille / Parçay Meslay / Rochecorbon	17,43	0,00	0%	0%
Druye / Savonnière / Villandry	3,28	0,00	0%	0%
Fondettes	3,19	1,57	4%	2%
Joué-lès-Tours	5,03	5,00	3%	3%
La Membrolle-sur-Choisille	3,53	0,00	24%	0%
La Riche	6,36	0,00	17%	0%
Luynes	6,02	0,00	24%	0%
Mettray	0,00	0,27	0%	1%
Notre-Dame-d'Oé	6,13	0,80	21%	2%
Saint-Avertin	13,70	0,99	15%	1%
Saint-Cyr-sur-Loire	14,82	0,83	16%	1%
Saint-Etienne-de-Chigny	0,00	0,00	0%	0%
Saint-Genouph	6,78	0,00	105%	0%
Saint-Pierre-des-Corps	0,00	1,80	0%	3%
Tours	11,66	9,65	3%	2%
Collecteurs Intercommunaux	0,00	1,67	0%	16%
TOTAL	98 Km	24 Km	8%	2%

Le curage est planifié en fonction des bassins versants de collecte. Il dépend également des interventions, dépannages et constatations techniques que le service assainissement identifie sur les réseaux.

L'EXTENSION DES RESEAUX

Communes	Situation des travaux	Linéaire de collecteur (ml)	Montant des travaux Hors Taxes
Ballan Miré	avenue Jean Mermoz	72 ml	42 527,48 € H.T.
	TOTAL	72 ml	42 527,48 € H.T.
Chambray-lès-Tours	92 rue de l'hippodrome	28 ml	20 924,21 € H.T.
	TOTAL	28 ml	20 924,21 € H.T.
Fondettes	chemin de Chantelouze	50 ml	19 653,68 € H.T.
	Chenier	75 ml	22 783,66 € H.T.
	rue Plantin	65 ml	18 414,96 € H.T.
	rue des Patys	15 ml	12 558,41 € H.T.
	22 voie Romaine	60 ml	13 844,16 € H.T.
	TOTAL	265 ml	87 254,88 € H.T.
Joué-lès-Tours	19 allée des Cretelles	30 ml	14 488,80 € H.T.
	Allée des Terrasses de l'Epan	32 ml	19 856,45 € H.T.
	Rue Camille Danguillaume	20 ml	13 230,08 € H.T.
	TOTAL	82 ml	47 575,33 € H.T.
Mettray	Les petites Brosses	90 ml	12 858,47 € H.T.
	Rue du Manoir	50 ml	15 198,22 € H.T.
	TOTAL	140 ml	28 056,69 € H.T.
Notre Dame d'Oé	Rue de la Poivrie	32 ml	19 045,41 € H.T.
	TOTAL	32 ml	19 045,41 € H.T.
Parçay-Meslay	Rue Morane Saulnier	325 ml	16 414,64 € H.T.
	TOTAL	325 ml	16 414,64 € H.T.
Saint Avertin	Rue Apollinaire	33 ml	21 930,44 € H.T.
	TOTAL	33 ml	21 930,44 € H.T.
Saint Etienne de Chigny	Les Ruches	2 ml	15 968,00 € H.T.
	TOTAL	2 ml	15 968,00 € H.T.
Saint Pierre des Corps	rue Sacco et Vanzetti	16 ml	12 427,97 € H.T.
	TOTAL	16 ml	12 427,97 € H.T.
Savonnières	route des Rosiers	530 ml	194 924,50 € H.T.
	TOTAL	530 ml	194 924,50 € H.T.
Tours	Rue Barbes N°7	26 ml	16 778,07 € H.T.
	Rue du Télégraphe	25 ml	27 220,57 € H.T.
	TOTAL	51 ml	43 998,64 € H.T.
	TOTAL GENERAL	1 576 ml	551 048,19 € H.T.

LE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Communes	Situation des travaux	Linéaire de collecteur (ml)	Montant des travaux Hors Taxes
Ballan Miré	Rue du Puits Tessier	270 ml	202 643,96 € H.T.
		270 ml	202 643,96 € H.T.
Chanceaux sur Choissille	Rue de la Mairie	330 ml	365 967,86 € H.T.
	Le Buisson	35 ml	23 862,47 € H.T.
	TOTAL	365 ml	389 830,33 € H.T.
Joué les tours	Rue du Chemin Vert	265 ml	247 471,07 € H.T.
	TOTAL	265 ml	247 471,07 € H.T.
La Membrolle sur choissille	Rue de Château la Vallière	540 ml	250 152,13 € H.T.
	Route du Mans	110 ml	109 873,02 € H.T.
	Rue de Colombo	65 ml	23 165,93 € H.T.
	TOTAL	715 ml	383 191,08 € H.T.
Luyes	Rue Victor Hugo	664 ml	616 801,78 € H.T.
	TOTAL	664 ml	616 801,78 € H.T.
Parçay-Meslay	Rés. De Frasnès	400 ml	197 628,87 € H.T.
	TOTAL	400 ml	197 628,87 € H.T.
Saint Avertin	Allée du Chesne	30 ml	13 256,44 € H.T.
	Rue des Ciccottées	24 ml	79 381,10 € H.T.
	rue des Girardières	88 ml	72 528,62 € H.T.
	TOTAL	142 ml	165 166,16 € H.T.
Saint Cyr sur Loire	Impasse Four à chaux	110 ml	68 380,59 € H.T.
	TOTAL	110 ml	68 380,59 € H.T.
Tours	Rue de la Bourde	15 ml	19 209,83 € H.T.
	Rue Salengro	77 ml	73 922,81 € H.T.
	rue Dioclès	150 ml	78 352,08 € H.T.
	Rue Vercors - Bizien	425 ml	376 988,19 € H.T.
	Allée Ségur	110 ml	66 087,29 € H.T.
	Impasse Newton	45 ml	52 264,82 € H.T.
	Rue Victor Hugo Ouest	101 ml	116 143,07 € H.T.
	TOTAL	923 ml	782 968,09 € H.T.
	TOTAL GENERAL	3 854 ml	3 054 081,93 € H.T.

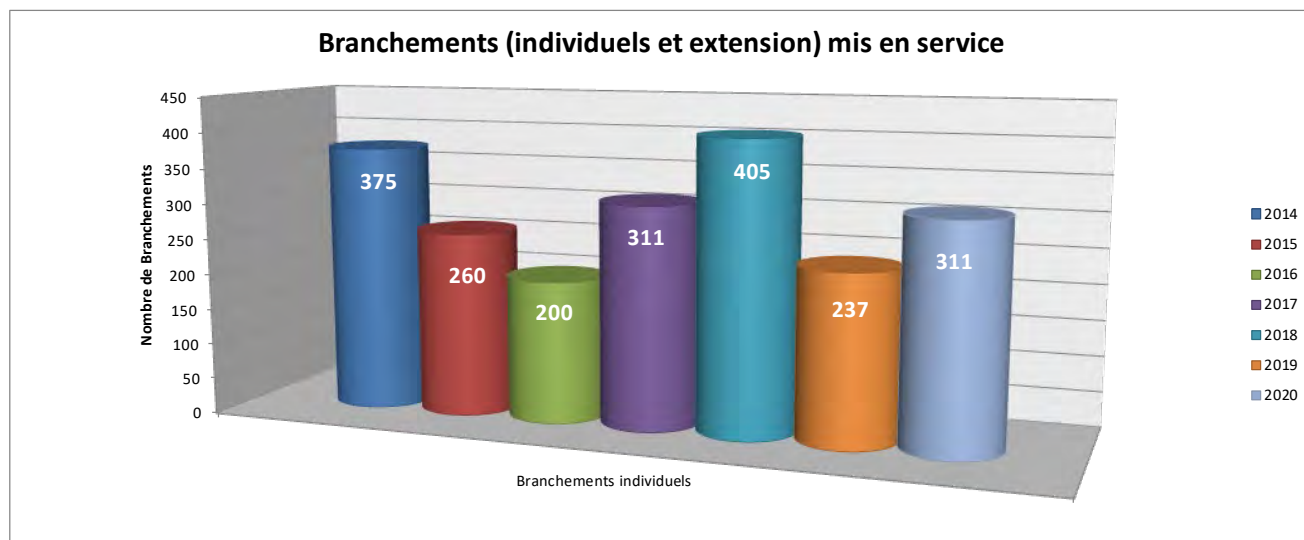
LA REHABILITATION DES RESEAUX PAR L'INTERIEUR

Communes	Situation des travaux	Linéaire de collecteur (ml)	Montant des travaux Hors Taxes
Fondettes	Rue de la Rochebise	327 ml	32 826,50 € H.T.
	TOTAL	327 ml	32 826,50 € H.T.
Joué-lès-Tours	Jean de la Fontaine	328 ml	36 673,80 € H.T.
	TOTAL	328 ml	36 673,80 € H.T.
Rochecorbon	quai de Loire (tranche 3)	450 ml	37 009,50 € H.T.
	Rue du Moulin	138 ml	14 230,80 € H.T.
	TOTAL	588 ml	51 240,30 € H.T.
Saint Avertin	Rue des Ciccottées	558 ml	56 356,86 € H.T.
	TOTAL	558 ml	56 356,86 € H.T.
Tours	avenue W. Churchill	74 ml	89 468,59 € H.T.
	Rue Flammarion	157 ml	21 497,20 € H.T.
	Rue Salengro	337 ml	65 932,34 € H.T.
	rue Victor Hugo Est	156 ml	26 091,26 € H.T.
	rue Victor Hugo Ouest	65 ml	11 479,00 € H.T.
	Rue Cardan	180 ml	33 647,32 € H.T.
	Rue Vercors - Bizien	246 ml	38 933,65 € H.T.
	TOTAL	1 214 ml	287 049,36 € H.T.
	TOTAL GENERAL	3 015 ml	464 146,82 € H.T.

LES BRANCHEMENTS

LES BRANCHEMENTS MIS EN SERVICE

Le service assainissement de Tours Métropole Val de Loire a assuré les études et le suivi financier de 311 branchements en 2020 : 239 branchements isolés répartis sur les communes dont il a la charge et 72 branchements réalisés dans le cadre de travaux d'extension de réseaux.



Communes	Branchements individuels (isolés)*	Branchements extension (chantiers)**	TOTAL / Commune
Ballan-Miré	19	3	22
Berthenay	0	0	0
Chambray-lès-Tours	11	2	13
Chanceaux-sur-Choisille	5	1	6
Druye	4	0	4
Fondettes	12	4	16
Joué-lès-Tours	29	5	34
La Membrolle-sur-Choisille	1	0	1
La Riche	11	0	11
Luynes	5	0	5
Mettray	4	1	5
Notre-Dame-d'Oé	5	2	7
Parçay-Meslay	7	0	7
Rochechouart	12	0	12
Saint-Avertin	17	0	17
Saint-Cyr-sur-Loire	15	4	19
Saint-Etienne-de-Chigny	2	0	2
Saint-Genouph	0	0	0
Saint-Pierre-des-Corps	4	0	4
Savonnières	4	48	52
Tours	69	2	71
Villandry	3	0	3
TOTAL	239	72	311

* Branchements réalisés sur des réseaux existants dans le cadre de constructions nouvelles

** Branchements réalisés lors d'opérations d'extension de réseaux d'assainissement

LES BRANCHEMENTS DOMESTIQUES

Dans les secteurs desservis par un collecteur public d'assainissement, l'usager a l'obligation de se raccorder au réseau.

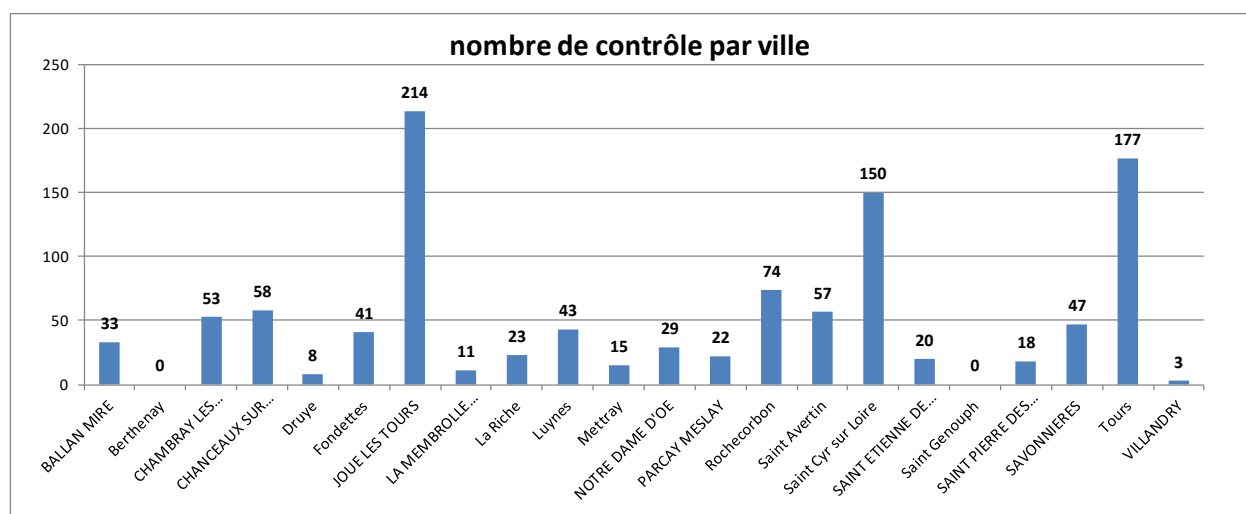
Le service assure le contrôle de conformité systématique de tous les branchements neufs et vérifie, notamment, la bonne séparation des eaux pluviales et des eaux usées.

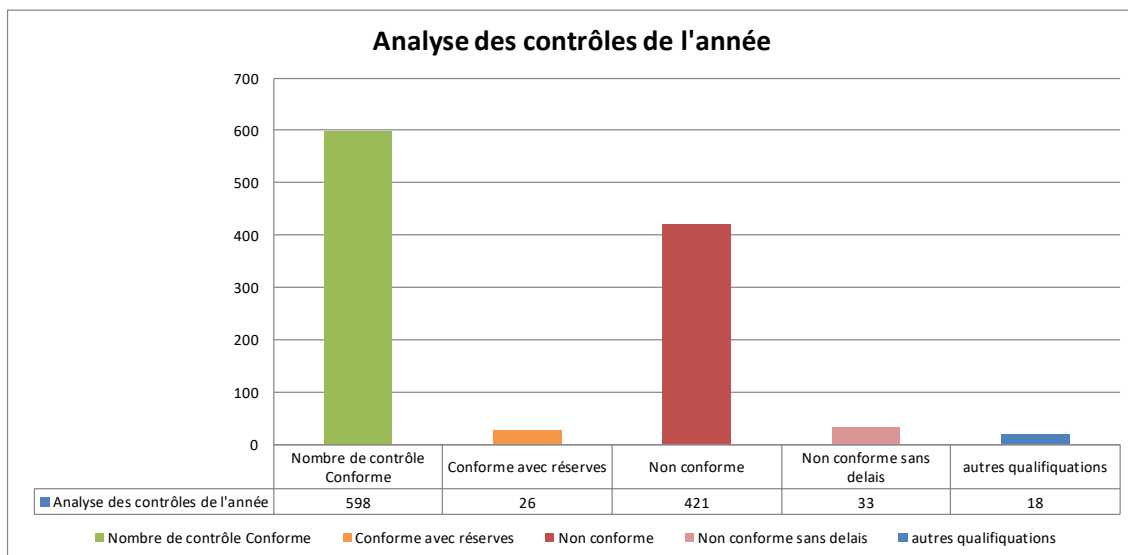
De plus, des contrôles sont effectués dans le cadre :

- d'opérations de contrôle menées sur des secteurs sensibles,
- d'instructions de permis de construire,
- lors de ventes, à la demande des notaires ou acquéreurs.

En 2020, 1 096 contrôles ont été effectués sur le territoire de la Métropole.

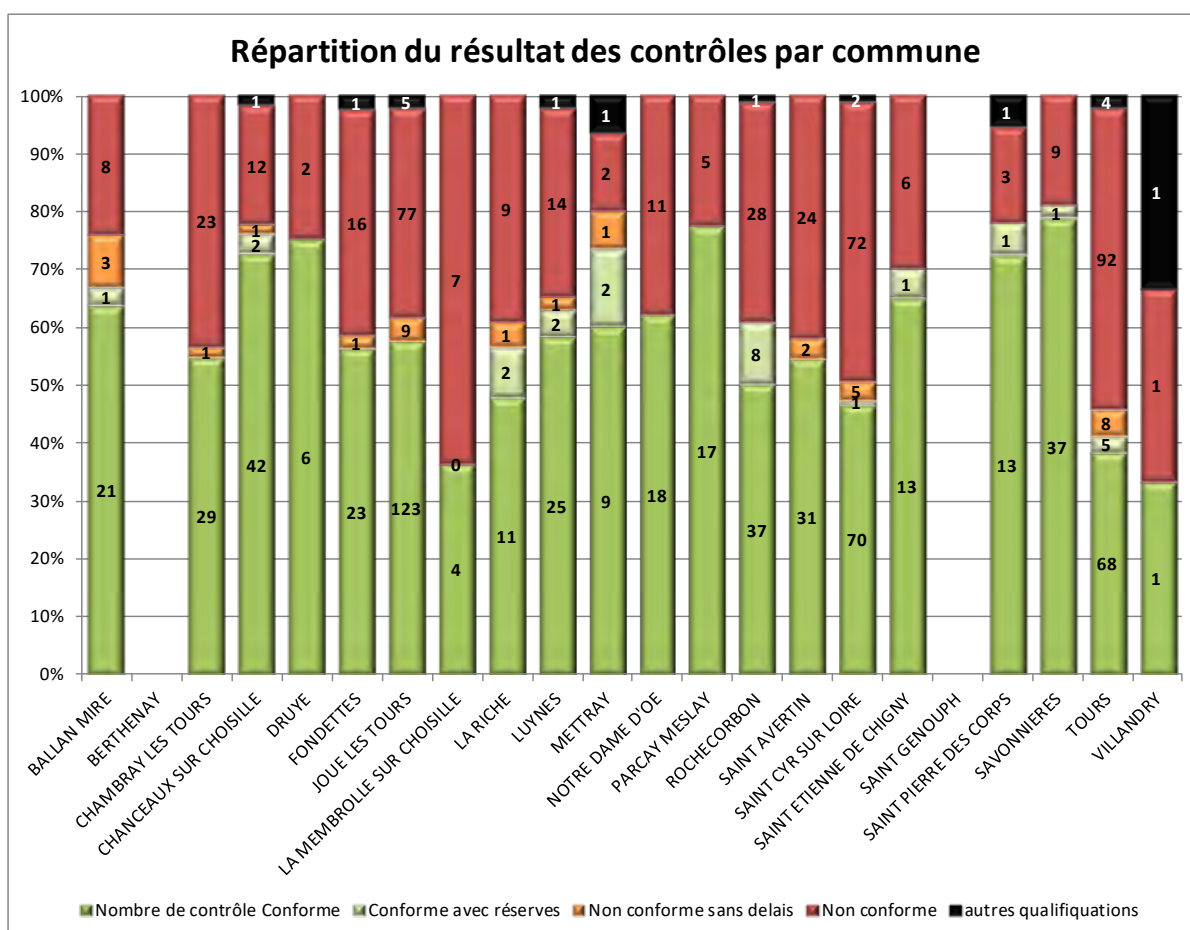
REPARTITION DU NOMBRE DE CONTROLE PAR COMMUNE





Légende :

- Conforme : conforme en tous points.
- Conforme avec réserves : absence d'aération, présence d'un dispositif de désagrégation et d'évacuation des matières fécales (« Sanibroyeur »).
- Non conforme sans délai : non-conformité n'entraînant pas de risque sanitaire ni de pollution ou n'impactant pas le fonctionnement du réseau des eaux usées.
- Non conforme avec délai : un délai de 6 mois est accordé pour réaliser les travaux de mise en conformité en cas de risque sanitaire ou présence d'une pollution (absence de raccordement des eaux usées ou mélange d'eaux usées et pluviales).



Le nombre de contrôles réalisés par le service assainissement, globalement stable depuis 4 ans, a augmenté de plus de 10% grâce à la mise en place en cours d'année d'une seconde équipe technique affectée à ces contrôles.

LES BRANCHEMENTS INDUSTRIELS

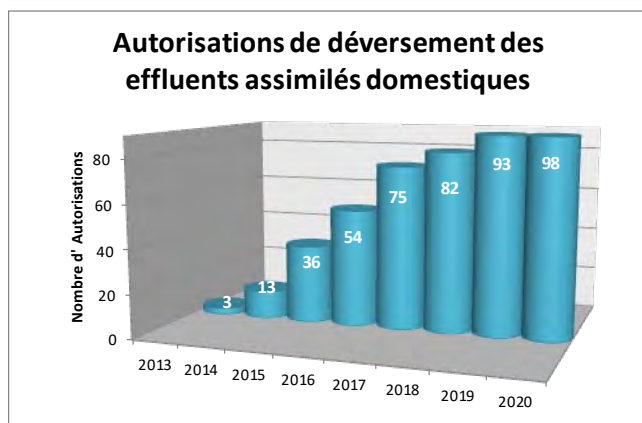
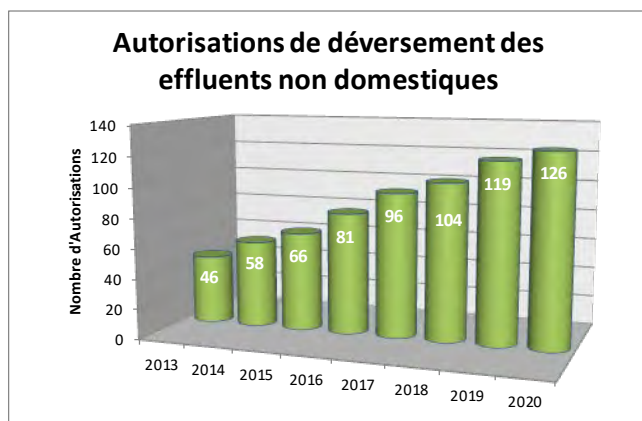
En ce qui concerne les activités industrielles, l'obligation de se raccorder n'existe pas. A ce titre, les branchements industriels sont soumis à autorisation, dans la mesure où les effluents peuvent être de natures différentes et non compatibles avec le système d'épuration mis en place.

Pour définir les conditions de raccordement, le service assainissement procède à l'établissement de conventions avec les établissements les plus sensibles.

126 autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées sont en vigueur.

74 d'entre elles font l'objet d'une convention de déversement qui précise les conditions techniques, financières et administratives du déversement.

Par ailleurs, un nouveau régime a été créé et inscrit dans le Code de la santé publique ; celui des déversements d'effluents résultant d'utilisation de l'eau assimilable à un usage domestique. Sont concernés principalement les établissements de soins et de restauration. 98 autorisations pour déversement d'eaux usées assimilées domestiques ont été délivrées.



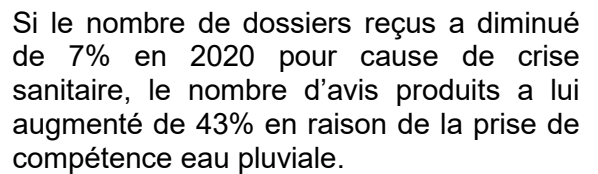
LES AVIS SUR LES DOSSIERS ADS (AUTORISATION DU DROIT DES SOLS)

	2017		2018		2019		2020	
	Avis sur dossier ADS (DP, CU, PC, PA)		Avis sur dossier ADS (DP, CU, PC, PA)		Avis sur dossier ADS (DP, CU, PC, PA)		Avis sur dossier ADS (DP, CU, PC, PA)	
Communes	EU	EP	EU	EP	EU	EP	EU	EP
Ballan-Miré	52	0	71	0	59	0	60	35
Berthenay	7	0	1	0	5	0	2	4
Chambray-lès-Tours	69	0	81	0	42	0	32	30
Chanceaux-sur-Choisille	20	0	12	0	17	0	16	13
Druye	5	0	5	0	13	0	11	10
Fondettes	98	0	82	0	77	0	54	52
Joué-lès-Tours	86	0	69	0	85	0	61	44
La Membrolle-sur-Choisille	30	0	13	0	27	0	28	17
La Riche	3	0	4	0	3	0	13	4
Luynes	20	0	18	0	14	0	13	8
Mettray	10	0	14	0	15	0	12	9
Notre-Dame-d'Oé	30	0	23	0	36	0	13	11
Parçay-Meslay	24	0	18	0	31	0	39	35
Rohecordon	44	0	28	0	37	0	13	11
Saint-Avertin	116	0	104	0	95	0	70	47
Saint-Cyr-sur-Loire	62	0	59	0	69	0	45	33
Saint-Etienne-de-Chigny	13	0	11	0	6	0	10	5
Saint-Genouph	2	0	2	0	2	0	5	3
Saint-Pierre-des-Corps	21	0	23	0	26	0	13	7
Savonnières	26	0	24	0	19	0	22	16
Tours	113	0	166	0	129	0	128	100
Villandry	9	0	11	0	8	0	5	5
TOTAL	860	0	839	0	815	0	665	499

Nbr d'avis sur les dossiers d'ADS

Année	Nbr d'avis	Evolution par année (%)
2013	574	-
2014	734	28%
2015	801	9%
2016	935	17%
2017	860	-8%
2018	839	-2%
2019	815	-3%
2020	1164	43%

■ Avis sur dossier ADS
—●— Evolution par année



Répartition des avis

- Avis EU
- Avis EP

Nbr d'avis

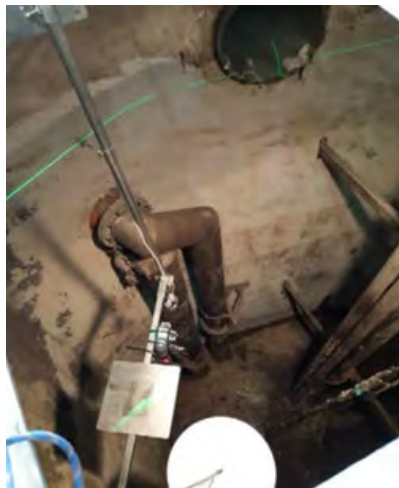
- < à 10
- 10 à 20
- 20 à 40
- 40 à 70
- 70 à 100
- 100 à 120
- > à 120

Communes et pourcentages (Avis EU / Avis EP) :

- CHANCEAUX SUR CHOISILLE : 55% / 45%
- PARCAY MESLAY : 54% / 46%
- NOTRE DAME D'OE : 24%
- LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE : 45%
- TOURS : 56%
- ROCHECORBON : 54% / 46%
- SAINT CYR SUR LOIRE : 42%
- LA RICHE : 24%
- SAINT PIERRE DES CORPS : 20%
- SAINT ETIENNE DE CHIGNY : 33%
- SAINT LOUPH : 38%
- SAVONNIERES : 56%
- JOUE LES TOURS : 58%
- CHAMBRAY LES TOURS : 52% / 48%
- BALLAN MIRE : 37%
- DRUYE : 52% / 48%
- VILLANDRY : 50% / 50%
- RENNES-VALE : 67%
- LUYNES : 62%
- FONDETTES : 51% / 49%
- LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE : 43%
- METTRAY : 21%
- CHANCEAUX SUR CHOISILLE : 57%
- PARCAY MESLAY : 53% / 47%
- NOTRE DAME D'OE : 29%
- LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE : 45%
- TOURS : 74%
- ROCHECORBON : 24%
- SAINT CYR SUR LOIRE : 78%
- LA RICHE : 17%
- SAINT PIERRE DES CORPS : 228
- SAINT ETIENNE DE CHIGNY : 15
- SAINT LOUPH : 17
- SAVONNIERES : 38
- JOUE LES TOURS : 95
- CHAMBRAY LES TOURS : 62
- BALLAN MIRE : 105
- DRUYE : 21
- VILLANDRY : 10
- RENNES-VALE : 0
- LUYNES : 21
- FONDETTES : 106
- LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE : 45
- METTRAY : 21
- CHANCEAUX SUR CHOISILLE : 29
- PARCAY MESLAY : 24
- NOTRE DAME D'OE : 24
- LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE : 24
- TOURS : 24
- ROCHECORBON : 24
- SAINT CYR SUR LOIRE : 24
- LA RICHE : 24
- SAINT PIERRE DES CORPS : 20
- SAINT ETIENNE DE CHIGNY : 15
- SAINT LOUPH : 17
- SAVONNIERES : 38
- JOUE LES TOURS : 95
- CHAMBRAY LES TOURS : 62
- BALLAN MIRE : 105
- DRUYE : 21
- VILLANDRY : 10
- RENNES-VALE : 0
- LUYNES : 21
- FONDETTES : 106
- LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE : 45
- METTRAY : 21
- CHANCEAUX SUR CHOISILLE : 29
- PARCAY MESLAY : 24
- NOTRE DAME D'OE : 24
- LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE : 24
- TOURS : 24
- ROCHECORBON : 24
- SAINT CYR SUR LOIRE : 24
- LA RICHE : 24
- SAINT PIERRE DES CORPS : 20
- SAINT ETIENNE DE CHIGNY : 15
- SAINT LOUPH : 17
- SAVONNIERES : 38
- JOUE LES TOURS : 95
- CHAMBRAY LES TOURS : 62
- BALLAN MIRE : 105
- DRUYE : 21
- VILLANDRY : 10
- RENNES-VALE : 0
- LUYNES : 21
- FONDETTES : 106
- LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE : 45
- METTRAY : 21
- CHANCEAUX SUR CHOISILLE : 29
- PARCAY MESLAY : 24
- NOTRE DAME D'OE : 24
- LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE : 24
- TOURS : 24
- ROCHECORBON : 24
- SAINT CYR SUR LOIRE : 24
- LA RICHE : 24
- SAINT PIERRE DES CORPS : 20
- SAINT ETIENNE DE CHIGNY : 15
- SAINT LOUPH : 17
- SAVONNIERES : 38
- JOUE LES TOURS : 95
- CHAMBRAY LES TOURS : 62
- BALLAN MIRE : 105
- DRUYE : 21
- VILLANDRY : 10
- RENNES-VALE : 0
- LUYNES : 21
- FONDETTES : 106
- LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE : 45
- METTRAY : 21
- CHANCEAUX SUR CHOISILLE : 29
- PARCAY MESLAY : 24
- NOTRE DAME D'OE : 24
- LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE : 24
- TOURS : 24
- ROCHECORBON : 24
- SAINT CYR SUR LOIRE : 24
- LA RICHE : 24
- SAINT PIERRE DES CORPS : 20
- SAINT ETIENNE DE CHIGNY : 15
- SAINT LOUPH : 17
- SAVONNIERES : 38
- JOUE LES TOURS : 95
- CHAMBRAY LES TOURS : 62
- BALLAN MIRE : 105
- DRUYE : 21
- VILLANDRY : 10
- RENNES-VALE : 0
- LUYNES : 21
- FONDETTES : 106
- LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE : 45
- METTRAY : 21
- CHANCEAUX SUR CHOISILLE : 29
- PARCAY MESLAY : 24
- NOTRE DAME D'OE : 24
- LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE : 24
- TOURS : 24
- ROCHECORBON : 24
- SAINT CYR SUR LOIRE : 24
- LA RICHE : 24
- SAINT PIERRE DES CORPS : 20
- SAINT ETIENNE DE CHIGNY : 15
- SAINT LOUPH : 17
- SAVONNIERES : 38
- JOUE LES TOURS : 95
- CHAMBRAY LES TOURS : 62
- BALLAN MIRE : 105
- DRUYE : 21
- VILLANDRY : 10
- RENNES-VALE : 0
- LUYNES : 21
- FONDETTES : 106
- LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE : 45
- METTRAY : 21
- CHANCEAUX SUR CHOISILLE : 29
- PARCAY MESLAY : 24
- NOTRE DAME D'OE : 24
- LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE : 24
- TOURS : 24
- ROCHECORBON : 24
- SAINT CYR SUR LOIRE : 24
- LA RICHE : 24
- SAINT PIERRE DES CORPS : 20
- SAINT ETIENNE DE CHIGNY : 15
- SAINT LOUPH : 17
- SAVONNIERES : 38
- JOUE LES TOURS : 95
- CHAMBRAY LES TOURS : 62
- BALLAN MIRE : 105
- DRUYE : 21
- VILLANDRY : 10
- RENNES-VALE : 0
- LUYNES : 21
- FONDETTES : 106
- LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE : 45
- METTRAY : 21
- CHANCEAUX SUR CHOISILLE : 29
- PARCAY MESLAY : 24
- NOTRE DAME D'OE : 24
- LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE : 24
- TOURS : 24
- ROCHECORBON : 24
- SAINT CYR SUR LOIRE : 24
- LA RICHE : 24
- SAINT PIERRE DES CORPS : 20
- SAINT ETIENNE DE CHIGNY : 15
- SAINT LOUPH : 17
- SAVONNIERES : 38
- JOUE LES TOURS : 95
- CHAMBRAY LES TOURS : 62
- BALLAN MIRE : 105
- DRUYE : 21
- VILLANDRY : 10
- RENNES-VALE : 0
- LUYNES : 21
- FONDETTES : 106
- LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE : 45
- METTRAY : 21
- CHANCEAUX SUR CHOISILLE : 29
- PARCAY MESLAY : 24
- NOTRE DAME D'OE : 24
- LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE : 24
- TOURS : 24
- ROCHECORBON : 24
- SAINT CYR SUR LOIRE : 24
- LA RICHE : 24
- SAINT PIERRE DES CORPS : 20
- SAINT ETIENNE DE CHIGNY : 15
- SAINT LOUPH : 17
- SAVONNIERES : 38
- JOUE LES TOURS : 95
- CHAMBRAY LES TOURS : 62
- BALLAN MIRE : 105
- DRUYE : 21
- VILLANDRY : 10
- RENNES-VALE : 0
- LUYNES : 21
- FONDETTES : 106
- LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE : 45
- METTRAY : 21
- CHANCEAUX SUR CHOISILLE : 29
- PARCAY MESLAY : 24
- NOTRE DAME D'OE : 24
- LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE : 24
- TOURS : 24
- ROCHECORBON : 24
- SAINT CYR SUR LOIRE : 24
- LA RICHE : 24
- SAINT PIERRE DES CORPS : 20
- SAINT ETIENNE DE CHIGNY : 15
- SAINT LOUPH : 17
- SAVONNIERES : 38
- JOUE LES TOURS : 95
- CHAMBRAY LES TOURS : 62
- BALLAN MIRE : 105
- DRUYE : 21
- VILLANDRY : 10
- RENNES-VALE : 0
- LUYNES : 21
- FONDETTES : 106
- LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE : 45
- METTRAY : 21
- CHANCEAUX SUR CHOISILLE : 29
- PARCAY MESLAY : 24
- NOTRE DAME D'OE :

LA METROLOGIE

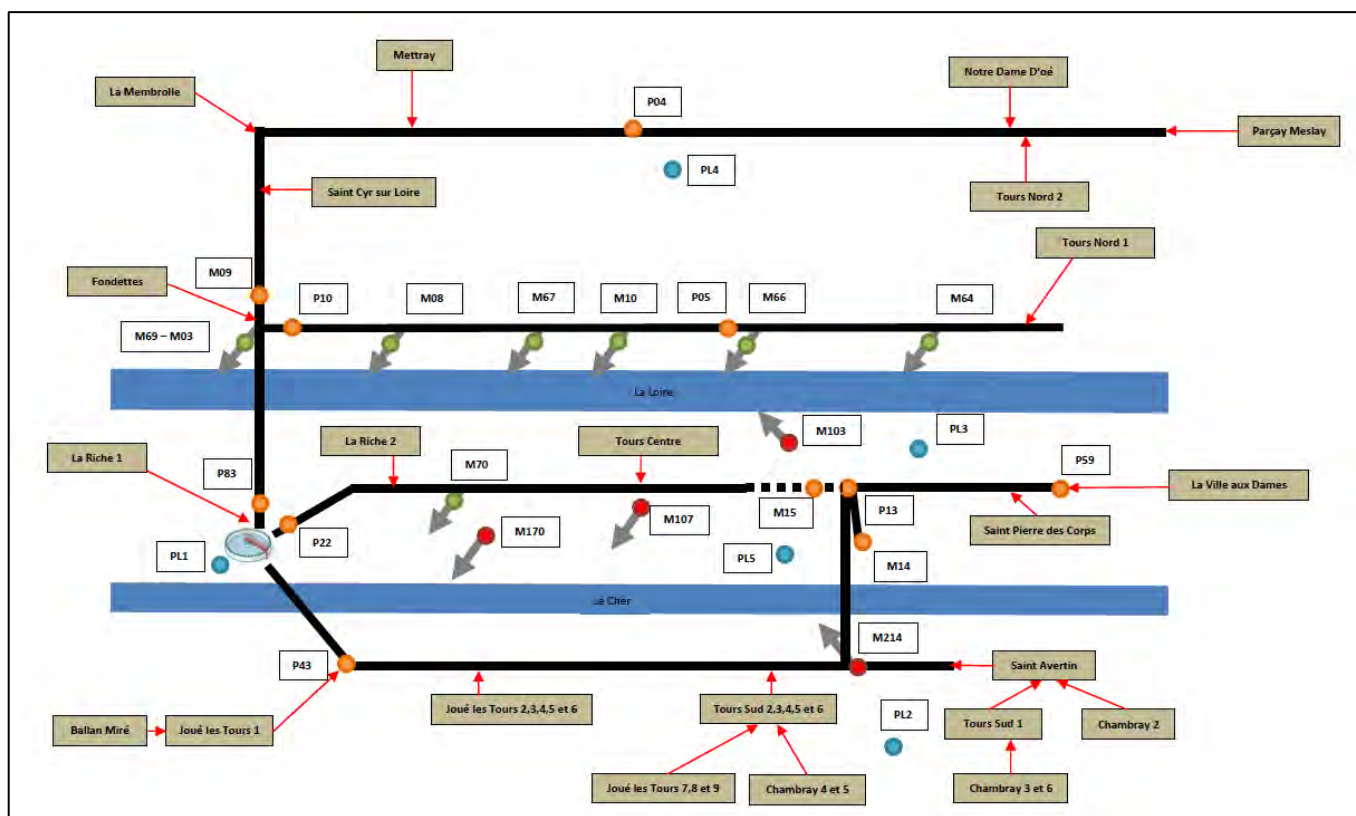
16 sections de mesures hauteur-vitesse et 5 pluviomètres sont installés sur les réseaux du bassin de collecte de la station de la Grange David. Ces équipements permettent, d'une part, le calcul des débits transitant dans les collecteurs intercommunaux jusqu'à la station d'épuration de La Grange David, par temps sec et temps de pluie et, d'autre part, le suivi des déversements au milieu naturel.



Mire d'étalonnage positionnée avec un laser
Trop-plein des Granges Galand St Avertin



Procédure de calage d'un point de débordement au réseau

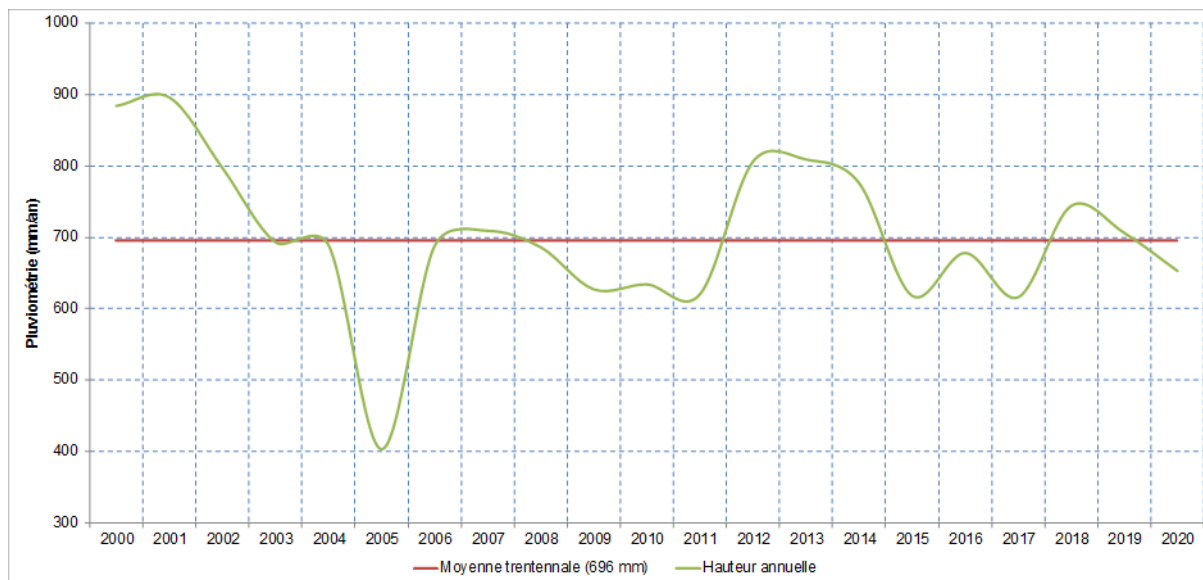


Synoptique des points de métrologie sur le BV de la Grange David

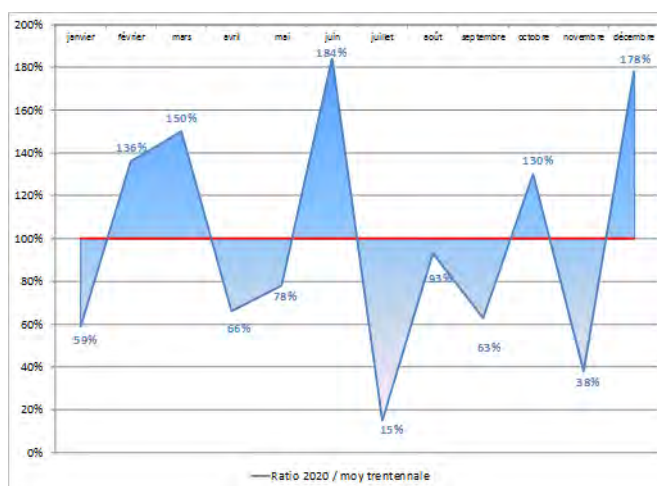
- Point de transfert
- Pluviomètre
- Déversoir d'orage
- Trop plein PR point A1(non équipé à ce jour)

Les précipitations

En 2020, la pluviométrie moyenne est de 687 mm. Depuis l'année 2005 marquée par un très faible volume de précipitations, les périodes déficitaires et excédentaires par rapport à une pluviométrie dite « normale » (moyenne trentennale) s'alternent régulièrement. La pluviométrie annuelle moyenne se situe depuis cette date aux environs de 700mm avec des variations de plus ou moins 10 à 15%.



En 2020, la pluviométrie annuelle moyenne sur la Métropole est légèrement en dessous de la quantité de précipitations moyennes annuelles calculée sur 30 ans (1981 – 2010) avec près de 687 mm mesuré pour une moyenne trentennale à 696 mm. La répartition des précipitations sur l'année a été très inégale. Le mois de juin a été très pluvieux en raison de pluies orageuses (85 mm totalisés au lieu de 46 mm attendus) auquel a succédé un mois de juillet particulièrement sec (8 mm totalisés au lieu de 53 mm attendus). Le mois de décembre a été lui aussi particulièrement humide avec 127 mm totalisés au lieu de 71 mm attendus.



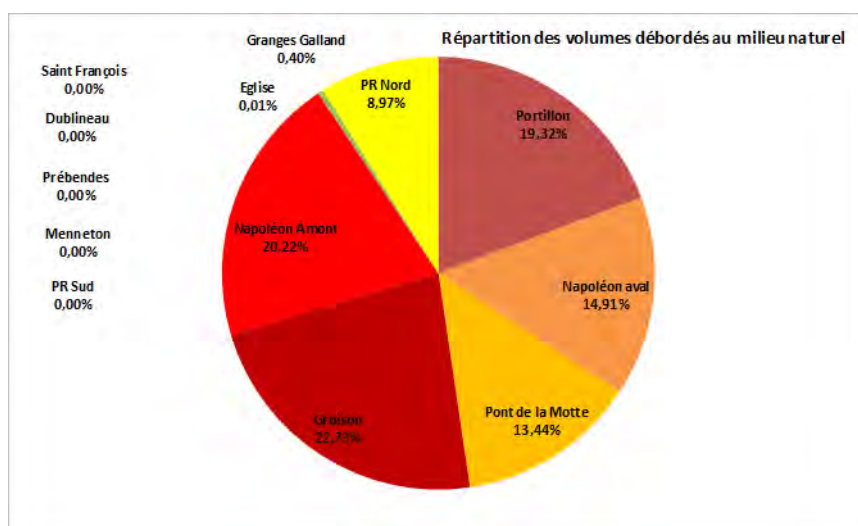
La connaissance des précipitations constitue un élément prépondérant pour l'étude et la compréhension du fonctionnement des systèmes d'assainissement.

Sur l'année 2020, aucun évènement pluvieux significatif n'a été enregistré. L'évènement maximum enregistré a été une pluie d'occurrence annuelle au mois d'août sur le site PL2 à Saint-Avertin et sur le site PL5 de Tours Centre avec 6,4 mm de précipitations en 6 minutes.

Les déversements au milieu naturel

			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Déversoirs d'orage et by-pass	P66-M66	Portillon	22 283	27 893	39 160	29 981	20 586	13 583	8 471	18 033	28 776	17 238	18 222
	P67-M67	Napoléon aval	6 335	4 102	4 810	14 942	12 595	13 429	11 419	9 340	22 746	15 922	14 064
	M69	Pont de la Motte	114 224	31 647	48 397	101 367	100 254	101 609	162 419	59 260	166 912	38 834	12 673
	M70	Saint François	1 000	1 799	5						0	1 388	0
	M64	Groison									11 231	36 074	21 440
	M10	Napoléon Amont									4 080	16 824	19 068
	M08	Eglise									0	0	6
Trop-plein Poste de relevage A1 > 600kg de DBO ₅	PR214	Granges Galland											380
	PR 103	Dublineau											0
	PR 107	Prébendes											0
	PR 170	Menneton											0
Trop-plein Relevage STEP	PR Nord	Grange David									0	279	8 460
	PR Sud	Grange David									0	0	0
	Volume total déversé m ³		149 998	65 441	92 372	146 290	133 435	128 621	182 309	86 635	233 745	126 559	94 313
	Pluie mm/an		634	620	806	800	776	618	678	633	744	706	653

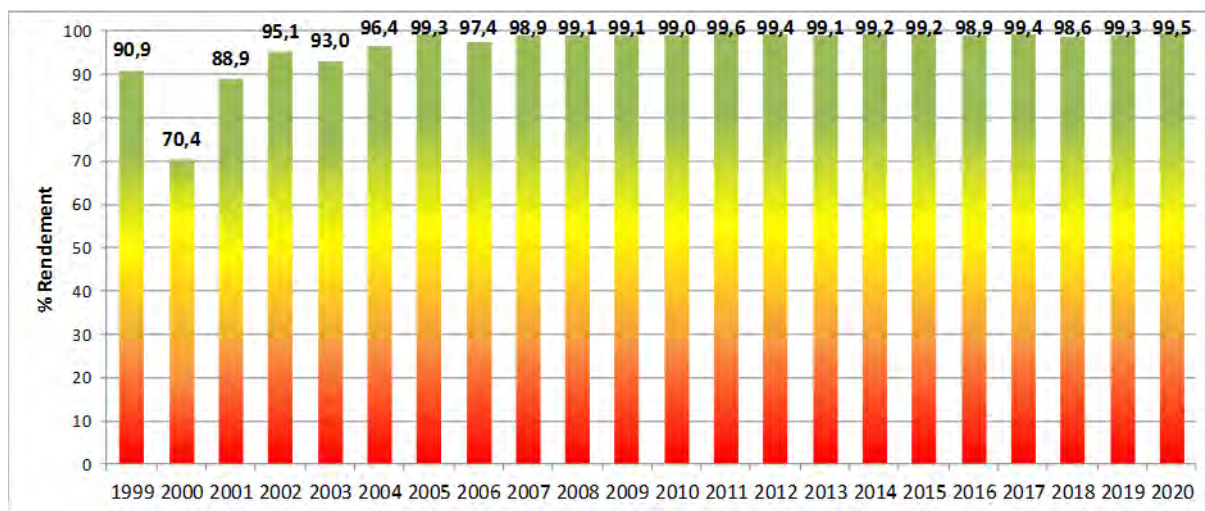
L'évolution des volumes déversés suit l'évolution de la courbe de pluviométrie. La tendance en 2020 est à la baisse mais doit être confirmée car les intensités pluviométriques de 2020 n'ont pas été très marquantes. Les déversements au déversoir d'orage du pont de la Motte sont en net recul depuis les travaux et l'optimisation des réglages du poste. Depuis, les autres déversoirs d'orage ont des comportements assez similaires à l'exception du déversoir de l'Eglise (M08) qui ne déverse que très rarement. Les déversoirs Groison et Napoléon amont qui n'étaient pas équipés avant le dernier trimestre 2018 sont ceux qui rejettent le plus avec environ 20 000 m³ en 2020.



Globalement seuls les déversoirs d'orage rejettent régulièrement des eaux usées au milieu naturel. Les trop-pleins de poste classifiés en A1 > à 600 kg de DBO₅/j sont peu voire pas sollicités. Le point A2 de la STEP poste Nord a rejeté près de 9% des volumes. Aucun déversement au second point A2 poste Sud de la STEP.

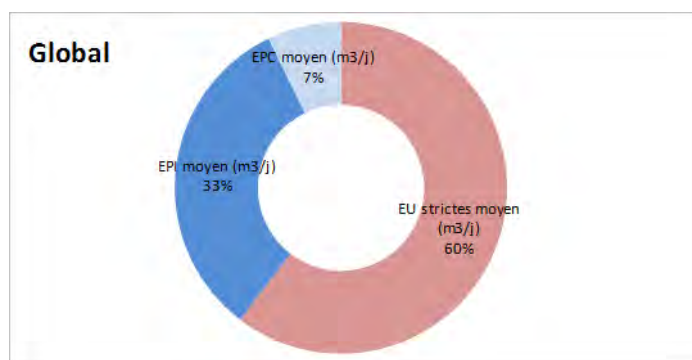
Le rendement du réseau

Depuis 2007, le rendement hydraulique est stable à hauteur de 99%. Comparativement à 2019, le rendement du réseau est en augmentation (99,5% contre 99,3%). Ceci s'explique principalement par une diminution des volumes déversés malgré la multiplication des points de mesures.



	Pluviométrie moyenne (mm)	Volumes mensuels déversés réseau (m3)	Volumes mensuels déversés Trop-plein STEP (m3)	Volume entrée station (m3)	Rendement hydraulique
janvier	35,9	596	348	1 532 850	99,9%
février	74,6	4 410	1 127	1 568 610	99,6%
mars	73,7	21 883	2 118	1 811 630	98,7%
avril	37,5	1 079	0	1 339 540	99,9%
mai	49,2	5 054	0	1 435 840	99,6%
juin	69,7	12 442	234	1 414 100	99,1%
juillet	7,4	372	0	1 246 170	100,0%
août	39,1	687	0	1 215 890	99,9%
septembre	25,4	8 920	946	1 304 160	99,2%
octobre	87,3	6 840	924	1 497 660	99,5%
novembre	28,2	1 130	0	1 342 750	99,9%
décembre	125,2	22 441	2 763	1 616 640	98,5%
Total	653,2	85 853	8 460,0	17 325 840	99,5%
Moyenne	54,4	7 154	705	1 443 820	
Minimum	7,4	372	0	1 215 890	98,5%
Maximum	125,2	22 441	2 763	1 811 630	100%

Les volumes transférés



Globalement, le réseau de collecte du bassin versant de la Grange David est très sensible aux apports d'eaux usées d'infiltration puisque un tiers des volumes collectés est de cette nature. Les apports d'eaux pluviales sont assez faibles, aux environs de 7%, ce qui correspond à une surface active de 160 hectares calculé à l'entrée de la Station d'épuration de la Grange David (STEP GD) (156 ha d'après les données des points de transferts et 121 ha calculé d'après le suivi des postes). Cette surface active est en augmentation régulière

depuis 2017 d'environ 20%. Malgré tout celle-ci représente moins de 1,3% de la surface totale du bassin versant du réseau de collecte (12 548,65 ha). La part d'eaux usées strictes est cependant majoritaire avec 60% des volumes collectés.

Les inspections périodiques du réseau visent à connaître l'état du patrimoine et en détecter les défauts nécessitant des travaux. Outre les risques de casse ou bouchage, certains défauts font apparaître l'infiltration d'eaux claires de nappe dans les réseaux. Ces infiltrations peuvent être parfois importantes et nécessitent une énergie inutile pour le traitement et le pompage avec les eaux usées.



Exemple d'inspection télévisée avec véhicule spécialisé

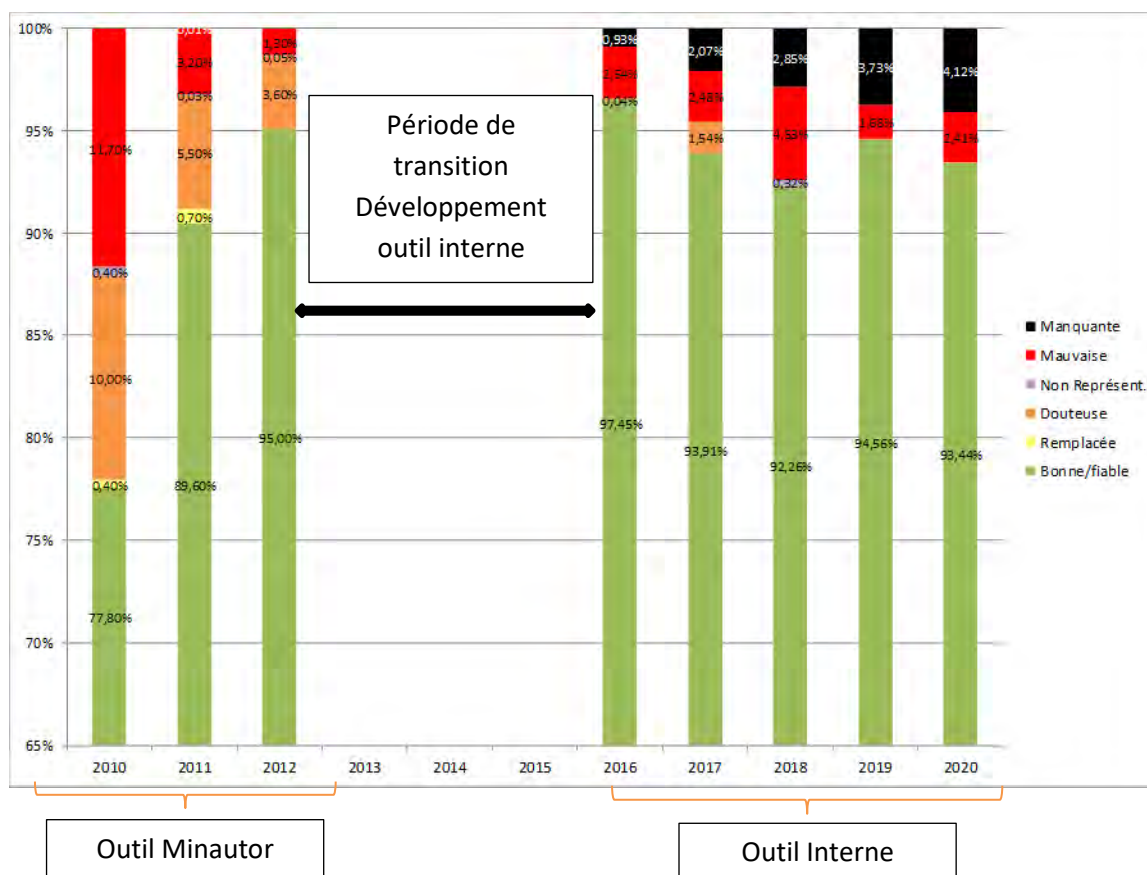
La métropole investit pour le suivi en continu de ces défauts et engage un programme de renouvellement :

- 3 584 mètres de réseau complètement renouvelés pour un montant de près de 2,85 M€
- 3 015 mètres de réseau réhabilités par l'intérieur (technique de chemisage) pour un montant de plus de 464 146 €.

Validité des mesures

Depuis 2012, le taux de données fiables se situe au-delà de 90%. En 2020, ce taux atteint près de 94%. Ces bons résultats sont à relativiser par une augmentation constante du taux de valeurs manquantes depuis 5 ans. Il convient de renforcer le suivi de la collecte des données sur le système de supervision.

Année	Mesures validées	Bonne/fiable %	Remplacée %	Douteuse %	Non Représent %	Mauvaise %	Manquante %
2010	1 681 603	77,80%	0,40%	10,00%	0,40%	11,70%	0,00%
2011	2 406 508	89,60%	0,70%	5,50%	0,03%	3,20%	0,01%
2012	1 642 291	95,00%	0,00%	3,60%	0,05%	1,30%	0,00%
2013	Données non exploitées - Période de transition du service entre l'outil Minautor et un outil interne développé par le service						
2014							
2015							
2016	2475361	97,45%	0,00%	0,04%	0,00%	2,54%	0,93%
2017	2 775 006	93,91%	0,00%	1,54%	0,00%	2,48%	2,07%
2018	3 236 056	92,26%	0,00%	0,01%	0,32%	4,53%	2,85%
2019	4 324 802	94,56%	0,00%	0,02%	0,01%	1,68%	3,73%
2020	6 224 176	93,44%	0,00%	0,01%	0,02%	2,41%	4,12%



LE SPANC

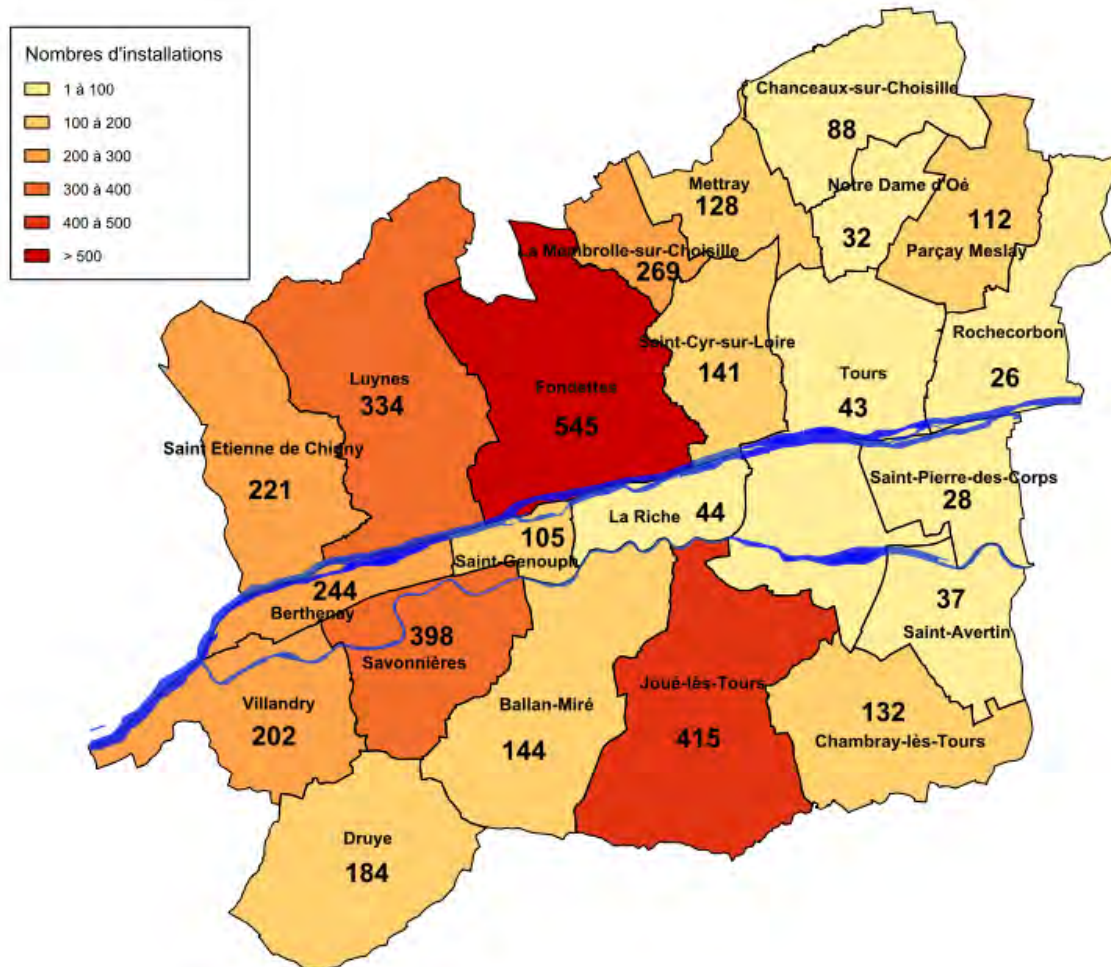
LES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Dans un habitat moins dense (cas des écarts) le traitement des eaux usées est assuré par des dispositifs d'assainissement autonome.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Tours Métropole Val de Loire créé le 1^{er} janvier 2006 assure:

- la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages d'installations nouvelles ou réhabilitées,
- le contrôle périodique du fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif sur les installations existantes, avec une fréquence de contrôle évolutive en fonction de l'état des installations (1 an pour les absences d'installation, les refus de visite et les absents, 4 ans pour les installations non conformes et 8 ans pour les installations conformes).
- le contrôle de fonctionnement des installations lors de toute transaction d'un bien immobilier, lorsque le dernier certificat de contrôle date de plus de trois ans.

CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ANC



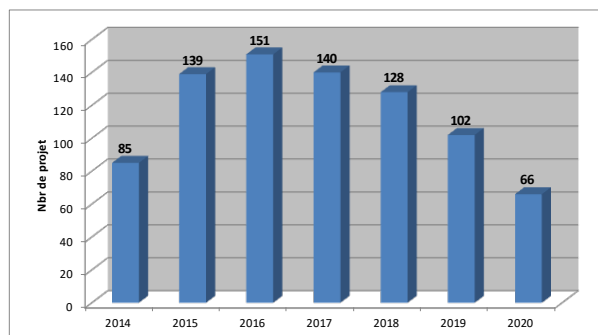
CONTROLE DES INSTALLATIONS NEUVES OU REHABILITEES

Au cours de l'exercice 2020, seulement **66 demandes d'avis sur projet** ont été reçues, en vue de la mise en place ou de la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement autonome sur des parcelles non desservies par le réseau collectif. Cette baisse d'activité s'explique par la diminution constante des réhabilitations suite à l'arrêt du programme de subvention des réhabilitations par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (forte diminution des subventions accordées en 2018 et arrêt total en 2019) et par la baisse de l'activité avec les deux périodes de confinement dues au COVID-19, dont un confinement ferme avec fermeture des entreprises.

Ont également été finalisés les dossiers en cours d'instruction, soit la délivrance de **97 avis sur réalisation**.

Visites sur installations neuves : 209
Avis sur projet : 112
Avis sur réalisation : 97

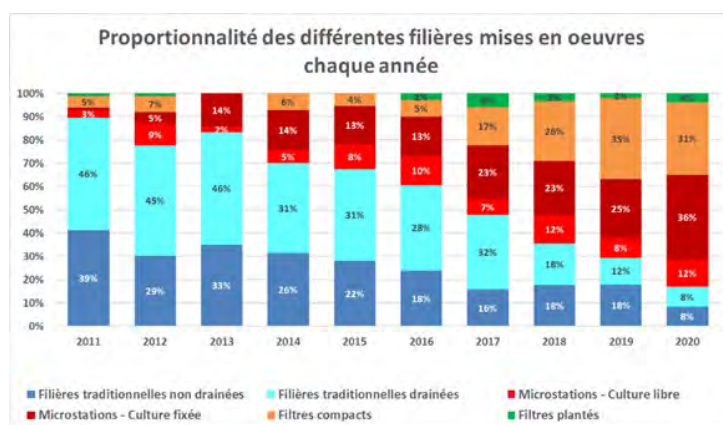
● Projets neufs – Nombre de dossiers traités



66 projets ont été traités par le service en 2020. Cette baisse s'explique par la diminution constante des réhabilitations (arrêt du programme de subvention) et par la baisse de l'activité avec les deux périodes de confinement dues au COVID-19.

● Répartition des filières mises en œuvre

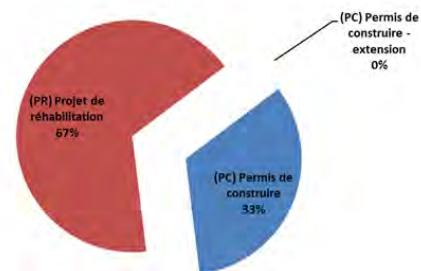
Les filières dites "traditionnelles" avec épandages représentent 61 % de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif mises en œuvre depuis 2007, et seulement 16 % de celles mises en œuvre en 2020. Elles sont en diminution constante depuis l'apparition des filières agréées autorisées dès juillet 2010. Parmi ces dernières, deux types de filières sont majoritairement implantées sur le territoire de la Métropole : les microstations à culture fixée et les filtres compacts qui représentent à elles seules 67 % des filières mises en œuvre en 2020.



● Nature des demandes

En 2020, la forte baisse des demandes de projet a touché de la même manière les projets concernant une réhabilitation et ceux concernant un PC ; leur répartition au sein des projets traités reste quasiment stable, (légère augmentation des réhabilitations par rapport à 2019 (de 60 à 67 %).

Répartition des demandes en 2020



● Répartition de l'activité par commune



CONTROLE DE L'EXISTANT

Installations ayant fait l'objet du contrôle de fonctionnement en 2020

Avis	Nbr d'avis	% répartition
Absence de défaut	45	13%
Installation nécessitant des recommandations	100	29%
Installation non conforme sans DSP ou RAPE	111	32%
Installation non conforme avec DSP ou RAPE	79	23%
Absence d'installation	6	2%
Non visitées	6	2%
Total	347	

DSP : Danger pour la Santé des Personnes

RAPE : Risque Avéré de Pollution de l'Environnement

En 2020, le SPANC a déclenché le contrôle de fonctionnement pour 347 installations :

- 256 installations ne présentent pas de risque sanitaire et/ou environnemental (73,8%) dont un peu plus que la moitié (145) ont été classées en absence de défaut ou ne nécessitant que des recommandations mineures (41,8 % du total),
- 6 installations n'ont pas pu être contrôlées du fait de l'absence répétée des usagers au rendez-vous fixé (2 %).

Il est à préciser que :

- 78 visites n'ont pas abouti du fait de l'absence des usagers au rendez-vous (soit 17,5 % des visites effectuées),
- 13 autres rendez-vous fixés en contrôle de fonctionnement ont débouché finalement sur un contrôle de réalisation des travaux suite à la découverte de travaux réalisés sans vérification préalable du SPANC.

Installations n'ayant pas fait l'objet du diagnostic initial et contrôlées en 2020

	Nbr d'avis	% répartition
Absence de défaut	0	0%
Installation nécessitant des recommandations	0	0%
Installation non conforme sans DSP ou RAPE	5	42%
Installation non conforme avec DSP ou RAPE	7	58%
Absence d'installation	0	0%
Non visitées	0	0%
Total	12	

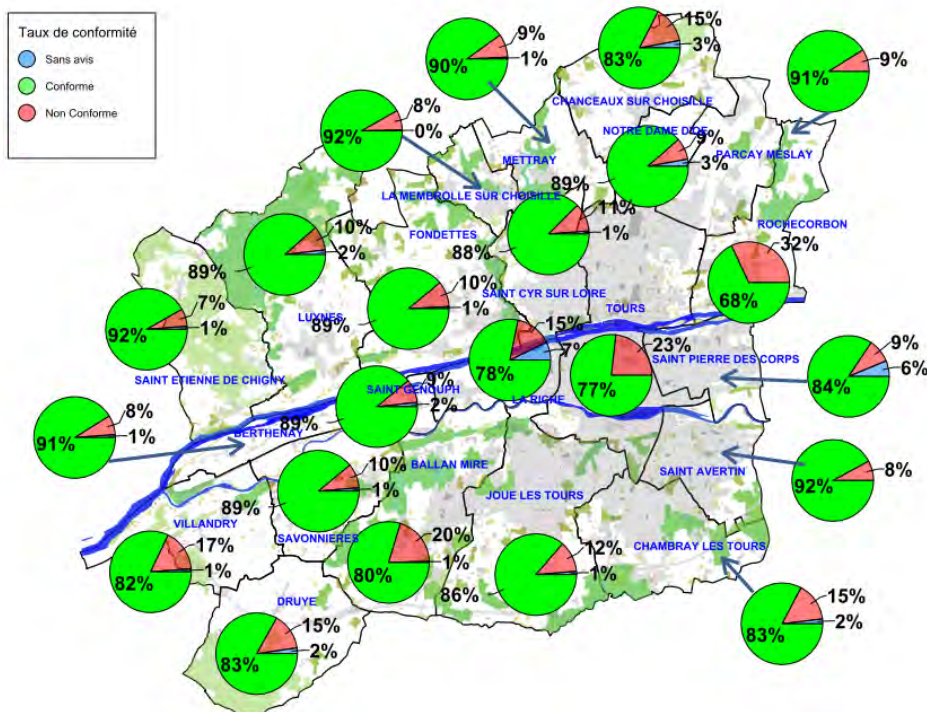
Sur les 12 visites programmées par le SPANC en 2020 en tant que diagnostic initial, 5 installations ne présentent pas de risque sanitaire et/ou environnemental (42%).

Installations contrôlées dans le cadre des ventes en 2020

	Nbr d'avis	% répartition
Absence de défaut	13	18%
Installation nécessitant des recommandations	28	39%
Installation non conforme sans DSP ou RAPE	15	21%
Installation non conforme avec DSP ou RAPE	15	21%
Absence d'installation	1	1%
Total	72	

Sur les 72 contrôles réalisés par le SPANC lors de la vente d'un bien immobilier, 56 installations ne présentaient pas de risque sanitaire et/ou environnemental (78%) dont un peu plus des deux tiers (41) ont été classées en absence de défaut ou ne nécessitant que des recommandations mineures (presque 57% du total).

CARTOGRAPHIE DU TAUX DE CONFORMITE DU PARC D'ANC

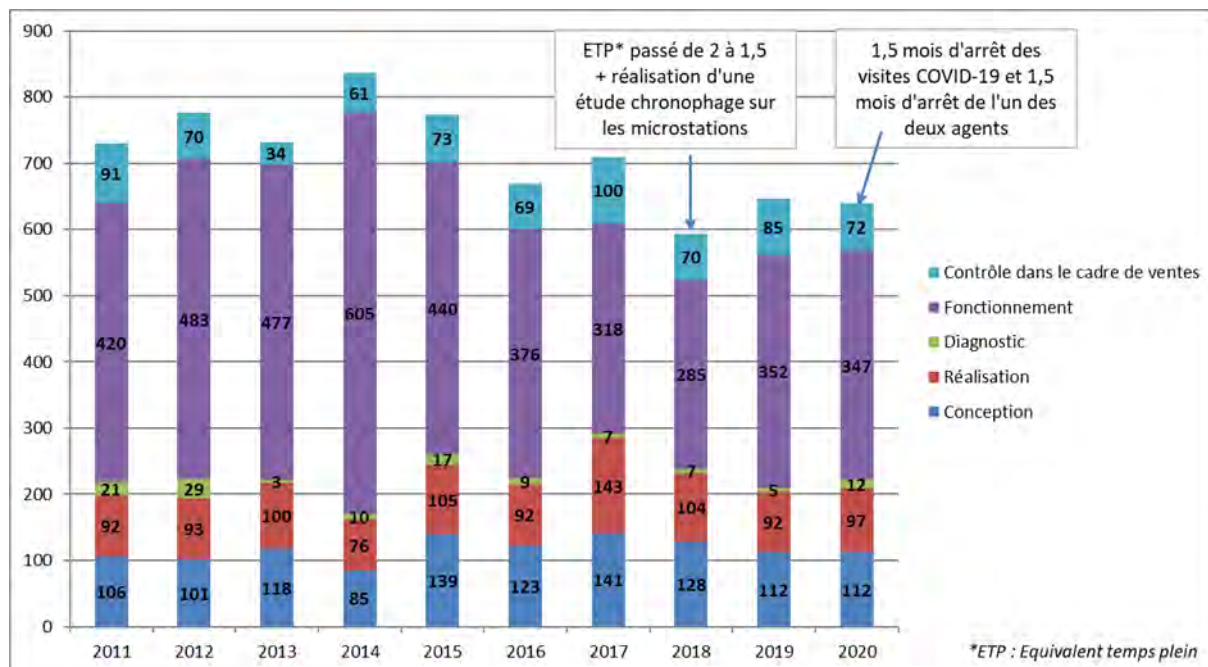


EVOLUTION DE L'ACTIVITE SPANC

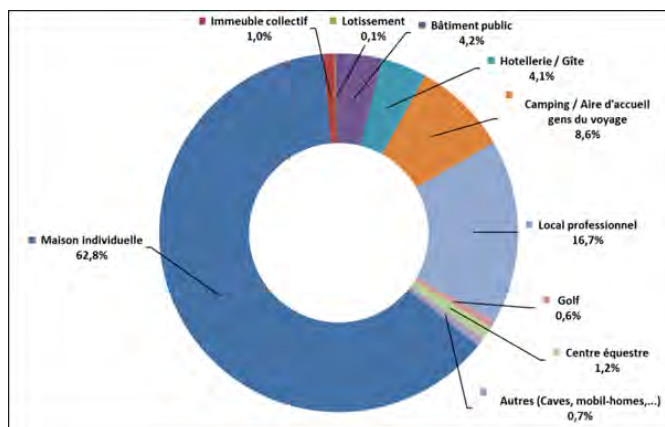
Au total sur l'année 2020, le SPANC a réalisé 640 contrôles (activité stable malgré 1,5 mois d'arrêt des visites à cause d'un confinement dû au COVID-19 et l'arrêt maladie long d'1,5 mois de l'un des deux agents réalisant les contrôles).

Depuis 2011 et l'obligation de contrôle dans le cadre des mutations immobilières, le SPANC réalise en moyenne 710 visites par an.

67 % de l'activité correspond aux prestations réalisées sur le contrôle de l'existant (diagnostic, fonctionnement et demande liée à une vente).



Types d'habitations desservies	Nombre d'habitants concernés	TOTAL d'habitants desservis par le SPANC
Maison individuelle	10543	16 797
Immeuble collectif	173	
Lotissement	16	
Bâtiment public	699	
Hotellerie / Gîte	692	
Camping / Aire d'accueil gens du voyage	1443	
Local professionnel	2797	
Golf	100	
Centre équestre	209	
Autres (Caves, mobil-homes,...)	125	



Pour plus de 63%, le parc d'installation d'assainissement non collectif dessert des maisons individuelles.



Partie 4

INDICATEURS REglementaires

SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

SERVICE EAU POTABLE

Code	Indicateurs descriptifs des services	Unité	Version fiche
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	302 408 hab	V100315
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,65 €/m ³	V140318
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1,19 jours ouvrables	V070613

Code	Indicateurs De performance	Unité	Version fiche
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100,00%	V100315
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,93%	V100315
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (jusqu'à 2012)		V140206
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (à partir de 2013)	94 points	V140206
P104.3	Rendement du réseau de distribution	85,58 %	V070613
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,97 m ³ /km/j	V070613
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	4,45 m ³ /km/j	V070613
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,96%	V070613
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	64,72 %	V080422
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0043 €/m ³	V140318
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,20 nb/1000ab	V070613
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	V070613
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,16 an	V070613
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,98%	V100315
P155.1	Taux de réclamations	0,72 nb/1000ab	V070622

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Code	Indicateurs descriptifs des services	Unité	Version fiche
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte d'eaux usées, unitaires ou séparatif	301 515 hab	V070622
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	126 unités	V070613
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0,00 tMS	V070613
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,46 €/m ³	V140318

Code	Indicateurs De performance	Unité	Version fiche
P201.1	Taux De desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées	99,7 %	V070613
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (jusqu'à 2012)	0 unités	V140206
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)	29 points	V140206
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	En attente Police de l'Eau	En cours de rédaction
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100,0 %	En cours de rédaction
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100,00 %	En cours de rédaction
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	V070613
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0033 €/m3	V070613
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,02 nb/1000ab	V070613
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	6,55 nb/100 km	V070613
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,51 %	V070622
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	99,33%	V070613
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	91 unité	V080422
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,28 an	V070613
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,10%	V100315
P258.1	Taux de réclamations	0,023 nb/1000ab	V070622

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Code	Indicateurs descriptifs des services	Unité	Version fiche
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	16 797 hab	V070622
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100 à 110	V140308

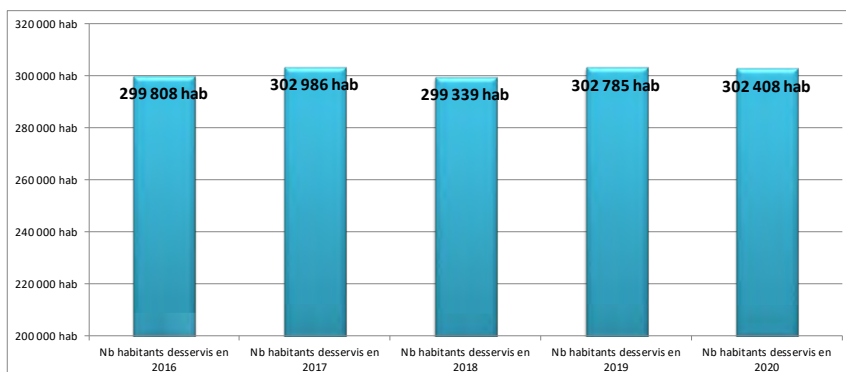
Code	Indicateur de performance	Unité	Version fiche
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	88 %	V070613

DETAILS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

SERVICE EAU POTABLE

(D 101.0) Estimation du nombre d'habitants desservis

Commune	Nb habitants desservis
SAINT AVERTIN	17 789
TOURS	116 956
ST CYR SUR LOIRE	38 671
SAINT PIERRE DES CORPS	16 016
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	3 374
BALLAN MIRE	8 525
BERTHENAY	714
CHAMBRAY-LES-TOURS	11 730
FONDETTES - LUYNES - ST ETIENNE DE CHIGNY	17 666
JOUE-LES-TOURS	38 619
LA RICHE	10 412
METTRAY	2 143
NOTRE DAME D'OE - CHANCEAUX SUR CHOISILLE	7 827
ROHECORBON - PARCAY MESLAY	5 579
SAINT GENOUPH	1 067
SAVONNIERES - VILLANDRY - DRUYE	5 320
TOTAL	302 408 hab



Le nombre d'habitants desservis est globalement stable pour se situer aux environs de 302 500 habitants sur le territoire de la Métropole.

Tours, commune la plus urbaine représente près de 40% de la population desservie. Avec les communes de la première couronne (Joué-les-Tours, Saint-Avertin, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Cyr-sur-Loire, La-Riche) ce taux monte à près de 80%.

(D 102.0) Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Commune	Prix TTC m ³ pour 120 m ³ 2020	Prix TTC m ³ pour 120 m ³ 2021	Evolution N/N-1
SAINT AVERTIN	1,595 €	1,595 €	0,0%
TOURS	1,595 €	1,595 €	0,0%
ST CYR SUR LOIRE	1,595 €	1,595 €	0,0%
SAINT PIERRE DES CORPS	1,588 €	1,588 €	0,0%
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	1,595 €	1,595 €	0,0%
BALLAN MIRE	1,339 €	1,343 €	0,3%
BERTHENAY	1,901 €	1,836 €	-3,4%
CHAMBRAY-LES-TOURS	1,134 €	1,292 €	13,9%
FONDETTES - LUYNES - ST ETIENNE DE CHIGNY	1,716 €	1,722 €	0,3%
JOUE-LES-TOURS	1,560 €	1,566 €	0,4%
LA RICHE	1,285 €	1,312 €	2,1%
METTRAY	1,717 €	1,734 €	1,0%
NOTRE DAME D'OE - CHANCEAUX SUR CHOISILLE	1,756 €	1,760 €	0,2%
ROHECORBON - PARCAY MESLAY	1,808 €	1,872 €	3,6%
SAINT GENOUPH	1,588 €	1,588 €	0,0%
SAVONNIERES - VILLANDRY - DRUYE	2,611 €	2,592 €	-0,7%
Moyenne	1,649 €	1,662 €	0,8%

Le prix TTC du service au m³ pour 120 m³ est stable autour de 1,66 €. En 2021 ce prix moyen devrait être maintenu (légèrement à la hausse). En tenant compte du nombre d'abonnés le prix TTC est de 1,595 €.

En fonction des communes les tarifs peuvent être affectés de coefficient de progressivité ou de dégressivité comme le présente le tableau ci-dessous.

	Tarif progressif TMVL	Tarif progressif délégataire	Tranche de consommation
Saint Avertin	Non	Sans objet	Tous abonnés
Tours	Dégressif	Sans objet	Coefficient de dégressivité : - 1 de 0 à 6 000 m ³ - 1 de 6 001 à 24 000 m ³ - 0,97 de 24 001 à 48 000 m ³ - 0,94 au-delà de 48 000 m ³
Saint Cyr sur Loire	Non	Sans objet	Tous abonnés
La Membrolle sur Choisisle	Non	Sans objet	Tous abonnés
Saint Pierre des Corps	Oui	Sans objet	Coefficient de progressivité : - 0,6 de 0 à 40 m ³ - 1,2 de 40 à 120 m ³ - 1,32 au-delà de 120 m ³
Ballan Miré	Oui	Oui	Part fixe annuelle (abonnement) de 11,33€ H.T. Part variable par m ³ consommé par tranche : - 0,4420 de 0 à 120 m ³ - 0,4990 au-delà de 121 m ³
Berthenay	Non	Non	Tous abonnés
Chambray-Lès-Tours	Non	Oui	Part fixe annuelle (abonnement) de 11,50€ H.T. Part variable par m ³ consommé par tranche : - 0,4370€ de 0 à 100 m ³ - 0,5000€ de 101 à 300 m ³ - 08000€ au-delà de 300 m ³
Chanceaux sur Choisisle / Notre Dame D'Oé	Non	Non	Tous abonnés
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	Non	Non	Tous abonnés
Joué-Lès-Tours	Oui	Oui	Part variable par m ³ consommé par tranche : - 0,1400€ de 0 à 100 m ³ - 0,1800€ de 101 à 300 m ³ - 02200€ au-delà de 300 m ³
La Riche	Non	Oui	
Mettray	Non	Oui	Part variable par m ³ consommé par tranche : - 0,5500€ de 0 à 100 m ³ - 0,1800€ au-delà de 100 m ³
Parçay Meslay / Rochecorbon	Non	Non	Tous abonnés
Saint Genouph	Non	Non	Tous abonnés
Savonnières / Villandry / Druye	Non	Non	Tous abonnés

(D 151.0) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Gestion	Commune	Délai en jour ouvrable
REGIE	SAINT AVERTIN	2 j
	TOURS	1 j
	ST CYR SUR LOIRE - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	2 j
	SAINT PIERRE DES CORPS	1 j
	LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	2 j
DSP VEOLIA	BALLAN MIRE	1 j
	BERTHENAY	1 j
	CHAMBRAY-LES-TOURS	1 j
	FONDETTES - LUYNES - ST ETIENNE DE CHIGNY	1 j
	JOUE-LES-TOURS	1 j
	LA RICHE	1 j
	METTRAY	1 j
	NOTRE DAME D'OE - CHANCEAUX SUR CHOISILLE	1 j
	ROCHECORBON - PARCAY MESLAY	1 j
	SAINT GENOUPH	1 j
	SAVONNIERES - VILLANDRY - DRUYE	1 j
	Moyenne	1,19 j

(P 101.1) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (microbiologie)

				Contrôle ARS Limite de qualité					
Nature de la ressource		Type de paramètre	Taux de conformité	Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Nbr de prélèvements Conforme	Nbr de prélèvements Non Conforme	Nbr de prélèvements Total
Nbr de contrôles et Taux de conformité		Global Tout type de ressource	100,00%	1108	0	1108	561	0	561
		Cénomanien	100,00%	280	0	280	138	0	138
		Nappe alluviale	100,00%	214	0	214	104	0	104
		Nappe alluviale / Cénomanien	100,00%	386	0	386	202	0	202
		Turonien	100,00%	46	0	46	19	0	19
		Turonien / Cénomanien	100,00%	60	0	60	36	0	36
		Cénomanien / Eau de Surface	100,00%	122	0	122	62	0	62

Le taux de conformité sur les paramètres microbiologiques soumis à limite de qualité est de 100% sur tous les types de ressources.

(P 102.1) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (physico-chimique)

				Contrôle ARS Limite de qualité					
Nature de la ressource		Type de paramètre	Taux de conformité	Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Nbr de prélèvements Conforme	Nbr de prélèvements Non Conforme	Nbr de prélèvements Total
Nbr de contrôles et Taux de conformité		Global Tout type de ressource	98,93%	14482	7	14489	555	6	561
		Cénomanien	100%	4575	0	4575	138	0	138
		Nappe alluviale	97,12%	3040	4	3044	101	3	104
		Nappe alluviale / Cénomanien	99,01%	3589	2	3590	200	2	202
		Turonien	100%	619	0	619	18	0	19
		Turonien / Cénomanien	97,22%	1389	1	1389	35	1	36
		Cénomanien / Eau de Surface	100%	1272	0	1272	62	0	62

En global sur l'ensemble des ressources, le taux moyen de conformité sur les paramètres physico-chimiques soumis à limite de qualité est de **98,93%**.

Les ressources sur le Cénomanien, le Turonien et le mélange Cénomanien/Eau de Surface n'enregistre aucune non-conformité.

Seules les ressources de la nappe alluviale, du mélange Nappe alluviale/Cénomanien et du mélange Turonien/Cénomanien enregistrent 7 dépassements de paramètres au total pour 14 489 paramètres analysés (6 prélèvements non conformes sur 561 prélèvements réalisés).

Les dépassements en limite de qualité sont les suivants :

- 1 dépassement en pesticide ESA Métolachlore sur le prélèvement de la nappe alluviale à Saint-Cyr-sur-Loire (concentration de 0,14 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 0,10 µg/l),
- 3 dépassements en Sélénium sur le prélèvement de la nappe alluviale à Fondettes (concentration de 14 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 10 µg/l),

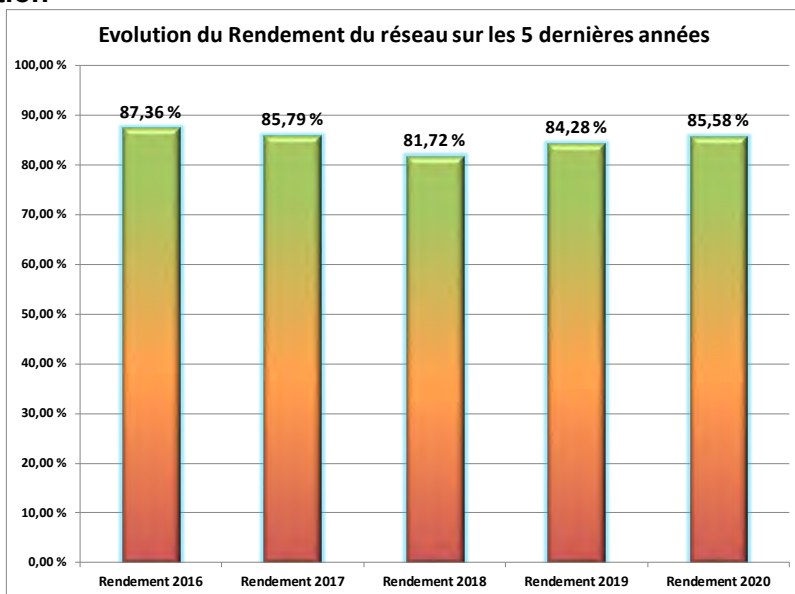
- 1 dépassement en Chlorure de Vinyle sur le mélange Céno-turonien à Ballan-Miré (concentration de 1,8 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 0,5 µg/l),
- 2 dépassements en Plomb sur le mélange Céno-nappe alluviale à Tours (concentration de 66 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 10 µg/l).

(P 103.2B) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Commune	Points de 0 à 120
SAINT AVERTIN	106 points
TOURS	100 points
ST CYR SUR LOIRE	85 points
SAINT PIERRE DES CORPS	95 points
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	85 points
BALLAN MIRE	116 points
BERTHENAY	85 points
CHAMBRAY-LES-TOURS	98 points
FONDETTES - LUYNES - ST ETIENNE DE CHIGNY	88 points
JOUE-LES-TOURS	100 points
LA RICHE	88 points
METTRAY	85 points
NOTRE DAME D'OE - CHANCEAUX SUR CHOISILLE	95 points
ROHECORBON - PARCAY MESLAY	100 points
SAINT GENOUPH	85 points
SAVONNIERES - VILLANDRY - DRUYE	100 points
Moyenne	94 points

(P 104.3) Rendement du réseau de distribution

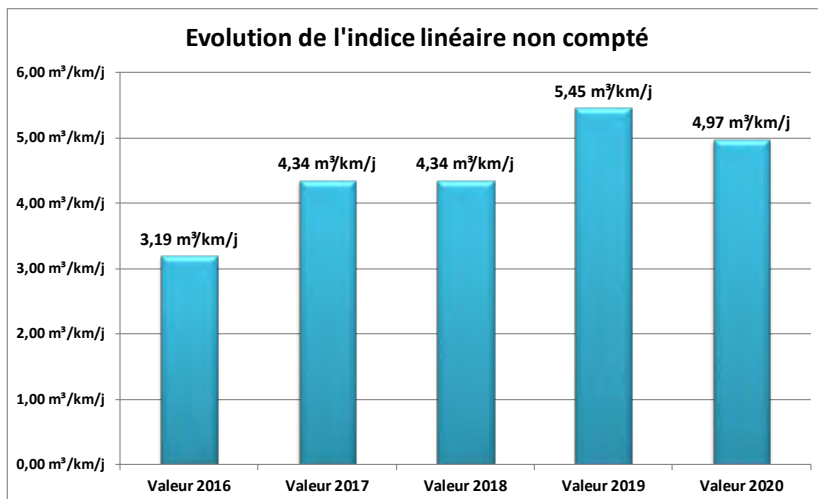
Communes	Rendement 2020
Saint Avertin	80,59 %
Tours	85,44 %
Saint Cyr sur Loire	85,44 %
La Membrolle sur Choisille	81,74 %
Saint Pierre des Corps	90,72 %
Ballan Miré	90,16 %
Berthenay	96,50 %
Chambray-Lès-Tours	90,91 %
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame D'Oé	88,45 %
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	80,25 %
Joué-Lès-Tours	87,32 %
La Riche	83,65 %
Mettray	90,10 %
Parçay Meslay / Rochecorbon	81,60 %
Saint Genouph	83,67 %
Savonnières / Villandry / Druye	83,05 %
Rendement Moyen	85,58 %



Le rendement du réseau de distribution est de plus de 85 %. Celui-ci est en augmentation par rapport à 2019.

(P 105.3) Indice linéaire des volumes non comptés

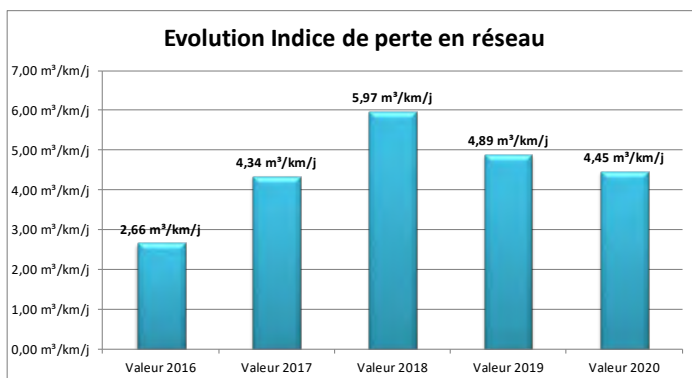
Communes	Indice linéaire non compté en m ³ /km/jour
Saint Avertin	5,22 m ³ /km/j
Tours	8,67 m ³ /km/j
Saint Cyr sur Loire	8,67 m ³ /km/j
La Membrolle sur Choisisle	3,15 m ³ /km/j
Saint Pierre des Coprs	3,78 m ³ /km/j
Ballan Miré	2,38 m ³ /km/j
Berthenay	0,33 m ³ /km/j
Chambray-Lès-Tours	2,28 m ³ /km/j
Chanceaux sur Choisisle / Notre Dame D'Oé	2,12 m ³ /km/j
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	3,05 m ³ /km/j
Joué-Lès-Tours	5,00 m ³ /km/j
La Riche	6,54 m ³ /km/j
Mettray	1,46 m ³ /km/j
Parçay Meslay / Rochecorbon	3,16 m ³ /km/j
Saint Genouph	1,37 m ³ /km/j
Savonnières / Villandry / Druye	1,48 m ³ /km/j
Indice Linéaire non compté	4,97 m³/km/j



Cet indicateur évalue la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. L'indice est à la baisse avec moins de 5m³/km/j de volumes non comptés.

(P 106.3) Indice linéaire de perte en réseau

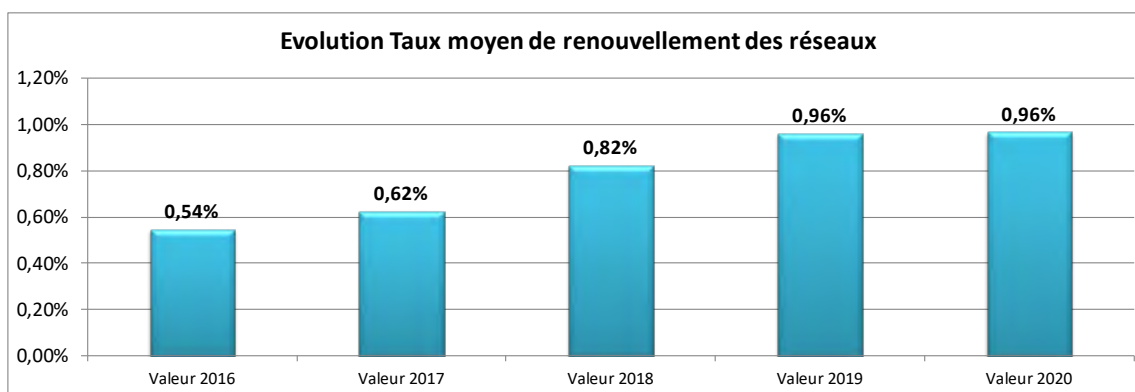
Communes	Indice linéaire de perte en réseau m ³ /km/jour
Saint Avertin	5,06 m ³ /km/j
Tours	8,14 m ³ /km/j
Saint Cyr sur Loire	8,14 m ³ /km/j
La Membrolle sur Choisisle	3,15 m ³ /km/j
Saint Pierre des Corps	2,69 m ³ /km/j
Ballan Miré	1,61 m ³ /km/j
Berthenay	0,19 m ³ /km/j
Chambray-Lès-Tours	1,85 m ³ /km/j
Chanceaux sur Choisisle / Notre Dame D'Oé	1,79 m ³ /km/j
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	2,71 m ³ /km/j
Joué-Lès-Tours	4,04 m ³ /km/j
La Riche	5,85 m ³ /km/j
Mettray	1,21 m ³ /km/j
Parçay Meslay / Rochecorbon	2,54 m ³ /km/j
Saint Genouph	1,25 m ³ /km/j
Savonnières / Villandry / Druye	1,31 m ³ /km/j
Indice Linéaire perte en réseau	4,45 m³/km/j



Cet indicateur évalue les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice est à la baisse avec 4,45 m³/km/j de volumes de fuites (-9%). A noter que depuis 2017 cet indicateur n'est plus calculé sur la moyenne des indicateurs de chaque commune mais d'après les chiffres globaux de la Métropole. Les communes de Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Avertin La-Riche et Joué-lès-Tours présentent les taux de fuites les plus conséquents.

(P 107.2) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Communes	Linéaire de réseau hors branchements	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	Linéaire de réseaux renouvelés au cours l'année 2020	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans	Taux moyen de renouvellement des réseaux en 2020
Saint Avertin	110,63 km	5,95 km	1,37 km	1,07%	1,24%
Tours	367,95 km	21,53 km	4,65 km	1,17%	1,26%
Saint Cyr sur Loire	213,71 km	12,92 km	0,53 km	1,21%	0,25%
La Membrolle sur Choisisse	32,16 km	1,71 km	0,89 km	1,06%	2,77%
Saint Pierre des Corps	87,13 km	6,29 km	0,71 km	1,44%	0,81%
Ballan Miré	87,08 km	2,00 km	0,53 km	0,46%	0,61%
Berthenay	15,33 km	0,18 km	0,00 km	0,23%	0,00%
Chambray-Lès-Tours	114,16 km	2,55 km	1,15 km	0,45%	1,01%
Chanceaux sur Choisisse / Notre Dame D'Oé	89,11 km	1,74 km	0,59 km	0,39%	0,66%
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	251,54 km	5,30 km	1,60 km	0,42%	0,63%
Joué-Lès-Tours	223,99 km	13,82 km	2,62 km	1,23%	1,17%
La Riche	51,43 km	3,04 km	0,37 km	1,18%	0,72%
Mettray	29,38 km	0,47 km	0,42 km	0,32%	1,41%
Parçay Meslay / Rochecorbon	89,70 km	4,57 km	1,45 km	1,02%	1,62%
Saint Genouph	17,44 km	0,00 km	0,00 km	0,00%	0,00%
Savonnières / Villandry / Druye	124,44 km	9,84 km	2,38 km	1,58%	1,91%
Taux moyen de renouvellement des réseaux	1905,17 km	91,90 km	19,26 km	0,96%	1,01%



Au cours des 5 dernières années, près de 92 km de réseau d'eau potable ont été renouvelés. Depuis 2015, le taux moyen de renouvellement est en constante progression et a quasiment doublé. En 2020, le taux de renouvellement a été maintenu aussi fort qu'en 2019 (0,96%) soit un âge moyen des réseaux de 104 ans.

(P 108.3) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

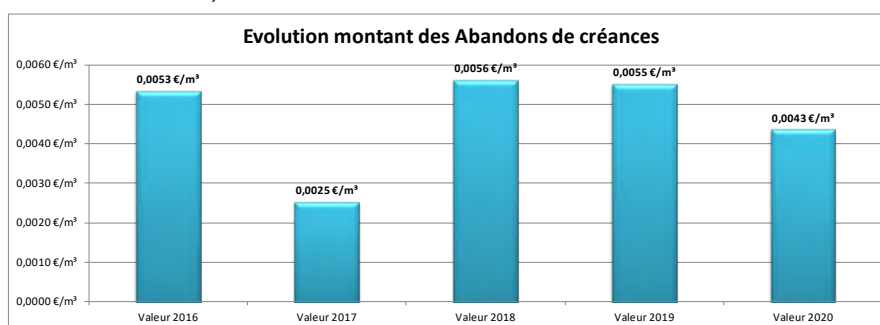
Communes	Sites	Nature de la ressource	Indice d'avancement de la protection par ressource	Indice d'avancement de la protection par commune	V produit	V acheté en gros	Indice d'avancement de la protection par ressource du V acheté	Commune d'achat
SAINT AVERTIN	Ecorchevaux	Cénomanien	80%	80%	165 601 m³	0 m³		
	Graviers	Cénomanien	80%		178 750 m³	0 m³		
	Prairie de Cangé	Nappe alluviale	80%		175 635 m³	0 m³		
	Rosnay	Cénomanien	80%		136 675 m³	396 699 m³	80%	Tours
TOURS	Ile Aucard	Nappe alluviale	60%	60%	5 809 263 m³	0 m³		
	Ile Aucard	Cénomanien	60%		44 496 m³	0 m³		
	Ile aux vaches	Nappe alluviale	60%		3 742 475 m³	0 m³		
SAINT CYR SUR LOIRE	Ile Simon	Cénomanien	60%	60%	406 m³	0 m³		
	Ile Simon	Nappe alluviale	60%		2 277 875 m³	0 m³		
SAINT PIERRE DES CORPS	Bords de Loire	Nappe alluviale		60%	0 m³	0 m³		
	Les Sablons	Cénomanien	60%		625 479 m³	0 m³		
	Le Colombier	Cénomanien	60%		297 544 m³	0 m³		
BALLAN MIRE	Miré La Chevalerie	Cénomanien	80%	80%	485 450 m³	0 m³		
	La Bonnetière	Turonien	80%		33 408 m³	0 m³		
CHAMBRAY-LES-TOURS	Le Bois Cormier	Cénomanien	80%	80%	450 020 m³	396 435 m³	80%	Joué
CHANCEAUX SUR CHOISILLE	Le Buisson	Turonien	80%	80%	128 128 m³	31 471 m³	80%	Tours
NOTRE DAME D'OE	La Ganoire 1	Turonien	80%	80%	94 279 m³	0 m³		
	La Ganoire 2	Cénomanien	80%		249 706 m³	0 m³		
FONDETTES	La Bourdonnière	Cénomanien	80%	80%	454 695 m³	11 150 m³	80%	Ambillou Pernay
	Port Foucault	Nappe alluviale	80%		319 743 m³	0 m³		
LUYNES	Les Pins	Cénomanien	80%	80%	473 144 m³	0 m³		
JOUÉ-LES-TOURS	La Mignonne 1	Cénomanien	70%	63%	298 707 m³	0 m³		
	La Mignonne 2	Cénomanien	70%		376 646 m³	0 m³		
	Pont Cher	Eau de Surface	60%		1 468 293 m³	0 m³		
	Pont Cher 1	Cénomanien	60%		102 829 m³	0 m³		
	Pont Cher 2	Cénomanien	60%		360 537 m³	0 m³		
LA RICHE	Le Grand Carroi Ouest	Cénomanien	80%	80%	506 829 m³	164 581 m³	80%	Tours
METTRAY	Bourgetteries	Turonien	80%	80%	130 234 m³	1 172 m³	80%	La Membrolle
	Guindreau	Turonien	80%		0 m³	0 m³		
PARCAY-MESLAY	La Thibaudière	Cénomanien	80%	80%	172 738 m³	279 634 m³	80%	Tours
SAVONNIERES	"LE CLOS ROUSSEAU "L'Audeverdière	Cénomanien	80%	80%	202 705 m³	3 210 m³	80%	Ballan
VILLANDRY	ILE AUX BRIONS P2 ET P3 Les Caves Gouttières	Nappe alluviale	60%	60%	145 341 m³	0 m³		
Indice d'avancement de la protection de la ressource			Global Tout type de ressource	64,72%	19 907 631 m³			

L'indice de protection de la ressource est de près de 65%. La diminution de la valeur de cet indice par rapport à 2019 s'explique par la prise en compte dans le calcul des volumes d'eau produits par chaque captage qui pondère le résultat final à l'échelle de la métropole. La procédure de suivi mise en place par la Direction du Cycle de l'Eau et les actions de terrain pour protéger les points de captage se poursuivent et cet indicateur devrait évoluer positivement dans les années futures.

(P 109.0) Montant des abandons de créances

Communes	Montant des abandons de créances	Somme des abandons de créances et des versements à des fonds de solidarité (collectivité)	Somme des abandons de créances et des versements à des fonds de solidarité (délégataire)	Volumes facturés
Saint Avertin	0,0065 €/m³	70 465 €HTVA		10 763 968 m³
Tours				
Saint Cyr sur Loire				
La Membrolle sur Choissille				
Saint Pierre des Corps				
Ballan Miré	0,0000 €/m³		20 €HTVA	443 085 m³
Berthenay	0,0000 €/m³		0 €HTVA	29 083 m³
Chambray-Lès-Tours	0,0002 €/m³		119 €HTVA	751 470 m³
Chanceaux sur Choissille / Notre Dame D'Oé	0,0001 €/m³		32 €HTVA	433 526 m³
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	0,0001 €/m³		129 €HTVA	978 633 m³
Joué-Lès-Tours	0,0007 €/m³		1 560 €HTVA	2 198 646 m³
La Riche	0,0019 €/m³		1 044 €HTVA	548 674 m³
Mettray	0,0000 €/m³		0 €HTVA	115 777 m³
Parçay Meslay / Rochecorbon	0,0001 €/m³		40 €HTVA	348 818 m³
Saint Genouph	0,0000 €/m³			40 052 m³
Savonnières / Villandry / Druye	0,0000 €/m³		0 €HTVA	284 182 m³
Montant des abandons de créances	0,0043 €/m³	70 465 €HTVA	2 944 €HTVA	16 935 914 m³

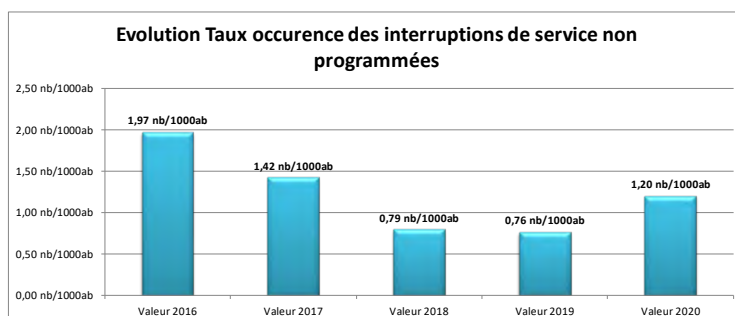
Cet indicateur représente la part de solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix de l'eau. Le montant des abandons de créances est de 0,0043 €/m³.



(P 151.1) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Communes	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nbr d'interruptions de service non programmées	Nbr d'abonnés
Saint Avertin	0,65 nb/1000ab	4 unité	6 144 ab
Tours	1,39 nb/1000ab	23 unité	16 604 ab
Saint Cyr sur Loire	0,29 nb/1000ab	7 unité	24 319 ab
La Membrolle sur Choissille	2,16 nb/1000ab	3 unité	1 388 ab
Saint Pierre des Corps	0,00 nb/1000ab	0 unité	6 582 ab
Ballan Miré	5,04 nb/1000ab	20 unité	3 966 ab
Berthenay	0,00 nb/1000ab	0 unité	284 ab
Chambray-Lès-Tours	0,62 nb/1000ab	3 unité	4 803 ab
Chanceaux sur Choissille / Notre Dame D'Oé	3,18 nb/1000ab	11 unité	3 462 ab
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	1,13 nb/1000ab	9 unité	7 962 ab
Joué-Lès-Tours	1,40 nb/1000ab	22 unité	15 751 ab
La Riche	1,07 nb/1000ab	4 unité	3 722 ab
Mettray	0,00 nb/1000ab	0 unité	967 ab
Parçay Meslay / Rochecorbon	1,68 nb/1000ab	5 unité	2 972 ab
Saint Genouph	0,00 nb/1000ab	0 unité	476 ab
Savonnières / Villandry / Druye	4,37 nb/1000ab	11 unité	2 519 ab
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,20 nb/1000ab	122 unité	101 921 ab

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24 h à l'avance. Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Par rapport à 2019, ce taux est à la hausse mais se situe en dessous des valeurs obtenues en 2016 et 2017.



(P 152.1) Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements

Communes	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
Saint Avertin	100 %
Tours	100 %
Saint Cyr sur Loire	100 %
La Membrolle sur Choissille	100 %
Saint Pierre des Corps	100 %
Ballan Miré	100 %
Berthenay	100 %
Chambray-Lès-Tours	100 %
Chanceaux sur Choissille / Notre Dame D'Oé	100 %
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	100 %
Joué-Lès-Tours	100 %
La Riche	100 %
Mettray	100 %
Parçay Meslay / Rochecorbon	100 %
Saint Genouph	100 %
Savonnières / Villandry / Druye	100 %
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable.

Ce délai est constamment respecté.

(P 153.2) Durée d'extinction de la dette de la collectivité

TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Encours total de la dette	Epargne brute annuelle
Budget Eaux	1,16 an	10 754 527,35 €	9 271 144,27 €

(P 154.0) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Communes	Taux d'impayés sur les factures d'eau	Montant restant impayés	Montant TTC facturé
Saint Avertin	1,00%	24 047,26 €	2 409 300,30 €
Tours	1,79%	299 409,06 €	16 700 830,25 €
Saint Cyr sur Loire	4,06%	290 392,90 €	7 161 225,00 €
La Membrolle sur Choissille	1,07%	4 763,40 €	444 244,73 €
Saint Pierre des Corps	3,97%	98 080,99 €	2 472 226,15 €
Ballan Miré	0,96%	9 940,00 €	1 037 421,00 €
Berthenay	1,35%	813,00 €	60 389,00 €
Chambray-Lès-Tours	0,57%	11 687,00 €	2 056 080,00 €
Chanceaux sur Choissille / Notre Dame D'Oé	0,27%	2 625,00 €	963 547,00 €
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	0,69%	10 494,00 €	1 515 243,00 €
Joué-Lès-Tours	1,46%	85 240,00 €	5 857 642,00 €
La Riche	1,16%	22 973,00 €	1 972 110,00 €
Mettray	0,21%	639,00 €	310 041,00 €
Parçay Meslay / Rochecorbon	2,30%	22 901,00 €	994 996,00 €
Saint Genouph	2,17%	2 299,52 €	105 788,88 €
Savonnières / Villandry / Druye	0,23%	2 167,00 €	923 675,00 €
Taux d'impayés sur les factures d'eau	1,98%	888 472,13 €	44 984 759,31 €

Cet indicateur représente le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service. Il permet de mesurer l'efficacité des mesures de recouvrement.

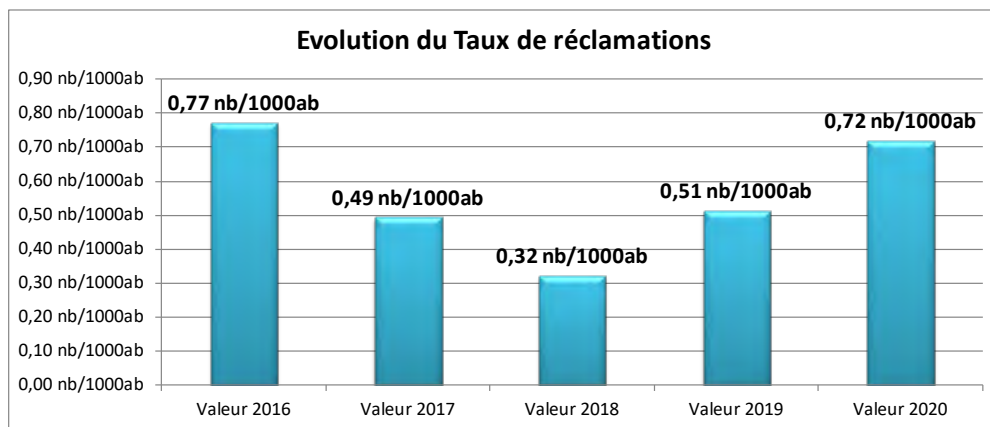
Toute facture d'eau non payée, même partiellement, est comptabilisée dans cet indicateur, quel que soit le motif du non-paiement. Ne sont concernées que les factures d'eau consommée.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau 2020 est de 1,98% en légère augmentation depuis 3 ans (1,48% en 2018 – 1,81% en 2019).

(P 155.1) Taux de réclamations

Communes	Taux de réclamations	Nombre de réclamations	Nombre d'abonnés
Saint Avertin	2,28 nb/1000ab	14 unité	6 144 ab
Tours	0,36 nb/1000ab	6 unité	16 604 ab
Saint Cyr sur Loire	0,25 nb/1000ab	6 unité	24 319 ab
La Membrolle sur Choisisle	1,44 nb/1000ab	2 unité	1 388 ab
Saint Pierre des Corps	0,15 nb/1000ab	1 unité	6 582 ab
Ballan Miré	0,00 nb/1000ab	0 unité	3 966 ab
Berthenay	0,00 nb/1000ab	0 unité	284 ab
Chambray-Lès-Tours	0,21 nb/1000ab	1 unité	4 803 ab
Chanceaux sur Choisisle / Notre Dame D'Oé	0,58 nb/1000ab	2 unité	3 462 ab
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	1,76 nb/1000ab	14 unité	7 962 ab
Joué-Lès-Tours	0,32 nb/1000ab	5 unité	15 751 ab
La Riche	0,27 nb/1000ab	1 unité	3 722 ab
Mettray	3,10 nb/1000ab	3 unité	967 ab
Parçay Meslay / Rochecorbon	1,01 nb/1000ab	3 unité	2 972 ab
Saint Genouph	25,21 nb/1000ab	12 unité	476 ab
Savonnières / Villandry / Druye	1,19 nb/1000ab	3 unité	2 519 ab
Taux de réclamations	0,72 nb/1000ab	73 unité	101 921 ab

Le taux de réclamation des abonnés est en hausse par rapport à 2019 avec 0,72 réclamations pour 1000 abonnés mais reste en-dessous de 2016. Cette augmentation est aussi le fait d'un meilleur recensement des réclamations.



SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'ACTIVITE CLIENTELE

(D 201.0) Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

301 515 habitants

(D 202.0) Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

126 autorisations de déversement

QUALITE DE SERVICE A L'USAGER

(P 251.1) Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

0,02 nb / 1 000 abonnés

(P 258.1) Taux de réclamations

0,023 nb / 1 000 abonnés

PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

(D 204.0) Prix TTC du service au m3 pour 120 m3

1,46 euros TTC

(P 202.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Partie A	Plan des réseaux (15 points)	Note	Evaluation
VP250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	10	10
VP251	Mise à jour au moins annuelle du plan des réseaux	5	5
TOTAL Partie A		15	15/15
Partie B	Inventaire des réseaux (30 points)	Note	Evaluation
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux (linéaire, catégorie de l'ouvrage, matériau, diamètre,...)/Mise à jour du plan des réseaux en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	10	10
VP253	Pourcentage de linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres > 60%	1 à 5	4
VP255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date de la période de pose au moins de 60%	10	0
	ou > 60%	0	
TOTAL Partie B		30	14/30
Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau (75 points)	Note	Evaluation
VP256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie = 50% + un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90 %	10 + 1 à 5	14
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement,...)	10	10
VP258	Mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10	0
VP259	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon dans le plan des réseaux	10	0
VP260	Existence inventaire avec description et localisation des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	10	10
VP261	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau	10	0
VP262	Mise en œuvre de plan pluriannuel de réhabilitation et renouvellement du réseau (au moins 3 ans)	10	0
TOTAL Partie C		75	34/75
Valeur de l'indice retenu * La partie C ne peut être prise en compte car A + B < 40		29	

(P 252.2) Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 Km de réseau

Communes	Nombre de points noirs sur le réseau	Linéaire réseaux EU (hors branchement)	Taux de points noirs par 100 km de réseaux
Ballan-Miré	1	59	1,69
Berthenay	0	1	0,00
Chambray-lès-Tours	6	74	8,13
Chanceaux-sur-Choisille	0	31	0,00
Druye	0	6	0,00
Fondettes	1	84	1,19
Joué-lès-Tours	4	182	2,20
La Membrolle-sur-Choisille	0	16	0,00
La Riche	0	43	0,00
Luynes	0	29	0,00
Mettray	1	19	5,27
Notre-Dame-d'Oé	2	33	6,03
Parçay-Meslay	0	31	0,00
Rochechouart	4	41	9,78
Saint-Avertin	5	97	5,13
Saint-Cyr-sur-Loire	3	94	3,21
Saint-Etienne-de-Chigny	0	9	0,00
Saint-Genouph	0	11	0,00
Saint-Pierre-des-Corps	9	64	14,02
Savonnières	0	28	0,00
Tours	44	395	11,13
Villandry	0	9	0,00
Dont Intercommunaux	9	11	84,11
Indice P252.2	89	1358	6,55

(P 253.2) Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Réseau renouvelé : 6 598 m.
Linéaire total réseau gravitaire : 1 358 km.

Taux de renouvellement annuel : 0,49 %

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

(P 201.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

COMMUNES	Taux de desserte %
Ballan-Miré	100 %
Berthenay	100 %
Chambray-lès-Tours	100 %
Chanceaux-sur-Choisille	100 %
Druye	100 %
Fondettes	100 %
Joué-lès-Tours	99,9 %
La Membrolle-sur-Choisille	98,0 %
La Riche	100 %
Luynes	100 %
Mettray	100 %
Notre-Dame-d'Oé	100 %
Parçay-Meslay	100 %
Rochecorbon	100 %
Saint-Avertin	100 %
Saint-Cyr-sur-Loire	100 %
Saint-Etienne-de-Chigny	100 %
Saint-Genouph	100 %
Saint-Pierre-des-Corps	100 %
Savonnières	95,6 %
Tours	100 %
Villandry	100 %
Taux moyen de desserte	99,7 %

(P 203.3) Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (de 0 à 100)

Stations	Conforme	Non Conforme
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	Indice renseigné par la Police de l'Eau : Informations en attente. Pour mémoire le taux de conformité en 2019 était de 100 % pour toutes les stations.	
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille		
Station de Gannay Fondettes		
Station de Glatinet Joué-lès-Tours		
Station de la Grange David La Riche		
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes		
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochecorbon à Parçay-Meslay		
Station de La Sainterie Savonnières		
Indice (%)		

(P 255.3) Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Stations	Points pris en compte								TOTAL
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	B	C	
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de Gannay Fondettes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de Glatinet Joué-lès-Tours	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de la Grange David La Riche	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	100
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochechouart à Parçay-Meslay	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de La Sainterie Savonnières	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Points si "Oui"	20	10	20	30	10	10	10	10	

(P 204.3) Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU (de 0 à 100)

Stations	Conforme	Non Conforme
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	Indice renseigné par la Police de l'Eau : Informations en attente. Pour mémoire le taux de conformité en 2019 était de 100 % pour toutes les stations.	
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille		
Station de Gannay Fondettes		
Station de Glatinet Joué-lès-Tours		
Station de la Grange David La Riche		
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes		
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochechouart à Parçay-Meslay		
Station de La Sainterie Savonnières		
Indice (%)		

(P 254.3) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

Les paramètres qui font l'objet d'une évaluation sur une période autre que le bilan 24 h sont exclus (par exemple les paramètres jugés sur une moyenne annuelle)

Stations	Nombre de bilans effectués	Bilans Non Conforme	Taux de performance
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	12	1	92%
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille	13	1	92%
Station de Gannay Fondettes	12	0	100%
Station de Glatinet Joué-lès-Tours	12	0	100%
Station de la Grange David La Riche	362	0	100%
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes	12	0	100%
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochechouart à Parçay-Meslay	12	1	92%
Station de La Sainterie Savonnières	12	0	100%
Total Bilan	447	3	99,3%

(P 205.3) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (de 0 à 100)

Stations	Conforme	Non Conforme
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	Indice renseigné par la Police de l'Eau : Informations en attente. Pour mémoire le taux de conformité en 2019 était de 100 % pour toutes les stations.	
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille		
Station de Gannay Fondettes		
Station de Glatinet Joué-lès-Tours		
Station de la Grange David La Riche		
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes		
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochechouart à Parçay-Meslay		
Station de La Sainterie Savonnières		
Indice (%)		

(P 206.3) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

(D 203.0) Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Stations	TMS évacuées en 2020 (tonne de MS) (D203.0)	TMS admises sur une filière conforme (tonnes)	Indicateur de performance (%) (P206.3)
* Station des Négrières Berthenay	0	0	
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	42,7	42,7	100%
Station de Tue Loup Chambray-lès-Tours	0	0	
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille	13,289	13,289	100%
Station de la Nauraie Druye	0	0	
Station de Gannay Fondettes	100,1	100,1	100%
Station de Glatinet Joué-lès-Tours	81,9	81,9	100%
Station du Guéret La Membrolle sur Choisille	0	0	
Station de la Grange David La Riche	5401	5401	100%
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes	53,40	53,4	100%
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochecorbon à Parçay-Meslay	18,635	18,635	100%
Station de La Sainterie Savonnières	39,984	39,984	100%
* Station Pont de Bresme - La Prantelle Saint Etienne de Chigny	0	0	
Station de La Prairie Villandry	0	0	

** Boues considérées comme des matières de vidange
Non totalisé dans le tonnage total récapitulatif D 203.0*

GESTION FINANCIERE

(P207.0) – Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité (euros)

Créances admises en non-valeur : 9 310,34 €
Créances éteintes : 5 640,33€

(P256.2) – Durée d'extinction de la dette de la collectivité (capacité de désendettement)

1,66

(P257.0) – Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente

**Voir P154.0 Eau
Potable**

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SERVICE

(D 301.0) - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif

16 797

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

(D302.0) - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Communes	Points pris en compte							TOTAL
	A1	A2	A3	A4	B1	B2	B3	
Ballan-Miré	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Berthenay	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Chambray-lès-Tours	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Chanceaux-sur-Choisille	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Druye	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Fondettes	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Joué-lès-Tours	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
La Membrolle-sur-Choisille	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
La Riche	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Luynes	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Mettray	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Notre-Dame-d'Oé	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Parçay-Meslay	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Rochecorbon	non	oui	oui	oui	oui	non	oui	100
Saint-Avertin	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Saint-Cyr-sur-Loire	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Saint-Etienne-de-Chigny	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Saint-Genouph	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Saint-Pierre-des-Corps	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Tours	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Savonnières	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	100
Villandry	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110

(P301.3) - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre total d'installation	3383	3501	3505	3767	3705	3726	3748	3747	3767	3854
Installation ayant fait l'objet d'une visite et déclarée conforme	1582	1618	2410	2440	-	-	2472	2533	2508	2472
Installation non conforme avec DSP ou RAPE	-	-	370	480	490	449	389	401	390	460
Pourcentage de conformité (arrêté du 02 mai 2007)	47%	46%	69%	65%	-	-	-	-	-	-
Pourcentage de conformité (arrêté du 02 décembre 2013)	-	-	89%	87%	87%	88%	90%	89%	90%	88%

L'arrêté du 2 décembre 2013 a intégré également, dans le calcul de l'indicateur de performance, les installations non-conformes sans risques sanitaires et/ou environnementaux.

Le nombre d'installations conformes est de 3 394 sur les 3 854 unités, soit 88% du parc total.

Ce calcul ne prend pas en compte les 6 installations n'ayant pas fait l'objet d'un contrôle en 2020 (visites annulées, décalées ultérieurement) pour lesquels aucun avis n'a été donné par le SPANC.

Partie 5

LES ACTIONS INTERNATIONALES AUTOUR DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La Loi Oudin-Santini permet aux collectivités de consacrer jusqu'à 1% de leurs recettes eau ou assainissement au profit d'actions dans le domaine de la coopération internationale.

Tours Métropole Val de Loire s'inscrit dans la continuité des actions réalisées par les collectivités en charge de l'eau et de l'assainissement avant 2017. Ainsi, diverses actions sont menées soit via des associations, soit directement auprès des collectivités à l'international.

AU SENEGAL

Si officiellement le Sénégal n'a été que peu touché par la pandémie mondiale, le pays subi les effets économiques et sociaux de cette crise mondiale. Dans la continuité des années passées, avec la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire puis Tours Métropole, cette dernière n'a pas interrompu son aide en 2020 en direction des régions d'Afrique Subsaharienne dont la région de Koussanar au Sénégal fait partie. Cette aide s'inscrit dans le cadre des Objectifs de Développement Durable pris par les états membres des Nations Unies qui visent à éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dans tous les pays, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous à l'horizon 2030.

L'accès à l'eau est un facteur important d'amélioration de la qualité de vie des habitants. En plus de l'amélioration de l'hygiène, elle permet directement de favoriser l'éducation notamment des jeunes femmes en leur permettant de libérer du temps pour l'école et l'éducation.

Concrètement, grâce à l'aide de la Métropole, 2 forages et pompes à mains ont été réalisés dans 2 villages permettant d'alimenter au total 500 habitants en eau potable et une école. Ainsi, avec le concours des entreprises locales et la fourniture de pompes à mains d'une entreprise de la région Centre Val de Loire, spécialiste de ces pompes dans les pays d'Afrique Subsaharienne, les travaux ont été menés à bien. En novembre et décembre 2020, ces nouveaux accès à l'eau ont pu être mis en service avec succès.



Forage et pompe du village et de l'école de Sinthiou Paniate Dioulde, inauguré en présence du Maire de Koussanar et du président du Comité des Puits et Pompes de Koussanar

Un 3ème chantier a également été mené et ce fut une première dans le cadre de ce partenariat : la mise en place d'un puits à énergie solaire qui permet d'alimenter en eau potable les villageois mais également de favoriser le maraîchage et l'élevage à un endroit de fort passage.



Puits solaire de Sare Goubou (janvier 2021)

Ces chantiers sont réalisés en totale transparence et cohérence avec les politiques locales du développement de l'accès à l'eau. Ces politiques permettent en outre d'éviter l'exode rural en donnant de meilleures conditions de vie et des possibilités de revenus dans des villages dispersés de la région.

La force de cette coopération réside dans le fait que l'entretien ultérieur des puits, leur maintenance est assurée localement par un technicien formé et accompagné régulièrement.

Pour ces travaux, la Métropole a bénéficié du soutien de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en finançant à 50% le projet sur un total de 25.000 €. Les chantiers ont également bénéficié de l'appui à distance d'agents de la Direction du Cycle de l'Eau en étant en contact régulier avec les autorités et le technicien local.

En parallèle, Tours Métropole a soutenu des actions en faveur de l'accès à l'eau auprès de communautés du Bénin, par l'entremise de l'association Bénin Partenaires.

- Depuis plus de 15 ans, 26 puits sont équipés de pompes à mains fournies par la Coopération de Tours Métropole (initiée par le Syndicat des Eaux de Saint-Cyr-sur-Loire) auprès du Comité Puits et Pompes de Koussanar, 9 sont installées avec un périmètre de propreté.
- 3 Forages équipés de pompes Vergnet, 1 en 2019 , 2 en 2020
- 1 Réhabilitation de puits avec nouvelle installation de pompage solaire en 2021

LES DONNEES FINANCIERES

L'EAU POTABLE

LA FACTURE D'EAU

Dans la facture, apparaît le prix total de l'eau, à savoir, eau potable et assainissement. En effet, les deux services sont facturés conjointement en fonction du volume d'eau potable consommé.

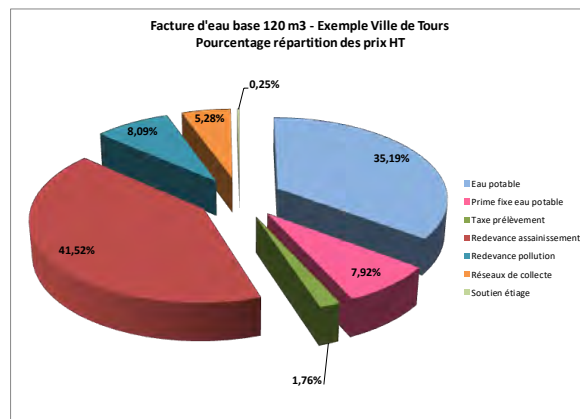
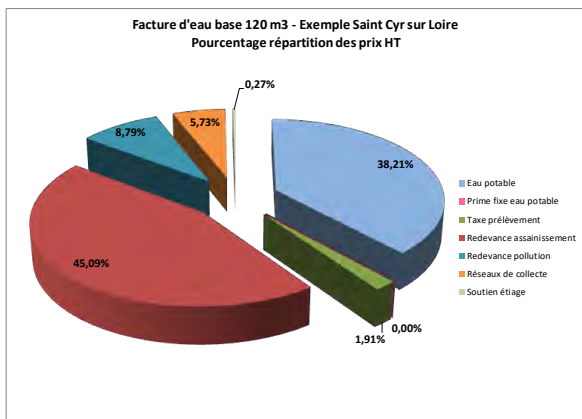
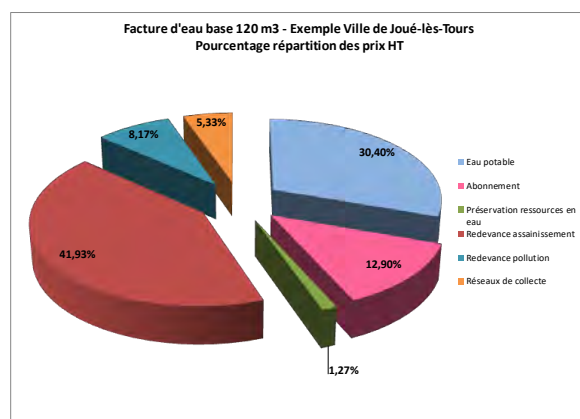
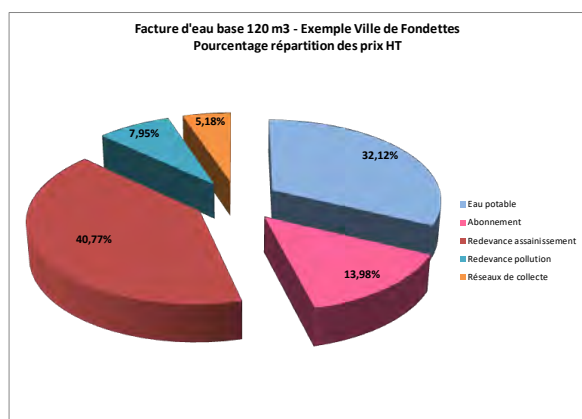
La facture d'eau contient plusieurs éléments :

→ Le prix de l'eau potable ou distribution de l'eau

. **Une part fixe** : abonnement, location de compteur ou prime fixe

. **Une part variable** : proportionnelle au m³ d'eau consommé. Si le service eau potable est géré par délégation de service public, la facture indique la part versée directement au délégataire et la part qui revient à la métropole qui assure la maîtrise d'ouvrage de ce service.

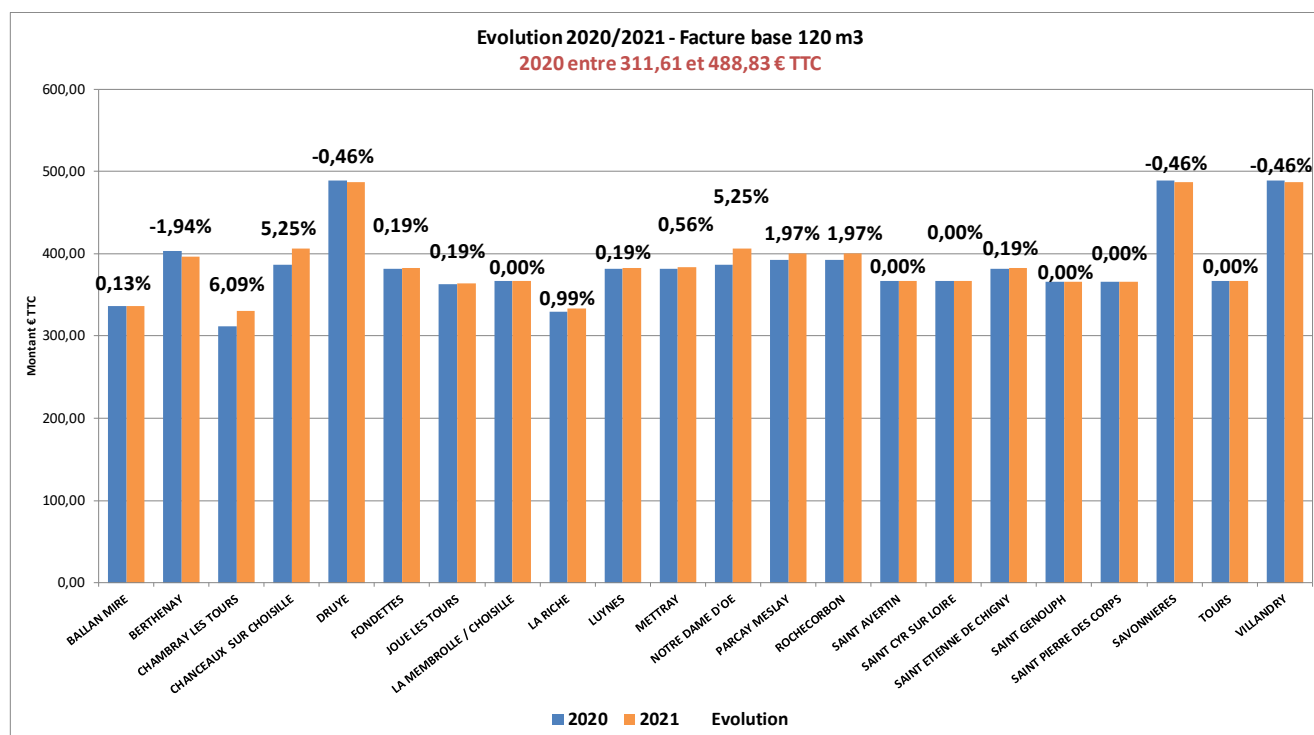
. **Une taxe** : une redevance prélèvement, calculée en fonction des volumes prélevés dans le milieu naturel (taux de TVA 5,5%).



➔ Le prix de l'assainissement, à savoir la collecte et le traitement des eaux usées

La redevance assainissement est assise sur le m³ d'eau potable consommé, son montant est voté chaque année au sein du Conseil Métropolitain.

En ce qui concerne l'exercice 2019, par délibération métropolitaine du 17 décembre 2018, les tarifs ont été fixés à 1,18 € HT le m³ (le taux de TVA prélevé est de 10 %).



➔ Les organismes publics

En 2020, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a perçu, par l'intermédiaire du distributeur d'eau :

- une redevance pollution domestique de 0,23 € du m³ (taux de TVA 5,5 %),
- une redevance modernisation des réseaux de collecte de 0,15 € du m³ (taux de TVA 10 %),
- une redevance prélèvement, calculée en fonction des volumes prélevés dans le milieu naturel (taux de TVA 5,5%).

Les sommes ainsi collectées permettent de reverser aux collectivités, des subventions au titre des travaux d'investissement.

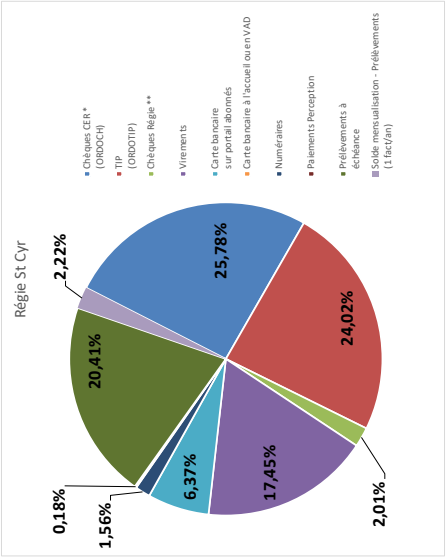
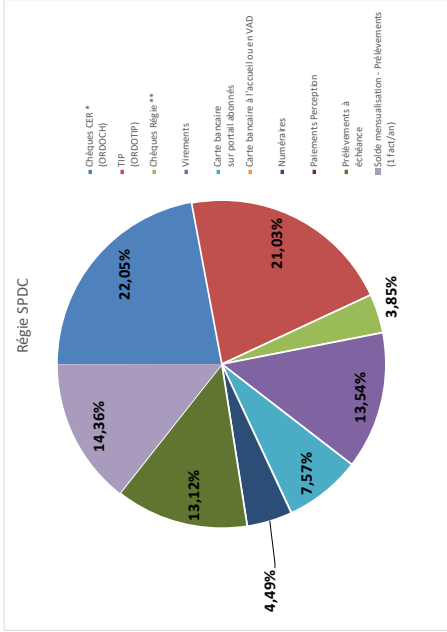
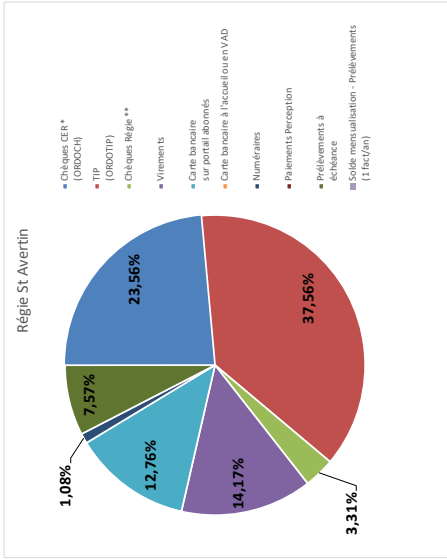
REGIES DE RECETTES TMWL : secteurs St Avertin, St Pierre-des-Corps, St Cyr/Loire, Tours Nord
RÉGIE D'ENCAISSEMENT 2020 - NOMBRE ECRITURES PAR MODE D'ENCAISSEMENT



MODES DE PAIEMENT	Chèques CER * (ORDOCH)	TIP (ORDOTIP)	Chèques Régie **	Virements	Carte bancaire sur portail abonnés	Carte bancaire à l'accueil ou en VAD	Numéraires	Prélèvements à échéance	Solde mensualisation - Prélèvements (1 fact/an)	Sous-total	Prélèvements mensuels (avances)	Remboursements par virement (Régie avance mise en place SPDC à partir 09/16)
Régie St Avertin	3 072	4 887	431	1 847	1 663		141	987		13 038		
Régie SPDC	2 239	2 136	391	1 375	769		456	1 332	1 458	10 156	26 200	515
Régie St Cyr	11 638	8 758	498	8 252	1 755	2 692	426	11 099		45 236	19 646	
Total	16 949	15 791	1 320	11 474	4 187		1 023	13 418	1 458	65 738	45 936	515

* CER : Centre d'Encaissement de Rennes (Chèque + talon TIP)

** : Chèques reçus à la Régie, transmis au Centre d'Encaissement de Lille

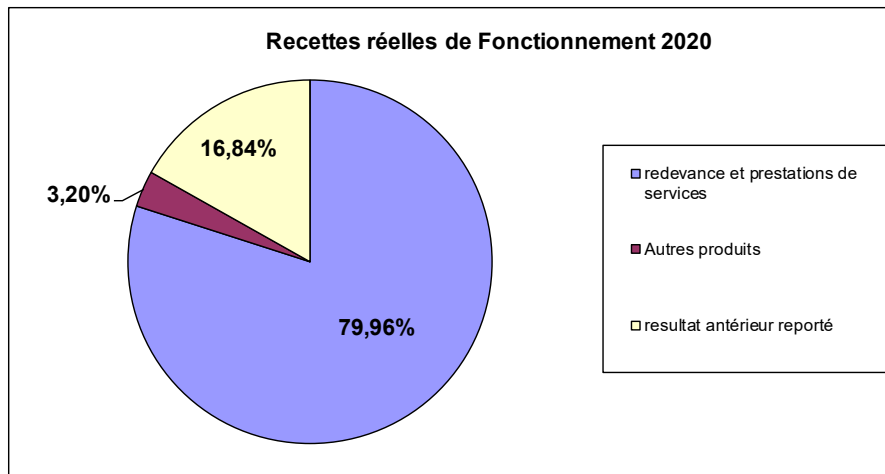


LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Recettes réelles de fonctionnement

24 466 960,84 euros

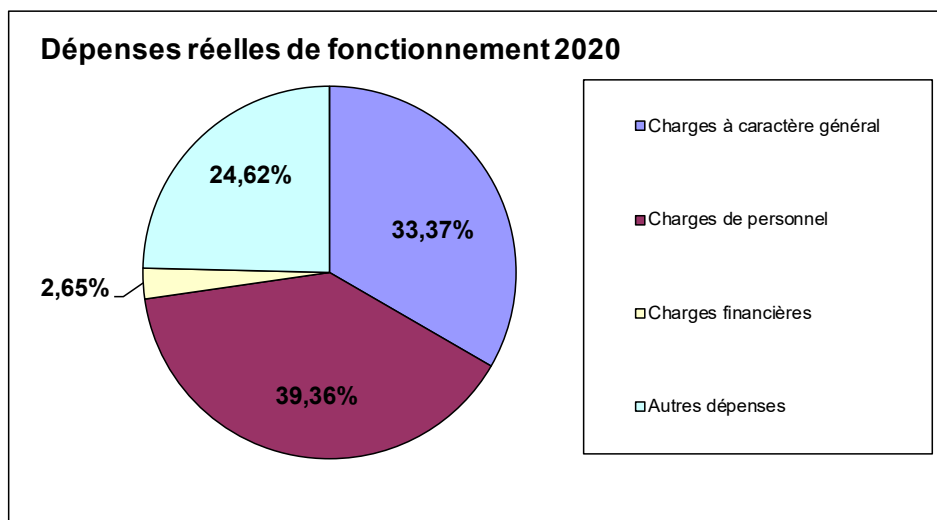
recettes de fonctionnement	montant	
redevance et prestations de services	19 563 839,08	79,96%
Autres produits	783 954,53	3,20%
resultat antérieur reporté	4 119 167,23	16,84%
	24 466 960,84	100,00%



Dépenses réelles de fonctionnement

11 037 951,83 euros

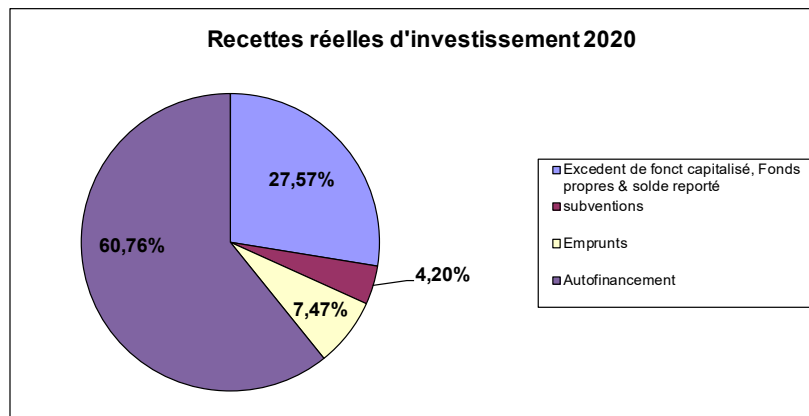
Dépenses de fonctionnement		
Charges à caractère général	3 683 240,95	33,37%
Charges de personnel	4 344 764,81	39,36%
Charges financières	292 229,07	2,65%
Autres dépenses	2 717 717,00	24,62%
	11 037 951,83	100,00%



Recettes réelles d'investissement

13 388 884,42 euros

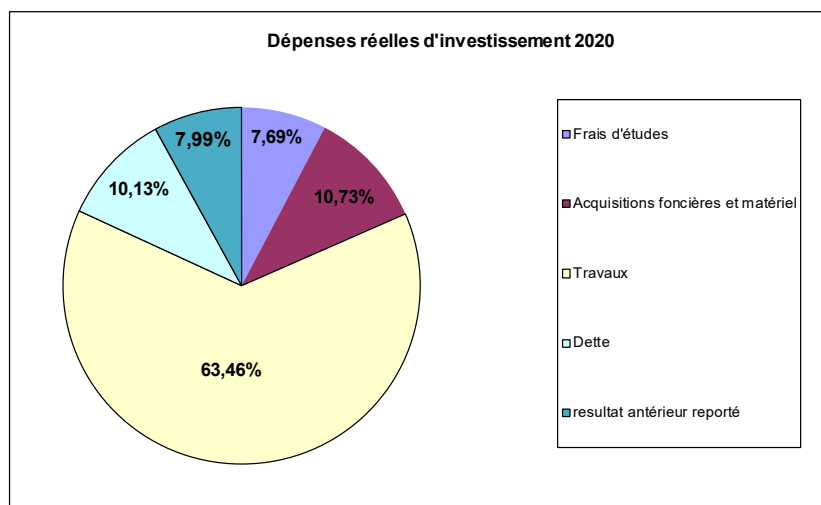
recettes d'investissement	montant	
Excedent de fonct capitalisé, Fonds propres & soldes	3 691 220,53	27,57%
subventions	561 909,74	4,20%
Emprunts	1 000 000,02	7,47%
Autofinancement	8 135 754,13	60,76%
Total	13 388 884,42	100,00%
Hors autofinancement	5 253 130,29	



Dépenses réelles d'investissement

13 528 515,35 euros

Dépenses d'investissement	montant	
Frais d'études	1 039 922,47	7,69%
Acquisitions foncières et matériel	1 450 984,45	10,73%
Travaux	8 585 345,15	63,46%
Dette	1 370 670,08	10,13%
resultat antérieur reporté	1 081 593,20	7,99%
Total	13 528 515,35	100,00%



Etat de la dette

BUDGET EAU	2020
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS	A1

DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS						
REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2020	Intégration dette	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
					Intérêts	Capital
TOTAL	15 763 290,68	10 754 527,35	0,00	1 671 694,81	301 024,73	1 370 670,08
Auprès des organismes de droit privé	15 763 290,68	10 754 527,35	0,00	1 671 694,81	301 024,73	1 370 670,08
Banque Populaire Val de France	203 239,10	34 368,38		46 628,88	2 179,46	44 449,42
Groupe Crédit Agricole	3 436 730,57	2 861 123,39		197 383,40	50 155,34	147 228,06
Caisse des Dépôts et Consignations	328 899,38	195 332,52		42 100,32	7 383,99	34 716,33
Caisse d'Épargne Loire Centre	6 487 619,98	3 812 284,52		830 175,39	148 906,03	681 269,36
Crédit Mutuel du centre	2 220 087,72	1 779 948,10		181 821,76	27 199,15	154 622,61
Groupe SFL-La Banque Postale	2 944 632,17	2 024 211,98		345 325,78	62 291,11	283 034,67
Société Générale	142 081,76	47 258,46		28 259,28	2 909,65	25 349,63
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agence de l'eau Loire-Bretagne						
Dettes provenant d'émissions obligataires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total		10 754 527,35				
Annuité hors opérations particulières				1 671 694,81	301 024,73	1 370 670,08
Total ICNE					-10 095,66	
Décaissement réel				1 671 694,81	301 024,73	1 370 670,08
Correction ICNE négatif CA 2020				1 661 599,15	290 929,07	1 370 670,08

DONT DETTE REMBOURSEE PAR ANTICIPATION						
REPARTITION PAR PRETEUR		Capital restant dû		Echéance	Dont	
					Ira	Capital
TOTAL		0,00		0,00	0,00	0,00
ET DETTE REMBOURSEE PAR ANTICIPATION AVEC REFINANCEMENT - 166						
REPARTITION PAR PRETEUR		Capital		Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
					Intérêts courus	Capital
TOTAL		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL					301 024,73	1 370 670,08
CHARGES DE PERTES DE CHANGE-666					0,00	
AUTRES CHARGES FINANCIERES					1 300,00	
CORRECTION ICNE					-10 095,66	
CHAPITRE 66+16 (REEL)				CA 2018	292 229,07	1 370 670,08

Extinction de la dette

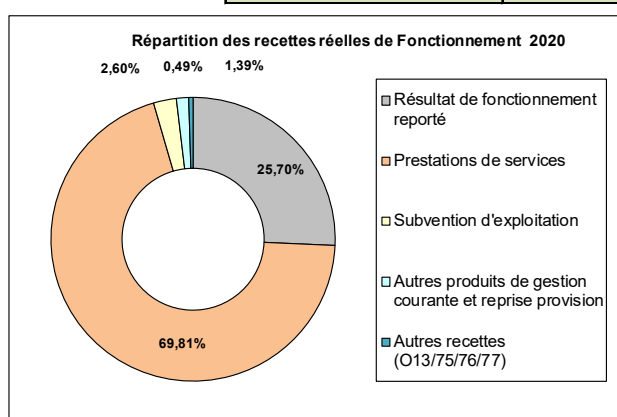
ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2020	1 370 670,08	301 024,73	1 671 694,81	10 754 527,35
2021	1 398 746,32	257 525,66	1 656 271,98	9 355 781,03
2022	1 332 258,28	213 138,01	1 545 396,29	8 023 522,75
2023	1 206 189,15	173 044,51	1 379 233,66	6 817 333,60
2024	1 133 262,69	141 614,96	1 274 877,65	5 684 070,91
2025	1 080 013,32	111 325,38	1 191 338,70	4 604 057,59
2026	877 727,01	86 034,41	963 761,42	3 726 330,58
2027	589 257,91	67 359,79	656 617,70	3 137 072,67
2028	507 354,83	57 965,45	565 320,28	2 629 717,84
2029	485 335,57	49 613,54	534 949,11	2 144 382,27
2030	426 516,80	41 983,58	468 500,38	1 717 865,47
2031	399 452,35	36 416,67	435 869,02	1 318 413,12
2032	369 461,95	29 925,50	399 387,45	948 951,17
2033	301 896,57	24 446,60	326 343,17	647 054,60
2034	207 584,74	19 714,02	227 298,76	439 469,86
2035	142 953,29	16 607,48	159 560,77	296 516,57
2036	44 184,63	14 189,97	58 374,60	252 331,94
2037	46 158,33	12 075,49	58 233,82	206 173,61
2038	48 269,21	9 866,55	58 135,76	157 904,40
2039	50 470,13	7 556,60	58 026,73	107 434,27
2040	52 785,23	5 141,33	57 926,56	54 649,04
2041	54 649,04	3 277,52	57 926,56	0,00
TOTAL GENERAL	12 125 197,43	1 679 847,75	13 805 045,18	

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Recettes réelles de fonctionnement

30 538 906,03 euros

Recettes de fonctionnement	Montant	
Résultat de fonctionnement reporté	7 848 487,35	25,70%
Prestations de services	21 319 511,87	69,81%
Subvention d'exploitation	795 082,04	2,60%
Autres produits	424 942,58	1,39%
Autres recettes (O13/75/76/77)	150 882,19	0,49%
	30 538 906,03	100,00%



Les recettes de prestations de services proviennent des usagers et intègrent notamment :

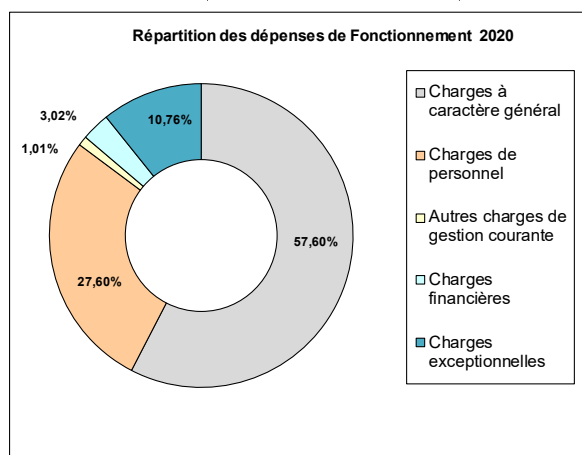
- la redevance assainissement,
- les branchements eaux usées et la PRE/PFAC,
- divers produits de service.

Les subventions d'exploitation concernent la participation des communes extérieures pour le traitement des eaux usées (Larçay, La Ville-aux-Dames).

Dépenses réelles de fonctionnement

14 367 802,68 euros

Dépenses de fonctionnement	Montant	
Charges à caractère général	8 275 212,99	57,60%
Charges de personnel	3 966 172,78	27,60%
Autres charges de gestion courante	145 373,05	1,01%
Charges financières	434 376,10	3,02%
Charges exceptionnelles	1 546 667,76	10,76%
	14 367 802,68	100,00%



Les charges à caractère général intègrent les dépenses liées aux fournitures d'électricité, d'eau et de produits de traitement de stations, aux travaux confiés aux entreprises, à l'entretien des bâtiments et des matériels, aux impôts et taxes.

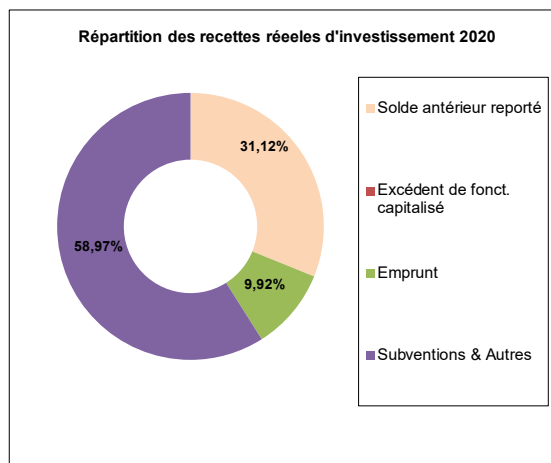
Les charges de personnel représentent la rémunération de l'ensemble des personnels du service assainissement administratif et technique.

Les charges financières sont liées à l'intérêt de la dette.

Recettes réelles d'investissement

10 082 064,00 euros

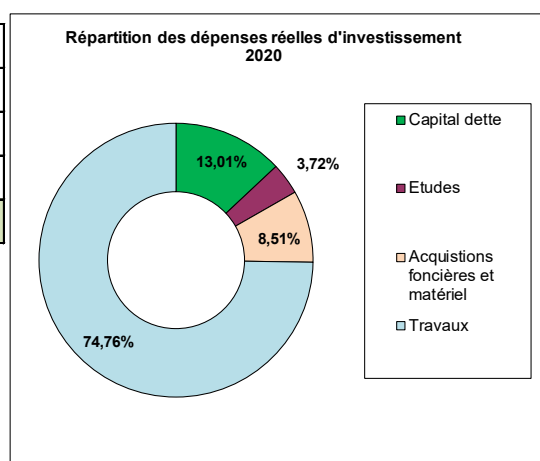
Recettes d'investissement	Montant	
Solde antérieur reporté	3 137 162,38	31,12%
Excédent de fonct. capitalisé	0,00	0,00%
Emprunt	1 000 000,00	9,92%
Subventions & Autres	5 944 901,62	58,97%
	10 082 064,00	100,00%



Dépenses réelles d'investissement

14 901 269,33 euros

Dépenses d'investissement	Montant	
Capital dette	1 938 388,53	13,01%
Etudes	554 780,20	3,72%
Acquisitions foncières et matériel	1 268 232,51	8,51%
Travaux	11 139 868,09	74,76%
	14 901 269,33	100,00%



Etat de la dette

BUDGET ASSAINISSEMENT	2019
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS	A1

DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS						
REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2020	Intégration dette	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
					Intérêts	Capital
TOTAL	34 009 368,26	13 801 575,51	0,00	2 378 030,33	439 641,80	1 938 388,53
Auprès des organismes de droit privé	32 113 996,98	12 138 487,23	0,00	2 254 320,36	439 641,80	1 814 678,56
CREDIT FONCIER DE France-BPCE	30 000 000,00	10 163 797,40		2 172 437,01	432 583,51	1 739 853,50
SFIL/DCL, EX.DEXIA-CLF, B.POSTALE	1 000 000,00	916 666,65		73 662,51	6 995,83	66 666,68
GROUPE CREDIT AGRICOLE	1 113 996,98	1 058 023,18		8 220,84	62,46	8 158,38
Auprès des organismes de droit public	1 895 371,28	1 663 088,28	0,00	123 709,97	0,00	123 709,97
AGENCE DE L'EAU Loire-Bretagne	1 895 371,28	1 663 088,28		123 709,97	0,00	123 709,97
Dettes provenant d'émissions obligataires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total		13 801 575,51				
Annuité hors opérations particulières				2 378 030,33	439 641,80	1 938 388,53
Total ICNE					-6 265,70	
Dcaissement réel				2 378 030,33	439 641,80	1 938 388,53
Correction ICNE négatif CA 2020				2 371 764,63	433 376,10	1 938 388,53

Rapport annuel 2020

sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement eaux usées

Page 110

DONT DETTE REMBOURSEE PAR ANTICIPATION						
REPARTITION PAR PRETEUR		Capital restant dû		Echéance	Dont	
					Ira	Capital
TOTAL		0,00		0,00	0,00	0,00
ET DETTE REMBOURSEE PAR ANTICIPATION AVEC REFINANCEMENT - 166						
REPARTITION PAR PRETEUR		Capital		Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
					Intérêts courus	Capital
TOTAL		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL					439 641,80	1 938 388,53
CHARGES DE PERTES DE CHANGE-666					0,00	
AUTRES CHARGES FINANCIERES					1 000,00	
CORRECTION ICNE					-6 265,70	
CHAPITRE 66+16 (REEL)				CA 2018	434 376,10	1 938 388,53

Extinction de la dette

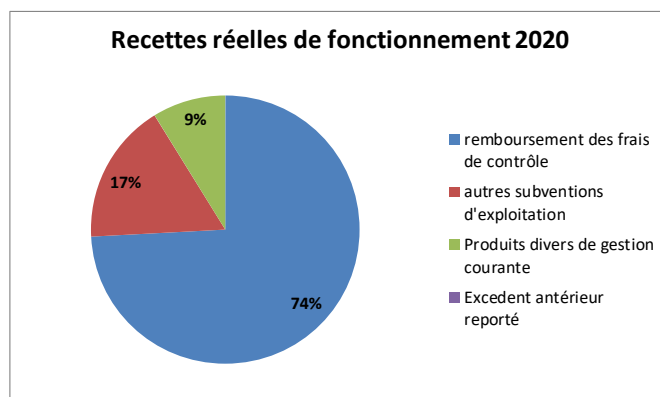
ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2020	1 938 388,53	439 641,80	2 378 030,33	13 801 575,51
2021	2 067 222,33	372 670,05	2 439 892,38	11 734 353,18
2022	1 911 439,50	301 708,76	2 213 148,26	9 822 913,68
2023	1 003 613,08	252 206,44	1 255 819,52	8 819 300,60
2024	1 030 339,40	225 220,58	1 255 559,98	7 788 961,20
2025	1 058 019,18	196 076,55	1 254 095,73	6 730 942,02
2026	1 086 686,39	166 527,11	1 253 213,50	5 644 255,63
2027	1 116 376,48	135 940,60	1 252 317,08	4 527 879,15
2028	1 139 590,28	104 556,31	1 244 146,59	3 388 288,87
2029	1 170 741,34	71 517,39	1 242 258,73	2 217 547,53
2030	1 203 717,39	37 599,12	1 241 316,51	1 013 830,14
2031	257 580,77	2 486,66	260 067,43	756 249,37
2032	257 762,40	1 818,36	259 580,76	498 486,97
2033	257 944,48	1 149,57	259 094,05	240 542,49
2034	172 609,01	480,30	173 089,31	67 933,48
2035	67 933,48	114,80	68 048,28	0,00
TOTAL GENERAL	15 739 964,04	2 309 714,40	18 049 678,44	

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Recettes réelles de fonctionnement

69 460,68 euros

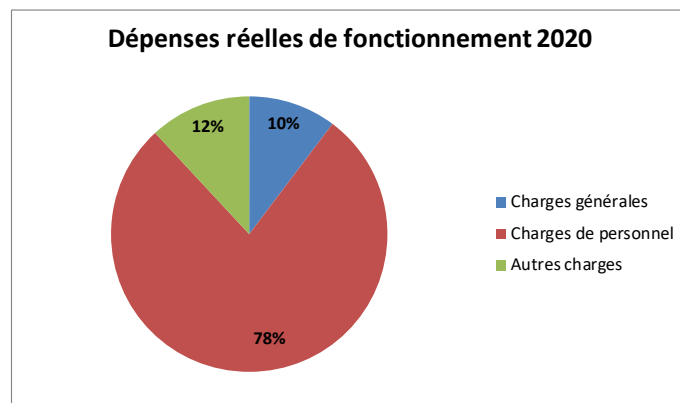
Recettes de fonctionnement	montant	
remboursement des frais de contrôle	51 520,00	74%
autres subventions d'exploitation	11 820,00	17%
Produits divers de gestion courante	6 120,68	9%
Excedent antérieur reporté	0	0%
	69 460,68	100%



Dépenses réelles de fonctionnement

53 080,70 euros

Dépenses de fonctionnement	montant	
Charges générales	5 451,83	10%
Charges de personnel	41 311,58	78%
Autres charges	6 317,29	12%
	53 080,70	100%

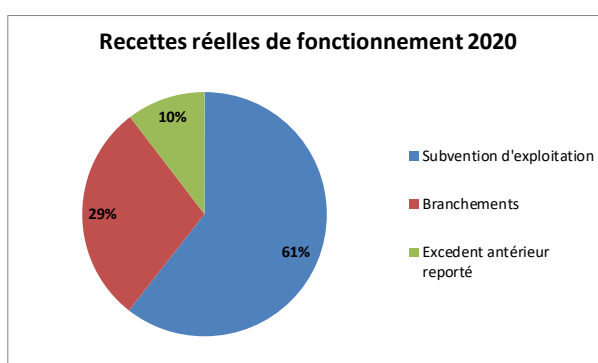


LE BUDGET ANNEXE EAUX PLUVIALES

Recettes réelles de fonctionnement

799 191,35 euros

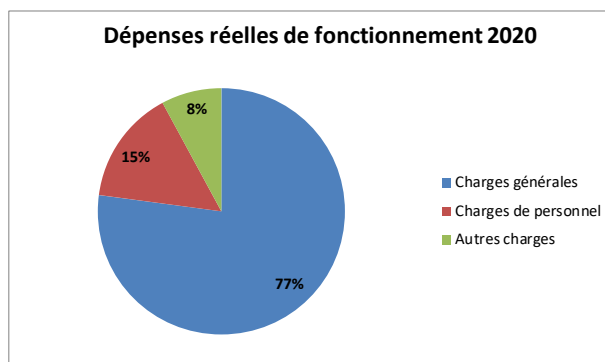
Recettes de fonctionnement	montant	
Subvention d'exploitation	484 200,00	61%
Branchements	231 900,00	29%
Excedent antérieur reporté	83 091,35	10%
	799 191,35	100%



Dépenses réelles de fonctionnement

522 069,89 euros

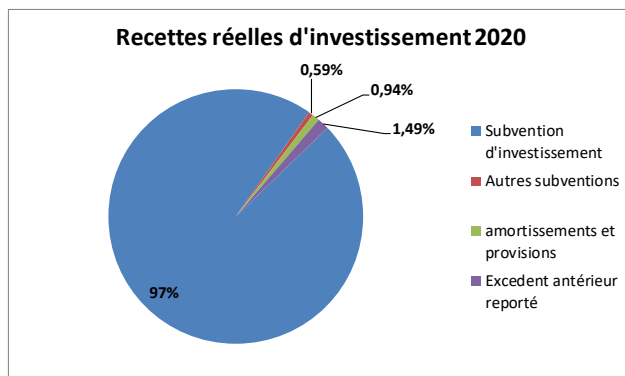
Dépenses de fonctionnement	montant	
Charges générales	402 600,47	77%
Charges de personnel	78 317,62	15%
Autres charges	41 151,80	8%
	522 069,89	100%



Recettes réelles d'investissement

4 375 522,99 euros

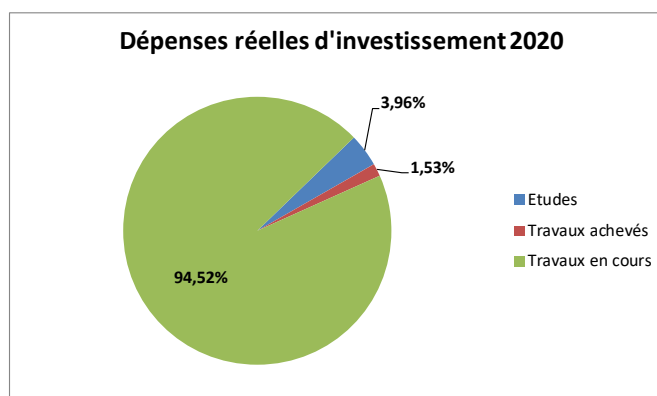
Recettes d'investissement	montant	
Subvention d'investissement	4 243 261,81	97,0%
Autres subventions	26 021,07	0,6%
amortissements et provisions	41 151,80	0,9%
Excedent antérieur reporté	65 088,31	1,5%
	4 375 522,99	100%



Dépenses réelles d'investissement

4 274 020,27 euros

Dépenses d'investissement	montant	
Etudes	169 092,89	4,0%
Travaux achevés	65 247,90	1,5%
Travaux en cours	4 039 679,48	94,5%
	4 274 020,27	100,0%



Partie 7

ANNEXES

ANNEXE 1 : Analyses et Fréquences de contrôle de la qualité de l'eau potable

CONTENU DES ANALYSES TYPES - Arrêté du 21 janvier 2010

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
Paramètres microbiologiques						
			Spores de microorganismes anaérobies sulfito-réducteurs (pour les eaux d'origine superficielle ou influencées par une eau d'origine superficielle)		Spores de microorganismes anaérobies sulfito-réducteurs (pour les eaux d'origine superficielle ou influencées par une eau d'origine superficielle)	
			Bactéries coliformes		Bactéries coliformes	
Entérocoques intestinaux	Entérocoques intestinaux		Entérocoques intestinaux		Entérocoques intestinaux	
Escherichia coli	Escherichia coli		Escherichia coli		Escherichia coli	
			Dénombrement des microorganismes revivifiables à 22° C et 36° C		Dénombrement des microorganismes revivifiables à 22° C et 36° C	
Paramètres chimiques et organoleptiques						
				Acrylamide (3)		Acrylamide (3)
	Agents de surface réagissant au bleu de méthylène (lauryl sulfate de sodium)					
	Aluminium			Aluminium	Aluminium (lorsqu'il est utilisé comme agent de floculation)	
Ammonium (NH4 +)	Ammonium (NH4 +)		Ammonium (NH4 +)		Ammonium (NH4 +)	
Antimoine						Antimoine
Arsenic	Arsenic			Arsenic (2)		
Aspect, couleur, odeur	Aspect, couleur, odeur		Aspect, couleur, odeur, saveur		Aspect, couleur, odeur, saveur	
	Azote Kjeldhal (N)					
	Baryum (Ba)			Baryum (Ba)		
		Benzène		Benzène		
Bore	Bore			Bore (2)		
				Bromates		
				(si l'eau subit un traitement d'ozonation ou un traitement de chloration)		
		Diphényléther-bromés : somme des congénères n° s 28, 47, 99, 100, 153 et 154				
Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)				Cadmium (Cd)
Carbone organique total	Carbone organique total		Carbone organique total (6) ou oxydabilité au KMnO4 à chaud en milieu acide			
			Chlore libre et total (ou tout autre paramètre représentatif du traitement de désinfection)		Chlore libre et total (ou tout autre paramètre représentatif du traitement de désinfection)	
						Chlorites (si l'eau subit un traitement au dioxyde de chlore)
		Chloroalcane				
		C10-13				
				Chlorure de vinyle		Chlorure de vinyle (3)
Chlorures (Cl-)	Chlorures (Cl-)		Chlorures (Cl-) (1)			
	Chrome (Cr)					Chrome (Cr)
Conductivité	Conductivité		Conductivité		Conductivité	

Rapport annuel 2020

sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement eaux usées

Page 115

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
Paramètres chimiques et organoleptiques						
	Cuivre (Cu)					Cuivre (Cu)
	Cyanures totaux			Cyanures totaux (2)		
	Demande biochimique en oxygène à 5 jours (DBO5)					
	Demande chimique en oxygène (DCO)					
Calcium	Calcium		Dureté (ou Titre hydrotimétrique) (1)			
Magnésium	Magnésium					
		1, 2-dichloroéthane		1, 2-dichloroéthane		
		Dichlorométhane				
		Di-(2-éthylhexyl) phtalate				
				Epichlorhydrine (3)		Epichlorhydrine (3)
Equilibre calcocarbonique	Equilibre calcocarbonique			Equilibre calcocarbonique (5)		
Fer dissous (sur échantillon filtré à 0, 45 µm)	Fer dissous (sur échantillon filtré à 0, 45 µm)			Fer total	Fer total (lorsqu'il est utilisé comme agent de floculation et pour les eaux déferriées)	Fer total
Fluorures (F-)	Fluorures (F-)			Fluorures (F-) (2)		
	Hydrocarbures aromatiques polycycliques : somme de fluoranthène, benzo [b] fluoranthène, benzo [k] fluoranthène, benzo [a] pyrène, benzo [g, h, i] péryène et indéno [1, 2, 3-cd] pyrène	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (par substance individuelle) : anthracène, naphthalène, fluoranthène, benzo [b] fluoranthène, benzo [k] fluoranthène, benzo [a] pyrène, benzo [g, h, i] péryène et indéno [1, 2, 3-cd] pyrène				Hydrocarbures aromatiques polycycliques : benzo [a] pyrène (substance individuelle) et somme de benzo [b] fluoranthène, benzo [k] fluoranthène, benzo [g, h, i] péryène et indéno [1, 2, 3-cd] pyrène
		Hexachlorobenzène				
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés	Hydrocarbures dissous ou émulsionnés					
Manganèse	Manganèse		Manganèse (si traitement de	Manganèse (2)		
	Matières en suspension					
	Mercure (Hg)	Mercure (Hg)		Mercure (Hg) (2)		
	Microcystines (4)			Microcystines (4)		
Nickel	Nickel	Nickel				Nickel
Nitrates (NO3-)	Nitrates (NO3-)		Nitrates (NO3-)		Nitrates (NO3-) (si plusieurs ressources en eau au niveau de l'unité de distribution dont une au moins délivre une eau dont la concentration en nitrates est supérieure à 50 mg / L)	
Nitrites (NO2-)	Nitrites (NO2-)		Nitrites (NO2-)			Nitrites (NO2-)
		4-nonylphénol				
		4-(1, 1', 3, 3'-tétraméthylbutyl)-phénol				
Pesticides (par substance individuelle)	Pesticides (par substance individuelle)	Pesticides (par substance individuelle) : alachlore, atrazine, chlorfenvinphos, chlorpyrifos, diuron, endosulfan (somme des isomères alpha-et bêta-), hexachlorobutadiène, hexachlorocyclohexane (somme des isomères alpha-, bêta-, delta-, gamma-), isoproturon, pentachlorobenzène, pentachlorophénol, simazine et trifluraline		Pesticides (2) (par substance individuelle : les substances susceptibles d'être présentes doivent être recherchées en priorité)		

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
Paramètres chimiques et organoleptiques						
Potentiel hydrogène (pH)	Potentiel hydrogène (pH)		Potentiel hydrogène (pH)		Potentiel hydrogène (pH)	
	Phénols (indice phénol)					
Phosphore total (P2O5)	Phosphore total (P2O5)					
	Plomb	Plomb				Plomb
Sélénium (Se)	Sélénium (Se)			Sélénium (Se) (2)		
Silice	Silice					
Sodium	Sodium			Sodium		
Sulfates	Sulfates		Sulfates			
Taux de saturation en oxygène dissous	Taux de saturation en oxygène dissous					
Température	Température		Température		Température	
Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène	Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène			Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène		
				Trihalométhanes : somme de chloroforme, bromoforme, dibromochlorométhane et bromodichlorométhane (si l'eau subit un traitement de chloration)		Trihalométhanes : somme de chloroforme, bromoforme, dibromochlorométhane et bromodichlorométhane (s'il y a une rechloration ou si la teneur en chlore ¹ 0,5 mg / L)
Carbonates	Carbonates		Titre alcalimétrique complet (1)			
Hydrogénocarbonates	Hydrogénocarbonates					
		Tributylétain-cation				
		Trichlorobenzène : somme des isomères 1, 2, 4-, 1, 2, 3-et 1, 3, 5-				
		Trichlorométhane (chloroforme)				
Turbidité	Turbidité		Turbidité		Turbidité	
	Zinc (Zn)					
Paramètres radiologiques						
				Activité alpha globale (1, 7)		
				Activité bêta globale (1, 7)		
				Tritium (2, 1, 7)		

(1) Ces paramètres peuvent être exclus de l'analyse dans les conditions mentionnées à l'article 3-IV du présent arrêté.

(2) Ces paramètres peuvent être exclus de l'analyse dans les conditions mentionnées à l'article 3-V du présent arrêté.

(3) La limite de qualité se réfère à la concentration résiduelle en monomères dans l'eau, calculée conformément aux spécifications de la migration maximale du polymère correspondant en contact avec l'eau.

(4) Seulement nécessaire lorsque les observations visuelles et / ou analytiques mettent en évidence un risque de prolifération de cyanobactéries.

(5) Les concentrations en calcium, magnésium et potassium doivent être exprimées par le laboratoire d'analyses concomitamment au calcul de l'équilibre calcocarbonique.

(6) Ce paramètre doit être mesuré pour les systèmes de production et de distribution desservant au moins 5 000 habitants.

(7) Afin de déterminer l'activité bêta globale résiduelle, le potassium doit être recherché concomitamment à la mesure des paramètres radiologiques. La mesure du potassium est réalisée lors de la mesure de l'équilibre calcocarbonique. En cas de valeurs supérieures à 0,1 Bq / L (activité alpha globale) ou 1,0 Bq / L (activité bêta globale), il est procédé à l'analyse des radionucléides spécifiques définis dans l'arrêté mentionné à l'article R. 1321-20.

RESSOURCE			
DÉBIT (m³/jour)	FRÉQUENCE ANNUELLE		
	RP	RS	RSadd (9)
Inférieur à 10	0, 2 (8)	0, 5 (8)	
De 10 à 99	0, 2 (8)	1	
De 100 à 1 999	0, 5 (8)	2	4 (10)
De 2 000 à 5 999	1	3	8 (10)
De 6 000 à 19 999	2	6	12 (10)
Supérieur ou égal à 20 000	4	12	12

(8) 0, 2 et 0, 5 correspondent respectivement à une analyse tous les 5 ans et tous les 2 ans.

(9) Les analyses de type RSadd sont à réaliser sur une année civile et pour la première fois en 2010.

(10) Ces fréquences de prélèvements et d'analyses s'appliquent aux paramètres définis dans le tableau 1 de l'annexe I (RSadd). Pour les paramètres cadmium, mercure, nickel, plomb et les hydrocarbures aromatiques polycycliques, également contrôlés dans les analyses de type RS, ces fréquences se substituent à celles des analyses de type RS.

DISTRIBUTION ET UTILISATION					
POPULATION DESSERVIE	DÉBIT (m³/jour)	FRÉQUENCE ANNUELLE			
		P1	P2 (11)	D1 (12)	D2 (13)
De 0 à 49 habitants	De 0 à 9	1	Entre 0, 1 et 0, 2	Entre 2 et 4	Entre 0, 1 et 0, 2
De 50 à 499 habitants	De 10 à 99	2	Entre 0, 2 et 0, 5	Entre 3 et 4	Entre 0, 2 et 0, 5
De 500 à 1 999 habitants	De 100 à 399	2	1	6	1
De 2 000 à 4 999 habitants	De 400 à 999	3	1	9	1
De 5 000 à 14 999 habitants	De 1 000 à 2 999	5	2	12	2
De 15 000 à 29 999 habitants	De 3 000 à 5 999	6	3	25	3
De 30 000 à 99 999 habitants	De 6 000 à 19 999	12	4	61	4
De 100 000 à 149 999 habitants	De 20 000 à 29 999	24	5	150	5
De 150 000 à 199 999 habitants	De 30 000 à 39 999	36	6	210	6
De 200 000 à 299 999 habitants	De 40 000 à 59 999	48	8	270	8
De 300 000 à 499 999 habitants	De 60 000 à 99 999	72	12	390	12
De 500 000 à 624 999 habitants	De 100 000 à 124 999	100	12	630	12
Supérieur ou égal à 625 000 habitants	Supérieur ou égal à 125 000	144	12 (14)	800 (15)	12 (14)

(11) L'analyse de type P2 est à réaliser en complément d'une analyse de type P1.

(12) Pour les populations supérieures à 500 habitants, le nombre d'analyses à effectuer est obtenu par interpolation linéaire entre les chiffres fixés dans la colonne D1 (le chiffre étant arrondi à la valeur entière la plus proche). Le chiffre inscrit dans la colonne D1 correspond à la borne inférieure de chaque classe de débit.

(13) L'analyse de type D2 est à réaliser en complément d'une analyse de type D1.

(14) Pour cette catégorie, une analyse supplémentaire doit être réalisée par tranche supplémentaire de 25 000 m³/j du volume total.

(15) Pour cette catégorie, trois analyses supplémentaires doivent être réalisées par tranche supplémentaire de 1 000 m³/j du volume total.

ANNEXE 2 : NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU DES ABONNES ET SUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

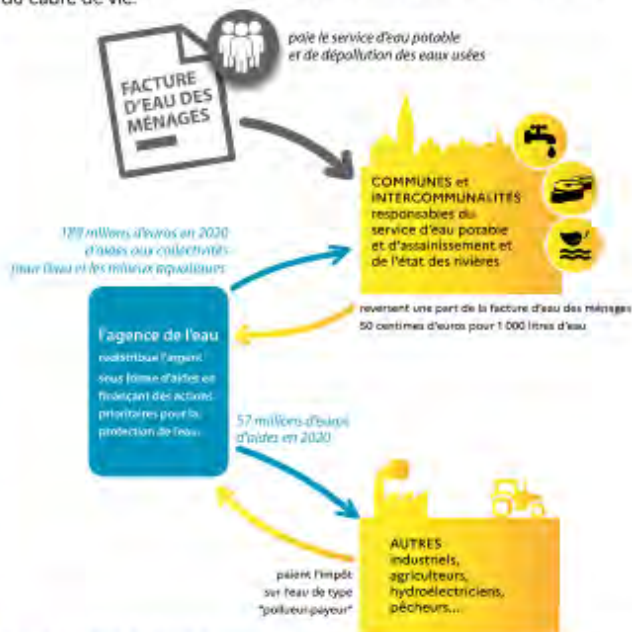
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.servicedeaufrance.fr



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1067 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
(à diffuser en 2021)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 353 millions d'euros dont plus de 273 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2020 est la seconde année du 1^{er} programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.



En 2020, sur 100 euros d'aides, 22,11 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales.

2

Rapport annuel de maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

FRANCE RELANCE

Le plan de relance gouvernemental « France Relance » doté de 100 milliards d'euros, délègue des crédits aux agences de l'eau. Le budget supplémentaire pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne est de 43,7 millions d'euros. Il permet d'accompagner davantage de projets en faveur de la transition écologique. Il est mobilisé principalement sous la forme d'appels à projets avec une instruction des dossiers au fil de l'eau pour veiller à une rapide mobilisation des crédits. Les 43,7 millions d'euros de budget supplémentaire viennent abonder les 100 millions d'euros mobilisés dès juillet 2020 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la reprise des investissements pour l'eau.



Toutes les informations sur les appels à projets (date limite fixée au 30 juin 2021) :

- > investissements des collectivités en faveur de l'alimentation en eau potable : <http://bit.ly/PR-EauPotable>
- > investissements en faveur de la réduction des rejets polluants et la mise en œuvre de l'autosurveillance : <http://bit.ly/PR-EauxUsées-Autosurv>
- > travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : <http://bit.ly/PR-Continuite>

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 22 octobre 2020, le projet de Sdage 2022-2027 et son programme de mesures associé.

Ce vote permet de proposer le projet à la consultation du public et des assemblées à partir du 1^{er} mars 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keralia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence-eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dépt. 44 - 49 - 85)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
ml-o-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (dépt. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)
17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
ml-o-mans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette - CS 20040
86282 SAINT-BENOÎT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Mammilhat sud - CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Donnez votre avis sur

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

LES
COMITÉS
DE BASSIN

les inondations
et le milieu marin

L'eau

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>



Rétrouvéz aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site enimmersion-eau.fr

Nouveau

Découvrez les nouveaux Podcasts

ANNEXE 3 : QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ? NOTE DE SYNTHÈSE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE



2020

03 77 00 04 77
BALLAN-MIRE





Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- À dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent 1) Forage de MIRE - Traitement : défermentation physico-chimique puis chloration gaz. 2) Puits au turonien de BONNETIERE - Traitement : filtration sur charbon actif et désinfection au chlore gazeux. Les eaux sont mélangées avant distribution. La gestion est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de BALLAN-MIRE.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2020, 21 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 322 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	25,4 °f	29,0 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	3,5 mg/L	14,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en pesticides. Nombre de molécules recherchées : 220.
Fluor	1,5 mg/l	0,42 mg/L	0,45 mg/L	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	20 µg/L	55 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection (< 0,20 µg/l)	Inférieure au seuil de détection (< 0,20 µg/l)	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	1,5 µg/L	5,4 µg/L	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
 Cité administrative Champ Giraud
 38 rue Edouard Vaillant – CS 94214
 37042 TOURS CEDEX 1
 Tél. 02 38 77 34 33 – Fax 02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr



2020




Quelle eau buvez-vous ?



**Recommandations
sanitaires**

Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent du forage au cénomaniens "LES PIÈCES DE LA BRANCHOIRE"
- Traitement : déferrisation physico-chimique suivi d'une chloration au chlore gazeux -
La gestion est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de CHAMBRAY-LES-TOURS.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.
Ainsi, en 2020, 23 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 402 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.
Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.santé.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	10,8 °f	11,0 °f	Eau peu calcaire
Nitrates	50 mg/l	4,5 mg/L	14,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,008 µg/L Esa metolachlore	0,023 µg/L Esa metolachlore	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 290
Fluor	1,5 mg/l	0,87 mg/L	1,00 mg/L	Eau moyennement fluorée
Fer	200 µg/l	24 µg/L	155 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	0,5 µg/L	1,1 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	0,4 µg/L	0,8 µg/L	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

CHAMBRAY

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. Compte tenu de la teneur en fluor comprise entre 0,5 et 1,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor n'est pas recommandé. La consommation de sel fluoré est déconseillée.
- Si vous déceliez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél : 02 38 77 34 33 Fax : 02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

2020

Carte
FONDETTES (LUYNES)

Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- À dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous déceliez un goût de chlore, mettez une carafe d'eau au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ressources – origines de l'eau

L'eau distribuée provient de LUYNES : Forage au cénonien "LES PINS"
- Traitement : déferrisation biologique et désinfection au chlore gazeux.
La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne les communes de LUYNES, de SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY
sauf "La Queue de Merluiche" et le hameau « Chesne vert » à FONDETTES.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.
Ainsi, en 2020, 16 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 377 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.
Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	22,0 °f	23,0 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	0,2 mg/L	0,5 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,001 µg/L Hexachlorobenzène	0,002 µg/L Hexachlorobenzène	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 268.
Fluor	1,5 mg/l	0,24 mg/L	0,24 mg/L	Eau faiblement fluorée.
Fer	200 µg/l	17 µg/L	184 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	0,1 µg/L	0,2 µg/L	Eau conforme en arsenic.
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection (< 0,20 µg/l)	Inférieure au seuil de détection (< 0,20 µg/l)	Eau conforme en sélénium
Manganèse	50 µg/l	37,2 µg/L	216,0 µg/L	Eau en moyenne conforme pour le paramètre manganèse. 1 dépassement sur 7 analyses réalisées.

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. En moyenne, eau de qualité physico-chimique conforme aux exigences réglementaires.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Graut
38 rue Edouard Vaillant – CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. 02 38 77 34 33 Fax 02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

2020

02/2020M

FONDETTES (FORAGE)

Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent du forage au cénomanien de la "BOURDONNIERE" - Traitement : déferrisation physico-chimique et désinfection au chlore gazeux. 10% de l'eau provient du champ captant dans les alluvions de la Loire et le turonien de "L'ILE GODINEAU". La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de FONDETTES ; le plateau, du lycée agricole jusqu'à la mairie incluse.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2020, 18 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 321 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	22,6 °f	24,0 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	3,0 mg/L	10,0 mg/L	Eau conforme en nitrates
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 219
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection (<0,200 mg/l)	Inférieure au seuil de détection (<0,200 mg/l)	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	5 µg/L	28 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	0,5 µg/L	0,6 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	0,7 µg/L	0,8 µg/L	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. 02 38 77 34 33 Fax 02 47 20 60 11
www.ars-centre-val-de-loire.sante.fr

● Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

● Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine

● A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.

● Si vous déceliez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer

● Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



02700325
LA RICHE




Quelle eau buvez-vous ?



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

**Recommandations
sanitaires**

Ressources – origines de l'eau

L'eau distribuée provient du forage au cénomanien "LE GRAND CARROI OUEST" à LA RICHE
- Traitement : déferrisation physico-chimique suivie d'une désinfection au chlore gazeux.
La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU à LA RICHE, en régie métropolitaine assistée à ST GENOUPH.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne les communes de RICHE (LA) (sauf secteur du Plessis), et SAINT-GENOUPH.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.
Ainsi, en 2020, 29 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 328 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.
Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	21,4 °f	22,0 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	2,8 mg/L	17,0 mg/L	Eau conforme en nitrates
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 219
Fluor	1,5 mg/l	0,62 mg/L	0,71 mg/L	Eau moyennement fluorée
Fer	200 µg/l	65 µg/L	500 µg/L	En moyenne, eau conforme en fer. 2 dépassements sur les 27 analyses effectuées.
Arsenic	10 µg/l	0,3 µg/L	0,3 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection (< 0,20 µg/l)	Inférieure au seuil de détection (< 0,20 µg/l)	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. En moyenne, eau de qualité physico-chimique conforme aux exigences réglementaires.

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. Compte tenu de la teneur en fluor comprise entre 0,5 et 1,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor n'est pas recommandé. La consommation de sel fluoré est déconseillée.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe d'eau au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. 02 38 77 34 33 - Fax 02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

2020

METTRAY

**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- À dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous détectez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent des forages au turonien des "BOURGETTERIES" et de "GUINDREAU".
- Traitement : déferisation biologique et désinfection au chlore gazeux.
La gestion est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de METTRAY.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.
Ainsi, en 2020, 11 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 321 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.
Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	34,3 °f	36,0 °f	Eau très calcaire
Nitrates	50 mg/l	0,2 mg/L	1,3 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en pesticides. Nombre de molécules recherchées : 219.
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection (< 0,200 mg/l)	Inférieure au seuil de détection (< 0,200 mg/l)	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	1 µg/L	5 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection (< 0,20 µg/l)	Inférieure au seuil de détection (< 0,20 µg/l)	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection (< 0,20 µg/l)	Inférieure au seuil de détection (< 0,20 µg/l)	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant – CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél : 02 38 77 34 33 Fax : 02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

2020

NOTRE DAME D'OE

Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. Compte tenu de la teneur en fluor comprise entre 0,5 et 1,5 mg/L, un apport complémentaire en fluor n'est pas recommandé. La consommation de sel fluoré est déconseillée.
- Si vous déceliez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent du forage au turonien de "La GANOIRE" F1 et du forage au cénomaniens "LA GANOIRE" F2 à NOTRE DAME D'OE - Traitement : l'eau du forage au cénomaniens est déferrière. Les eaux sont désinfectées au chlore gazeux et mélangées avant distribution. La gestion est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne les communes de NOTRE-DAME-D'OE et CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE (sauf Langennerie).

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2020, 18 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 306 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	36,5 °f	37,4 °f	Eau très calcaire
Nitrates	50 mg/l	10,9 mg/L	18,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,022 µg/L Atrazine déséthyl	0,024 µg/L Atrazine déséthyl	Eau conforme en pesticides. Nombre de molécules recherchées : 220.
Fluor	1,5 mg/l	0,64 mg/L	0,77 mg/L	Eau moyennement fluorée
Fer	200 µg/l	33 µg/L	193 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	0,5 µg/L	0,6 µg/L	Eau conforme en arsenic.
Sélénium	10 µg/l	2,8 µg/L	3,0 µg/L	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique

2020

10/10/2020

NOTRE DAME D'OE
(CHANCEAUX)**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous déceliez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ressources – origines de l'eau

L'eau distribuée provient du forage au tonurion de "LANGENNERIE" à CHANCEAUX SUR CHOISILLE
- Traitement : désinfection au chlore gazeux.
La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne les communes de CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE (Langennerie) et CERELLES.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.
Ainsi, en 2020, 13 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 321 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.
Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.santé.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	29,7 °f	30,0 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	17,5 mg/L	19,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,027 µg/L Esa metolachlore	0,027 µg/L Esa metolachlore	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 219.
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection (<0,200 mg/l)	Inférieure au seuil de détection (<0,200 mg/l)	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	7 µg/L	20 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	0,7 µg/L	0,7 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	3,7 µg/L	3,7 µg/L	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél : 02 38 77 34 33 Fax : 02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

2020

SAVONNIERES

SAVONNIERES (DRUYE)

**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.

- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. Compte tenu de la teneur en fluor comprise entre 0,5 et 1,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor n'est pas recommandé. La consommation de sel fluoré est déconseillée.

- Si vous detectez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ressources – origines de l'eau

L'eau distribuée provient du forage au cénomanien de "L'AUDEVERDIERE"
- Traitement : déferrisation biologique et désinfection au chlore gazeux.
La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de DRUYE, une partie du plateau de la commune de SAVONNIERES et VILLANDRY (sud).

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2020, 10 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 322 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe teste indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	26,0 °f	27,0 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	2,1 mg/L	3,5 mg/L	Eau conforme en nitrates
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,014 µg/L Spirotetramat	0,014 µg/L Spirotetramat	Eau conforme en pesticides. Nombre de molécules recherchées : 220.
Fluor	1,5 mg/l	0,81 mg/L	0,81 mg/L	Eau moyennement fluorée
Fer	200 µg/l	17 µg/L	67 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection (< 0,20 µg/l)	Inférieure au seuil de détection (< 0,20 µg/l)	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	0,3 µg/L	0,3 µg/L	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.



03/10/2022
SAVONNIERES






Recommandations sanitaires

Ressources – origines de l'eau

L'eau distribuée provient des puits de "CAVE GOUTTIERE" P2 et de "L'île aux Brions" P3 dans les alluvions du Cher et turonien à VILLANDRY - Traitement : chloration à l'eau de javel.
La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne les communes de SAVONNIERES (le bourg, la vallée et une partie du plateau), VILLANDRY (nord) et BERTHENAY.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.
Ainsi, en 2020, 11 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 298 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.
Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	28,0 °f	29,0 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	11,0 mg/L	17,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,045 µg/L Esa metolachlore	0,095 µg/L Esa metolachlore	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 219.
Fluor	1,5 mg/l	0,24 mg/L	0,24 mg/L	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	10 µg/L	33 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	1,1 µg/L	1,1 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	3,9 µg/L	3,9 µg/L	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous déceliez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. 02 38 77 34 33 Fax 02 47 20 60 11
www.ars-centre-val-de-loire.sante.fr



2020

ST CYR SUR LOIRE



Quelle eau buvez-vous ?



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Recommandations sanitaires

Ressources – origines de l'eau

Sur la commune de TOURS : champ captant de "L'île Simon" 3 puits à drains rayonnants dans les alluvions de La Loire et forage au Cénomaniens « Ile Simon F7 » (L'eau du cénomaniens ne représente que 410 m³/an soit 0.0017%) - Traitement : déferisation-démanganisation biologique et désinfection au bioxyde de chlore.

La gestion est assurée en régie par TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Communes desservies

Le réseau dessert ST CYR SUR LOIRE, LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE et TOURS NORD sauf le secteur délimité par les avenues Magnot et Gustave Eiffel et les rues des Bordiers et François Hardouin.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2020, 76 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 403 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en main ou sur le site internet : www.esupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germes tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté		12,8 °f	14,0 °f	Eau peu calcaire
Nitrates	50 mg/l	10,4 mg/L	18,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,070 µg/L Esa metolachlore	0,140 µg/L Esa metolachlore	En moyenne, eau conforme en pesticides. Nombre de molécules recherchées : 290. Nombre de molécules avec dépassement : 1. 1 dépassement sur les 16 analyses effectuées.
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection (< 0,200 mg/l)	Inférieure au seuil de détection (< 0,200 mg/l)	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	11 µg/L	34 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	2,7 µg/L	2,9 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	0,4 µg/L	0,5 µg/L	Eau conforme en sélénium
Carbone organique total (COT)	2,0 mg/l	2,1 mg(C)	3,1 mg(C)	Eau non conforme en carbone organique total (indicateur de la matière organique). 5 dépassements sur 14 analyses effectuées.

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. En moyenne, eau non-conforme sur le paramètre carbone organique total. En moyenne, tous les autres paramètres mesurés respectent les normes. Pour l'ESA metolachlore, TOURS Métropole Val de Loire possède une dérogation préfectorale depuis le 09/12/2020 pour distribuer une eau supérieure à une teneur de 0,10 µg/l et inférieure à 0,22 µg/l. Les dépassements en COT ne nécessitent pas de restrictions d'usages de l'eau.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.

À dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.

Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la couleur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire

Cité administrative Champ Grault

35 rue Edouard Vaillant - CS 94214

37042 TOURS CEDEX 1

Tél : 02 38 77 34 33 - Fax : 02 47 20 60 11

www.ars-centre-val-de-loire.sante.fr

2020

017111726

ST PIERRE DES CORPS
(LOIRE)

Ressources – origines de l'eau

L'eau a été fournie par le forage au cénomanien des "SABLONS"
- Traitement : déferrisation biologique, puis chloration gazeuse.
La gestion est assurée en régie par TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de SAINT-PIERRE-DES-CORPS entre la Loire, la rue des Ateliers et l'avenue de Stalingrad.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2020, 17 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 321 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en main ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	29,6 °f	30,0 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	0,2 mg/L	0,3 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 219.
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection (< 0,200 mg/l)	Inférieure au seuil de détection (< 0,200 mg/l)	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	9 µg/L	122 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	0,3 µg/L	0,3 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	0,1 µg/L	0,3 µg/L	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

● Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

● Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.

● A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.

● Si vous detectez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

● Si le goût ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

2020

(0940004)

ST PIERRE DES CORPS
(COLOMBIER)**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe couverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ressources – origines de l'eau

L'eau a été fournie par le forage au cénomanien * LE COLOMBIER *
- Traitement : déferrisation biologique suivie d'une désinfection au chlore gazeux.
La gestion est assurée en régie par TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de SAINT-PIERRE-DES-CORPS au sud des voies ferrées + le secteur situé entre les voies et l'avenue de Stalingrad.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2020, 13 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 296 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en main ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	29,3 °f	30,0 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	0,7 mg/L	0,8 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 219
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection (< 0,200 mg/l)	Inférieure au seuil de détection (< 0,200 mg/l)	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	26 µg/L	97 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	0,5 µg/L	0,5 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection (< 0,20 µg/l)	Inférieure au seuil de détection (< 0,20 µg/l)	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 84214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél : 02 38 77 34 33 Fax : 02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

2020

03/11/2020 14:07:00 (7)
ST AVERTIN et LARCAY

Ressources – origines de l'eau

A SAINT AVERTIN, forage au cénomanien de "ROSNAY" et 3 captages de la "Prairie de Cangé" : forages au cénomanien de "L'ECHORCHEVEAU" et des "GRAVIERS" + puits dans les alluvions du Cher dont l'eau est chlorée - Traitement eau du cénomanien : déferrisation physico-chimique, chloration gazeuse. Et mélange avec l'eau de TOURS (alluvions) dans la bache de ROSNAY. La gestion de l'eau est assurée par TOURS METROPOLE VDL pour St Avertin et la mairie de LARCAY pour la commune de LARCAY.

Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. Compte tenu de la teneur en fluor comprise entre 0,5 et 1,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor n'est pas recommandé. La consommation de sel fluoré est déconseillée.
- Si vous dépalez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si le saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne les communes de ST AVERTIN et LARCAY.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2020, 36 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 328 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en main ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	24,0 °f	28,0 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	6,4 mg/L	9,4 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,006 µg/L Esa metolachlore	0,036 µg/L Esa metolachlore	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 219.
Fluor	1,5 mg/l	0,60 mg/L	1,06 mg/L	Eau moyennement fluorée
Fer	200 µg/l	38 µg/L	208 µg/L	En moyenne, eau conforme en fer. 1 dépassement sur les 34 analyses effectuées.
Arsenic	10 µg/l	0,8 µg/L	2,4 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	1,6 µg/L	1,8 µg/L	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique, En moyenne, eau de qualité physico-chimique conforme aux exigences réglementaires.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant – CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. 02 38 77 34 33 Fax 02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

2020

02 38 77 34 33

JOUE-LES-TOURS

Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent de 1) Aux "2 Lions" à TOURS : forages au cénomanien St Sauveur F1 et F2, tous les 2 défermisés et mélangés à l'eau traitée de l'usine de Pont de Cher (clarification, ozonation, filtration sur charbon actif et chloration gazeuse) ; 2) Près du château d'eau : forages au cénomanien de « La Mignonne » F3 et de « La Troue » F4 - Traitement : défermisation et désinfection au chlore gazeux. Les eaux issues des 2 sites sont mélangées dans le château d'eau de 4000 m3 avant distribution. La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

R Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.

- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.

- Si vous détectez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

- Si le savoir ou le couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de JOUE-LES-TOURS.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2020, 61 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 322 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximales	Commentaires
Dureté	-	25,2 °f	33,0 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	11,1 mg/L	26,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,010 µg/L Esa metolachlore	0,025 µg/L Esa metolachlore	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 220
Fluor	1,5 mg/l	0,25 mg/L	0,38 mg/L	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	57 µg/L	429 µg/L	En moyenne, eau conforme en fer. 2 dépassements sur les 56 analyses effectuées.
Arsenic	10 µg/l	0,3 µg/L	0,4 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	0,1 µg/L	0,2 µg/L	Eau conforme en sélénium
Carbone organique total (COT)	2,0 mg/l	1,3 mg(C)	2,8 mg(C)	Eau en moyenne conforme en carbone organique total (indicateur de la matière organique). 2 dépassements sur 12 analyses effectuées.

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. En moyenne, eau de qualité physico-chimique conforme aux exigences réglementaires. Les dépassements ponctuels en COT et en FER ne nécessitent pas de restrictions d'usages de l'eau.



TOURS (VILLE)



Quelle eau buvez-vous ?



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INDRE-ET-LOIRE

Recommandations sanitaires

Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent des Champs captant les alluvions de La Loire de "L'ILE AUCARD" (20 puits) et de "L'ILE AUX VACHES" (21 puits) et du forage au cénomanien "ILE AUCARD F (200 m de profondeur)". Traitement : Ozonation, filtration sur charbon actif et désinfection au chlore gazeux. La gestion de l'eau est assurée en régie par TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne TOURS Centre et Sud et TOURS Nord le secteur délimité par les avenues Maginot et Gustave Eiffel et les rues des Bordiers et François Hardouin. Puis LA RICHE le secteur du « Plessis ».

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2020, 169 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 322 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	~	13,1 °f	15,0 °f	Eau peu calcaire
Nitrates	50 mg/l	10,5 mg/L	19,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,047 µg/L Esa metolachlore	0,099 µg/L Esa metolachlore	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 220
Fluor	1,5 mg/l	0,01 mg/L	0,22 mg/L	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	5 µg/L	60 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	3,1 µg/L	3,3 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	0,6 µg/L	0,8 µg/L	Eau conforme en sélénium
Carbone organique total (COT)	2,0 mg/l	1,7 mg(C)	2,6 mg(C)	En moyenne, eau conforme en carbone organique total (indicateur de la matière organique). 3 dépassements sur 23 analyses effectuées.
Manganèse	50 µg/l	6,3 µg/L	63,1 µg/L	En moyenne eau conforme en manganèse. 2 dépassements sur 36 analyses effectuées

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. En moyenne, eau de qualité physico-chimique conforme aux exigences réglementaires.

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. Le teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous detectez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
 Cité administrative Champ Girault
 38 rue Edouard Vaillant – CS 94214
 37042 TOURS CEDEX 1
 Tél : 02 38 77 34 33 Fax : 02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

2020

000051000

FONDETTES (PUITS)

Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent de "L'ILE GODINEAU" : Champ captant de 4 forages dans les alluvions de la Loire et le turonien - Traitement : chloration à l'eau de javel.
La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la partie basse de FONDETTES et le plateau à hauteur de 10% de l'eau distribuée.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2020, 22 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 329 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germes tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	24,8 °f	31,0 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	10,1 mg/L	23,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,049 µg/L Esa metolachlore	0,069 µg/L Esa metolachlore	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 220
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection (<0,200 mg/l)	Inférieure au seuil de détection (<0,200 mg/l)	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	5 µg/L	22 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	2,2 µg/L	2,3 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	8,3 µg/L	14,0 µg/L	En moyenne, eau conforme en sélénium. 3 dépassements sur les 5 analyses effectuées.

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. En moyenne, eau de qualité physico-chimique conforme aux exigences réglementaires. A une teneur de inférieure à 30 µg/l de sélénium, l'ensemble de la population est exposée à une dose inférieure à la limite de sécurité sanitaire proposée par l'EFSA (autorité européenne de sécurité des aliments), l'ANSES (agence de sécurité sanitaire française) et l'OMS (organisation mondiale de la santé).

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vallant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél : 02 39 77 34 33 Fax : 02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

Recommandations sanitaires

● Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

● Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.

● A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.

● Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

● Si le saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

2020

07/2017/2020

PARCAY
MESLAY (ROCHECORBON)**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous déceliez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent du forage au cénomanien "FRASNES" de PARCAY MESLAY - Traitement : déferrisation biologique, puis désinfection au chlore gazeux - et de TOURS (champ captant dans les alluvions de La Loire). Le mélange des eaux se fait dans un réservoir à PARCAY MESLAY. La gestion est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne les communes de ROCHECORBON et PARCAY-MESLAY.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2020, 18 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 321 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	18,1 °f	20,0 °f	Eau peu calcaire
Nitrates	50 mg/l	7,4 mg/L	14,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,014 µg/L ESA métolachlore	0,014 µg/L ESA métolachlore	Eau conforme en pesticides. Nombre de molécules recherchées : 219.
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection (< 0,200 mg/l)	Inférieure au seuil de détection (< 0,200 mg/l)	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	10 µg/L	15 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	1,9 µg/L	2,0 µg/L	Eau conforme en arsenic.
Sélénium	10 µg/l	0,2 µg/L	0,2 µg/L	Eau conforme en sélénium.

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. Eau de qualité physico-chimique conforme aux exigences réglementaires.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél : 02 38 77 34 33 Fax : 02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

ANNEXE 4 : FACTURES AU 1er JANVIER 2019

ET AU 1er JANVIER 2020

Rapport annuel 2019

sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement eaux usées

BAILLAN-MIRE									
Facture standard Base 120 m3									
Qlè en m3	1er janvier 2020 prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	1er janvier 2021 prix unitaire	Montant € HT	Variation %		
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement									
Abonnement (part délégataire)		19,86		19,86		19,86	0,00%		
Abonnement (part collectivité)		11,33		11,33		11,33	0,00%		
Consommation									
Consommation (part délégataire)	120	0,2982	35,784	0,2982		35,784	0,00%		
Consommation (part collectivité)	120	0,442	53,04	0,442		53,04	0,00%		
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0391	4,692	0,0425		5,1	8,70%		
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
Redevance assainissement (part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18		141,6	0,00%		
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
Lutte contre la pollution (Ag. de l'Eau)	120	0,23	27,6	0,23		27,6	0,00%		
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,15		18	0,00%		
MONTANT € HT		311,91		312,31		312,31	0,13%		
MONTANT € TTC		336,24		336,67		336,67	0,13%		

CHAMBRAY-LES-TOURS									
Facture standard Base 120 m3									
Qlè en m3	1er janvier 2020 prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	1er janvier 2021 prix unitaire	Montant € HT	Variation %		
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement									
Abonnement (part délégataire)		11,72		12,51		12,51	6,74%		
Abonnement (part collectivité)	0	0	0	0		0			
Consommation									
Consommation (Part délégataire)	120	0,4561	54,732	0,5993		71,916	31,40%		
Consommation (Part collectivité)	120	0,2485	29,82	0,2485		29,82	0,00%		
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0424	5,09	0,0424		5,09	0,00%		
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18		141,6	0,00%		
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
Lutte contre la pollution (Ag. de l'Eau)	120	0,23	27,6	0,23		27,6	0,00%		
Modernisation rés eaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,15		18	0,00%		
MONTANT € HT		288,56		306,53		306,53	6,23%		
MONTANT € TTC		311,61		330,58		330,58	6,09%		

BERTHENAY									
Facture standard Base 120 m3									
Qlè en m3	1er janvier 2020 prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	1er janvier 2021 prix unitaire	Montant € HT	Variation %		
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement									
Abonnement (part délégataire)		27,44		27,78		27,78	1,24%		
Abonnement (part collectivité)		22		22		22	0,00%		
Consommation									
Consommation (part délégataire)	120	0,648	77,76	0,656		78,72	1,23%		
Consommation (part collectivité)	120	0,406	48,72	0,406		48,72	0,00%		
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,1064	12,768	0,0336		4,032	-68,42%		
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
Redevance assainissement (part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18		141,6	0,00%		
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
Lutte contre la pollution (Ag. de l'Eau)	120	0,23	27,6	0,23		27,6	0,00%		
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,15		18	0,00%		
MONTANT € HT		375,89		368,45		368,45	-1,98%		
MONTANT € TTC		403,74		395,90		395,90	-1,94%		

CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE									
Facture standard Base 120 m3									
Qlè en m3	1er janvier 2020 prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	1er janvier 2021 prix unitaire	Montant € HT	Variation %		
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement									
Abonnement (part délégataire)		34,41		34,52		34,52	0,32%		
Abonnement (part collectivité)		13,5		13,5		13,5	0,00%		
Consommation									
Consommation (Part délégataire)	120	0,864	103,68	0,867		104,04	0,35%		
Consommation (Part collectivité)	120	0,1425	17,1	0,1425		17,1	0,00%		
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0288	3,456	0,0288		3,456	0,00%		
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18		141,6	0,00%		
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
Lutte contre la pollution (Ag. de l'Eau)	120	0,23	27,6	0,23		27,6	0,00%		
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,3		36	100,00%		
MONTANT € HT		359,346		377,816		377,816	5,14%		
MONTANT € TTC		386,29		406,59		406,59	5,25%		

DRUVE						
Facture standard Base 120 m3						
Qté en m3	1er janvier 2020		1er janvier 2021		Variation %	
	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT		
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
		81,21		81,51	0,37%	
		23,3		23,3	0,00%	
Consommation						
120	1,0308	123,70	1,0294	123,53	-0,14%	
120	0,292	35,04	0,292	35,04	0,00%	
120	0,0508	6,096	0,0321	3,852	-36,81%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%	
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%	
120	0,15	18	0,15	18	0,00%	
		456,54		454,43	-0,46%	
		488,83		486,61	-0,46%	
MONTANT € HT						
MONTANT € TTC						

JOUE-LES-TOURS						
Facture standard Base 120 m3						
Clé en m3	1er janvier 2020		1er janvier 2021		Variation %	
	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT		
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
		43,32		43,55	0,53%	
		0		0		
Consommation						
120	0,7053	84,636	0,7087	85,044	0,48%	
120	0,1467	17,60	0,1467	17,60	0,00%	
120	0,0357	4,284	0,0357	4,284	0,00%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%	
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%	
120	0,15	18	0,15	18	0,00%	
MONTANT € HT		337,04		337,68	0,19%	
MONTANT € TTC		362,76		363,44	0,19%	

FONDETTES						
Facture standard Base 120 m3						
Clé en m3	1er janvier 2020		1er janvier 2021		Variation %	
	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT		
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
		34,76		34,96	0,58%	
Abonnement (part délégataire)		13,59		13,59	0,00%	
Abonnement (part collectivité)						
Consommation						
Consommation (part délégataire)	120	0,68		0,684	0,59%	
Consommation (part collectivité)	120	0,2457		0,2457	0,00%	
Préservation des ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0679		0,0679	0,00%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18		1,18	0,00%	
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23		0,23	0,00%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15		0,15	0,00%	
MONTANT € HT		354,78		355,46	0,19%	
MONTANT € TTC		381,48		382,19	0,19%	

LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE						
Facture standard Base 120 m3						
	Clé en m3	1er janvier 2020		1er janvier 2021		Variation
		prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
DISTRIBUTION DE L'EAU						
abonnement						
prime fixe		27	27	27	27	0,00%
consommation	120	1	120	1	120	0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,15	18	0,00%
Prélèvement (Ag. de l'Eau)	120	0,050	6,00	0,050	6,00	0,00%
Soutien d'élagage	120	0,0070	0,84	0,0070	0,84	0,00%
MONTANT € HT			341,04		341,04	0,00%
MONTANT € TTC			366,98		366,98	0,00%

LA RICHE									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2020			1er janvier 2021			Variation	
		Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT			%
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement									
Abonnement (part délégataire)				32,52		33,05		1,63%	
Abonnement (part collectivité)				0		0			
Consommation									
Consommation (part délégataire)		120	0,6033	72,396	0,6247	74,964		3,55%	
Consommation (part collectivité)		120	0,055	6,6	0,055	6,6		0,00%	
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)		120	0,0585	7,02	0,0585	7,02		0,00%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
Redevance assainissement (Part collectivité)		120	1,18	141,6	1,18	141,6		0,00%	
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)		120	0,23	27,6	0,23	27,6		0,00%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)		120	0,15	18	0,15	18		0,00%	
MONTANT € HT				305,74		308,83		1,01%	
MONTANT € TTC				329,73		333,00		0,99%	

METTRAY									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2020			1er janvier 2021			Variation	
		Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT			%
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement									
Abonnement (part délégataire)				32,5		33,16		2,03%	
Abonnement (part collectivité)				17,85		17,85		0,00%	
Consommation									
Consommation (part délégataire)		120	0,5586	67,03	0,57	68,39		2,02%	
Consommation (part collectivité)		120	0,38	45,6	0,38	45,6		0,00%	
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)		120	0,039	4,68	0,039	4,68		0,00%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
Redevance assainissement (Part collectivité)		120	1,18	141,6	1,18	141,6		0,00%	
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)		120	0,23	27,6	0,23	27,6		0,00%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)		120	0,15	18	0,15	18		0,00%	
MONTANT € HT				354,86		356,88		0,57%	
MONTANT € TTC				381,56		383,69		0,56%	

LUYNES									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2020			1er janvier 2021			Variation	
		Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT			%
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement									
Abonnement (part délégataire)				34,76		34,96		0,58%	
Abonnement (part collectivité)				13,59		13,59		0,00%	
Consommation									
Consommation (part délégataire)		120	0,68	81,6	0,684	82,08		0,59%	
Consommation (part collectivité)		120	0,2457	29,484	0,2457	29,484		0,00%	
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)		120	0,0679	8,148	0,0679	8,148		0,00%	
0,051									
Consommation									
Redevance assainissement (Part collectivité)		120	1,18	141,6	1,18	141,6		0,00%	
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)		120	0,23	27,6	0,23	27,6		0,00%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)		120	0,15	18	0,15	18		0,00%	
MONTANT € HT				354,78		355,46		0,19%	
MONTANT € TTC				381,48		382,19		0,19%	

NOTRE-DAME-D'OIE									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2020			1er janvier 2021			Variation	
		Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT			%
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement									
Abonnement (part délégataire)				34,41		34,52		0,32%	
Abonnement (part collectivité)				13,5		13,5		0,00%	
Consommation									
Consommation (part délégataire)		120	0,864	103,68	0,867	104,04		0,35%	
Consommation (part collectivité)		120	0,1425	17,1	0,1425	17,1		0,00%	
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)		120	0,0288	3,456	0,0288	3,456		0,00%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
Redevance assainissement (Part collectivité)		120	1,18	141,6	1,18	141,6		0,00%	
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)		120	0,23	27,6	0,23	27,6		0,00%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)		120	0,15	18	0,3	36		100,00%	
MONTANT € HT				359,35		377,816		5,14%	
MONTANT € TTC				386,29		406,59		5,25%	

PARCAY-MESLAY						
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2020		1er janvier 2021		Variation %
		Qlè en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
Abonnement (part délégataire)				39,29		40,05
Abonnement (part collectivité)				14,47		14,47
Consommation						
Consommation (part délégataire)	120	0,754		90,48	0,7686	92,232
Consommation (part collectivité)	120	0,2815		33,78	0,2815	33,78
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0		0	0,0402	4,824
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Consommation (part délégataire)	120					
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18		141,6	1,18	141,6
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23		27,6	0,23	27,6
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15		18	0,15	18
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120					
MONTANT € HT				365,22		372,56
MONTANT € TTC				392,49		400,23

ROCHECORBON						
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2020		1er janvier 2021		Variation %
		Qlè en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
Abonnement (part délégataire)				39,29		40,05
Abonnement (part collectivité)				14,47		14,47
Consommation						
Consommation (part délégataire)	120	0,754		90,48	0,7686	92,232
Consommation (part collectivité)	120	0,2815		33,78	0,2815	33,78
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0		0	0,0402	4,824
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Consommation (part délégataire)	120					
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18		141,6	1,18	141,6
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23		27,6	0,23	27,6
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15		18	0,15	18
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120					
MONTANT € HT				365,22		372,56
MONTANT € TTC				392,49		400,23

SAINT-AVERTIN						
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2020		1er janvier 2021		Variation %
		Qlè en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT
DISTRIBUTION DE L'EAU						
abonnement						
prime fixe				27	27	27
consommation	120	1		120	1	120
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18		141,6	1,18	141,6
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23		27,6	0,23	27,6
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15		18	0,15	18
Prélèvement (Ag. de l'Eau)	120	0,05		6	0,050	6,0
Soutien d'étage	120	0,007		0,84	0,007	0,84
MONTANT € HT				341,04		341,04
MONTANT € TTC				366,98		366,98

SAINT-CYR-SUR-LOIRE						
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2020		1er janvier 2021		Variation %
		Qlè en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT
DISTRIBUTION DE L'EAU						
abonnement						
prime fixe				27	27	27
consommation	120	1,00		120	1,00	120
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18		141,6	1,18	141,6
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23		27,6	0,23	27,6
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15		18	0,15	18
Prélèvement (Ag. de l'Eau)	120	0,05		6	0,05	6
Soutien d'étage	120	0,007		0,84	0,007	0,84
MONTANT € HT				341,04		341,04
MONTANT € TTC				366,98		366,98

SAINT-EUGENE/SAINT-SYMPHORIEN						
Facture standard Base 120 m3	Qté en m3	1er janvier 2020		1er janvier 2021		Variation %
		prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	
DISTRIBUTION DE L'EAU						
abonnement prime fixe		27	27	27	27	0,00%
	consommation	120	1	120	1	0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,15	18	0,00%
Prélèvement (Ag. de l'Eau)	120	0,050	6,0	0,050	6,0	0,00%
Soutien d'étagé	120	0,007	0,840	0,007	0,840	0,00%
MONTANT € HT			341,04		341,04	0,00%
MONTANT € TTC			366,98		366,98	0,00%

SAINT-GENOUPH						
Facture standard Base 120 m3	Qté en m3	1er janvier 2020		1er janvier 2021		Variation %
		prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	
DISTRIBUTION DE L'EAU						
abonnement						
	Abonnement (part collectivité)		27		27	0,00%
	Consommation	120	1	120	1	120,00
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,15	18	0,00%
Prélèvement (Ag. de l'Eau)	120	0	0	0,05	6	0,00%
MONTANT € HT			340,20		340,20	0,00%
MONTANT € TTC			366,09		366,09	0,00%

SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY							
Facture standard Base 120 m3	Qté en m3	1er janvier 2020		1er janvier 2021		Variation	
		prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT		%
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
Abonnement (part délégataire)			34,76		34,96		0.58%
Abonnement (part collectivité)			13,59		13,59		0.00%
Consommation							
Consommation (part délégataire)	120	0.68	81,6	0.684	82,08		0.59%
Consommation (part collectivité)	120	0.2457	29,484	0.2457	29,484		0.00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0.0679	8,148	0.0679	8,148		
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Consommation							
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6		0.00%
ORGANISMES PUBLICS							
Redevances							
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0.23	27,6	0.23	27,6		0.00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0.15	18	0.15	18		0.00%
MONTANT € HT			354,78		355,46		0.19%
MONTANT € TTC			381,48		382,19		0.19%

SAINT-PIERRE-DES-CORPS							
Facture standard Base 120 m3	Qté en m3	1er janvier 2020		1er janvier 2021		Variation	
		prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT		%
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
Consommation 1ère tranche	40	0.6	24	0.6	24		0.00%
Consommation 2ème tranche	80	1.2	96	1.2	96		0.00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0.050	6	0.050	6		0.00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Consommation							
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6		0.00%
ORGANISMES PUBLICS							
Redevances							
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0.23	27,6	0.23	27,6		0.00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0.15	18	0.15	18		0.00%
MONTANT € HT			340,20		340,20		0.00%
MONTANT € TTC			366,09		366,09		0.00%

SAVONNIERES						
Facture standard Base 120 m3	1er janvier 2020		1er janvier 2021		Variation	
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
Abonnement (part délégataire)			81,21		81,51	0,37%
Abonnement (part collectivité)			23,3		23,3	0,00%
Consommation						
Consommation (part distributeur)	120	1,0308	123,70	1,0294	123,53	-0,14%
Consommation (part collectivité)	120	0,292	35,04	0,292	35,04	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0508	6,096	0,0321	3,852	-36,81%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,15	18	0,00%
MONTANT € HT			456,54		454,43	-0,46%
MONTANT € TTC			488,63		486,61	-0,46%

TOURS						
Facture standard Base 120 m3	1er janvier 2020		1er janvier 2021		Variation	
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
DISTRIBUTION DE L'EAU						
abonnement prime fixe			27		27	0.00%
consommation tranche 1	120	1	120	1	120	0.00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0.00%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau) Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau) Prélèvement (Ag. de l'Eau) Soutien d'étagé	120 120 120 120	0,23 0,15 0,050 0,0070	27,6 18 6 0,84	0,23 0,15 0,050 0,0070	27,6 18 6 0,84	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%
MONTANT € HT			341,04		341,04	0.00%
MONTANT € TTC			366,98		366,98	0.00%

VILLANDRY						
Facture standard Base 120 m3	1er janvier 2020		1er janvier 2021		Variation	
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
Abonnement (part délégataire)			81,21		81,51	0,37%
Abonnement (part collectivité)			23,3		23,3	0,00%
Consommation						
Consommation (part délégataire)	120	1,0308	123,696	1,0294	123,528	-0,14%
Consommation (part collectivité)	120	0,292	35,04	0,292	35,04	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0508	6,096	0,0321	3,852	-36,81%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,15	18	0,00%
MONTANT € HT			456,54		454,43	-0,46%
MONTANT € TTC			488,63		486,61	-0,46%

VILLANDRY						
Facture standard Base 120 m3	1er janvier 2020		1er janvier 2021		Variation %	
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
Abonnement (part délégataire)			81,21		81,51	0,37%
Abonnement (part collectivité)			23,3		23,3	0,00%
Consommation						
Consommation (part délégataire)	120	1,0308	123,696	1,0294	123,528	-0,14%
Consommation (part collectivité)	120	0,292	35,04	0,292	35,04	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0508	6,096	0,0321	3,852	-36,81%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,15	18	0,00%
MONTANT € HT			456,54		454,43	-0,46%
MONTANT € TTC			488,63		486,61	-0,46%

ANNEXE 5 : DELIBERATION DE VOTE DES TARIFS – EAU POTABLE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-243700754-20210225-C_21_02_25_014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2021

Date de publication / notification : 05/03/2021

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 FEVRIER 2021

Convocations adressées le vendredi 19 février 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 86

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Wilfried SCHWARTZ, Cathy SAVOUREY, Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Laurent RAYMOND, Emmanuel DENIS, Cédric DE OLIVEIRA, Cathy MUNSCH-MASSET, Philippe CLEMOT, Sébastien MARAIS, Christian GATARD, Marie QUINTON, Thierry CHAILLOUX, Alice WANNERROY, Jean- Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Martin COHEN, Aude GOBLET, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Emmanuel DUMENIL, Patricia SUARD, Emmanuel FRANCOIS, Christophe LOYAU- TULASNE, Dominique SARDOU, Danièle PLOQUIN, Francine LEMARIE, Barbara DARNET MALAQUIN, Armelle AUDIN, Frédérique BARBIER, Oulématou BA-TALL, Anne BLUTEAU, Christian BONNARD, Dominique BOULOZ, Philippe BOURLIER, Romain BRUTINAUD, Sébastien CLEMENT, Céline DELAGARDE, Christophe DUPIN, Evelyne DUPUY, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT- LAVALLEE, Stéphanie AK, Catherine GAULTIER, Francis GERARD, Aylin GULHAN, Betsabée HAAS, Elodie HUAULT, Valérie JABOT, Laure JAVELOT, Olivier LEBRETON, Laurence LEFEVRE, Odile MACE, Antoine MARTIN, Marion NICOLAY CABANNE, Judaël OSMOND, Jean-Gérard PAUMIER, Elise PEREIRA-NUNES, Florent PETIT, Benoist PIERRE, Bertrand RENAUD, Catherine REYNAUD, Annaëlle SCHALLER, Christopher SEBAOUN, Bernard SOL, Michel SOULAS, Eric THOMAS.

Titulaires absent(s) excusé(s) :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Danièle PLOQUIN, Nathalie SAVATON a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bruno FENET a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Régis SALIC a donné pouvoir à Wilfried SCHWARTZ, Christophe BOUCHET a donné pouvoir à Marion NICOLAY CABANNE, Thibault COULON a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Didier VALLEE a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Michel GILLOT a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Amaury BERTRAND a donné pouvoir à Judaël OSMOND, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Armelle GALLOT- LAVALLEE, Claudie HALLARD a donné pouvoir à Christian GATARD, Iman MANZARI a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Pierre-

Page 1 sur 7

Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Stéphane HOUQUES.

Désignation de Catherine GAULTIER, Conseillère Métropolitaine en qualité de Secrétaire de séance.

C_21_02_25_014- CYCLE DE L'EAU - FIXATION DES TARIFS 2021 DE L'EAU POTABLE POUR LES COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA METROPOLE

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la métropole exerce la compétence eau potable en lieu et place des communes (ou syndicats) de son territoire sur lequel deux modes de gestion coexistent : 6 communes en régie et 16 communes en délégation de service public détenue par le concessionnaire VEOLIA.

Dans ce cadre, des travaux d'harmonisation du tarif de l'eau sur les 22 communes ont été engagés depuis le transfert de compétence.

La fixation d'un tarif unique de l'eau sur le territoire de la métropole nécessite d'appréhender le coût du service. De par la diversité des modes de gestion, des modalités de production et de distribution de l'eau potable et de la réalité territoriale, la convergence vers ce tarif unique doit se baser sur le socle des besoins de financement futur au travers du schéma directeur eau potable métropole et d'une gestion patrimoniale. Des nouveaux enjeux liés à la ressource, la qualité de l'eau et la santé viennent également impacter les besoins d'investissement.

L'usager doit être au cœur des préoccupations en matière de politique tarifaire. Ainsi, tout en respectant le principe d'équité, le prix du service doit être appréhendé sous ses aspects sociaux et environnementaux.

La Métropole souhaite engager une réflexion sous la forme d'une mission d'information métropolitaine sur l'eau dont les travaux seront portés à connaissance du conseil métropolitain en vue de formuler ses orientations en matière de prix de l'eau potable.

Le Conseil métropolitain a, lors de sa séance du 16 décembre 2019, fixé les tarifs de l'eau potable applicables pendant l'exercice 2020 sur l'ensemble du territoire de Tours Métropole Val de Loire.

L'objet de la présente délibération est de reconduire ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021 et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021 dans l'attente de l'établissement d'une nouvelle grille tarifaire tenant compte des travaux engagés.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil métropolitain en date du 16 décembre 2019,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 28 janvier 2021,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 19 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 20 janvier 2021,

- **DECIDE** de reconduire l'ensemble des tarifs de l'eau potable en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021, des communes en régie et des communes en délégation de service public sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire, tels que présentés ci-dessous

Tarifs des territoires en délégation de service public

TERRITOIRE DES COMMUNES DE :	TRANCHES DE CONSOMMATION ANNUELLE :	PARTIE PROPORTIONNELLE	PARTIE FIXE ANNUELLE
BALLAN MIRE	de 0 à 120 m3*	0,4420	11,33
	au-delà de 121 m3*	0,4990	11,33
JOUÉ LES TOURS	de 0 à 100 m3*	0,1400	0,00
	de 101 à 300 m3*	0,1800	0,00
	au-delà de 301 m3*	0,2200	0,00
	vente d'eau en gros extérieure /secours hors métro	0,2000	0,00
	tous abonnés	0,4060	22,00
BERTHENAY	tous abonnés	0,0550	0,00
LA RICHE	tous abonnés	0,2485	0,00
CHAMBRAY LES TOURS	tous abonnés	0,3800	17,85
METTRAY	tous abonnés	0,2457	13,59
FONDETTES	tous abonnés	0,2457	13,59
LUYNES	tous abonnés	0,2920	23,30
SAINT ETIENNE DE CHIGNY	tous abonnés	0,2920	23,30
SAVONNIERES	tous abonnés	0,2920	23,30
VILLANDRY	tous abonnés	0,1425	13,50
DRUYE	tous abonnés	0,1425	13,50
NOTRE DAME D'OE	tous abonnés	0,2815	14,47
CHANCEAUX SUR CHOISILLE	tous abonnés	0,2815	14,47
PARCAY MESLAY	tous abonnés		
ROCHECORBON	tous abonnés		

Tarifs des territoires en régie

Part variable par m³ (€ HT)

TERRITOIRE DES COMMUNES DE :		LA MEM-BROLLE	SAINT AVERTIN	SAINT CYR SUR LOIRE	SAINT PIERRE DES CORPS	TOURS	SAINT GENOUPH
PARTIE PROPOR-TIONNELLE	TRANCHES DE CONSOMMATION ANNUELLE :						
	de 0 à 40 m ³	1,000	1,000	1,000	0,600	1,000	1,000
	de 40 m ³ à 120 m ³	1,000	1,000	1,000	1,200	1,000	1,000
	de 120 à 6000 m ³	1,000	1,000	1,000	1,320	1,000	1,000
	de 6001 à 24000 m ³	1,000	1,000	1,000	1,320	1,000	1,000
	de 24001 à 48000 m ³	1,000	1,000	1,000	1,320	0,970	1,000
	au-delà de 48000 m ³	1,000	1,000	1,000	1,320	0,940	1,000
REDEVANCE PRELEVEMENT		0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
REDEVANCE SOUTIEN D'ETIAGE		0,007	0,007	0,007	-	0,007	-

Part fixe semestrielle, territoires des régions (en €/semestre)

TERRITOIRE DES COMMUNES DE :	LA MEM-BROLLE	SAINT AVERTIN	SAINT CYR SUR LOIRE	SAINT PIERRE DES CORPS	TOURS	SAINT GENOUPH
DIAMETRE DU COMPTEUR						
Ø 12 et 15 mm	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50
Ø 20 et 25 mm	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50
Ø 30 et 35 mm	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
Ø 40 mm	43,00	43,00	43,00	43,00	43,00	43,00
Ø 50 mm	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00
Ø 60 et 65 mm	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Ø 80 mm	160,00	160,00	160,00	160,00	160,00	160,00
Ø 100 mm	220,00	220,00	220,00	220,00	220,00	220,00
Ø 150 mm	310,00	310,00	310,00	310,00	310,00	310,00
Ø 200 mm	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00
Ø 40 x 15 mm et Ø 40 x 20 mm	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00
Ø 50 x 15 mm	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Ø 60 x 15 et 60 x 20 mm	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00
Ø 80 x 15 et 80 x 20 mm	180,00	180,00	180,00	180,00	180,00	180,00
Ø 100 x 20 mm et Ø 100 x 25 mm	240,00	240,00	240,00	240,00	240,00	240,00
Ø 150 x 40 mm	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00
Ø 150 x 30 mm	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00

Ventes extérieures

	Type	Part proportionnelle	Part Fixe
Larcay	Permanent	0,50	400
SiAEP Semblancay (Cerelles)	Permanent	0,1425	13,5
SiAEP Semblancay (Semblancay)	Secours	Existence donnée à titre indicatif : tarifs seront actualisés en 2020 après analyse des conventions existantes (qui par défaut demeurent valides).	
Ville aux Dames	Secours		
Esvres	Secours		
Monts	Secours		
Montbazou / Veigné	Secours		
Rouzier	Secours		
Ambillou / Pernay	Secours		

Tarifs des prestations de service

Numéro de prix	Description
1	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable pendant les heures de service, notamment lorsque l'accès au compteur n'a pas été rendu possible par l'abonné ou dans les cas suivants : • fermeture et réouverture immédiate du branchement, • fermeture du branchement sans dépose du compteur, • ouverture du branchement sans pose du compteur,
2	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable <u>hors des heures de service</u> , notamment lorsque l'accès au compteur n'a pas été rendu possible par l'abonné ou dans les cas suivants : • ouverture du branchement sans pose du compteur, • fermeture du branchement sans dépose du compteur,
3	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable sur rendez-vous pour : • fermeture du branchement, relève d'index avec dépose du compteur, • ouverture du branchement, relève d'index avec pose compteur.
4	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable pour la relève d'un index de compteur, demandée par l'abonné, sans dépose du compteur.
5	Frais d'accès au service (nouveau client) - Tous abonnés
6	Frais d'arrêt de compte, avec ou sans déplacement d'un agent

	Numéro de prix					
TERRITOIRE DES COMMUNES DE :	1	2	3	4	5	6
Communes en délégation de service public (DSP)	prix contractuels révisés suivant les termes du contrat de DSP					
SAINT AVERTIN	40	80	50	35	Gratuit	17
SAINT CYR SUR LOIRE (y compris Tours Nord-est SIE de Saint Cyr sur Loire et La Membrolle sur Choille)	40	80	50	35		17
SAINT GENOUPH	40	80	50	35		17
SAINT PIERRE DES CORPS	40	80	50	35		17
TOURS (hors périmètre de l'ex-SIE de Saint Cyr Sur Loire)	40	80	50	35		17

Contrôle des compteurs

Contrôle COFRAC deux points réglementaires triplés		
Par compteur tout compris		
DIAMETRE DU COMPTEUR	Territoires en délégation de service public	Territoires en régie
15 mm	prix contractuels révisés suivant les termes du contrat de DSD	410,00
20 mm		410,00
25, 30, 35 mm		520,00
40mm		530,00
50 mm		750,00
60 ou 65 mm		790,00
80 mm		770,00
100 mm		800,00
150 mm		880,00

- **ACTE** la mise en œuvre d'une mission d'information métropolitaine visant à faire converger la lecture des enjeux et à formuler des propositions à l'exécutif métropolitain dans le domaine de la gestion de l'eau potable.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,**



Frédéric CHABELLARD

ANNEXE 6 : DELIBERATION DE VOTE DES TARIFS – BRANCHEMENT EN EAU POTABLE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-243700754-20201123-C_20_11_23_041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2020

Date de publication / notification : 03/12/2020

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 NOVEMBRE 2020

Convocations adressées le jeudi 17 novembre 2020

Nombre de délégués titulaires présents : 48

Nombre de délégués votants : 85 (dont pouvoirs)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Etaient présents :

Wilfried SCHWARTZ, Cathy SAVOUREY, Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Laurent RAYMOND, Emmanuel DENIS, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Marie QUINTON, Thierry CHAILLOUX, Alice WANNERROY, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Martin COHEN, Aude GOBLET, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Emmanuel DUMENIL, Bruno FENET, Régis SALIC, Emmanuel FRANCOIS, Christophe LOYAU-TULASNE, Christophe BOUCHET, Thibault COULON, Danielle PLOQUIN, Francine LEMARIE, Lionel AUDIGER, Amelle AUDIN, Oulématou BA-TALL, Dominique BOULOZ, Philippe BOURLIER, Romain BRUTINAUD, Sébastien CLEMENT, Christophe DUPIN, Benoît FAUCHEUX, Franck GAGNAIRE, Catherine GAULTIER, Valérie JABOT, Olivier LEBRETON, Odile MACE, Antoine MARTIN, Marion NICOLAY CABANNE, Florent PETIT, Benoist PIERRE, Bernard SOL, Eric THOMAS.

Elus en visioconférence :

Cathy MUNSCH-MASSSET a donné pouvoir à Emmanuel DENIS, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Martin COHEN, Amault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL pour le début de la séance, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Amelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNERROY, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Antoine MARTIN, Elodie HUAULT a donné pouvoir à Aude GOBLET, Laure JAVELOT a donné pouvoir à Thierry CHAILLOUX, Iman MANZARI a donné pouvoir à Eric THOMAS, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Jean-Gérard PAUMIER a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Catherine REYNAUD a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Marie QUINTON, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Antoine MARTIN, Sébastien MARAIS, Patricia SUARD, Corinne CHAILLEUX, Didier VALLEE, Michel GILLOT, Barbara DARNET MALAQUIN, Christian BONNARD, Céline DELAGARDE, Mélanie FORTIER, Stéphanie AK, Claudie HALLARD, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS.

Page 1 sur 3

Absent(s) excusé(s) :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Philippe CLEMOT a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Francis GERARD a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Elise PEREIRA-NUNES.

Désignation de Alice WANNERROY, vice-présidente en qualité de secrétaire de séance.

C_20_11_23_041- CYCLE DE L'EAU - TOURS-SAINT AVERTIN- SAINT-CYR-SUR-LOIRE-SAINT-PIERRE-DES-CORPS-LA-MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE- SAINT-GENOUPH - FIXATION DES TARIFS 2021 DES BRANCHEMENTS EN EAU POTABLE

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tout nouveau raccordement au réseau d'eau potable sur le territoire métropolitain des communes de La Membrolle, Saint Avertin, Saint Cyr sur Loire, Saint Genouph, Saint Pierre des Corps et Tours, doit faire l'objet d'une demande téléchargeable sur le site internet de la Métropole.

Cette demande doit être adressée à la Direction du cycle de l'eau de Tours Métropole Val de Loire qui établit un devis sur la base d'un schéma d'implantation du branchement visé par le demandeur.

La présente délibération a pour objet de fixer un bordereau des prix des branchements en eau potable réactualisé en fonction de l'index national de prix travaux publics « canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau »

Ce bordereau sera applicable au 1^{er} janvier 2021 sur le territoire concerné.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission de l'administration générale en date du 12 novembre 2020,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 13 octobre 2020,

- FIXE les tarifs des branchements en eau potable sur le territoire métropolitain des communes de La Membrolle, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Genouph, Saint-Pierre-des-Corps et Tours, applicables au 1^{er} janvier 2021 tels que mentionnés dans le bordereau annexé à la présente délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,**



Frédéric CHABELLARD

037-243700754-20201123-C 20 11 23 041-DE



Bordereau des prix - 2021

Exploitation réseau de distribution Eau Potable

Communes de La Membrolle sur Châteaill / St-Cyrac-Libre / Tours / St-Pierre-des-Corps / St-Avertin / Saint-Gaudens

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2020

Date de publication : 03/12/2020

N° de prix	Désignation des Articles	U	P.D. + M.C. 2020 € HT	Augmentation proposée TPPA Evolution sur 12 mois	P.D. + M.C. 2021 € HT
1	FORFAITS				
1.1	Construction d'un branchement neuf eau potable diamètre 25 mm ou 32 mm toutes prestations comprises (y compris les terrassements nécessaires, la fourniture et pose du collier de prise en charge selon le DN de la canalisation principale, fourniture et pose du robinet de prise en charge Ø25 ou Ø32, fourniture et pose du PnHD Ø32 ou Ø32, fourniture et pose du fourreau et du fil avertisseur, fourniture et pose du tube alésoir et de la bouchette à vis, remblai de la fouille et réfection du revêtement de la fouille hors déblai ou ouvrage d'ouvrage / pavage la plus-value prix 2.3.3 ou 2.3.4 sera appliquée). Pour une longueur maximale de 10 m.	Ft	1 329,54	0,09%	1 329,54
1.2	Le mètre linéaire supplémentaire (toutes fournitures comprises)	ml	175,61	0,09%	175,76
1.3	Construction d'un branchement neuf eau potable diamètre 40 mm ou 50 mm toutes prestations comprises (y compris les terrassements nécessaires, la fourniture et pose du collier de prise en charge selon le DN de la canalisation principale, fourniture et pose du robinet de prise en charge Ø32 ou Ø40, fourniture et pose du PnHD Ø40 ou Ø50, fourniture et pose du fourreau et du fil avertisseur, fourniture et pose du tube alésoir et de la bouchette à vis, remblai de la fouille et réfection de la fouille et de la fouille à l'extérieur de la fouille et de la fouille à l'intérieur de la fouille). Pour une longueur maximale de 10 m.	Ft	1 405,64	0,09%	1 406,91
1.4	Le mètre linéaire supplémentaire (toutes fournitures comprises)	ml	183,98	0,09%	184,13
1.5	Construction d'un branchement neuf eau potable diamètre 25 mm ou 32 mm sans terrassements (fourniture et pose du collier de prise en charge selon le DN de la canalisation principale, fourniture et pose du robinet de prise en charge Ø25 ou Ø32, fourniture et pose du PnHD Ø32 ou Ø32, fourniture et pose du fourreau et du fil avertisseur, fourniture et pose du tube alésoir et de la bouchette à vis, sans remblai de la fouille, sans réfection de chaussée ou trottoir). Pour une longueur maximale de 10 m.	Ft	435,16	0,09%	435,57
1.6	Le mètre linéaire supplémentaire (toutes fournitures comprises)	ml	8,97	0,09%	8,99
1.7	Construction d'un branchement neuf eau potable diamètre 40 mm ou 50 mm sans terrassements (y compris les terrassements nécessaires, la fourniture et pose du collier de prise en charge selon le DN de la canalisation principale, fourniture et pose du robinet de prise en charge Ø32 ou Ø40, fourniture et pose du PnHD Ø40 ou Ø50, fourniture et pose du fourreau et du fil avertisseur, fourniture et pose du tube alésoir et de la bouchette à vis, sans remblai de la fouille, sans réfection de chaussée ou trottoir). Pour une longueur maximale de 10 m.	Ft	449,08	0,09%	449,50
1.8	Le mètre linéaire supplémentaire (toutes fournitures comprises)	ml	17,33	0,09%	17,34
1.9	Suppression de branchement, tous diamètre confondu - avec terrassements (toutes fournitures comprises)	Ft	592,23	0,09%	592,96
1.10	Suppression de branchement, tous diamètre confondu - sans terrassements (toutes fournitures comprises)	Ft	298,99	0,09%	299,29
1.11	Déplacement de compteur de calibre 15 à 40 mm (Sans terrassement et sans regard, comprend la œuvre de la canalisation de branchement, la fourniture et pose de 2 raccords de transition, la fourniture et pose d'un robinet avant compteur, et d'un robinet après compteur)	Ft	196,85	0,09%	197,02
2	TERRASSEMENTS / DEMOLITIONS				
2.1	Terrassements en terrain naturel non revêtu (Comprend les terrassements, les matériaux de remblai et la remise en état finale)				
2.1.1	Terrassements pour une largeur de fouille jusqu'à 0,80 m et une profondeur jusqu'à 1,30 m	ml	69,27	0,09%	69,34
2.1.2	Plus-value aux prix n° 2.1.1 pour sur-largeur fourr. sur-profondeur	cm/ml	7,98	0,09%	7,99
2.2	Terrassements en terrain revêtu (enrobé) (Comprend les terrassements, les matériaux de remblai et la remise en état finale, compris la réalisation du bord d'égouttement)				
2.2.1	Terrassements pour une largeur de fouille jusqu'à 0,80 m et une profondeur jusqu'à 1,30 m	ml	106,67	0,09%	106,79
2.2.2	Plus-value aux prix n° 2.2.1 pour sur-largeur fourr. sur-profondeur	cm/ml	16,66	0,09%	16,67
2.2.3	Terrassements en terrain revêtu déblai	ml	36,95	0,09%	36,96
2.2.4	Terrassements en terrain revêtu de dallage ou pavage	ml	300,73	0,09%	300,90
2.3	Percements de murs de fondation (Le prix comprend l'ouvrage de maçonnerie nécessaire et toutes les sujétions de mise en œuvre)				
2.3.1	Percement de mur parement	u	18,27	0,09%	18,29
2.3.2	Percement de mur maçonnerie ou pierres	u	54,81	0,09%	54,86
2.3.3	Percement de mur béton	u	63,05	0,09%	63,09
2.4	Terrassements manuel (Pour une largeur maximum de 0,80 m, jusqu'à 1,30 m de profondeur, sur sol les plus durs n° 2.1.2 et n° 2.2.2 à l'exception)	ml	20,16	0,09%	20,18
2.5	Plus-value pour utilisation d'un bris de roche hydraulique ou d'un marteau piqueur pneumatique (Le prix comprend l'ouvrage de maçonnerie et toutes les sujétions de mise en œuvre)	u	27,41	0,09%	27,43
3	CANALISATIONS				
3.1	Canalisations fonte ductile (Comprend la fourniture et pose (y compris de connexion, du fil avertisseur de protection et du fourreau si nécessaire)				
3.1.1	Fourniture et pose de tuyau fonte ductile Ø 50	ml	23,40	0,09%	23,42
3.1.2	Fourniture et pose de tuyau fonte ductile Ø 60	ml	24,67	0,09%	24,69
3.1.3	Fourniture et pose de tuyau fonte ductile Ø 100	ml	39,84	0,09%	39,87
3.1.4	Fourniture et pose de tuyau fonte ductile Ø 125	ml	48,04	0,09%	48,09
3.1.5	Fourniture et pose de tuyau fonte ductile Ø 150	ml	48,31	0,09%	48,36
3.1.6	Fourniture et pose de tuyau fonte ductile Ø 200	ml	66,00	0,09%	66,06
3.2	Canalisations P.V.C.				
3.2.1	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø 63	ml	2,83	0,09%	2,83
3.2.2	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø 75	ml	4,02	0,09%	4,03
3.2.3	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø 90	ml	5,47	0,09%	5,48
3.2.4	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø 110	ml	6,70	0,09%	6,70
3.2.5	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø 125	ml	14,01	0,09%	14,02
3.2.6	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø 140	ml	14,75	0,09%	14,76
3.3	Canalisations PexHD				
3.3.1	Fourniture et pose de tuyau polyéthylène Ø 25	ml	0,75	0,09%	0,75
3.3.2	Fourniture et pose de tuyau polyéthylène Ø 32	ml	1,17	0,09%	1,17
3.3.3	Fourniture et pose de tuyau polyéthylène Ø 40	ml	3,34	0,09%	3,34
3.3.4	Fourniture et pose de tuyau polyéthylène Ø 50	ml	3,80	0,09%	3,80
3.3.5	Fourniture et pose de tuyau polyéthylène Ø 63	ml	3,94	0,09%	3,94
3.3.6	Fourniture et pose de tuyau polyéthylène Ø 75	ml	5,30	0,09%	5,30
3.3.7	Fourniture et pose de tuyau polyéthylène Ø 90	ml	6,46	0,09%	6,46
3.3.8	Fourniture et pose de tuyau polyéthylène Ø 110	ml	9,56	0,09%	9,57
4	PIECES DE RACCORDEMENT FONTE				

PREF 11/15

Bordereau des prix - 2021

Exploitation réseau de distribution Eau Potable Régie
Communes de La Membrolle sur Choille / St-Ours-sur-Loire / Tours / St Pierre des Corps / St Avertin / Saint Gaudais

N° de prix	Désignation des Articles	U	P.U. + MO 2020 € HT	Augmentation proposée T.P.U. Evolution sur 12 mois	P.U. + MO 2021 € HT
4	Complet la fourniture et pose d'une gaine de raccordement en 1 mètre y compris la bouchonnette				
4.1	Adaptateur à bride grande tolérance				
4.1.1	Ø 60	u	42,69	0,09%	42,73
4.1.2	Ø 80	u	53,06	0,09%	53,09
4.1.3	Ø 100	u	63,60	0,09%	63,70
4.1.4	Ø 125	u	70,06	0,09%	70,12
4.1.5	Ø 150	u	91,51	0,09%	91,65
4.1.6	Ø 200	u	104,27	0,09%	104,36
4.1.10	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 25	u	3,75	0,09%	3,78
4.1.11	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 32	u	9,51	0,09%	9,51
4.1.12	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 40	u	32,34	0,09%	32,37
4.1.13	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 50	u	33,89	0,09%	33,92
4.1.14	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 63	u	33,89	0,09%	33,91
4.1.15	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 75	u	29,19	0,09%	29,21
4.1.16	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 90	u	34,94	0,09%	34,97
4.1.17	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 110	u	38,86	0,09%	39,00
4.1.18	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 140	u	73,01	0,09%	73,08
4.2	Coudes à brides (tous angles confondus)				
4.2.1	Ø 60	u	32,90	0,09%	32,93
4.2.2	Ø 80	u	40,29	0,09%	40,30
4.2.3	Ø 100	u	46,30	0,09%	46,34
4.2.4	Ø 125	u	58,39	0,09%	58,42
4.2.5	Ø 150	u	51,45	0,09%	51,50
4.2.6	Ø 200	u	74,36	0,09%	74,44
4.3	Coudes à emboitements (tous angles confondus)				
4.3.1	Ø 60	u	81,37	0,09%	81,44
4.3.2	Ø 90	u	147,97	0,09%	148,10
4.3.3	Ø 100	u	158,20	0,09%	158,34
4.3.4	Ø 125	u	209,74	0,09%	209,98
4.3.5	Ø 150	u	221,14	0,09%	221,84
4.3.6	Ø 200	u	293,45	0,09%	293,73
4.4	Pièces de réduction à brides				
4.4.1	Bride de réduction 60 mm et tous diamètres de réduction	u	44,12	0,09%	44,18
4.4.2	Bride de réduction 80 mm et tous diamètres de réduction	u	47,93	0,09%	47,97
4.4.3	Bride de réduction 100 mm et tous diamètres de réduction	u	65,26	0,09%	65,34
4.4.4	Bride de réduction 125 mm et tous diamètres de réduction	u	134,01	0,09%	134,13
4.4.5	Bride de réduction 150 mm et tous diamètres de réduction	u	40,44	0,09%	40,52
4.4.6	Bride de réduction 200 mm et tous diamètres de réduction	u	111,29	0,09%	111,39
4.4.10	Cône à brides Ø 80 mm et tous diamètres de réduction	u	39,63	0,09%	39,68
4.4.11	Cône à brides Ø 100 mm et tous diamètres de réduction	u	34,46	0,09%	34,49
4.4.12	Cône à brides Ø 125 mm et tous diamètres de réduction	u	83,73	0,09%	83,80
4.4.13	Cône à brides Ø 150 mm et tous diamètres de réduction	u	56,57	0,09%	56,62
4.4.14	Cône à brides Ø 200 mm et tous diamètres de réduction	u	92,30	0,09%	92,44
4.5	Manchettes à brides longueur 50 cm				
4.5.1	Ø 60	u	43,18	0,09%	43,22
4.5.2	Ø 80	u	45,37	0,09%	45,41
4.5.3	Ø 100	u	50,50	0,09%	50,55
4.5.4	Ø 125	u	121,24	0,09%	121,35
4.5.5	Ø 150	u	90,75	0,09%	90,83
4.5.6	Ø 200	u	125,95	0,09%	126,07
4.6	Tés à brides				
4.6.1	Té à brides Ø 60 (tubulure DN 60)	u	39,05	0,09%	39,09
4.6.2	Té à brides Ø 80 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	60,21	0,09%	60,26
4.6.3	Té à brides Ø 100 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	64,30	0,09%	64,38
4.6.4	Té à brides Ø 125 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	105,81	0,09%	105,95
4.6.5	Té à brides Ø 150 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	110,08	0,09%	110,19
4.6.6	Té à brides Ø 200 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	161,15	0,09%	161,30
4.7	Tés à 2 emboitements et tubulure à bride				
4.7.1	Té à 2 emboitements Ø 60 (tubulure DN 60)	u	156,03	0,09%	156,08
4.7.2	Té à 2 emboitements Ø 80 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	199,54	0,09%	199,70
4.7.3	Té à 2 emboitements Ø 100 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	214,94	0,09%	215,13
4.7.4	Té à 2 emboitements Ø 125 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	310,08	0,09%	310,36
4.7.5	Té à 2 emboitements Ø 150 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	295,48	0,09%	295,76
4.7.6	Té à 2 emboitements Ø 200 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	444,35	0,09%	444,73
4.8	Collier de dérivation - tubulure à bride de prise en charge				
Fourniture et pose d'un collier de prise en charge de gde diamètre, bouchonnette comprise, perçage de la conduite d'alimentation, toutes autres opérations					
4.8.1	Ø 200 (tubulure 60 s cm Ø 150)	u	781,08	0,09%	781,79
4.9	Robinetts vannes				
4.9.1	Ø 60 (FSIH)	u	74,39	0,09%	74,39
4.9.2	Ø 80 (FSIH)	u	87,83	0,09%	87,91
4.9.3	Ø 100 (FSIH)	u	99,43	0,09%	99,51
4.9.4	Ø 125 (FSIH)	u	215,71	0,09%	215,86
4.9.5	Ø 150 (FSIH)	u	179,63	0,09%	179,80
4.9.6	Ø 200 (FSIH)	u	334,19	0,09%	334,69
4.10	Manchons type joint Gibault				
4.10.1	Ø 90	u	49,00	0,09%	49,04
4.10.2	Ø 90	u	56,41	0,09%	56,46
4.10.3	Ø 100	u	66,73	0,09%	66,79
4.10.4	Ø 125	u	89,92	0,09%	90,00
4.10.5	Ø 150	u	92,94	0,09%	93,12
4.10.6	Ø 200	u	156,25	0,09%	156,37
4.11	Manchons de réparation inox				
Fourniture et pose d'un manchon de réparation large plate-inox, avec jointure en caoutchouc EPDM, toutes autres opérations					
4.11.1	Ø 90	u	85,10	0,09%	85,18
4.11.2	Ø 80	u	75,94	0,09%	76,01

Page 158

Bordereau des prix - 2021

Exploitation réseau de distribution Eau Potable Régie
Communes de La Membrolle sur Olay / St-Denis-Lès-Tours / Tours / St-Pierre des Corps / St-Avertin / Saint-Gemours

N° de prix	Désignation des Articles	U	P.U. + MO 2020 € HT	Augmentation proposée Evolution sur 12 mois	P.U. + MO 2021 € HT
4.11.3	Ø 100	u	61,03	0,00%	61,03
4.11.4	Ø 125	u	105,42	0,00%	105,42
4.11.5	Ø 150	u	145,06	0,00%	145,06
4.11.6	Ø 200	u	235,46	0,00%	235,46
4.11.7	Ø 250	u	316,07	0,00%	316,07
4.11.8	Ø 300	u	341,23	0,00%	341,23
5	BRANCHEMENT				
5.1	Collier de prise en charge petit bageage				
	Fourniture et pose d'un collier de prise en charge, bouchonnerie comprise, passage de la conduite d'amenée, toutes sujétions comprises				
5.1.1	sur canalisation Ø 60	u	23,45	0,00%	23,45
5.1.2	sur canalisation Ø 80	u	24,63	0,00%	24,63
5.1.3	sur canalisation Ø 100	u	24,75	0,00%	24,75
5.1.4	sur canalisation Ø 125	u	31,42	0,00%	31,42
5.1.5	sur canalisation Ø 150	u	39,20	0,00%	39,20
5.1.6	sur canalisation Ø 200	u	37,00	0,00%	37,00
5.2	Collier de prise en charge gros bageage				
	Fourniture et pose d'un collier de prise en charge, bouchonnerie comprise, passage de la conduite d'amenée, toutes sujétions comprises				
5.2.1	sur canalisation Ø 60	u	24,60	0,00%	24,60
5.2.2	sur canalisation Ø 80	u	26,02	0,00%	26,02
5.2.3	sur canalisation Ø 100	u	26,91	0,00%	26,91
5.2.4	sur canalisation Ø 125	u	35,14	0,00%	35,14
5.2.5	sur canalisation Ø 150	u	31,77	0,00%	31,77
5.2.6	sur canalisation Ø 200	u	42,89	0,00%	42,89
5.3	Robinet de prise en charge				
	Fourniture et pose d'un robinet de prise en charge, toutes sujétions comprises				
5.3.1	Robinet de prise en charge Ø 20	u	35,85	0,00%	35,85
5.3.2	Robinet de prise en charge Ø 25	u	43,20	0,00%	43,20
5.3.3	Robinet de prise en charge Ø 40	u	178,70	0,00%	178,70
5.4	Robinet avant compteur				
	Fourniture et pose d'un robinet avant compteur, toutes sujétions comprises				
5.4.1	Robinet d'arrêt Ø 15	u	11,31	0,00%	11,31
5.4.2	Robinet d'arrêt Ø 20	u	19,60	0,00%	19,60
5.4.3	Robinet d'arrêt Ø 25	u	22,34	0,00%	22,34
5.4.4	Robinet d'arrêt Ø 40	u	73,12	0,00%	73,12
5.4.5	Robinet vannes série courte Ø 50 (FSH)	u	64,90	0,00%	64,90
5.4.6	Robinet vannes série courte Ø 60 (FSH)	u	69,83	0,00%	69,83
5.4.7	Robinet vannes série courte Ø 80 (FSH)	u	81,55	0,00%	81,55
5.4.8	Robinet vannes série courte Ø 100 (FSH)	u	102,51	0,00%	102,51
5.4.9	Robinet vannes série courte Ø 150 (FSH)	u	192,33	0,00%	192,33
5.4.10	Robinet vannes série courte Ø 200 (FSH)	u	344,82	0,00%	344,82
5.5	Protection du branchement				
	Fourniture et pose d'un capot antipollution, toutes sujétions comprises				
5.5.1	Double clapet antirétour Ø 15	u	5,50	0,00%	5,50
5.5.2	Double clapet antirétour Ø 20	u	16,31	0,00%	16,31
5.5.3	Capot antipollution Ø 30	u	44,72	0,00%	44,72
5.5.4	Capot antipollution Ø 40	u	52,50	0,00%	52,50
5.5.5	Capot antipollution Ø 50	u	366,18	0,00%	366,18
5.5.6	Capot antipollution Ø 65	u	376,66	0,00%	376,66
5.5.7	Capot antipollution Ø 80	u	485,26	0,00%	485,26
5.5.8	Capot antipollution Ø 100	u	614,01	0,00%	614,01
5.5.9	Capot antipollution Ø 150	u	1 184,88	0,00%	1 184,88
5.5.10	Capot antipollution Ø 200	u	2 151,66	0,00%	2 151,66
5.5.11	Filtre purge Ø 50	u	70,82	0,00%	70,82
5.5.12	Filtre purge Ø 65	u	88,91	0,00%	88,91
5.5.13	Filtre purge Ø 80	u	115,64	0,00%	115,64
5.5.14	Filtre purge Ø 100	u	148,96	0,00%	148,96
5.5.15	Filtre purge Ø 150	u	286,43	0,00%	286,43
5.5.16	Filtre purge Ø 200	u	502,94	0,00%	502,94
5.6	Raccords électrosoudables pour polyéthylène				
	Fourniture et pose de raccords électrosoudables, toutes sujétions comprises				
5.6.1	Raccord électrosoudable polyéthylène Ø 25	u	16,75	0,00%	16,75
5.6.2	Raccord électrosoudable polyéthylène Ø 32	u	18,67	0,00%	18,67
5.6.3	Raccord électrosoudable polyéthylène Ø 40	u	48,66	0,00%	48,66
5.6.4	Raccord électrosoudable polyéthylène Ø 50	u	39,32	0,00%	39,32
5.6.5	Raccord électrosoudable polyéthylène Ø 63	u	35,65	0,00%	35,65
5.6.6	Raccord électrosoudable polyéthylène Ø 75	u	16,01	0,00%	16,01
5.6.7	Raccord électrosoudable polyéthylène Ø 90	u	39,09	0,00%	39,09
5.6.8	Fourniture et pose de collet anti-fusée Ø 63	u	51,45	0,00%	51,45
5.6.9	Fourniture et pose de collet anti-fusée Ø 75	u	66,65	0,00%	66,65
5.6.10	Fourniture et pose de collet anti-fusée Ø 90	u	74,45	0,00%	74,45
5.6.11	Fourniture et pose de collet anti-fusée Ø 110	u	75,41	0,00%	75,41
5.7	Accessoires				
5.7.1	Console pour compteur de calibre >= 15 mm	u	55,46	0,00%	55,46
5.7.2	Console pour compteur de calibre >= 20 mm	u	88,30	0,00%	88,30
5.7.3	Equerre courte pour compteur de calibre >= 20 mm	u	18,91	0,00%	18,91
5.7.4	Equerre longue pour compteur de calibre >= 20 mm	u	13,73	0,00%	13,73
6	REGARDS				
	Fourniture et pose, toutes sujétions comprises				
6.1	Regard compact isolé				
6.1.1	Pour compteur calibre 15 mm en ligne	u	162,14	0,00%	162,14
6.1.2	Pour compteur calibre 20 mm en ligne	u	275,53	0,00%	275,53
6.2	Regard polyéthylène ou composite antigel				
6.2.1	Pour compteur Ø 15 ou 20 avec couvercle (Pond vert et fond de regard	u	36,66	0,00%	36,66
6.2.2	Plus valeur au prix n° 6.2.1 pour fourniture et pose d'une rampe	u	3,31	0,00%	3,31

Bordereau des prix - 2021

Exploitation réseau de distribution Eau Potable Régie
Communes de La Membrolle sur Grosse / St-Denis-Lès-Tours / Tours / St-Pierre-des-Corps / St-Avertin / Saint-Gaudais

N° de prix	Désignation des Articles	U	P.U. + MO 2020 € HT	Augmentation proposée FP 100 Evolution sur 12 mois	P.U. + MO 2021 € HT
6.2.1.2	Plus value au prix n° 6.2.1 pour fourniture et pose d'un tampon fonte classe B125/C250	u	54,00	0,00%	54,00
6.2.2	Poutre poutrelle Ø 30 ou 40 avec couvercle Pehd vert et fond de regard	u	212,94	0,00%	212,94
6.2.2.1	Plus value au prix n° 6.2.2 pour fourniture et pose d'une réhausse	u	119,58	0,00%	119,58
6.2.2.2	Plus value au prix n° 6.2.2 pour fourniture et pose d'un tampon fonte classe B125/C250	u	521,33	0,00%	521,33
6.3	Regard béton				
6.3.1	1000 x 800 couverture en tôle striée	u	1 115,67	0,00%	1 115,67
6.3.2	1000 x 800 couverture béton avec tampon fonte	u	1 582,97	0,00%	1 582,97
6.3.3	2000 x 1000 couverture en tôle striée	u	1 486,45	0,00%	1 486,45
6.3.4	2000 x 1000 couverture béton avec tampon fonte	u	1 488,08	0,00%	1 488,08
7	APPAREILS				
7.1	INCENDIE				
7.1.1	Poteau incendie à prises sous coffre Fourniture et pose d'un poteau incendie à 3 prises avec coffre, y compris la fourniture et pose d'un système de protection et le vissage du poteau en pied de colonne. Réalisation du socle en béton de dimension Ø 600 x 600 et la réalisation d'un puits en béton dans le socle. Toutes sujétions de pose comprises.				
7.1.1.1	Poteau incendie - Ø 80 mm	u	1 166,77	0,00%	1 166,77
7.1.1.2	Poteau incendie - Ø 90 mm CHOC	u	1 393,68	0,00%	1 393,68
7.1.1.3	Poteau incendie - Ø 100 mm	u	1 287,65	0,00%	1 287,65
7.1.1.4	Poteau incendie - Ø 100 mm CHOC	u	1 453,60	0,00%	1 453,60
7.1.1.5	Poteau incendie - Ø 150 mm	u	2 742,68	0,00%	2 742,68
7.1.2	Poteau incendie à prises apparentes Fourniture et pose d'un poteau incendie à 3 prises apparentes y compris la fourniture et pose d'un système de protection et le vissage du poteau en pied de colonne. Réalisation du socle en béton de dimension Ø 600 x 600 et la réalisation d'un puits en béton dans le socle. Toutes sujétions de pose comprises.				
7.1.2.1	Poteau incendie - Ø 80 mm	u	1 166,77	0,00%	1 166,77
7.1.2.2	Poteau incendie - Ø 90 mm CHOC	u	1 393,68	0,00%	1 393,68
7.1.2.3	Poteau incendie - Ø 100 mm	u	1 287,65	0,00%	1 287,65
7.1.2.4	Poteau incendie - Ø 100 mm CHOC	u	1 453,60	0,00%	1 453,60
7.1.2.5	Poteau incendie - Ø 150 mm	u	2 742,68	0,00%	2 742,68
7.1.3	Bouche incendie Fourniture et pose d'une bouche incendie à prise unique avec socle de type Regier, y compris la fourniture et pose d'un système de protection et le vissage de la bouche incendie en pied de colonne. Réalisation de l'appareil avec un socle en béton et la réalisation d'un puits en béton dans le socle. Fourniture et pose d'une plaque signalétique interrogatoire. Toutes sujétions de pose comprises.				
7.1.3.1	Bouche incendie - Ø 80 mm	u	1 526,15	0,00%	1 526,15
7.1.3.2	Bouche incendie - Ø 100 mm	u	564,25	0,00%	564,25
7.1.4	Accessoires / pièces de rechange Fourniture et pose, toutes sujétions comprises.				
7.1.4.1	Esse de réglage pour poteau et bouche incendie Ø 80	u	145,93	0,00%	145,93
7.1.4.2	Esse de réglage pour poteau et bouche incendie Ø 100	u	96,92	0,00%	96,92
7.1.4.3	Esse de réglage pour poteau et bouche incendie Ø 150	u	170,75	0,00%	170,75
7.1.4.4	Porte poteau incendie avec serrure	u	260,23	0,00%	260,23
7.1.4.5	Porte poteau incendie sans serrure	u	142,32	0,00%	142,32
7.1.4.6	Kit complet composite Ø 100	u	557,29	0,00%	557,29
7.1.4.7	Kit complet composite Ø 150	u	557,29	0,00%	557,29
7.1.4.8	Bouchon pour poteau Emeraude Ø 40	u	32,15	0,00%	32,15
7.1.4.9	Bouchon pour poteau Emeraude Ø 65 alu/ép	u	34,20	0,00%	34,20
7.1.4.10	Bouchon pour poteau Emeraude Ø 100	u	41,58	0,00%	41,58
7.1.4.11	Bouchon pour poteau Saphir Ø 40	u	70,72	0,00%	70,72
7.1.4.12	Bouchon pour poteau Saphir Ø 65 alu/ép	u	45,85	0,00%	45,85
7.1.4.13	Bouchon pour poteau Saphir Ø 100	u	117,08	0,00%	117,08
7.1.5	Contrôle d'un poteau d'incendie ou d'une bouche incendie (débit, pression, état général, établissement d'un rapport de visite) Réalisation d'un contrôle d'appareil de sécurité incendie (débit, pression, état général, établissement d'un rapport de visite).				
7.1.5.1	Contrôle d'un poteau d'incendie ou d'une bouche incendie	u	76,73	0,00%	76,73
7.1.5.2	Contrôle d'un poteau d'incendie ou d'une bouche incendie - pour 2 à 10 appareils contrôlés	u	39,37	0,00%	39,37
7.1.5.3	Contrôle d'un poteau d'incendie ou d'une bouche incendie - pour 11 à 50 appareils contrôlés	u	32,03	0,00%	32,03
7.1.5.4	Contrôle d'un poteau d'incendie ou d'une bouche incendie - pour plus de 51 appareils contrôlés	u	19,16	0,00%	19,16
7.2	PUISAGE Fourniture et pose d'un appareil de puisage inextinguible, y compris la réalisation d'un puits en pied d'appareil, la réalisation d'un socle béton. Toutes sujétions comprises.				
7.2.1	Borne fontaine	u	2 249,00	0,00%	2 249,00
7.2.2	Bouche de lavage à bavoite droite Ø 40	u	455,74	0,00%	455,74
7.2.3	Bouche de lavage à bavoite fermée Ø 40	u	625,40	0,00%	625,40
7.2.4	Bouche d'arrosage Ø 25	u	337,48	0,00%	337,48
7.2.5	Borne de puisage Ø 40	u	4 958,29	0,00%	4 958,29
7.2.6	Borne de puisage Ø 60	u	3 231,67	0,00%	3 231,67
7.3	PURGES				
7.3.1	Purge d'entretien automatique au regard compact fermé Fourniture et pose d'une purge d'entretien automatique y compris la fourniture et pose d'un regard compact fermé et le raccordement pour l'évacuation vers la chaudière. Toutes sujétions comprises.	u	893,17	0,00%	893,17
7.4	BOUCHE A CLE				
7.4.1	Bouche à clé standard Fourniture et pose d'une bouche à clé composite en fonte, y compris la colonne / l'intermédiaire / le socle alu/ép	u	24,72	0,00%	24,72
7.4.2	Bouche à clé réhausse Fourniture et pose d'une bouche à clé composite en fonte, y compris la colonne / l'intermédiaire / le socle alu/ép	u	49,74	0,00%	49,74
7.4.3	Remise à niveau de bouche à clé Réalisation de remise à niveau d'une bouche à clé. Toutes sujétions comprises.	u	19,27	0,00%	19,27
8	COMPTAGE				
8.1	REMPLACEMENT DE COMPTEURS DÉTÉRIORÉS Remplacement d'un compteur de débit et de débitage défectueux, y compris les joints, le socle et une démolition de l'appareil, l'assemblage mécanique ou l'armature (gél)				

Bordereau des prix - 2021

Exploitation réseau de distribution Eau Potable Régie

Communes de La Membrolle sur Grosse / St-Denis-sur-Loire / Tours / St-Pierre-des-Corps / St-Avertin / Saint-Germain

N° de prix	Désignation des Articles	U	P.U. + MO 2020 € HT	Augmentation proposée PTDS Evolution sur 12 mois	P.U. + MO 2021 € HT
8.1.1	Ø 15	u	35,95	0,09%	39,18
8.1.2	Ø 20	u	52,38	0,09%	57,08
8.1.3	Ø 30	u	135,00	0,09%	147,12
8.1.4	Ø 40	u	191,84	0,09%	209,07
8.1.5	Ø 50	u	497,25	0,09%	542,00
8.1.6	Ø 65	u	518,67	0,09%	565,13
8.1.7	Ø 80	u	598,98	0,09%	652,47
8.1.8	Ø 100	u	678,45	0,09%	736,01
8.1.9	Ø 150	u	952,07	0,09%	1037,90
8.2	ETALONNAGE COMPTEUR				
	Etalonnage d'un compteur par un organisme agréé COFRAC				
8.2.1	Ø 15	u		prix nouveau	339,31
8.2.2	Ø 20	u		prix nouveau	339,31
8.2.3	Ø 30	u		prix nouveau	448,09
8.2.4	Ø 40	u		prix nouveau	454,44
8.2.5	Ø 50	u		prix nouveau	520,84
8.2.6	Ø 65	u		prix nouveau	522,84
8.2.7	Ø 80	u		prix nouveau	535,79
8.2.8	Ø 100	u		prix nouveau	716,94
8.2.9	Ø 150	u		prix nouveau	716,94
8.2.10	Ø 200	u		prix nouveau	716,94
9	PIECES ET PRESTATIONS HORS BORDEREAU				
9.1	PIECES ET PRESTATIONS HORS BORDEREAU				
9.1.1	Pieces et prestations de l'assemblage hors bordereau spirallines. (incluant le pose de pieces hors bordereau) le tout avec mise à disposition des matériaux nécessaires à l'assemblage.	u			
10	PRESTATIONS DIVERSES				
10.1	MAIN D'OEUVRE				
10.1.1	Préparation administrative du chantier	h	24,95		24,95
10.1.2	Intervention d'un agent pendant les heures de service	h	22,72		22,72
10.1.3	Intervention d'un agent en dehors des heures de service (soirée)	h	45,44		45,44

ANNEXE 7 : DELIBERATION DE VOTE DES TARIFS – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-243700754-20201217-C_20_12_17_033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2020

Date de publication / notification : 29/12/2020

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 DECEMBRE 2020

Convocations adressées le vendredi 11 décembre 2020

Nombre de délégués titulaires présents : 61

Nombre de délégués votants : 87 (dont pouvoirs)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires en présentiel :

Wilfried SCHWARTZ, Cathy SAVOUREY, Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Laurent RAYMOND, Emmanuel DENIS, Cédric DE OLIVEIRA, Philippe CLEMOT, Sébastien MARAIS, Christian GATARD, Marie QUINTON, Thierry CHAILLOUX, Alice WANNERROY, Jean-Patrick GILLE, Martin COHEN, Patrick LEFRANCOIS, Emmanuel DUMENIL, Bruno FENET, Emmanuel FRANCOIS, Christophe LOYAU-TULASNE, Christophe BOUCHET, Thibault COULON, Danielle PLOQUIN, Francine LEMARIE, Barbara DARNET MALAQUIN, Amelle AUDIN, Oulématou BA-TALL, Christine BLET, Philippe BOURLIER, Romain BRUTINAUD, Sébastien CLEMENT, Céline DELAGARDE, Catherine GAULTIER, Francis GERARD, Aylin GULHAN, Betsabée HAAS, Olivier LEBRETON, Marion NICOLAY CABANNE, Judicaël OSMOND, Florent PETIT, Benoist PIERRE, Annaelle SCHALLER, Bernard SOL, Michel SOULAS, Eric THOMAS.

Délégués titulaires en téléconférence :

Stéphanie AK, Laurence LEFEVRE, Corinne CHAILLEUX, Mélanie FORTIER, Claudie HALLARD, Odile MACE, Cathy MUNSCH-MASSET, Nathalie SAVATON, Affwa METREAU, Bertrand RITOURET, Christian BONNARD, Gérard DAVIET, Michel GILLOT, Régis SALIC, Patricia SUARD, Christophe BOULANGER

Délégués titulaires en téléconférence ayant donné pouvoir :

Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Martin COHEN, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Annaelle SCHALLER, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Florent PETIT, Elodie HUAULT a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Laure JAVELOT a donné pouvoir à Thierry CHAILLOUX, Iman MANZARI a donné pouvoir à Eric THOMAS, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Catherine REYNAUD a donné pouvoir à Alice WANNERROY, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN a donné pouvoir à Betsabée HAAS.

Page 1 sur 4

Titulaires absent(s) excusé(s) :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Didier VALLEE a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à M. AUGIS, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Annaelle SCHALLER, Aude GOBLET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Valérie JABOT a donné pouvoir à Francine LEMARIE, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Jean-Gérard PAUMIER a donné pouvoir à Catherine GAULTIER.

Désignation de Judicaël OSMOND, Conseiller Métropolitain en qualité de Secrétaire de séance.

C_20_12_17_033- CYCLE DE L'EAU - FIXATION DES TARIFS 2021 DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 21 décembre 2005 a décidé la création du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) et fixé les tarifs des contrôles qui découlent de sa mission.

Le SPANC de la Métropole assure également, depuis 2009, le contrôle périodique du fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectifs, selon les fréquences définies dans le règlement d'assainissement non collectif.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2011, lors de toute transaction immobilière, le service réalise le diagnostic des installations d'assainissement non collectif. Dans le cas d'une attestation de contrôle de moins de trois ans, la prestation se limite à une réponse administrative simple. En l'absence d'attestation de contrôle datant de moins de trois ans, un diagnostic initial ou un contrôle de fonctionnement est diligenté et assuré par le SPANC.

A titre indicatif, en 2019 (année pleine) le nombre de contrôles s'élevait à :

Contrôle de conception	105
Contrôle de réalisation	98
Diagnostic initial	5
Contrôle de fonctionnement	319
Contrôle pour transaction immobilière	94

Fin 2018, l'arrêt de la subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le contrôle des installations neuves et réhabilitées (d'un montant de 10 200 € en 2018) a entraîné une perte de recettes qui impose un ajustement des tarifs. Cet ajustement est proposé de manière progressive jusqu'en 2023.

En conséquence, il est proposé pour l'exercice 2021, d'appliquer les tarifs suivants :

Types de contrôle	Tarifs 2020 (€ HT)	Tarifs 2021 (€ HT)
Ouvrages neufs ou réhabilités :		
Contrôle de conception	90,00	120,00
Contrôle de réalisation	105,00	120,00
Contre-visite si contrôle de réalisation non conforme	50,00	60,00
Ouvrages existants :		
Diagnostic initial	140,00	160,00
Contrôle de fonctionnement	95,00	110,00
Cas des transactions immobilières :		
➤ Réponse simple (si attestation de contrôle < 3 ans)	35,00	35,00
➤ Contrôle de fonctionnement (si attestation de contrôle > 3 ans)	115,00	125,00

Par ailleurs, conformément à l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique, il est décidé d'appliquer une majoration de 100% des tarifs en cas d'obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC telles que définies dans le règlement d'assainissement non collectif.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 1331-1-1, L1331-11-1 et L1331-8,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 relatif aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅,

Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 modifiant l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,

Vu l'arrêté ministériel du 23 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs et aux installations d'assainissement non collectif à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure à 1,2 kg/j de DBO₅,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission de l'administration générale en date du 03 décembre 2020,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 25 novembre 2020,

Vu l'avis du conseil d'exploitation en date du 1^{er} décembre 2020,

- **FIXE** les tarifs des contrôles effectués par le Service public de l'assainissement de Tours Métropole Val de Loire comme suit :

Types de contrôles	Tarifs 2021 (€ HT)
Ouvrages neufs ou réhabilités :	
Contrôle de conception	120,00
Contrôle de réalisation	120,00
Contre-visite si contrôle de réalisation non conforme	60,00
Ouvrages existants :	
Diagnostic initial	160,00
Contrôle de fonctionnement	110,00
Cas des transactions immobilières :	
➤ Réponse simple (si attestation de contrôle < 3 ans)	35,00
➤ Contrôle de fonctionnement (si attestation de contrôle > 3 ans)	125,00

- **FIXE** à un taux de 100% la majoration des tarifs applicable en cas d'obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC telles que définies par l'article 30 du règlement d'assainissement non collectif ;

- **DIT** que ces tarifs hors taxes, auxquels il convient d'ajouter le taux de TVA en vigueur, sont applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;

- **AUTORISE** Monsieur Le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,**



Frédéric CHABELLARD

ANNEXE 8 : DELIBERATION DE VOTE DES TARIFS – BRANCHEMENTS EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-243700754-20201123-C_20_11_23_040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2020

Date de publication / notification : 03/12/2020

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 NOVEMBRE 2020

Convocations adressées le jeudi 17 novembre 2020

Nombre de délégués titulaires présents : 48

Nombre de délégués votants : 85 (dont pouvoirs)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Etaient présents :

Wilfried SCHWARTZ, Cathy SAVOUREY, Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Laurent RAYMOND, Emmanuel DENIS, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Marie QUINTON, Thierry CHAILLOUX, Alice WANNERROY, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Martin COHEN, Aude GOBLET, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Emmanuel DUMENIL, Bruno FENET, Régis SALIC, Emmanuel FRANCOIS, Christophe LOYAU-TULASNE, Christophe BOUCHET, Thibault COULON, Danielle PLOQUIN, Francine LEMARIE, Lionel AUDIGER, Amelle AUDIN, Oulématou BA-TALL, Dominique BOULOZ, Philippe BOURLIER, Romain BRUTINAUD, Sébastien CLEMENT, Christophe DUPIN, Benoît FAUCHEUX, Franck GAGNAIRE, Catherine GAULTIER, Valérie JABOT, Olivier LEBRETON, Odile MACE, Antoine MARTIN, Marion NICOLAY CABANNE, Florent PETIT, Benoist PIERRE, Bernard SOL, Eric THOMAS.

Elus en visioconférence :

Cathy MUNSCH-MASSET a donné pouvoir à Emmanuel DENIS, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Martin COHEN, Amault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL pour le début de la séance, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Amelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNERROY, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Antoine MARTIN, Elodie HUAULT a donné pouvoir à Aude GOBLET, Laure JAVELOT a donné pouvoir à Thierry CHAILLOUX, Iman MANZARI a donné pouvoir à Eric THOMAS, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Jean-Gérard PAUMIER a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Catherine REYNAUD a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Annaëlle SCHALLER a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Affwa METREAU a donné pouvoir à Marie QUINTON, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Antoine MARTIN, Sébastien MARAIS, Patricia SUARD, Corinne CHAILLEUX, Didier VALLEE, Michel GILLOT, Barbara DARNET MALAQUIN, Christian BONNARD, Céline DELAGARDE, Mélanie FORTIER, Stéphanie AK, Claudie HALLARD, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS.

Page 1 sur 4

Absent(s) excusé(s) :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Philippe CLEMOT a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Francis GERARD a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Elise PEREIRA-NUNES.

Désignation de Alice WANNERROY, vice-présidente en qualité de secrétaire de séance.

C_20_11_23_040- CYCLE DE L'EAU - FIXATION DES TARIFS 2021 DES BRANCHEMENTS EN EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire étant compétente en matière d'eau, tout nouveau branchement au réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales doit faire l'objet d'une demande téléchargeable sur le site internet de la Métropole.

Cette demande doit être adressée à la Direction du cycle de l'eau de Tours Métropole Val de Loire.

Conformément à l'article 9 du règlement d'assainissement, s'agissant de travaux de branchement en eaux usées, le service métropolitain établit un devis sur la base d'un schéma d'implantation du branchement visé par l'administré demandeur.

Préalablement à leur entrée en vigueur, ces tarifs doivent faire l'objet d'une délibération du conseil métropolitain.

Le descriptif détaillé des tarifs proposés ci-dessous pour 2021 figure dans le bordereau des prix annexé à la délibération.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission de l'administration générale en date du 12 novembre 2020,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 13 octobre 2020,

- **DIT** que les tarifs des branchements en eaux usées et en eaux pluviales sur le territoire métropolitain, applicables au 1^{er} janvier 2021, sont les suivants :

N° DE PRIX	DESIGNATION	PRIX Unitaire 2021 € HT
1	REALISATION D'UN BRANCHEMENT PARTICULIER COMPLET SUR CANALISATION EXISTANTE	
1.1	POUR BRANCHEMENT PVC CR8 OU POLYPROPYLENE DIAMETRE 160 MM JUSQU'À 3 METRES	2 900,00 €
1.2	POUR BRANCHEMENT PVC CR8 OU POLYPROPYLENE DIAMETRE 200 MM JUSQU'À 3 METRES	3 100,00 €
1.3	POUR BRANCHEMENT PVC CR8 OU POLYPROPYLENE DIAMETRE COMPRIS ENTRE 250 ET 315 MM JUSQU'À 3 METRES	3 400,00 €
1.4	POUR BRANCHEMENT FONTE (selon norme NF EN 598) DIAMETRE 150 MM JUSQU'À 3 METRES	4 000,00 €
1.5	POUR BRANCHEMENT FONTE (selon norme NF EN 598) DIAMETRE 200 MM JUSQU'À 3 METRES	4 250,00 €
1.6	POUR BRANCHEMENT EN REFOULEMENT POUR UN DIAMETRE 63 mm PEHD PN 16 JUSQU'À 3 METRES	1 800,00 €
2	LE METRE LINEAIRE COMPLEMENTAIRE DE BRANCHEMENT	
2.1	le mètre-linéaire de branchement pour PVC CR8 ou POLYPROPYLENE diamètre 160 mm	150,00 €
2.2	le mètre-linéaire de branchement pour PVC CR8 ou POLYPROPYLENE diamètre 200 mm	165,00 €
2.3	le mètre-linéaire de branchement pour PVC CR8 ou POLYPROPYLENE diamètre 250 à 315 mm	180,00 €
2.4	le mètre-linéaire de branchement pour Fonte diamètre 150 mm	190,00 €
2.5	le mètre-linéaire de branchement pour Fonte diamètre 200 mm	210,00 €
2.6	le mètre-linéaire de branchement en refoulement diamètre 63 mm PEHD PN 16	100,00 €
3	PLUS VALUE AU PRIX 1 à 2 POUR SURLARGEUR DE TRANCHEE	
3.1	le mètre linéaire de tranchée	55,00 €
4	FOURNITURE ET POSE D'UNE BOITE DE BRANCHEMENT OU D'UN SIPHON DISCONNECTEUR	
4.1	FOURNITURE ET POSE D'UNE BOITE DE BRANCHEMENT DISCONNECTRICE A CLOISON FIXE OU PASSAGE DIRECT Ø 315/160MM DANS LE CADRE D'UN BRANCHEMENT EN SURLARGEUR DE TRANCHEE	200,00 €
4.2	FOURNITURE ET POSE D'UN SIPHON DISCONNECTEUR Ø 160 MM DANS LE CADRE D'UN BRANCHEMENT EN SURLARGEUR DE TRANCHEE	120,00 €
5	REMPLACEMENT D'UN SIPHON DISCONNECTEUR sans terrassement	500,00 €
6	REMPLACEMENT D'UNE BOITE DE BRANCHEMENT OU D'UN SIPHON DISCONNECTEUR avec terrassement	600,00 €
7	PLUS-VALUE AUX PRIX 1, 4 et 6 POUR CONSTRUCTION DE REGARD DE VISITE EN BETON DE DIAMETRE 800 MM ou 1000 MM	450,00 €
8	FOURNITURE ET POSE D'UN REGARD BETON LIMITEUR DE DEBIT	280,00 €
9	SUPPRESSION DE BRANCHEMENT PARTICULIER	550,00 €

- **APPROUVE** le bordereau de prix détaillé annexé à la présente,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,**



Frédéric CHABELLARD



DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU
60, AVENUE MARCEL DASSAULT
CS 30651
37 206 TOURS CEDEX 3
Tél : 02.47.33.17.24

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-243700754-20201123-C_20_11_23_040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2020

Date de publication / notification : 03/12/2020

N° DE PRIX	DESIGNATION	PRIX Unitaire 2021 € HT
1	REALISATION D'UN BRANCHEMENT PARTICULIER COMPLET SUR CANALISATION EXISTANTE (L'ensemble des prix comprend les frais de dossier, études et maîtrise d'œuvre.)	
	Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un branchement neuf sur la conduite principale et comprend l'étude du projet, la préparation et les démarches administratives réglementaires ainsi que le forfait de raccordement du branchement sur la conduite principale y compris les terrassements et remblais de la tranchée et réfection de la voirie au droit de la conduite principale. Les caractéristiques techniques des éléments qui constituent le branchement seront conformes au règlement du service assainissement de Tours Métropole Val de Loire (TMVL). Ce prix comprend la longueur du branchement à mettre en place entre la partie publique où se situe la conduite et la partie privée où se situera la boîte de branchement, y compris les terrassements et remblais de la tranchée et réfection de la voirie et du trottoir à l'identique. Ce prix comprend également le percement éventuel d'un mur en maçonnerie, l'évacuation des gravats, regarnissage du percement ou mortier de ciment et réagréage de la maçonnerie ou réfection des enduits après passage de la canalisation (les percements et regarnissage sur des voiles béton des constructions neuves seront à la charge des pétitionnaires) ainsi que la remise en état des abords, espèces verts en accord avec le pétitionnaire. Il est également inclus la fourniture et pose de la boîte de branchement dont sa nature sera à valider avec l'agent de Tours Métropole Val de Loire (siphon disconnecteur, tabouret à cloison fixe ou passage direct, vanne de sectionnement) en fonction du règlement du service assainissement (non compris regard de visite)	
1.1	POUR BRANCHEMENT PVC CR8 OU POLYPROPYLENE DIAMETRE 160 MM JUSQU'À 3 METRES	2 900,00 €
1.2	POUR BRANCHEMENT PVC CR8 OU POLYPROPYLENE DIAMETRE 200 MM JUSQU'À 3 METRES	3 100,00 €
1.3	POUR BRANCHEMENT PVC CR8 OU POLYPROPYLENE DIAMETRE COMPRIS ENTRE 250 ET 315 MM JUSQU'À 3 METRES	3 400,00 €
1.4	POUR BRANCHEMENT FONTE (selon norme NF EN 598) DIAMETRE 150 MM JUSQU'À 3 METRES	4 000,00 €
1.5	POUR BRANCHEMENT FONTE (selon norme NF EN 598) DIAMETRE 200 MM JUSQU'À 3 METRES	4 250,00 €
1.6	POUR BRANCHEMENT EN REFOULEMENT POUR UN DIAMETRE 63 mm PEHD PN 16 JUSQU'À 3 METRES	1 800,00 €
2	LE METRE LINEAIRE COMPLEMENTAIRE DE BRANCHEMENT (Ce prix rémunère la longueur de branchement à mettre en place à partir du 4ème mètre de branchement à réaliser.)	
2.1	le mètre-linéaire de branchement pour PVC CR8 ou POLYPROPYLENE diamètre 160 mm	150,00 €
2.2	le mètre-linéaire de branchement pour PVC CR8 ou POLYPROPYLENE diamètre 200 mm	165,00 €
2.3	le mètre-linéaire de branchement pour PVC CR8 ou POLYPROPYLENE diamètre 250 à 315 mm	180,00 €
2.4	le mètre-linéaire de branchement pour Fonte diamètre 150 mm	190,00 €
2.5	le mètre-linéaire de branchement pour Fonte diamètre 200 mm	210,00 €
2.6	le mètre-linéaire de branchement en refolement diamètre 63 mm PEHD PN 16	100,00 €
3	PLUS VALUE AU PRIX 1 à 2 POUR SURLARGEUR DE TRANCHEE (Ce prix s'applique dans le cadre de la pose d'un réseau d'eaux pluviales ou d'eaux usées dans la même tranchée. Le forfait s'appliquera au branchement le plus long à réaliser, la plus-value s'appliquera au branchement le plus court.)	
3.1	le mètre linéaire de tranchée	55,00 €

4	FOURNITURE ET POSE D'UNE BOITE DE BRANCHEMENT OU D'UN SIPHON DISCONNECTEUR (Ce prix rémunère la fourniture et pose d'une boîte de branchement dans le cadre de l'exécution d'un branchement neuf pour la réalisation d'un 2ème branchement en surlargeur. Il comprend le terrassement, la fourniture des pièces et raccords, le positionnement et les réglages, les remblais et réfection de surface à l'identique. Le choix de la boîte de branchement est conditionné au respect du règlement du service assainissement de TMVL.)	
4.1	FOURNITURE ET POSE D'UNE BOITE DE BRANCHEMENT DISCONNECTRICE A CLOISON FIXE OU PASSAGE DIRECT Ø 315/160MM DANS LE CADRE D'UN BRANCHEMENT EN SURLARGEUR DE TRANCHEE	200,00 €
4.2	FOURNITURE ET POSE D'UN SIPHON DISCONNECTEUR Ø 160 MM DANS LE CADRE D'UN BRANCHEMENT EN SURLARGEUR DE TRANCHEE	120,00 €
5	REMPLACEMENT D'UN SIPHON DISCONNECTEUR sans terrassement Ce prix rémunère : - la démolition de l'ancien siphon et son remplacement dans un regard visible et accessible sans terrassement. - le raccordement aux tuyaux de branchement et l'adaptation au diamètre si nécessaire - l'évacuation des déblais s'il y a lieu y compris la démolition de béton - la fourniture, la pose ou le scellement d'une console pour les branchements en sous sol	500,00 €
6	REMPLACEMENT D'UNE BOITE DE BRANCHEMENT OU D'UN SIPHON DISCONNECTEUR avec terrassement Ce prix rémunère le remplacement d'une boîte de branchement en PVC diamètre 315/160 (hauteur maxi 1,20m fil d'eau) ou d'un siphon disconnecteur (fourniture et mise en place de regard de visite non compris) et comprend : - la démolition de l'ancienne boîte de branchement ou du siphon disconnecteur - les terrassements et l'évacuation des déblais (y compris les frais de décharge) - la fourniture et la pose de la boîte de branchement disconnectrice à cloison fixe ou passage direct selon prescription de la maîtrise d'œuvre y compris la rehausse en PVC - le lit de pose et l'enrobage en gravier du labouret - le remblaiement autour de la rehausse en sable ciment jusqu'à la dalle de répartition (si nécessaire) - la fourniture et la mise en œuvre de béton pour constitution de la dalle de répartition (couronnement indépendant de la cheminée PVC) ou la fourniture de la dalle préfabriquée - les raccordements et les pièces spéciales - la découpe éventuelle des tuyaux - la fourniture et la pose du tampon en fonte série C250 et de son entourage béton, y compris sa mise à la cote et les raccords de surface. - la remise en état des abords, espaces verts, trottoirs ou voirie - et toutes les sujétions dues à la présence d'étais, d'eau, d'ouvrage, de réseaux divers, y compris toute la signalisation temporaire de protection.	600,00 €
7	PLUS-VALUE AUX PRIX 1, 4 et 6 POUR CONSTRUCTION DE REGARD DE VISITE EN BETON DE DIAMETRE 800 MM ou 1000 MM Ce prix rémunère à l'unité la confection d'un regard de visite circulaire de diamètre 800 mm ou 1000 mm en béton comprenant : - la fourniture des éléments préfabriqués avec les joints d'étanchéité - la fourniture et le scellement des échelons - le tampon de couverture en fonte Ce prix est appliqué pour une profondeur du fil d'eau jusqu'à 1,50 ml	450,00 €
8	FOURNITURE ET POSE D'UN REGARD BETON LIMITEUR DE DEBIT Ce prix rémunère la fourniture et pose d'un regard en béton 50x50 en limite de propriété entre le domaine public et privé permettant de limiter le débit d'eaux pluviales acceptés sur le domaine public conformément au règlement de service des eaux pluviales. Il comprend, les terrassements, la fourniture et pose du regard et son raccordement sur le domaine public y compris les pièces spéciales d'adaptation, l'enrobage, les remblais, dispositif de fermeture et remise en état des abords à l'identique	280,00 €
9	SUPPRESSION DE BRANCHEMENT PARTICULIER	550,00 €

ANNEXE 9 : DELIBERATION DE VOTE DES TARIFS – ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-243700754-20201217-C_20_12_17_032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2020

Date de publication / notification : 29/12/2020

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 DECEMBRE 2020

Convocations adressées le vendredi 11 décembre 2020

Nombre de délégués titulaires présents : 61

Nombre de délégués votants : 87 (dont pouvoirs)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires en présentiel :

Wilfried SCHWARTZ, Cathy SAVOUREY, Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Laurent RAYMOND, Emmanuel DENIS, Cédric DE OLIVEIRA, Philippe CLEMOT, Sébastien MARAIS, Christian GATARD, Marie QUINTON, Thierry CHAILLOUX, Alice WANNERROY, Jean-Patrick GILLE, Martin COHEN, Patrick LEFRANCOIS, Emmanuel DUMENIL, Bruno FENET, Emmanuel FRANCOIS, Christophe LOYAU-TULASNE, Christophe BOUCHET, Thibault COULON, Danielle PLOQUIN, Francine LEMARIE, Barbara DARNET MALAQUIN, Armelle AUDIN, Oulématou BA-TALL, Christine BLET, Philippe BOURLIER, Romain BRUTINAUD, Sébastien CLEMENT, Céline DELAGARDE, Catherine GAULTIER, Francis GERARD, Aylin GULHAN, Betsabée HAAS, Olivier LEBRETON, Marion NICOLAY CABANNE, Judicaël OSMOND, Florent PETIT, Benoist PIERRE, Annaëlle SCHALLER, Bernard SOL, Michel SOULAS, Eric THOMAS.

Délégués titulaires en téléconférence :

Stéphanie AK, Laurence LEFEVRE, Corinne CHAILLEUX, Mélanie FORTIER, Claudie HALLARD, Odile MACE, Cathy MUNSCH-MASSSET, Nathalie SAVATON, Affwa METREAU, Bertrand RITOURET, Christian BONNARD, Gérard DAVIET, Michel GILLOT, Régis SALIC, Patricia SUARD, Christophe BOULANGER

Délégués titulaires en téléconférence ayant donné pouvoir :

Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Martin COHEN, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Annaëlle SCHALLER, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Florent PETIT, Elodie HUAULT a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Laure JAVELOT a donné pouvoir à Thierry CHAILLOUX, Iman MANZARI a donné pouvoir à Eric THOMAS, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLET, Catherine REYNAUD a donné pouvoir à Alice WANNERROY, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Cédric DE OLIVEIRA, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN a donné pouvoir à Betsabée HAAS.

Page 1 sur 11

Titulaires absent(s) excusé(s) :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Didier VALLEE a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à M. AUGIS, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Annaelle SCHALLER, Aude GOBLET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Valérie JABOT a donné pouvoir à Francine LEMARIE, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Jean-Gérard PAUMIER a donné pouvoir à Catherine GAULTIER.

Désignation de Judicaël OSMOND, Conseiller Métropolitain en qualité de Secrétaire de séance.

C_20_12_17_032- CYCLE DE L'EAU - FIXATION DES TARIFS 2021 DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire étant compétente, par ses statuts, en matière d'assainissement collectif, il convient de fixer les tarifs applicables en 2021 à ce secteur d'activités.

1 – Redevance assainissement. tarif unique

Dans le cadre de la fixation des tarifs de redevance d'assainissement, le Conseil communautaire a adopté, dans sa séance du 20 décembre 2001, un mode de calcul permettant de réduire progressivement les variations de tarifs appliqués par les communes de l'agglomération. Ces modalités de calcul ont permis d'atteindre en 2007 un tarif unique de 1,15 euros du m³ sur l'ensemble du territoire de Tour(s)plus devenu Tours Métropole Val de Loire.

A l'occasion d'une diminution de 3 centimes de la taxe de modernisation des réseaux de collecte perçue par l'agence de l'eau Loire Bretagne au 1^{er} janvier 2020, il a été décidé à cette même date de porter le tarif unique à 1,18 €/HT/m³, augmentation qui n'a eu aucun impact pour l'utilisateur toutes taxes comprises.

Il n'existe pas de part fixe ou d'abonnement.

Il est proposé de maintenir les tarifs pour l'année 2021

Communes	Tarifs 2020 (Euros)	Tarifs 2021 (Euros)
Ballan-Miré	1,1800	1,1800
Chanceaux-sur-Choisille (hors Langennerie)	1,1800	1,1800
Chanceaux-sur-Choisille (secteur Langennerie)	1,1800	1,1800
Berthenay	1,1800	1,1800
Chambray-lès-Tours	1,1800	1,1800
Druye	1,1800	1,1800
Fondettes	1,1800	1,1800
Joué-lès-Tours	1,1800	1,1800
La Membrolle-sur-Choisille	1,1800	1,1800

Page 2 sur 11

La Riche	1,1800	1,1800
Luynes	1,1800	1,1800
Mettray	1,1800	1,1800
Notre-Dame-d'Oé	1,1800	1,1800
Parçay-Meslay	1,1800	1,1800
Rochecorbon	1,1800	1,1800
Saint-Avertin	1,1800	1,1800
Saint-Cyr-sur-Loire	1,1800	1,1800
Saint-Etienne-de-Chigny	1,1800	1,1800
Saint-Genouph	1,1800	1,1800
Saint-Pierre-des-Corps	1,1800	1,1800
Savonnières	1,1800	1,1800
Tours	1,1800	1,1800
Villandry	1,1800	1,1800

A titre indicatif, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte n'est payée que par les abonnés raccordés au réseau de collecte des eaux usées et son assiette est identique à celle de la redevance assainissement. Cette redevance est de 0,15 €/m³. Les montants perçus au titre de ces redevances sont intégralement reversés à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, qui les redistribue sous forme d'aides financières aux différents acteurs de l'eau, pour des opérations de préservation de la ressource en qualité et en quantité.

2 – Coefficients de charge

Par délibération en date du 16 décembre 2019, le Conseil Métropolitain a voté la suppression du coefficient de dégressivité et son remplacement par le coefficient de charge polluante.

Le coefficient de charge polluante (C_{cp}) est composé d'une part fixe liée à la collecte des eaux usées et d'une part variable liée au traitement et à la qualité du rejet de l'effluent non domestique.

Le coefficient de charge permet de faire correspondre les frais réels de fonctionnement des installations avec la qualité de l'effluent rejeté. A titre indicatif, l'énergie électrique est sensiblement proportionnelle aux volumes rejetés (pompage), les paramètres Matières en suspension (MeS) et Phosphore (Pt) influent sur la production de boues à évacuer, la Demande Chimique en Oxygène (DCO) et l'azote totale (Nt) influent sur les temps d'aération à la station d'épuration et donc l'énergie électrique et l'usure du matériel. Par ailleurs, les investissements sont nécessaires dès le 1^{er} mètre cube rejeté.

Ce coefficient est de 1 lorsque les caractéristiques de l'effluent sont comparables à un effluent urbain classique, il peut être inférieur à 1 lorsqu'il est dilué et supérieur à 1 lorsqu'il est concentré.

Il est donc proposé de maintenir ce dispositif et de calculer le coefficient à partir de la formule suivante :

$$C_{CE} = 0,20 + 0,80 \left(0,4 \frac{DCO_i}{DCO_{Ref.}} + 0,25 \frac{MES_i}{MES_{Ref.}} + 0,25 \frac{NTK_i}{NTK_{Ref.}} + 0,1 \frac{Pt_i}{Pt_{Ref.}} \right)$$

Avec :

- C_{CP} : Coefficient de charge polluante
- DCO_i : Moyenne de la Demande Chimique en Oxygène (DCO) rejeté par l'établissement en mg/L
- $DCO_{Ref.}$: DCO de référence, égale à 875 mg/L*
- MES_i : Moyenne de la concentration en Matières en Suspensions (MeS) rejeté par l'établissement en mg/L
- $MES_{Ref.}$: MES de référence, égale à 375 mg/L*
- NTK_i : Moyenne de l'Azote Kjeldahl (NTK) rejeté par l'établissement en mg/L
- $NTK_{Ref.}$: NTK de référence, égale à 115 mg/L*
- Pt_i : Moyenne Phosphore total (Pt) rejeté par l'établissement en mg/L
- $Pt_{Ref.}$: Pt de référence, égale à 20 mg/L*

* la valeur de référence est la moyenne entre la valeur max autorisée par le règlement du service de l'assainissement collectif en vigueur et la valeur d'une eau résiduaire urbaine "normalement concentrée" (source IRSTEA).

Le coefficient de charge de l'établissement concerné est calculé à partir de la moyenne des résultats d'autosurveillance des rejets de l'année N-1. Il se substitue aux coefficients de pollution présents dans certaines conventions spéciales de déversement.

➤ **Coefficient de charge inférieur à 1 :**

Conformément à l'interdiction d'appliquer un tarif dégressif aux collectivités pour lesquelles le prélèvement en eau se situe dans le périmètre d'une Zone de Répartition des Eaux (ZRE) au sens de l'article L.2224-12-4 du code général des collectivités territoriales et ce, dès que ce prélèvement est supérieur à 30% dans une nappe sensible, seuls les usagers non-domestiques des **communes de Mettray, St Cyr sur Loire et Tours peuvent bénéficier d'une diminution de la redevance correspondant à une éventuelle dilution des effluents**.

Ainsi, les usagers qui ne peuvent pas bénéficier de la dégressivité sont les suivants :

- Tous les usagers domestiques (y compris collectifs de grande taille),
- Tous les usagers domestiques et non domestiques de l'ensemble des communes dont le prélèvement de l'eau potable est réalisé en ZRE ou que le prélèvement d'eau dans une nappe sensible (au sens des ZRE) dépasse 30 % des prélèvements totaux,
- Tous les usagers domestiques et non domestiques dont la consommation annuelle est inférieure à 20.000 m³/an
- Les usagers des communes de Mettray, Saint Cyr sur Loire et Tours dont les prélèvements pour leurs propres besoins et rejets dans le réseau d'assainissement collectif sont réalisés dans la nappe du Cénomani en par leur propre forage.

Champ d'application du coefficient de charge :

Le coefficient de charge polluante inférieur à 1 est appliqué à partir du 20.001^e mètre cube.

La redevance assainissement applicable aux établissements éligibles au coefficient de charge polluante **et à jour de leurs obligations spécifiées dans la convention spéciale de déversement**, est facturée par le service de l'assainissement collectif selon la formule suivante :

$$\text{Redevance} = 1,18 \times (20\,000 + C_{CP} \times (\text{Volume rejeté} - 20\,000))$$

➤ Coefficient de charge supérieur à 1 :

Le coefficient de charge supérieur à 1 peut être appliqué aux usagers non domestiques qui ont obtenu l'autorisation via une convention spéciale de déversement, de rejeter au réseau d'eaux usées un effluent plus chargé qu'une eau usée domestique.

Le coefficient de charge polluante supérieur à 1 est appliqué dès le 1er mètre cube.

La redevance assainissement des établissements concernés est facturée par le service de l'assainissement collectif selon la formule suivante :

$$\text{Redevance} = 1,18 \times C_{CP}$$

3- Redevance Assainissement – Majoration

En cas de raccordement non conforme, d'obstacles mis à l'accomplissement des missions de contrôle des agents de la Métropole et plus généralement de non –respect des obligations définies aux articles L1331-1 à L1331-7-1 du code de la santé publique, l'usager est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public de l'assainissement si son immeuble avait été raccordé, majorée de 100%.

4 - Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Le Conseil communautaire, dans sa séance en date du 28 juin 2012, a institué, sur le territoire de la Communauté d'agglomération, une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ainsi qu'une Participation pour rejet d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique (PFAC "assimilés domestiques").

Les conditions d'application et les tarifs de la PFAC ont été fixés selon les modalités de calcul suivantes :

- PFAC

	Tarifs 2020 HT	Proposition de tarifs pour 2021 HT *
Habitation individuelle et immeuble collectif :		
- si inférieur ou égal à 100 m ² de surface de plancher	600,00 euros	600,00 euros
- par m ² de surface de plancher supplémentaire	6,00 euros du m ²	6,00 euros du m ²
Extension de bâtiment existant supérieure à 40 m² : Cette participation ne s'applique pas aux maisons individuelles non transformées en collectif.	6,00 euros par m ² de surface de plancher de l'extension.	6,00 euros par m ² de surface de plancher de l'extension.

* applicables pour les dossiers de permis de construire instruits à partir du 01/01/2021.

- PFAC "assimilés domestiques"

	Tarifs 2020	Proposition de tarifs pour 2021
si inférieur ou égal à 100 m ² de surface de plancher	600,00 euros	600,00 euros
par m ² de surface de plancher supplémentaire	6,00 euros du m ²	6,00 euros du m ²
Au-delà de 150 m ² un tarif dégressif sera appliqué selon le barème suivant, avec un coefficient :		
- pour une surface comprise entre 150 m ² et 400 m ² :	0,6	0,6
- pour une surface supérieure à 400 m ² :	0,5	0,5

5 - Contrôle des travaux de raccordement intérieurs

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 22 décembre 2010, a décidé la mise en place d'une prestation de contrôle des travaux de raccordement intérieur lors de la vente d'un bien et en a défini les conditions techniques et financières de réalisation. Les prestations ont fait l'objet d'une tarification adoptée par le Conseil communautaire, dans sa séance du 15 décembre 2014. Par délibération en date du 16 décembre 2019, le Conseil Métropolitain a étendu la prestation à toute demande de contrôle, hors transaction immobilière

Il est proposé de maintenir les tarifs pour l'année 2021.

Type d'installation à contrôler	Tarifs 2020 (Euros HT)	Tarifs 2021 (Euros HT)
Prestation pour une réponse administrative simple sans déplacement	35,00	35,00
Maison individuelle	105,00	105,00

Immeuble		
– Appartement	65,00	65,00
– Parties communes	40,00	40,00
Commerce ou activité autre qu'industrielle	140,00	140,00
Installation industrielle	210,00	210,00

6 - Vente d'air comprimé

Tours Métropole Val de Loire fournit ponctuellement au Centre Hospitalier Régional Bretonneau, une quantité d'air comprimé nécessaire au fonctionnement des postes de relèvement de l'établissement.

Il est proposé de maintenir le prix du m³ d'air comprimé pour l'année 2021 à 0,102 euros.

	Tarif 2020 (Euros HT)	Tarif 2021 (Euros HT)
Prix du m ³ d'air comprimé	0,102	0,102

7 – Traitement des matières de vidange

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 19 décembre 2007, a défini les conditions techniques et financières de réception des matières de vidanges à la station d'épuration des eaux usées de la Grange David.

Les prestations ont fait l'objet d'une tarification adoptée par le Conseil communautaire dans sa séance du 16 décembre 2009.

Il est proposé pour l'exercice 2021, la tarification suivante :

	Tarif 2020 (Euros HT)	Tarif 2021 (Euros HT)
Prix de la tonne de matières de vidanges	12,00	13,00

8 – Traitement des graisses

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 16 décembre 2009, a fixé pour l'année 2010, le tarif du traitement des graisses à 74,00 euros la tonne. Il est proposé de reconduire cette tarification pour l'exercice 2021.

9 - Interventions en régie

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 16 décembre 2009, a adopté une tarification horaire inhérente aux interventions réalisées par les agents du service chez les usagers responsables de dysfonctionnements (obstructions, casses et pollutions accidentelles).

Il est proposé de fixer le tarif des prestations comme suit :

Prestations	Tarifs 2020 (Euros HT)	Proposition de tarifs pour 2021 €HT
Intervention d'1 agent	22,50 / heure	22,50 / heure
Intervention de 2 agents avec un hydrocureur	82,00 / heure	82,00 / heure
Tarif en dehors des heures de service	Majoration de 100 %	Majoration de 100 %

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission de l'administration générale en date du 03 décembre 2020,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 01 décembre 2020,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 25 novembre 2020,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 01 décembre 2020,

- **FIXE** à compter du 1^{er} janvier 2020, le prix de base de la redevance assainissement hors taxes sur le territoire des communes de la Métropole, comme ci-après :

Communes	Tarifs 2021 (Euros HT)
Ballan-Miré	1,1800
Chanceaux-sur-Choisille (hors Langennerie)	1,1800
Chanceaux-sur-Choisille (secteur Langennerie)	1,1800
Berthenay	1,1800
Chambray-lès-Tours	1,1800
Druye	1,1800
Fondettes	1,1800
Joué-lès-Tours	1,1800
La Membrolle-sur-Choisille	1,1800
La Riche	1,1800
Luynes	1,1800
Mettray	1,1800
Notre-Dame-d'Oé	1,1800
Parçay-Meslay	1,1800
Rochecorbon	1,1800
Saint-Avertin	1,1800

Page 8 sur 11

Saint-Cyr-sur-Loire	1,1800
Saint-Etienne-de-Chigny	1,1800
Saint-Genouph	1,1800
Saint-Pierre-des-Corps	1,1800
Savonnières	1,1800
Tours	1,1800
Villandry	1,1800

- **FIXE** comme suit les coefficients de charge polluante :

$$C_{CP} = 0,20 + 0,80 \left(0,4 \frac{DCO_i}{DCO_{Ref}} + 0,25 \frac{MES_i}{MES_{Ref}} + 0,25 \frac{NTK_i}{NTK_{Ref}} + 0,1 \frac{Pt_i}{Pt_{Ref}} \right)$$

Avec :

- C_{CP} : Coefficient de charge polluante
- DCO_i : Moyenne de la Demande Chimique en Oxygène (DCO) rejeté par l'établissement en mg/L
- DCO_{Ref} : DCO de référence, égale à 875 mg/L*
- MES_i : Moyenne de la concentration en Matières en Suspensions (MeS) rejeté par l'établissement en mg/L
- MES_{Ref} : MES de référence, égale à 375 mg/L*
- NTK_i : Moyenne de l'Azote Kjeldahl (NTK) rejeté par l'établissement en mg/L
- NTK_{Ref} : NTK de référence, égale à 115 mg/L*
- Pt_i : Moyenne Phosphore total (Pt) rejeté par l'établissement en mg/L
- Pt_{Ref} : Pt de référence, égale à 20 mg/L*

Le coefficient de charge de l'établissement concerné est calculé à partir de la moyenne des résultats d'autosurveillance des rejets de l'année N-1. Il se substitue aux coefficients de pollution présents dans certaines conventions spéciales de déversement.

➤ **Pour un coefficient inférieur à 1**

Applicable aux seuls abonnés / établissements réunissant les conditions cumulatives suivantes :

- Rejet non domestique
- Volume rejeté supérieur à 20.000 m3
- Dont la ressource en eau est
 - Issue du réseau d'eau potable des communes de Mettray, Saint Cyr sur Loire ou Tours,
 - ou lorsque l'eau est puisée par ses propres moyens, la ressource ne doit pas être supérieure à 30% issue d'une Zone de Répartition des Eaux (ZRE)

La redevance assainissement applicable aux établissements éligibles au coefficient de charge polluante **et à jour de leurs obligations spécifiées dans la convention spéciale de déversement**, est facturée par le service de l'assainissement collectif selon la formule suivante :

$$Redevance = 1,10 \times (20\,000 + C_{CP} \times (\text{Volume rejeté} - 20\,000))$$

➤ **Pour un coefficient supérieur à 1**

Applicable aux usagers non domestiques qui ont obtenu l'autorisation via une convention spéciale de déversement, de rejeter au réseau d'eaux usées un effluent plus chargé qu'une eau usée domestique, le coefficient de charge polluante supérieur à 1 est appliqué dès le 1er mètre cube.

La redevance assainissement des établissements concernés est facturée par le service de l'assainissement collectif selon la formule suivante :

$$\text{Redevance} = 1,18 \times \text{Ccp}$$

- **FIXE** les tarifs de la PFAC et de la PFAC « assimilés domestiques » selon les modalités de calcul suivantes :

PFAC :

	Proposition de tarifs pour 2021 *
Habitation individuelle et immeuble collectif :	
- si inférieur ou égal à 100 m ² de surface de plancher	600,00 euros
- par m ² de surface de plancher supplémentaire	6,00 euros du m ²
Extension de bâtiment existant supérieure à 40 m² :	
Cette participation ne s'applique pas aux maisons individuelles non transformées en collectif.	6,00 euros par m ² de surface de plancher de l'extension.

* applicables pour les dossiers de permis de construire instruits à partir du 01/01/2021.

- PFAC "assimilés domestiques"

	Proposition de tarifs pour 2021
si inférieur ou égal à 100 m ² de surface de plancher	600,00 euros
par m ² de surface de plancher supplémentaire	6,00 euros du m ²
Au-delà de 150 m ² un tarif dégressif sera appliqué selon le barème suivant, avec un coefficient :	
- pour une surface comprise entre 150 m ² et 400 m ² :	0,6
- pour une surface supérieure à 400 m ² :	0,5

- **FIXE** le tarif de la prestation de contrôle des travaux de raccordement des habitations aux réseaux de la manière suivante

Type d'installation à contrôler	Tarifs 2021 (Euros HT)
Prestation pour une réponse administrative simple sans déplacement	35,00

Maison individuelle	105,00
Immeuble	
– Appartement	65,00
– Parties communes	40,00
Commerce ou activité autre qu'industrielle	140,00
Installation industrielle	210,00

- **FIXE** le tarif du m3 d'air comprimé fourni au Centre Hospitalier Régional Bretonneau à 0.102 Euros

- **FIXE** le tarif du traitement des matières de vidange à 13 Euros la tonne,

- **FIXE** le tarif du traitement des graisses extérieures à 74 Euros la tonne,

- **FIXE** le tarif horaire des interventions effectuées en régie, comme suit :

Prestations	Proposition de tarifs pour 2021
Intervention d'1 agent	22,50 / heure
Intervention de 2 agents avec un hydrocureur	82,00 / heure
Tarif en dehors des heures de service	Majoration de 100 %

- **DIT QUE** ces tarifs hors taxes, auxquels il convient d'appliquer le taux de TVA en vigueur, sont applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,**



Frédéric CHABELLARD



Tours

métropole

Val de Loire